

LE TALONNEUR irlandais Keith Wood (photo) tente de conserver un ballon très convoité par les rugbymen australiens, qui se sont finalement imposés (23-3) dimanche 10 octobre à Dublin. Cette victoire confirme la domination des joueurs de l'hémisphère Sud. A l'image de Jonah Lomu, qui, comme en 1995, a imprimé son style à la compétition. Sur le stade de Twickenham, à Londres, le trois-quarts ailé néo-zélandais a permis aux All Blacks de l'emporter (30-16) devant un valeureux quinze de la Rose.

Lire notre cahier spécial et nos informations sportives p. 27

Nous sommes désormais six milliards

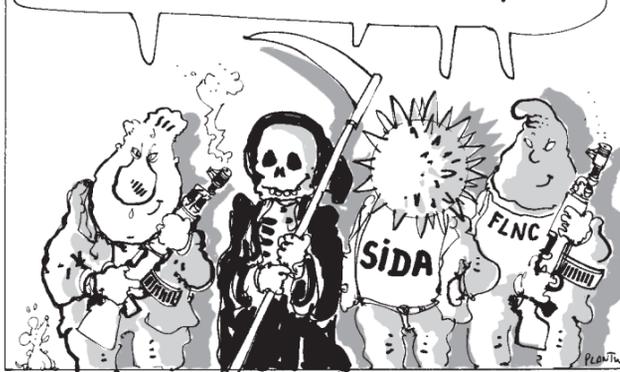
- Le six milliardième être humain verra le jour mardi 12 octobre, selon les Nations unies
- La population mondiale atteindra neuf milliards en 2050 avant de se stabiliser
- L'Asie comptera plus de la moitié des habitants de la planète
- Les vieux seront de plus en plus nombreux

LE SIX MILLIARDIÈME être humain naîtra le 12 octobre, selon la date arbitrairement fixée par le Fonds des Nations unies pour la population. Nous sommes deux fois plus nombreux qu'en 1960. Mais ce doublement s'est produit alors que la fécondité planétaire décélère régulièrement. Si, dans les années 60, on craignait l'explosion démographique, on envisage maintenant la stabilité de la population mondiale après 2050. D'ici là, le nombre des humains continuera cependant de croître : il devrait atteindre les 9 milliards en 2050.

De nouveaux enjeux apparaissent. Les régions en forte croissance démographique - en premier lieu l'Afrique - affronteront des problèmes de développement criants, voire la famine. Globalement, la pression sur les ressources écologiques - terres, forêts, biodiversité, eau - augmentera. D'autre part, les régions en stabilité démographique, voire en régression, devront gérer des problèmes économiques inédits : les personnes

6 MILLIARDS D'ÊTRES HUMAINS

HEUREUSEMENT QU'ON EST LÀ !



âgées de plus de 60 ans seront de plus en plus nombreuses et peseront sur les actifs. Partout, se posera la question du financement des retraites et, plus largement, de la place des vieux dans la société. Le vieillissement touchera d'abord les pays développés, puis les pays du sud. Enfin, les équilibres démographiques se transformeront : l'Asie comptera au milieu du prochain siècle plus de la moitié de la population planétaire, tandis que l'Afrique comptera plus d'habitants que l'Europe et l'Amérique du nord réunies.

Les démographes se posent de nombreuses questions sur les évolutions démographiques futures : l'espérance de vie continuera-t-elle à croître ? Jusqu'où le taux de fécondité peut-il décroître ? Les grandes migrations sont-elles durablement interrompues ? Moins dramatique que naguère, la question démographique n'en reste pas moins éminemment politique.

Lire notre dossier pages 2 et 3



Après le drame de Paddington

Les privatisations remises en cause

Alors que le Royaume-Uni est toujours sous le choc de la catastrophe de Paddington, du mardi 5 octobre, le gouvernement de Tony Blair a décidé de retirer à la société privée Railtrack la sécurité du réseau ferroviaire. Les privatisations de services publics de l'ère Thatcher sont accusées. De nouvelles privatisations, comme celle du contrôle aérien, sont remises en cause.

p. 4 et notre éditorial p. 15

Les mafias russes en France

LES POLICIERS sont convaincus que la France est devenue une base de repli pour les mafieux russes. Mais l'absence de coopération judiciaire avec la Communauté des Etats indépendants (CEI) et l'inexistence, à Moscou, d'un instrument de contrôle des flux financiers comparable au Tracfin français fragilisent les procédures pénales. Les autorités en sont donc réduites à une stratégie de harcèlement administratif, en émettant des fiches d'opposition à l'entrée sur le territoire des ressortissants russes suspects d'appartenir à la mafia. Notre enquête révèle aussi comment le milliardaire Boris Berezovski a l'usage d'un château du cap d'Antibes, acquis grâce à un montage financier opaque.

Lire notre enquête page 10

Yasser Arafat place son argent à Tel-Aviv et n'en fait pas mystère

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Malgré de fortes tendances inflationnistes accompagnées d'un important déficit budgétaire, Yasser Arafat garde toute sa confiance en la vitalité de l'économie israélienne et en la pérennité de l'Etat sioniste. Preuve en est qu'il ne place son argent ni en Suisse ni dans un quelconque paradis fiscal exotique, mais sur un compte personnel qu'il possède... dans une banque de Tel-Aviv. Le quotidien israélien *Haaretz*, qui vient de donner quelques précisions à ce sujet, estime ainsi que, depuis avril 1994, le président de l'Autorité palestinienne aurait déposé à l'agence Hashmonaim de la banque Leumi, à Tel-Aviv, l'équivalent de quelque 360 millions de dollars. Seul Yasser Arafat et l'un de ses proches collaborateurs auraient la signature de ce compte sur lequel passent chaque année environ 150 millions de dollars.

Pour discrets qu'ils soient, ces versements ne sont cependant pas inconnus des bailleurs de fonds internationaux qui font la trésorerie de l'Autorité palestinienne, et encore moins des autorités israéliennes. L'essentiel des dépôts provient en effet des taxes prélevées par

les douanes israéliennes sur les marchandises, surtout le pétrole, destinées aux territoires autonomes palestiniens et transitant par les ports d'Israël. En vertu d'accords signés en 1994, Israël prélève les droits de douanes qu'il reverse directement au ministère palestinien des finances, à Gaza ; une partie de cet argent, estimée à 10 % du total, est cependant très officiellement versée sur le compte personnel de M. Arafat, à Tel-Aviv.

Interrogé par *Le Monde*, un proche collaborateur du président de l'Autorité palestinienne n'a eu aucune réticence à reconnaître la réalité de cette inhabituelle pratique. « C'est la version palestinienne du financement français des partis politiques », a-t-il estimé, non sans humour, mais en demandant l'anonymat. *La Palestine, trop pauvre, n'a quasi aucune ressource fiscale ; l'essentiel de ses finances provient des pays donateurs, qui contrôlent étroitement l'argent destiné à des projets de développement ; les taxes que nous reverse Israël permettent seules de financer des dépenses inattendues, de satisfaire des besoins urgents ou de payer les permanents politiques et une partie des fonctionnaires.* » En clair : le compte Arafat per-

mettrait au système, fréquemment secoué de poussées de fièvre, de passer les caps difficiles et, accessoirement, de rémunérer quelques fidèles.

Bien connu des experts du Fond monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, le compte personnel de Yasser Arafat apparaît rituellement dans les rapports de ces organismes derrière la rubrique « centralisation des comptes ». C'est en effet sous ces termes pudiques que les pays donateurs appellent, jusqu'à présent vainement, à plus de rigueur dans le fonctionnement des finances de l'Autorité palestinienne, demandant que les ressources disponibles soient toutes contrôlées par le ministère palestinien des finances. Rédigé par une commission internationale placée sous la direction de Michel Rocard, un récent rapport évaluant le fonctionnement des institutions palestiniennes évoquait ouvertement le problème. Ce dernier, une fois encore, sera discuté dans quelques jours à Tokyo, lors de la conférence annuelle des pays donateurs.

Georges Marion



Portrait RPR cherche président

Au moment où une partie de la droite tente de moderniser sa doctrine, le RPR s'appête à désigner, le 20 novembre, son nouveau président. Six candidats ont déposé leur candidature. Parmi eux, Jean-Paul Delevoye (photo), au nom de « l'anti-establishment ».

p. 8, 9 et le portrait p. 14

Le téléphone dans les étoiles



BERNARD SCHWARTZ

LE PDG de Loral Space and Communications, Bernard Schwartz, n'a pas droit à l'erreur. De la réussite de son projet Globalstar dépend l'avenir des télécommunications par satellite. Après l'échec de son rival Iridium, un nouvel insuccès sonnerait le glas du téléphone céleste.

Lire page 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1012 - 7,50 F



Aux Editions Législatives, nous vous donnons les réponses que vous attendez sur la réglementation des 35 heures, comme sur toutes les questions d'actualité qui vous préoccupent.

C'est pourquoi chaque Dictionnaire Permanent et chaque CD-Rom des Editions Législatives vous donnent le droit de décider, d'agir ou de réagir en sécurité.

EDITIONS LEGISLATIVES

POINT DE VUE

Mortelle schizophrénie autrichienne par Milo Dor

A la fin des années 40, au début des années 50, il m'est arrivé à plusieurs reprises de fréquenter à Vienne ce qu'on appelle le « Prater bohémien » sur le Laaer Berg. Devant les baraques des marchands de saucisses et les étendues de pelouse, des hommes et des femmes âgés palabraient avec feu sur les bancs, tandis que nous regardions leurs petits-enfants tourner sur les chevaux de bois du manège. Je n'arrivais pas à comprendre ce qu'ils disaient parce qu'ils parlaient tchèque ; pourtant, je pouvais voir à leur visage et à leurs gestes qu'ils appréciaient la compagnie de vieux amis maîtrisant leur langue. C'est à peine si leurs enfants, et à fortiori leurs petits-enfants, saisissaient quelques bribes de tchèque, si bien qu'ils devaient leur parler en allemand.

Aujourd'hui, il n'y a plus personne au Prater bohémien pour bavarder en tchèque. Le Parti social-démocrate tchèque, les associations sportives et culturelles tchèques appartiennent désormais à la légende, de même que le journal en langue tchèque. Subsistent

les noms qui rappellent un lointain passé : Bednarik, Pospischil, Navratil, Hawlitschek, Swoboda ou Novomy et bien d'autres encore.

Un sort semblable a frappé les ressortissants des autres peuples de l'ancienne monarchie austro-hongroise, les Hongrois, Slovaques, Italiens, Slovènes, Croates ou Serbes, qui étaient autrefois venus s'installer à Vienne pour trouver du travail et un bonheur présumé. Comme ils n'arrivèrent pas par dizaines de milliers comme les Tchèques et ne purent former de groupes aussi importants, leur assimilation fut plus rapide. Eux aussi n'ont laissé que des patronymes. Les successeurs de ces gens aux noms étrangers ne parlent plus guère la langue de leurs ancêtres, mais un allemand aux accents viennois.

Lire la suite page 19

Milo Dor, écrivain et publiciste, est autrichien d'origine serbe. (Traduit de l'allemand [Autriche] par Jacques Lajarrige.) © Milo Dor/Le Monde.



STYLES En 2000, un été naturel

Pour l'été 2000, les créateurs, dont les défilés se sont succédé du 2 au 10 octobre à Paris, ont revisité la palette des années 80. Le prêt-à-porter du nouveau millénaire retrouve les matières naturelles et tente d'en finir avec le minimalisme. Notre bilan.

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France.....	8	Météorologie.....	30
Société.....	10	Jeux.....	30
Régions.....	13	Culture.....	31
Horizons.....	14	Guide culturel.....	33
Carnet.....	20	Immobilier/annonces	34
Entreprises.....	21	Kiosque.....	36
Communication.....	23	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	24	Radio-Télévision.....	37

Eviterons-nous la crise ? Deux démographes répondent

La planète peut-elle nourrir tous les humains qui, se multiplient allègrement ? Lancée en 1798 par Thomas Malthus, la question connaît un regain d'intérêt. Car si la population mondiale croît moins vite que prévu et vieillit, elle n'en va pas moins augmenter de 50 % en 50 ans, alors que la situation écologique s'aggrave.

Echapperons-nous à la crise des subsistances ?

- Non, assure M. Néo-Malthus - Lester Brown : les tensions s'accroissent.

- Oui, dit M. Anti-Malthus - Hervé Le Bras : les prophètes de malheur se trompent.

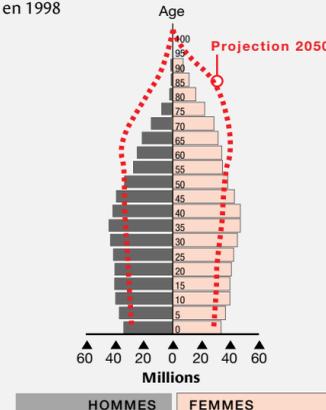


LESTER BROWN ne craint pas d'être qualifié de prophète de malheur. Dans *Beyond Malthus*, il adapte la thèse de celui-ci aux conditions actuelles. Eau, terres, biodiversité vont manquer, dit-il, et limiter la ressource agricole, ce qui entraînera un regain de mortalité. Agronome de formation, américain, il a créé le Worldwatch Institute, qui est un des observatoires de la situation écologique du globe les plus actifs, toujours stimulant et souvent pertinent.

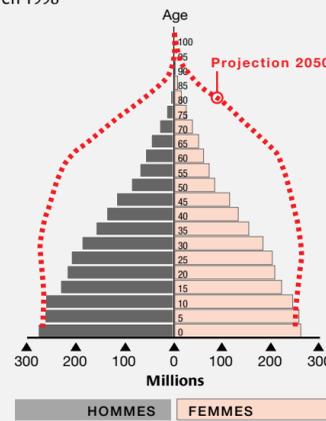
HERVÉ LE BRAS aime mettre les pieds dans le plat des certitudes, et ne recule pas devant les polémiques. *Marianne et les lapins* terrailait contre les natalistes, *Les Limites de la planète*, contre les malthusiens. Sa démarche est de démonter, autant que possible avec humour, les pièges de la statistique. Ce bretteur de 56 ans est avant tout un scientifique, et dirige le laboratoire de démographie historique de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

TOUS PLUS VIEUX DEMAIN ... MAIS LES RICHES D'ABORD

• Pyramide des âges dans les PAYS LES PLUS DÉVELOPPÉS en 1998



• dans les PAYS LES MOINS DÉVELOPPÉS en 1998



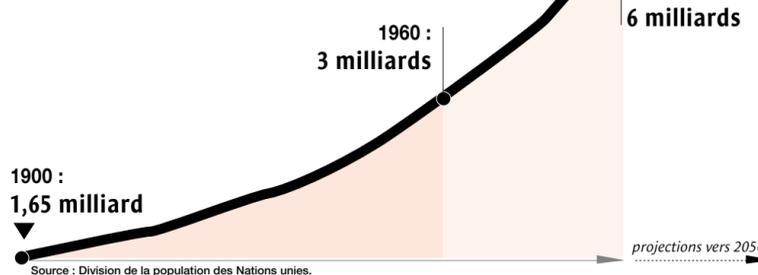
Source : Division de la population des Nations unies.

LESTER BROWN Ces graphiques montrent le contraste entre la situation des pays industriels - population stable, avec un nombre de jeunes gens atteignant l'âge reproductif plus ou moins constant dans le temps -, et les pays en développement - où le nombre de jeunes gens atteignant l'âge reproductif ne cesse de croître. Dans ces pays, les jeunes de moins de 15 ans forment le groupe d'âge dominant. Notre but est de réduire rapidement le nombre de naissances dans ces sociétés, de façon qu'elles aussi atteignent la stabilité démographique.

HERVÉ LE BRAS Malédiction du sous-développement : ces pyramides supposent implicitement que les pays développés seront en 2050 les mêmes que maintenant et que les pays en développement le seront restés sans qu'aucun accède au statut de développé. Elle met en scène une division terrible du monde entre les *have* et les *have not*, et la pérennité. C'est cela le message de ces deux pyramides et non leur forme exacte qui tient à des choix d'échelle.

9 MILLIARDS EN 2050 - PUIS ON S'ARRÊTE ?

LESTER BROWN Quand les démographes de l'ONU ont publié fin 1998 leurs prévisions sur l'évolution de la population mondiale, ils ont réduit l'hypothèse moyenne pour 2050 de 9,4 milliards d'habitants à 8,9. La bonne nouvelle est que les deux tiers de ces cinq cents millions en moins proviendront de la réduction de la fécondité. La mauvaise nouvelle est que le troisième tiers proviendra d'une augmentation de la mortalité, notamment due à l'épidémie du sida en Afrique. Quelque 27 millions d'Africains commenceront le siècle sous la menace d'une sentence de mort imposée par le sida. De plus, il est probable que quelque 6 millions de personnes mourront chaque année de famine, du fait du manque d'eau qui entraînera des disettes. Ma pire crainte est que le ralentissement de la croissance démographique se réalise par l'augmentation de la mortalité.



Source : Division de la population des Nations unies.

HERVÉ LE BRAS Une fois n'est pas coutume, ce graphique montre la modestie des prévisions démographiques. L'écart entre les extrêmes représente en effet 40 % (3,4 milliards) de l'estimation moyenne (8,9 milliards). Dans l'hypothèse basse, la population mondiale commencera à diminuer avant 2050 (et repassera peut-être au-dessous de six milliards avant 2100). Dans l'hypothèse haute, l'explosion démographique se poursuivra vers les vingt ou trente milliards d'humains. Avec la baisse rapide de la fécondité dans la plupart des grands pays du Sud, c'est l'hypothèse basse qui devrait se réaliser. La décroissance sera cependant contrecarrée par la présence de nombreux couples d'âge fécond et, on l'oublie parfois, par la baisse de la mortalité : plus on vit vieux, plus on stationne longtemps dans la population mondiale.

ASSEZ DE TERRES POUR NOUS NOURRIR TOUS ?

Terres arables en hectare par habitant



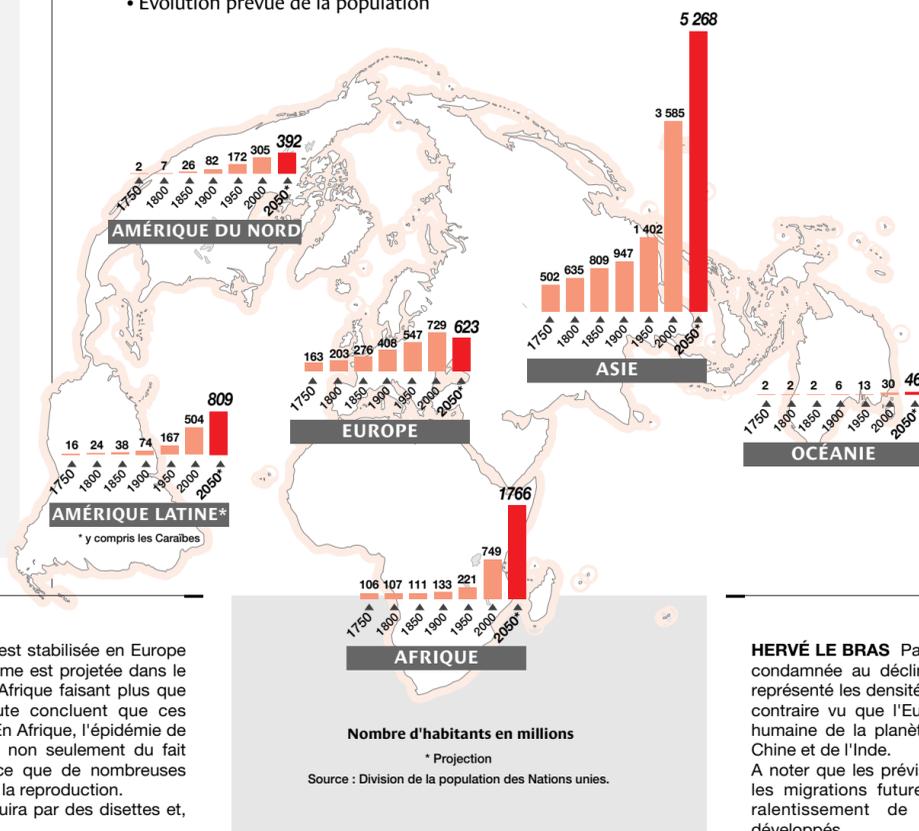
Source : Programme des Nations unies pour l'environnement

LESTER BROWN La réduction de la surface de terres cultivables par habitant au cours du dernier demi-siècle devrait se poursuivre au cours du prochain, à mesure que la population croîtra et que les terres cultivables seront converties en des usages non agricoles. Durant les derniers cinquante ans, les agriculteurs ont pu surmonter cette réduction des terres en augmentant la productivité, mais, dans l'avenir, ce sera plus difficile : l'augmentation de la productivité agricole perd de son élan. La chute de production agricole par personne, déjà observée en Afrique, pourrait gagner l'Asie.

HERVÉ LE BRAS Depuis cinquante ans, la population mondiale a augmenté moins vite que la production de nourriture (1,8 % par an contre 2,5 %). Les gains de productivité ont même été tels qu'on a pu diminuer la surface cultivée (en France par la PAC). Avec les développements de la seconde révolution verte, d'immenses possibilités sont ouvertes, particulièrement en Afrique subsaharienne où le rendement moyen des céréales est de 10 quintaux/ha (75 quintaux/ha en France).

L'ASIE DOMINERA-T-ELLE LE MONDE ?

• Evolution prévue de la population



Source : Division de la population des Nations unies.

LESTER BROWN Alors que la population s'est stabilisée en Europe et en Amérique du Nord, une croissance énorme est projetée dans le prochain demi-siècle en Afrique et en Asie, l'Afrique faisant plus que doubler. Nos études au Worldwatch Institute concluent que ces projections ne se réaliseront sans doute pas. En Afrique, l'épidémie de sida ralentira la croissance de la population, non seulement du fait d'une mortalité plus élevée, mais aussi parce que de nombreuses femmes meurent tôt, bien avant l'âge de fin de la reproduction. Le manque d'eau en Chine et en Asie se traduira par des disettes et, en Inde, par plus de famines et de mortalité.

HERVÉ LE BRAS Pauvre Europe, de plus en plus peuplée, la voici condamnée au déclin démographique ! Cependant, si l'on avait représenté les densités au lieu des populations totales, on aurait au contraire vu que l'Europe reste et restera la seconde fourmière humaine de la planète avec des densités dépassant celles de la Chine et de l'Inde. A noter que les prévisions des Nations unies tiennent d'autre part les migrations futures pour négligeables, ce qui s'accorde au ralentissement de l'immigration observée dans les pays développés.

Le gouvernement de Tony Blair reprend en main la sécurité du réseau ferroviaire

Après l'accident de Paddington, le système d'arrêt automatique des trains sera généralisé, et obligatoire sur les trains rapides. Selon un rapport, 643 trains ont grillé un feu rouge en 1998-1999 en Grande-Bretagne

Alors que le Royaume-Uni est toujours sous le choc de la catastrophe de Paddington, le gouvernement de Tony Blair a décidé de retirer à la société Railtrack la sécurité du réseau ferroviaire, ce qui signifie que

cette entreprise privée peut théoriquement refuser désormais sa clientèle à une compagnie dont les locomotives ou les wagons n'offriraient pas la sécurité qu'elle attend d'eux. D'autre part, les trains rapides

du pays qui en sont démunis devront désormais s'équiper du meilleur système existant de sécurité, qui stoppe d'autorité les convois passant un feu de signalisation au rouge, l'Automatic Train Protection (ATP).

Si celui-ci avait été en place, il aurait permis d'économiser, mardi 5 octobre avant l'entrée en gare, des dizaines de vies. On sait maintenant avec certitude que le conducteur décédé du train de banlieue a provo-

qué l'accident en grillant un feu rouge. Conséquence de celui-ci, Tony Blair va devoir annuler, ou au moins retarder l'important projet de privatisation du contrôle aérien. (Lire aussi notre éditorial page 15.)

LONDRES

de notre correspondant

Journée de prières oecuméniques dans les églises et les temples du pays ainsi que sur le site de la catastrophe de Paddington, à Londres, minute de silence général sur tous les stades du royaume, médias dominicaux submergés de témoignages, de reportages et d'enquêtes sur le tragique événement du 5 octobre : cinq jours après l'épouvantable collision ferroviaire qui a coûté la vie à 30 personnes au moins - plus 64 « disparus » et 26 hospitalisés, dont cinq dans un état critique - le Royaume-Uni, toujours sous le choc, s'interroge de plus en plus fébrilement sur ce qu'il convient d'entreprendre pour éviter la répétition d'un tel drame. Intense débatte dans les médias, la totale reprise en main du réseau par l'Etat n'est pas encore à l'ordre du jour, mais des réformes législatives lui permettant d'accroître ses pouvoirs sur le fonctionnement et la sécurité d'un système précédemment vendu à l'encan sont en cours d'examen.

Samedi 9 octobre, lors d'un « sommet » présidé par Tony Blair, avec son vice-premier ministre et responsable des transports, John Prescott, les services de sécurité ferroviaire du pays et certains dirigeants des quatre-vingt douze so-

ciétés privées qui se partagent l'ancien service public, deux décisions d'importance ont d'ores et déjà été prises. Premier volet, tous les trains rapides du pays qui en sont démunis devront désormais s'équiper du fameux ATP (Automatic Train Protection), qui stoppe d'autorité les convois passant un feu rouge. Deuxièmement, la sécurité proprement dite du réseau sera retirée à la société privée qui en assumait jusqu'ici l'essentiel, à savoir Railtrack. Propriétaire des 30 000 kilomètres de rails du pays, des 750 tunnels, des 2 500 cents gares, des 40 000 ponts et viaducs, bref de la totalité de l'ameublement immobile du réseau, la plus grosse société du secteur, qui a réalisé l'an dernier un profit record équivalent à 4,71 milliards de francs (719 millions d'euros), dispose notamment d'un directeur dit « de sécurité » qui est chargé de fixer aux compagnies utilisatrices, et donc clientes de son réseau, les standards minimum de sécurité.

« CONFLIT D'INTÉRÊTS »

En clair, Railtrack, dont l'action valait 3,90 livres lors de son introduction il y a trois ans et 12,58 livres vendredi 8 octobre, après un sommet à 17,63 livres en 1998, pouvait jusqu'ici refuser sa clientèle à une société dont les locomotives ou les

wagons n'offriraient pas la sécurité qu'elle attend d'eux. Désormais, cette responsabilité serait reprise par l'Etat. En effet, une entreprise privée dont la finalité est le profit refuse-t-elle un client à la légère ? C'est la question que les journaux, de toutes tendances, posent ouvertement depuis quelques jours. En tout état de cause, c'est ce « département de sécurité » de Railtrack et, pour l'heure, lui seul, que le gouvernement entend reprendre en main par le biais de la législation. Sonnés par la catastrophe, les dirigeants de Railtrack, dont les médias publient à pleines pages les faramineux revenus (l'équivalent de 18 millions de francs l'an pour le président, 33 millions pour le directeur exécutif, 12 pour le directeur des « standards de sécurité », avec primes variables d'intéressement aux résultats et stock-options), ont fait savoir qu'ils ne s'opposeraient pas à cette reprise en main. Théoriquement.

Coincidence, selon un rapport commandé l'an dernier par le gouvernement à son bureau de la Santé et de la Sécurité publique (*Health and Safety Executive*) et remis le jour même de l'accident, mardi 5 octobre, au ministre John Prescott, les inspecteurs auraient découvert « un conflit d'intérêts potentiel » entre la sécurité du réseau vendu et « la logique commerciale » qui commande

à ses acheteurs. Suite aux fuites parues dimanche dans la presse, le vice-premier ministre a, du reste, repris la formule, affirmant dans la matinée sur la BBC : « Nous pensons qu'il y a là un conflit d'intérêts. Nous avons toujours été très préoccupés par le fait que la sécurité ait été placée (par le gouvernement conservateur précédent) entre les mains de Railtrack et nous avons toujours dit que la fragmentation du système pourrait conduire à une culture du bouc émissaire, une culture dans laquelle les uns et les autres se rejettent la responsabilité en cas de problème. »

De fait, même si beaucoup reprochent au gouvernement au pouvoir depuis deux ans et demi, de n'avoir rien fait de probant pour

renverser la situation à temps, nul ne sait très bien, à présent, qui est pénalement et financièrement responsable de la catastrophe. On sait maintenant avec certitude que Michaël Hodder, le conducteur décédé du train de banlieue de la compagnie Thames Trains - l'un des deux convois de l'accident - a grillé un feu rouge quelques secondes avant de percuter l'autre train de la Great Western. Il avait trente et un ans et venait tout juste de terminer une formation que les syndicats fustigent avec force pour sa brièveté record. Railtrack affirme que le feu en question était en bon état de marche et qu'il a bel et bien fonctionné le 5 octobre.

Mais la société n'ignore pas que ce signal particulier, le SN109 à

3,5 km de la gare de Paddington, est peu visible des conducteurs, perdu derrière d'immenses pylônes et des batteries de fils électriques. Le SN109 a été grillé pas moins de huit fois depuis 1993. Au total, selon le rapport du directeur de la Santé et Sécurité publique, le nombre de trains ayant franchi des feux indûment et donc mis en danger leurs passagers dans une vingtaine de sites particulièrement chargés à travers le pays est passé de 593 en 1997-1998 à 643 en 1998-1999.

Le conducteur Michaël Hodder a-t-il été aveuglé par le soleil ? Les trois sonneries prolongées déclenchées par son système de sécurité, et qui auraient dû l'alerter lorsqu'il est passé au rouge, ont-elle fonctionné ? A-t-il eu un malaise, seul dans sa cabine ? L'enquête en cours devra essayer de l'établir. Une seule chose est sûre : mardi, s'il avait existé sur le Thames Train, le système ATP aurait stoppé le convoi et économisé des dizaines de vies. Mais Railtrack n'a jamais exigé de ses compagnies-clientes qu'elles équipent leurs trains de ce coûteux mécanisme. Le gouvernement, qui dispose d'un bataillon de *regulators* et d'inspecteurs chargés de vérifier la bonne marche du réseau, non plus.

Patrice Claude

Raymond Barre met en garde contre les excès de la privatisation

L'ancien premier ministre Raymond Barre a mis en garde, dimanche 10 octobre, contre les excès de la privatisation après la catastrophe de la gare de Paddington. Interrogé sur Europe 1, M. Barre a affirmé que ces événements « nous incitent à réfléchir sur les privatisations ». Soulignant qu'il est « extrêmement important, dans ce domaine, de pouvoir faire prévaloir l'intérêt collectif, l'intérêt national ». M. Barre a ajouté : « C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est difficile de privatiser les chemins de fer comme il serait difficile de privatiser EDF. » Selon lui, la privatisation des chemins de fer outre-Manche est « une de ces conséquences néfastes de l'idéologie chez les conservateurs britanniques ». - (AFP)

Les projets de privatisation de services publics pourraient être remis en question

LONDRES

de notre correspondant

Tous les commentateurs britanniques en sont désormais certains : à la macabre lueur du drame de Paddington, le premier ministre Tony Blair va devoir annuler, à tout le moins retarder, le plus important projet de privatisation préparé par son gouvernement, celui du contrôle aérien.

Christopher Darke, secrétaire général de la Balpa, le principal syndicat des pilotes avec huit mille affiliés opposés à la privatisation, résume le dilemme d'une phrase : « Personne ne veut voir un drame pareil se reproduire dans les airs sous prétexte qu'une société privée aurait réduit les dépenses de sécurité pour maximiser ses profits. » John Prescott, vice premier mi-

nistre en charge des transports, n'a pas encore officiellement renoncé à un projet qui doit en principe figurer le mois prochain dans le discours annuel de la reine.

Le ministre a, au contraire, invité dimanche les opposants à la privatisation prévue, à « ne pas utiliser » la catastrophe ferroviaire pour « marquer des points idéologiques ». Mais la tonalité de son intervention était bien moins assurée que la semaine précédente quant aux éventuels bénéfices du « partenariat public-privé » envisagé pour gérer les airs. Service public, le National Air Traffic Service (Nats), rapporte aujourd'hui de l'argent à l'Etat. C'est l'embouteillage croissant des airs et la nécessité concomitante d'investir au moins 10 milliards de francs (1,53 milliard d'euros) pour moderniser le système qui ont incité

le gouvernement à prévoir la vente d'au moins 51 % du service public à des intérêts privés.

LE MÉTRO

Plusieurs groupes étrangers, dont un français, ainsi qu'un consortium composé des trois grandes compagnies aériennes britanniques - British Airways, British Midlands et Virgin Atlantic -, sont déjà sur les rangs. Prix de vente prévu pour les 51 % à vendre : 5 milliards de francs. Le syndicat des pilotes, celui des contrôleurs aériens, de même que celui des agents commerciaux de l'industrie, sont fermement, et depuis longtemps, opposés au projet. Ils ne sont pas les seuls. Dans le « nouveau » Parti travailliste de Tony Blair, nombreux sont ceux qui ne se reconnaissent pas dans les projets de privatisation tous azimutés du gouvernement. Dépu-

té travailliste et chef de file de ce courant, Martin Salter est aujourd'hui certain de pouvoir empêcher, aux Communes, la vente du Nats.

Autre privatisation prévue désormais mise à mal, celle du métro londonien. Tony Blair, pour qui la privatisation a cessé d'être un tabou à son arrivée au pouvoir - dans l'opposition, le premier ministre militait pour un réseau de transports « détenu par l'intérêt public » - a prévu de mettre en vente, non pas le réseau, mais l'exploitation commerciale des principales lignes. L'idée, comme pour le contrôle aérien, est de faire ainsi appel au capital privé pour financer les énormes investissements dont le pauvre métro de la capitale a effectivement bien besoin. Outre le « nettoyage » ainsi opéré dans les comptes de la nation et le transfert du risque fi-

nancier de l'Etat au privé, l'opération a théoriquement pour le pouvoir un avantage politique évident : l'Etat ayant moins à financer, le gouvernement peut baisser les impôts. Que l'utilisateur risque de payer son ticket de voyage encore plus cher qu'il ne l'est, ne serait-ce qu'en raison des taux plus élevés auxquels les investisseurs privés devraient emprunter les fonds dont ils ont besoin sur les marchés, sans la garantie de l'Etat, n'entre pas en ligne de compte ; une saine compétition entre les opérateurs devant théoriquement, à terme, faire baisser les coûts.

Problème qui ne pouvait pas être anticipé l'an dernier, lorsque les projets de vente du « Tube » ont vu le jour : le candidat jusqu'ici retenu s'appelle... Railtrack.

P. C.

Flammarion

JEAN-MARIE GUÉHENNO

« Comment inventer un citoyen de la mondialisation ? Jean-Marie Guéhenno cherche une voie entre les communautés de choix et celles de mémoire. Un livre d'une exceptionnelle densité. »

Pierre Drouin - Le Monde

« Une réflexion fascinante. »

Françoise Crouigneau - Les Échos

224 pages, 99 FF

ESSAIS

Jean-Marie Guéhenno

L'avenir de la liberté

La démocratie dans la mondialisation

O I S E

L'anglais à Oxford

L'anglais à Dublin

L'anglais à Boston

L'allemand à Heidelberg

L'anglais à Cambridge

L'anglais à Sydney

OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Logement en famille, voyage et loisirs.

Bordeaux 05 56 00 99 99

Genève 022 787 05 40 Lille 03 20 40 28 38

Lyon 04 78 24 60 74 Paris 01 53 39 44 44

Rennes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 88 45 38 00

Wim Kok place les Pays-Bas « légèrement à la gauche du centre »

LA VISITE de deux jours que Wim Kok, le premier ministre social-démocrate des Pays-Bas, entreprend lundi 11 octobre en France témoigne de la volonté de Paris et de La Haye de donner de leurs relations une image moins passionnelle et conflictuelle qu'elle ne l'a parfois eue ces dernières années.

Après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, ces relations s'étaient brusquement tendues entre les deux pays en raison de la politique plus tolérante des Pays-Bas en matière de prévention de la consommation de drogue. Depuis 1995, Paris refuse de lever les contrôles à ses frontières du nord, comme le voudraient les Accords de Schengen, reprochant aux Néerlandais de ne pas prendre

suffisamment de mesures pour empêcher les trafiquants d'utiliser leur pays comme plaque-tournante vers les autres pays européens. Si la levée de ces contrôles n'est pas à l'ordre du jour, la coopération en matière de police et de justice s'est nettement renforcée, laissant penser que les choses se régleront un jour.

« Les relations entre nos deux pays se sont énormément améliorées ces cinq ou six dernières années, constate M. Kok dans un entretien donné au Monde avant son départ. Ceci n'empêche pas qu'il subsiste entre nous des différences de points de vue sur certains sujets. Sur la drogue, je ne nie pas l'existence d'un problème, mais j'insiste sur le fait que la collaboration s'améliore au niveau de la police, de la justice et sur le plan médico-social. Tout le monde s'accorde désormais sur l'utilité de suivre de près les développements de la drogue, sur le fait que la consommation de drogue est un phénomène de nos sociétés. Chaque pays doit pouvoir mener sa propre politique, tout en étant conscient de la nécessité d'accroître la lutte contre le trafic. »

Wim Kok souhaitait consacrer ses conversations à Paris aux prochaines échéances européennes, à la politique économique et sociale, aux questions d'immigration et d'asile, qui feront l'objet d'un sommet spécial en fin de semaine à Tampere, en Finlande. La réforme du fonctionnement des institutions européennes, le grand sujet de la présidence française de l'Union au deuxième trimestre de l'an 2000, nécessite de faire un effort d'imagina-

tion pour accorder les positions des grands et des petits pays, qui redoutent de faire les frais d'une Union élargie. « Il nous semble fondamental que chaque pays conserve son identité dans une Europe élargie », souligne M. Kok. Interrogé sur l'avenir de la Commission, le dirigeant néerlandais affirme que « si l'on décide de fixer un plafond au nombre de commissaires, il faudra mettre en place un système de rotation qui n'exclura aucun Etat-membre ».

L'ÉTAT-PROVIDENCE

L'amélioration des relations entre les deux pays a été facilitée par la bonne relation personnelle qui s'est établie entre Wim Kok et Lionel Jospin. Souvent vantés pour leur modèle d'économie sociale de marché, qui a eu de bons résultats en matière d'emploi, les Pays-Bas, dirigés par une coalition de centre-gauche, ont suivi avec prudence le débat que Tony Blair et le chancelier allemand Gerhard Schröder ont lancé en Europe sur la modernisation de l'Etat-providence.

« La discussion sur la solidarité, le rapport de force entre les marchés et les gouvernements m'intéresse, mais je me méfie des idéologies, explique M. Kok. MM. Blair et Schröder ont écrit un papier commun, mais si l'on observe les politiques en place à Londres et à Berlin, j'ai l'impression que les applications quotidiennes divergent. Jospin a récemment prononcé un discours dans lequel je me reconnais bien. Je ne veux pas me comparer à l'un ou à l'autre. Mais je vous rappelle ce que Clinton a dit ré-

centement : "Kok a mis en pratique la troisième voie avant tout le monde !" » « Je dirige un gouvernement composé d'un parti libéral, d'un parti social-libéral et d'un parti social-démocrate, ajoute le premier ministre. Ma politique ne peut que se situer près du centre. Quant à moi, je me définis comme légèrement à la gauche du centre. »

Alain Franco

ISTH

Enseignements Supérieurs Privés

DROIT/ÉCO

Soutien 1ère et 2ème année

- Soutien annuel/semestriel

- Stages Noël/Pâques

▶ Petits effectifs par faculté

▶ Programme complet ou "à la carte"

▶ Suivi individualisé

▶ Excellent taux de réussite

Tél. : 01 42 24 10 72

isthclu@club-internet.fr



Au RPR, l'offre « chiraquienne » s'élargit à Michèle Alliot-Marie

SIX ÉLUS du RPR ont déposé dans les délais, c'est-à-dire avant minuit, dimanche 10 octobre, leur candidature à la présidence du mouvement gaulliste. Il s'agit, par ordre d'entrée en scène, de Renaud Muselier, premier adjoint au maire de Marseille et député des Bouches-du-Rhône; François Fillon, président du conseil régional des Pays de la Loire et député de la Sarthe; Jean-Paul Delevoye, président de l'Association des maires de France et sénateur du Pas-de-Calais; Michel Bulté, adjoint au maire de Paris; Patrick Devedjian, maire d'Antony et député des Hauts-de-Seine; Michèle Alliot-Marie, maire de Saint-Jean-de-Luz et députée des Pyrénées-Atlantiques. Il leur reste quarante jours de campagne d'ici au 20 novembre, date du premier tour, pour faire connaître leurs projets, voire pour se faire connaître eux-mêmes auprès des militants. Ils disposent pour cela d'un budget de 800 000 francs (121 960 €) à se répartir également.

Une commission de contrôle électoral, présidée par le sénateur de Haute-Loire Adrien Gouteyron, doit toutefois valider, au cours de la semaine, les parrainages fournis par les candidats. Pour pouvoir se présenter, il faut en effet obtenir la signature de 3 % des adhérents, répartis dans au moins vingt fédérations différentes, soit environ 1 650 signatures. La commission doit notamment interroger les militants qui auraient parrainé plusieurs candidats pour savoir à qui va leur préférence.

PRONOSTIC HASARDEUX

Cette élection, la première mettant en présence plusieurs candidats, est particulièrement hasardeuse. Aucun sondage ne permet d'éclairer son issue, puisqu'il faudrait pour cela que le fichier des adhérents soit communiqué aux enquêteurs. La plupart des observateurs estiment actuellement qu'un second tour devrait opposer l'un des deux candidats considérés comme étant les plus proches de Jacques Chirac, M. Delevoye ou M^{me} Alliot-Marie, au candidat de la mouvance séguiniste, François Fillon. Somme toute, ce serait logique puisque, précisément, cette élection est le produit d'une divergence de stratégie entre le président de la République et l'ancien président du Rassemblement. Mais nul ne se risque à envisager les re-

ports de voix qui se produiraient, dans une telle configuration, dans la perspective d'un second tour.

Le député de la Sarthe, dont le tempérament plutôt paisible est à l'opposé de celui de Philippe Séguin, s'est employé depuis le début de sa campagne à se démarquer de l'image d'homme-lige de l'ancien président, vis-à-vis duquel beaucoup de militants nourrissent de la rancœur. Ceux-là considèrent que la démission de M. Séguin, en avril, quatre mois après son élection à la présidence du RPR, est la cause, et non la conséquence, de la crise existentielle du mouvement. M. Fillon continue d'en faire les frais, au point qu'en accord, semble-t-il, avec M. Séguin, il préfère reporter le moment où ce dernier s'engagera en sa faveur, plus explicitement qu'il ne l'a fait à ce jour.

DISCOURS INCANTATOIRE

A moindre échelle, Patrick Devedjian pâtit, lui aussi, de l'idée selon laquelle sa candidature ne serait qu'une candidature de substitution, en lieu et place de Nicolas Sarkozy. Les haines que suscitent ce dernier se transforment en jalousie vis-à-vis de l'avocat parisien, jugé un peu trop beau parleur et qui, de surcroît, fait équipe avec Jean-François Copé, lequel avait eu le tort, lors de son bref passage à l'Assemblée nationale, de 1995 à 1997, de paraître trop actif aux yeux de ses collègues députés.

MM. Fillon et Devedjian représentent pourtant les deux lignes de force qui sous-tendent le RPR : la première, plutôt nationale et républicaine; l'autre, d'inspiration libérale et nettement pro-européenne. Opposés sur la conduite à adopter vis-à-vis de Charles Pasqua, ils ont en commun la volonté d'approfondir la démocratisation du mouvement, de soumettre, notamment, le choix des candidats aux élections – y compris à Paris – au vote des militants. Mais tous deux sont jugés trop indépendants de la maison Chirac.

De ce point de vue, l'émergence de la candidature de M^{me} Alliot-Marie a ouvert le jeu chez ceux qu'un jeune séguiniste appelle « les bornés du chiraquisme ». Grâce à elle et, dans une moindre mesure, grâce à M. Muselier, les fidèles du chef de l'Etat ne sont pas obligés de s'en remettre à M. Delevoye, inconnu du plus grand nombre, mais intronisé de la manière la plus lourde qui soit comme « le candidat officiel » par quelques fidèles trop zélés du président de la République. Si le choix d'un nouveau président ne consiste qu'à reprofiler le mouvement, une femme déterminée et active, séduisante de surcroît, une figure libre, en somme, de la « chiraquie », peut tout aussi bien assurer la gérance du RPR, plutôt que la figure imposée de l'entourage élyséen.

L'avantage de ce choix, pour les « chiraco-chiraquiens », est précisément qu'il est un non-choix. M^{me} Alliot-Marie comme MM. Delevoye et Muselier s'en tiennent prudemment à un discours flou, plus ou moins incantatoire, sur la nécessité d'une réconciliation. Se rassembler, mais autour de quel projet ? leur objectif en vain MM. Fillon et Devedjian. En fait, comme l'analyse Dominique Perben, l'un des principaux lieutenants de M. Delevoye, un nouveau profil reste à inventer pour la présidence du parti chiraquien. Pour des raisons différentes, aucun des successeurs de M. Chirac n'a trouvé jusqu'ici la posture adéquate.

Jean-Louis Saux

Lionel Jospin souligne la « difficulté à s'adapter » d'une droite « sociologiquement toujours présente »

PRESSÉ par son emploi du temps, Lionel Jospin a un peu bousculé le conseil national du Parti socialiste, samedi 9 octobre, en prenant les tours de parole de Jean-Luc Mélenchon et Henri Weber. Avant de présider, à Matignon, une réunion de ministres – Dominique Strauss-Kahn, Martine Aubry, Dominique Gillot, Dominique Voynet, Catherine Trautmann, François Huwart – sur les négociations commerciales internationales, le premier ministre a prononcé un discours de quarante minutes sur sa méthode et son programme.

Regrettant de ne pas venir plus souvent devant le PS, dont il recevra le bureau national à dîner à la fin du mois, il a rendu hommage à François Hollande, qui « s'est bien imposé ». « Il est devenu un leader de talent », a-t-il lancé, avant de juger que « nous avons su trouver le bon rapport, la bonne distance – et pas la prise de distance – entre le parti et le gouvernement ».

« En raison de l'absence prononcée de la droite, l'opinion se montre plus attentive et plus sévère à notre égard »

Ayant explicité sa « deuxième étape », le 27 septembre, à Strasbourg, M. Jospin a livré quelques « éclairages » de l'actualité. La droite ? « Sur le plan politique, elle est mal en point », a-t-il relevé, en observant sa « difficulté à s'adapter » sur des sujets de société comme le PACS ou l'immigration. « Peut-être que, dans quelques mois, ils nous donneront raison sur les 35 heures ! », a-t-il ironisé. « Sociologiquement, elle est toujours bien

présente », a cependant insisté M. Jospin, en rappelant que « la gauche n'occupe pas à elle toute seule l'espace politique » et que le clivage droite-gauche « se polarise » sur les 35 heures.

M. Jospin a invité la majorité à « positiver ses débats internes sur les 35 heures, car elle devra conclure ensemble ». Saluant à cet égard, le « rôle irremplaçable » du PS

d'entreprise ». « A l'intention de ceux qui donnent des leçons de paritarisme », le premier ministre a redit que la loi doit favoriser la négociation. « Je pense évidemment à M. Seillière », a-t-il précisé. Et non à M. Chirac... M. Jospin a donné raison au PS d'avoir refusé de se joindre à la manifestation du PCF pour l'emploi, le 16 octobre, en raison d'« objectifs pas clairs »,

Robert Hue et le « mouvement populaire »

Robert Hue a déclaré, dimanche 10 octobre, sur France 2, que les socialistes et Lionel Jospin ont « tort d'avoir peur du mouvement populaire » lorsqu'ils refusent de participer à la manifestation du 16 octobre. Cette manifestation, a expliqué le secrétaire national du PCF, n'est pas dirigée contre le gouvernement, mais organisée « pour [lui] dire : "Prenez des mesures de gauche !" », pour « encourager ces réformes de gauche » et pour contrer le patronat qui « fait de la politique ». « Je sais que cela va être un très grand succès », a assuré M. Hue, ajoutant qu'il s'agira « d'un nouveau type de manifestation », et qu'elle sera « beaucoup plus importante » que le rassemblement de 25 000 personnes par le Medef et la CGPME le 4 octobre.

M. Hue a rappelé qu'il n'est « pas pour un Parti communiste qui dirait "amen" à tout ce que fait le gouvernement ». Il souhaite que Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, se rende à la manifestation de son parti avec l'accord du premier ministre.

comme « pôle de stabilité », le premier ministre s'est interrogé sur « la distance » de Jacques Chirac par rapport à la droite, en notant que sur la régulation, la politique étrangère, la justice, les positions du chef de l'Etat sont « plus proches du gouvernement » que de l'opposition. M. Hollande a relevé que M. Chirac « joue tous les rôles : chef de l'Etat, chef de l'opposition et futur président du RPR ». Lundi matin, sur RTL, M. Hollande a qualifié de « prête-noms » les six candidats déclarés à la présidence du RPR (lire ci-contre). « Ce sera Jacques Chirac qui sera président du RPR », a affirmé le premier secrétaire.

Revenant sur les 35 heures, M. Jospin a souligné que chaque composante de la majorité ne doit pas « aller trop loin dans la singularité ». A l'intention d'Ernest-Antoine Seillière, il a relevé que « l'entreprise est un bien commun qui n'appartient pas aux seuls chefs

mais, comme M. Hollande, il s'est refusé à faire le pari de son échec. De même, s'il s'est félicité de la « décision importante » de la CGT de ne pas y appeler, en y voyant « un pas dans le sens de l'indépendance syndicale », il a affirmé que ce n'est pas « un camouflet » pour Robert Hue. Il devait déjeuner lundi à Matignon avec le secrétaire national du PCF.

Rappelant les grandes lignes de

Michel Noblecourt

Trois élections cantonales partielles

AIN

Canton de Trévoux (second tour).

I, 10 161 ; V, 4 262 ; A., 58,06 % ; E., 4 165.

Patrick Rousset, s., div. g., m. de Saint-Didier de Formans, 2 088

(50,13 %)... RÉÉLU

Paul Colombel, RPR, m. de Jassans-Riottier, 2 077 (49,87 %).

[En 1998, M. Rousset l'avait emporté d'une seule voix sur M. Colombel à la faveur d'une « triangulaire ». Même si le scrutin reste serré, sa victoire est plus nette : l'extrême droite, en pleine déconfiture, n'a pas pu se maintenir au second tour.

3 octobre 1999 : I, 10 161 ; V, 3 673 ; A., 63,85 % ; E., 3 589 ; Paul Colombel, RPR, m. de Jassans-Riottier, 1 577 (43,94 %) ; Patrick Rousset, div. g., m. de Saint-Didier de Formans, 1 516 (42,24 %) ; Jean-Loup de La Cheisserie, FN, 228 (6,35 %) ; Pascal Heurtier, Verts, 125 (3,48 %) ; Jacques Wahl, MN, 74 (2,06 %) ; Monique Bouhab, PCF, 69 (1,92 %).

22 mars 1998 : I, 10 054 ; V, 5 270 ; A., 47,58 % ; E., 5 161 ; Patrick Rousset, div. g., m., 2 111 (40,90 %) ; Paul Colombel, RPR, m., 2 110 (40,88 %) ; Jean-Loup de La Cheisserie, FN, 940 (18,21 %).

SOMME

Canton d'Amiens-VII-Sud-Ouest (second tour).

I, 11 551 ; V, 3 502 ; A., 69,68 % ; E., 3 359.

Marc Thuilot, RPR, 1 788 (53,23 %)... ÉLU

Eliane Gillet, PS, 1 571 (46,77 %).

[Ce scrutin fait suite à l'annulation du vote de mars 1998 par le Conseil d'Etat pour vice de forme, aucun électeur n'ayant reçu la profession de foi du candidat RPR. M^{me} Gillet ne l'avait emporté que de 11 voix, dans un canton détenu depuis vingt-cinq ans par la droite. M. Thuilot, qui avait manqué de peu l'élection dès le premier tour, l'a emporté au second.

3 octobre 1999 : I, 11 561 ; V, 3 055 ; A., 73,57 % ; E., 2 968 ; Marc Thuilot, RPR, 1 419 (47,81 %) ; Eliane Gillet, PS, 1 188 (40,03 %) ; Raynald Brasseur, FN, 192 (6,47 %) ; Marie-Claire Rousselle, MN, 85 (2,86 %) ; Warin, ext. g., 84 (2,83 %).

22 mars 1998 : I, 11 788 ; V, 5 450 ; A., 53,77 % ; E., 5 123 ; Eliane Gillet-Miannay, PS, c. m., 2 567 (50,11 %) ; Marc Thuilot, RPR, 2 556 (49,89 %).

VAL-D'OISE

Canton de l'Isle-Adam (second tour).

I, 16 960 ; V, 5 645 ; A., 66,72 % ; E., 5 474.

Axel Poniatowski, DL, 3 749 (68,49 %)... ÉLU

Philippe Theilleux, PS, c. m. de Presles, 1 725 (31,51 %).

[M. Poniatowski succède à Jean-Paul Nombrot (DL), qui avait donné sa démission du conseil général pour raisons de santé. Déjà, en février, il avait succédé à son père, l'ancien ministre giscardien Michel Poniatowski, à la mairie de l'Isle-Adam.

3 octobre 1999 : I, 16 961 ; V, 5 349 ; A., 68,46 % ; E., 5 181 ; Axel Poniatowski, DL, 3 007 (58,04 %) ; Philippe Theilleux, PS, c. m. de Presles, 961 (18,55 %) ; Sylvain de Smet, Verts, 405 (7,82 %) ; Jacques Thomeret, PCF, 323 (6,23 %) ; Huguey François, FN, 214 (4,13 %) ; Erwann Attagnant, MN, 78 (1,51 %) ; Louis Girard, ext. d., 33 (0,64 %).

27 mars 1994 : I, 16 865 ; V, 11 912 ; A., 29,37 % ; E., 8 169 ; Jean-Paul Nombrot, UDF-PR, 4 972 (60,86 %) ; Philippe Theilleux, PS, 3 197 (39,14 %).

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

► Sur DEUG, DUT, BTS : EM Lyon, concours "Profils", "Tremplin", "Passerelle"

► Sur Licence :

Sciences Po ► Attention :

NOUVEAU CALENDRIER EXAMEN EN MARS

HEC-ESCP, EM Lyon,

concours "Tremplin",

"Profils", "Passerelle",

► Sur Maîtrise :

ESSEC, CRIFPA, DECF-DESCF

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame

75004 Paris 01 43 25 63 30

3615 IPESUP

Investissement Supérieur

3615 IPESUP

GRANDS INVESTISSEURS

NOS ÉQUIPES DE GESTION D'ACTIFS SONT PRÉSENTES SUR TOUTES LES PLACES DU MONDE.

DERRIÈRE LES CHIFFRES, IL Y A LES HOMMES.

CONTACTEZ-NOUS AU 01 55 37 52 15 - www.axa-im.fr

CRIMINALITÉ Les responsables policiers français estiment que la mafia russe est présente dans l'Hexagone mais ils manquent d'éléments probants qui pourraient étayer des

poursuites pénales. La coopération judiciaire avec la Russie, qui ne s'est toujours pas dotée d'un instrument de contrôle des flux financiers semblable à Tracfin, est en effet extrê-

mement médiocre. ● **FAUTE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE**, les autorités françaises en sont réduites à utiliser une stratégie de harcèlement administratif. Elles émettent à l'égard des

ressortissants russes suspectés d'être des mafieux des fiches d'opposition à l'entrée en France et procèdent à l'examen minutieux de leurs documents de voyage. ● **BORIS BERE-**

ZOVSKI, un milliardaire considéré comme l'éminente grise du président Eltsine, reçoit au cap d'Antibes dans un château acquis grâce à un montage financier complexe.

Le casse-tête de la lutte contre les mafias russes en France

La police est convaincue que l'Hexagone est une base de repli, de villégiature et d'investissement pour les mafieux de la CEI.

L'absence de coopération judiciaire avec la Russie fragilise cependant les procédures pénales conduites en France

CE FUT un magnifique anniversaire pour Alimjan Tokhtakhounov, le 17 janvier au Pavillon Dauphine, en bordure du bois de Boulogne. L'ancien joueur de cartes professionnel, reconverti dans les affaires et installé à Paris depuis 1993, avait convié près de deux cents invités venus de Russie pour fêter son cinquantenaire. L'architecte international Zourab Tsereteli et la mère de la *prima ballerina* Maïa Plissetskaïa côtoyaient des proches du maire de Moscou. Cette soirée fastueuse réunissait un curieux mélange de représentants de la nomenklatura, des arts, des affaires et de la mafia. Le chanteur Iossif Kobzon, surnommé le « Frank Sinatra » de Russie, était là, en ami de longue date, incarnant assez bien la confusion des genres. Il a été élu député à la Douma malgré ses liens avec plusieurs parrains, dont le chef moscovite Vyacheslav Ivankov, désormais écroué aux Etats-Unis pour extorsion de fonds.

Attirés par l'odeur de mafia, des policiers français ont discrètement surveillé les festivités. Mais que faire ? Les soupçons d'appartenance à une association criminelle ne suffisent pas à étayer des poursuites pénales. Présent au Pavillon Dauphine pour cette soirée d'anniversaire, comme d'autres affairistes sulfureux, le magnat ukrainien de l'aluminium Mikhaïl Tcherny est ainsi *persona non grata* en France. En 1996, l'Unité de coordination et de recherche anti-mafia de la police française l'a fait placer sur la liste des suspects à refouler à l'entrée du territoire. Mais une fois la frontière passée, cette interdiction signalée par une fiche spéciale ne peut plus être notifiée. Mikhaïl Tcherny n'a donc pas été inquiété.

De ce casse-tête policier – obtenir des éléments de preuves suffisamment solides pour la justice –, Alimjan Tokhtakhounov est jusqu'à présent sorti sans grand tracas. Pour les services spécialisés, il est pourtant « un mafieux historique qui met aujourd'hui à profit son relationnel pour jouer les intermédiaires ». Et de remarquer qu'il était en relation avec la première victime d'un règlement de comptes imputé à la mafia russe, Sergueï Majorov, le 22 novembre 1994 à Paris. « *Mafieux, moi ? Facile à dire, rétorque M. Tokhtakhounov, interrogé début octobre dans la capitale. Mais tout dépend ce qu'on entend par là. (...) Moi, j'ai quitté Moscou en 1989 et je n'ai rien à me reprocher.* » L'Ouzbek s'est même offert le luxe d'obtenir en 1995 l'annulation d'un arrêté d'interdiction du territoire. A l'entendre, les « rumeurs » le concernant seraient propagées par des concurrents jaloux.

Président à Paris une société d'import-export (viandes et poulets congelés) avec les pays de l'Est, M. Tokhtakhounov reconnaît avoir été condamné en 1972 à Moscou pour un défaut de titre de séjour, puis à un an de prison en 1984 pour « absence de revenus et parasitisme ». Rien de plus. Son carnet d'adresses n'est-il pas lourd de ces relations ambiguës qui se nouent entre hommes d'affaires, politiques et mafieux ? L'ancien professionnel admet avoir connu beaucoup de monde lors des parties de cartes clandestines qui réunissaient à Moscou des joueurs venus des diverses Républiques soviétiques. Sergueï Mikhaïlov, par exemple, l'un des principaux parrains moscovites, qui a été écroué pendant trois ans pour appartenance à une organisation criminelle en Suisse avant d'être acquitté, en décembre 1998, faute de preuves. M. Tokhtakhounov reconnaît avoir revu M. Mikhaïlov en France – « une fois, en 1994, lors d'une fête sur un yacht à Cannes » –, mais il nie toute relation d'affaires avec lui. Ce qui ne l'empêche pas de parier sur la prochaine victoire aux élections en Russie de M. Mikhaïlov, inscrit sur une liste du nationaliste Vladimir Jirinowski.

Résidant régulièrement en France, Leonid Bilounov donne également du fil à retordre aux poli-



PANCHO

ciers. Un responsable de la lutte contre le crime organisé évoque « son passé de mafieux particulièrement violent, à présent actif dans l'import-export avec les pays de l'Est ». Lui aussi a rencontré le fameux Mikhaïlov, en avril 1995 dans un grand cabaret parisien. Mais aucune infraction pénale ne peut davantage lui être imputée. Même si, en décembre 1996, lors de l'assassinat d'un truand en Estonie, les policiers ont eu la surprise de constater que les deux meurtriers interpellés avaient appelé à plus de trente re-

prises, au moment des faits, l'un des numéros de téléphone de Bilounov en France.

La criminalité venue d'Europe de l'Est reste pourtant très en deçà du niveau atteint en Allemagne ou en Belgique, secouées par des règlements de comptes sanglants. La seule condamnation d'un mafieux d'envergure en France est celle du Géorgien Tariel Oniani, condamné en octobre 1998 à huit ans de prison pour association de malfaiteurs. La peine, réduite de moitié en appel, a sanctionné la préparation de l'enlè-

Quand Boris Berezovski reçoit au château de La Garoupe

BORIS BEREZOVSKI, le milliardaire russe considéré comme l'éminente grise du président Eltsine, séjourne en maître dans une magnifique propriété du Cap-d'Antibes (Alpes-Maritimes). Le château de La Garoupe et une demeure attenante ayant appartenu à la veuve de Francis Bouygues ont été achetés pour des montants respectifs de 55 millions et de 90 millions de francs. Même s'il y reçoit des invités de marque, lors de ses fréquents déplacements sur la Côte d'Azur, Boris Berezovski n'en est cependant pas le propriétaire en titre.

La villégiature a en effet été acquise en 1997 selon un système de sociétés-gigognes compliqué à souhait. Le château et la propriété voisine ont d'abord été achetés par un marchand de biens des Alpes-Maritimes, la Société d'investissement France Immeuble (SIFI). Premier maillon du montage financier, la SIFI était elle-même contrôlée par une société de

droit suisse, Ovaco AG, dont le conseil d'administration a la particularité d'être présidé par un avocat helvétique. Ovaco AG se trouvait aussi placée sous le contrôle successif d'une société financière de Lausanne, Forus Services, et de sa maison mère au Luxembourg, Forus Holding.

ARÉOPAGE DE PERSONNALITÉS

C'est à ce niveau qu'apparaît le nom de Boris Berezovski : le milliardaire a créé Forus Services en 1994, au lendemain de la privatisation de la compagnie aérienne Aeroflot, avant de se retirer en 1997 de son conseil d'administration. Le 1^{er} juillet 1999, les locaux de la firme de Lausanne ont d'ailleurs été perquisitionnés par le procureur de la Confédération helvétique, dans le cadre d'une demande d'entraide judiciaire du parquet de la Fédération de Russie concernant des détournements de fonds d'Aeroflot susceptibles d'atteindre plusieurs

centaines de millions de dollars. Détenue à 51 % par l'Etat russe, la compagnie aérienne était alors sous la direction du gendre du président Eltsine, Valery Okoulov.

Quoi qu'il advienne de cette enquête financière, le château de La Garoupe devrait continuer d'héberger un aréopage de personnalités russes. L'une des filles de Boris Eltsine, Tatiana Diatchenko, ainsi que des conseillers du président, comme Valentin Ioumachev, et des hommes d'affaires, comme le directeur de la compagnie d'aluminium Trans World Metals, Lev Tcherny, ou le président de la compagnie pétrolière Sibneft, Roman Abramovitch, le fréquentent. Il est vrai que Cap-d'Antibes exerce une indéniable attraction sur les businessmen russes. A l'image d'un affairiste de haut vol, Boris Birshtein, qui y a acquis une villa en 1996 sous le nom de jeune fille de sa femme.

Des investissements de capitaux d'origine douteuse se sont néanmoins multipliés dans l'immobilier de prestige, sur la Côte d'Azur, dans le triangle d'or parisien (7^e, 8^e et 16^e arrondissements), ou dans le pays de Gex (près de la frontière et des banques helvétiques). Mais identifier les vrais détenteurs de ces investissements, dissimulés derrière des sociétés-écrans ou des prête-noms, n'est pas une sinécure. Qui, par exemple, se trouve à l'origine

Une enquête préliminaire sur Eurobank

La France est encore loin des vastes affaires de blanchiment internationales qui secouent les autorités russes, la Bank of New York et le Fonds monétaire international (FMI). Tout juste le parquet de Paris a-t-il ouvert, le 3 septembre, une enquête préliminaire visant Eurobank, la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, installée depuis 1921 à Paris. La justice française s'est saisie des faits après une transmission du dossier par la Commission des opérations de Bourse (COB).

A ce stade, seule l'infraction de « gestion non autorisée de portefeuilles pour le compte d'autrui », imputée à une société off shore de Jersey, la Fimaco, contrôlée à 100 % par Eurobank, est visée. Mais l'enquête de la brigade financière, qui vient à peine de démarrer, peut servir de prétexte : en s'intéressant aux opérations passées par le siège d'Eurobank, boulevard Haussmann à Paris, les enquêteurs peuvent retracer les circuits des fonds de la Banque centrale de Russie, qui contrôle 78 % d'Eurobank, et du FMI.

grande délinquance financière considèrent que « les responsables criminels des pays de l'Est se sont payés les moyens de "blanchir propre" en utilisant les services de cabinets spécialisés. Quand l'argent arrive en France, il est déjà totalement blanchi ».

La même impression d'impuissance domine face à des ressortissants russes qui, munis d'un visa

taine de Russes effectuent chacun une conversion d'environ 49 000 francs dans un bureau de changes de la Butte Montmartre où un bus venait de les déposer (le seuil légal de 50 000 F impose de déclarer des soupçons au service spécialisé du ministère des finances, Tracfin). Leur savoir-faire impressionne, alors que la Russie ne s'est toujours pas dotée, contrairement à cinquante-deux autres Etats, d'un instrument de contrôle comparable à Tracfin, pourtant requis par les textes internationaux.

L'Hexagone semble avant tout une base de repli et de villégiature prisee par des mafieux qui continuent de diriger leurs affaires à l'étranger

La coopération judiciaire avec les pays de la CEI reste en effet caractérisée par sa médiocrité. Policiers et magistrats français savent que la corruption y gangrène les appareils étatiques et économiques. Ils se doutent que des renseignements d'ordre criminel y sont utilisés pour discréditer des adversaires politiques. Faute de transmission de pièces et d'antécédents judiciaires sur les ressortissants de la CEI mis en cause dans l'Hexagone, des procédures pénales solides ne pourront pas être déclenchées, regrettent-ils en chœur. Lors d'une réunion sur la criminalité organisée, au sein du groupe « Octopus » du Conseil de l'Europe, un commissaire français a tenté de l'expliquer à un magistrat de Moscou. Ce dernier a rétorqué que la justice russe transmettrait de telles informations... quand et seulement quand des poursuites pénales auront été engagées en France.

Citée par un spécialiste de la police judiciaire, une dernière anecdote indique que la confiance n'est pas au beau fixe : Interpol Moscou avait demandé en 1997 à Interpol Paris l'arrestation d'un homme soupçonné d'avoir participé à la tentative d'assassinat d'un vice-premier ministre en Abkhazie. Ayant repéré le suspect en région lilloise, Paris a demandé l'envoi des pièces judiciaires permettant de l'arrêter en vue d'une extradition. « La réponse à notre télégramme a été inhabituellement rapide, grimace le policier, mais elle se bornait à nous demander l'adresse de l'intéressé. » Dépitée, voire inquiète pour la sécurité du suspect, la police judiciaire n'a pas donné suite.

E. In.

Erich Inciyan

Une stratégie de harcèlement administratif

L'OUTIL PRINCIPAL de la lutte contre les mafieux de la Communauté des Etats indépendants (CEI) en France porte un nom bureaucratique volontairement peu connu : la « fiche TE », ou fiche d'opposition à l'entrée en France. Une cinquantaine de « fiches TE » ont ainsi été émises par le ministère de l'intérieur à l'encontre d'individus jugés dangereux pour la sûreté de l'Etat. Elles se font sans grande publicité sur les noms retenus dans la liste, afin que les intéressés ne s'en aperçoivent qu'au moment de passer la frontière.

Cette stratégie de harcèlement administratif tend avant tout à gêner ces grands voyageurs difficiles à impliquer, faute de preuves criminelles. Elle vise en particulier Sergueï Mikhaïlov, récemment relaxé par la justice helvétique, en raison d'un manque d'éléments probants sur son rôle à la tête d'un des clans mafieux de l'Est.

MÉTHODE PRÉVENTIVE

A son arrivée à l'aéroport du Bourget, le 20 mars 1998, Gafour Rakhimov a eu la mauvaise surprise de se voir refuser l'entrée en France. L'homme d'affaires André Guelfi, qui l'accompagnait ce jour-là, a protesté de l'honnêteté de son partenaire. Considéré comme un parrain historique de la mafia du coton à Tachkent, M. Rakhimov joue un rôle d'intermédiaire dans les transactions entre l'Europe oc-

cidentale et l'Ouzbékistan. Ce qui explique que Bernard Tapie soit également intervenu en faveur de sa libre circulation dans l'Hexagone.

La méthode préventive est efficace mais discutable, puisque aucune poursuite judiciaire ne pèse sur les intéressés. Epaulés par des cabinets d'avocats spécialisés, certains des intéressés ont introduit des recours. Avec succès, parfois, comme Semion Moguilevitch. Furieux d'être refoulé, cet homme présenté comme l'un des principaux chefs des mafias de l'Est a ainsi attaqué la décision devant la justice administrative. Le 14 juin, le tribunal administratif de Paris lui a donné raison en annulant une fiche d'interdiction d'entrée sur le territoire.

Cuisant camouflet : l'homme serait, selon le FBI notamment, l'un des principaux chefs des mafias de l'Est. Il serait à la tête d'un groupe basé en Hongrie qui dirige des trafics d'armes et des réseaux de prostitution. Baptisé « le parrain de Budapest », Semion Moguilevitch serait au cœur du scandale de la Bank of New York, qui aurait blanchi des milliards de dollars de la pègre russe (*Le Monde* du 21 août). La Place Beauvau n'a pu que faire appel de la décision de première instance, ce qui maintient l'interdiction jusqu'au jugement définitif du dossier.

Dans leur riposte, l'administra-

tion française utilise également une panoplie de tracasseries administratives pour gêner l'entrée et le séjour de tels suspects. Un examen scrupuleux des documents de voyage est ainsi de mise. De nombreux citoyens de l'ancien bloc soviétique – honnêtes, dans leur grande majorité – disposent de plusieurs passeports. Sergueï Mikhaïlov, par exemple, a utilisé des documents russe, belge, grec, israélien et portugais. Le passeport grec est très prisé, car il autorise la libre circulation dans l'Union européenne. A l'été 1997, un réseau de corruption et de délivrance de passeports helléniques a été démantelé à l'ambassade de Grèce à Moscou : il fallait compter 10 000 dollars pour un acte de naissance, 25 000 dollars pour un passeport.

Profitant du fait que de nombreux Géorgiens ont de réelles ascendances helléniques, des faussaires ont fabriqué des documents de toutes pièces. En France, les autorités ont ainsi mis la main sur une série de passeports grecs suspects remis à des ressortissants, apparemment géorgiens, par la préfecture de la ville d'Attikis. Des avocats locaux s'y sont spécialisés dans le montage de faux dossiers de naturalisation, trouvant des familles complaisantes pour certifier l'ascendance grecque d'un candidat venu de la CEI. Dimitri Blouvchtein, visé par un mandat

Les organisations lycéennes appellent à une manifestaton nationale, le 19 octobre à Paris

Une réunion unitaire a tenté de montrer que le mouvement ne s’essouffle pas

Près de trois cents lycéens, représentants d’organisations de province et d’île-de-France, ont participé, samedi 9 octobre à Paris, à une

CELA ne s’était jamais produit lors du mouvement lycéen de 1998. Samedi 9 octobre, dans un amphithéâtre de l’université Paris-II, près de trois cents lycéens venus d’île-de-France et de province ont participé à une « réunion unitaire » pour tenter de prouver que le mouvement de 1999 « ne s’essouffle pas ». FIDL (Fédération indépendante et démocratique lycéenne), UNL (Union nationale des lycéens), JCR (Jeunesse communiste révolutionnaire), coordinations régionales (notamment Bordeaux, Rouen), tous les syndicats ou organisations qui n’étaient jamais parvenus il y a un an à s’unir, étaient représentés pour lancer un « tous ensemble contre Claude Allègre ».

VINGT-CINQ ÉLÈVES PAR CLASSE

Alors que la mobilisation est très loin d’égalier celle de 1998, les lycéens réunis en assemblée générale à Paris ont voulu contrer « la stratégie de pourrissement » du ministère de l’éducation nationale et donner tort « aux médias qui ne parlent que d’essoufflement et qui ne montrent que les casseurs ». « Il faut créer un rapport de forces, car le ministre n’a pas l’intention de donner quoi que ce soit », a lancé de la tribune Olivia Jean, présidente de la FIDL, syndicat qui a préféré annuler son conseil national au profit de cette réunion unitaire. « Soit on s’unit et on oublie nos divisions de 1998, soit les lycéens se feront encore avoir et alors il n’y aura plus rien pendant des années », a prévenu un « ancien » de la coordination de Jussieu largement applaudi.

Au terme de deux heures de discussions, les lycéens ont lancé un appel à une manifestation nationale, mardi 19 octobre à Paris, et ont adopté une longue plate-forme

réunion unitaire. Ils ont appelé à une manifestation nationale, mardi 19 octobre à Paris, et ont adopté une plate-forme de revendications récla-

de revendications. Considérant que Claude Allègre « a trahi ses promesses de 1998 », ils réclament, « dans le cadre d’une loi de programmation budgétaire », un effectif maximum de vingt-cinq élèves par classe, un plan d’urgence pour l’embauche de professeurs qualifiés et pour la rénovation des locaux, davantage de personnels

M. Allègre demande à nouveau aux lycéens de se remettre au travail

Dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 10 octobre, Claude Allègre, ministre de l’éducation nationale, a une nouvelle fois demandé aux lycéens de « rentrer » dans leurs établissements et de se mettre « au travail ». « Si je dois affronter une mauvaise humeur ou une impatience, c’est le prix à payer de la réforme. Je le sais depuis le début, sinon je n’aurais qu’à gérer comme Bayrou », déclare-t-il.

« Je n’ai jamais dit que j’allais faire une rentrée “zéro défaut”, j’ai dit : je veux travailler avec l’objectif “zéro défaut” », précise le ministre, qui réaffirme que, « pour cette rentrée, et pour la première fois, tous les postes sont pourvus ». « Malheureusement, ajoute-t-il, des enseignants n’ont pas pris leur poste, il faut donc les remplacer. Il y a bien sûr des gens malades, mais surtout des femmes enceintes – ah ! le bébé de l’an 2000 – qui ont envoyé le jour de la rentrée leur certificat ». Au conseil national du PS, samedi 9 octobre, Lionel Jospin avait déclaré qu’il ne connaissait pas « de rentrée scolaire avec “zéro défaut” et que Claude Allègre et Ségolène Royal « travaillaient bien ».

non enseignants, de meilleurs emplois du temps, le respect des droits lycéens, la gratuité des livres scolaires, une orientation qui ne soit ni imposée ni irrévocable et l’égalité des trois filières (générale, technologique, professionnelle).

Auparavant, dans une ambiance animée et très enfumée, des dizaines de jeunes ont pris la parole à tour de rôle pour fustiger, comme l’a résumé Tristan, élève à Strasbourg, « ce ministre qui se fout de la gueule des lycéens » ou, comme l’a regretté Stéphanie venue de Clermont-Ferrand, « ce ministre qui nous méprise et nous

ignore ». Tous semblaient n’avoir qu’une certitude : Claude Allègre « ment ». « On nous a promis une super-rentrée et il n’y a rien du tout », a crié Eugénie en ajoutant : « L’école est l’unique ascenseur social, mais aujourd’hui il est en panne. S’il n’y avait pas d’école à deux vitesses, il n’y aurait pas de violence .»

Car, au-delà des revendications maintes fois entendues sur le manque de professeurs, les locaux « pourris », « les ordinateurs qui ne marchent pas », les emplois du temps « non adaptés » et la démocratie lycéenne « bafouée », les lycéens ont aussi parlé d’égalité des chances. « Je suis dans un beau lycée où tout va bien », a d’abord raconté Marie-Pierre, de Toulon. Mais, a-t-elle expliqué, « on voudrait que ce soit la même chose pour tous. Les lycées professionnels ont plus de problèmes que nous. Est-ce qu’un lycéen de centre-ville a les mêmes chances de réussir qu’un

lycéen de banlieue ? Est-ce que Mourad a les mêmes chances que moi ? » Olivier, de Poitiers, est lui aussi dans un établissement « où il n’y a pas trop de problèmes. Forcément, c’est un lycée d’élite qui recrute sur dossier. Il faut remédier à cette inégalité des chances ». Et un autre lycéen d’ajouter : « Il faut arrêter de considérer les lycées professionnels comme une voie de garage et leurs élèves comme des sous-merdes ». Alors qu’un jeune a symboliquement brûlé le texte de la Charte des lycées, certains lycéens – visiblement mal informés sur le calendrier de la réforme – ont dénoncé l’absence des travaux personnels encadrés (TPE) et du soutien individualisé.

UN GOÛT AMER

Cette réunion a également été l’occasion de désigner, non sans difficulté, un bureau de « l’assemblée générale nationale des lycéens ». Composé de dix personnes (trois de la FIDL, deux de l’UNL, ainsi que des représentants de la JCR et des coordinations de Bordeaux et Clermont-Ferrand), cette « délégation » doit devenir l’interlocuteur du ministère. Le choix du 19 octobre pour la prochaine manifestation a toutefois laissé à certains un goût amer. Une date si éloignée ne risque-t-elle pas de « briser le mouvement ? », s’est inquiété une lycéenne de Rouen.

« Les élèves doivent préparer la mobilisation dans leur établissement », souligne le texte adopté samedi 9 octobre. Les lycéens ont également appelé « les professeurs, les parents d’élèves et les personnels non enseignants à soutenir les revendications lycéennes et à se mobiliser ».

Enfin, Alain Juppé a souligné la nécessité d’un « effort budgétaire supplémentaire » pour les universités, notamment pour améliorer l’encadrement dans les premiers cycles. Il a aussi mis l’accent sur l’organisation de « sorties directement professionnalisantes » à différents niveaux de l’enseignement supérieur. Dernier point, il a longuement insisté sur la nécessité « d’être plus accueillants vis-à-vis des étudiants étrangers », la baisse des effectifs étant due « à des erreurs qui ont été commises, notamment dans la gestion de la politique des visas ».

Dans la nuit, les corps des enfants ont été conduits au funéraire du Havre. Une autopsie était prévue lundi 11 octobre. Le parquet n’a pas souhaité divulguer l’identité de la meurtrière présumée, les pères des deux enfants se trouvant encore en audition lundi matin. Dans la journée, la meurtrière présumée devait être présentée au procureur de la République, qui devait ouvrir une information judiciaire.

Les avocats de M. Papon claquent la porte de la chambre d’accusation

LES AVOCATS de Maurice Papon, M^{es} Jean-Marc Varaut et Francis Vuillemin, ont claqué la porte de la chambre d’accusation de la Cour d’appel de Bordeaux, qui examinait, lundi 11 octobre au matin, à huis-clos, la demande de dispense de placement en détention de leur client avant l’examen, le 21 octobre, de son pourvoi devant la Cour de cassation. Ils entendaient protester par ce geste contre la présence des parties civiles lors de cette audience.

Sollicitée par les avocat de M. Papon, cette audience intervient une semaine après la décision de la cour d’assises de la Gironde de se déclarer « incompétente » pour statuer sur une première demande de dispense, déposée « pour des raisons d’ordre médical ». Cette demande a pour objet d’éviter à M. Papon, 89 ans, de se constituer prisonnier la veille de l’examen de son pourvoi en cassation, comme le prévoit le code de procédure pénale. M. Papon a été condamné, le 2 avril 1998, à dix ans de réclusion criminelle et de privation de ses droits civiques, pour complicité de crimes contre l’humanité.

M^{me} Guigou veut un rapport sur la disparition de dossiers à Nice

ELIZABETH GUIGOU a demandé au parquet général d’Aix-en-Provence que le procureur de Nice, Eric de Montgolfier, lui remette un rapport sur la disparition de dossiers au palais de justice de Nice La ministre de la justice a sollicité, samedi 9 octobre lors d’un déplacement dans les Alpes-Maritimes, « un rapport écrit à la fois sur l’analyse des dysfonctionnements et sur le moyen d’y remédier ». Réagissant aux propos tenus par M. de Montgolfier dans un entretien au *Nouvel Observateur*, qui signalait notamment la volatilisation d’un dossier concernant une organisation étudiante d’extrême droite (*Le Monde* du 9 octobre), le GUD, la ministre a souligné sa « détermination à lutter contre les dysfonctionnements de la justice ». Au sujet de l’influence de réseaux maçonniques évoquée par le procureur, elle a estimé qu’« il y a probablement des actes de délit d’affairesime dans tous les groupes humains et dans toutes les professions, probablement dans toutes les familles de pensée », tout en invitant à éviter l’"amalgame" ».

DÉPÊCHES

■ **AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE : l’organisme chargé de la coopération entre universités élira un nouveau directeur général le 30 octobre**, en remplacement du recteur Michel Guillou, mis en cause dans plusieurs rapports pour sa gestion de l’agence (*Le Monde* du 22 juillet). Pour l’heure, seule Michèle Gendreau-Massaloux, ancien recteur de l’académie de Paris, et actuellement conseiller d’Etat, s’est portée candidate à ce poste. Michel Guillou, dont le mandat s’achevait en cette fin d’année, occupait la direction de l’agence universitaire de la francophonie (AUF) depuis 1986. Des candidatures peuvent être déposées jusqu’au 26 octobre.

■ **POLICE : l’ancien directeur central de la police judiciaire, Bernard Gravet**, s’est vu confier par le ministre de l’intérieur, Jean-Pierre Chevènement, une mission sur le « recyclage de l’argent du crime organisé ». Selon le ministère, M. Gravet devra « engager une évaluation des dispositifs et services actuels de la police française et des difficultés » rencontrées pour « lutter sur le plan national [contre] un phénomène transnational ».

■ **SÉCURITÉ : les habitants de Couilly-Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) ont massivement rejeté**, dimanche 10 octobre, une proposition de leur maire visant à installer un système de vidéo-surveillance dans les rues de leur village. Le maire de cette commune de 1900 habitants, Philippe Erhard (DVD) avait proposé d’installer 24 caméras dans les rues pour un coût de 5,2 millions de francs.

■ **HYGIÈNE ALIMENTAIRE : deux dirigeants de la firme vosgienne Gibieroy, spécialisée dans la vente de gibier**, le gérant du groupe, Bernard Baumgartner, et le directeur commercial, Pierre Bression, ont été mis en examen pour mise en danger de la vie d’autrui et arrêtés, mardi 5 octobre. Les méthodes de conditionnement employées jusqu’en 1997 auraient permis à cette société de vendre des tonnes de viande, cuisses de chevreuil ou morceaux d’autruche, qui étaient impropres à la consommation. La méthode en question, l’ionisation, est un procédé visant à supprimer le développement bactériologique, employé aux Etats-Unis. Les deux dirigeants sont aussi mis en examen pour « abus de biens sociaux », de « ventes sans factures », « faux et usage de faux », et de « recel de documents ».

■ **ACCIDENT : un automobiliste qui téléphonait à un portable en conduisant a perdu le contrôle de son véhicule**, dimanche 10 octobre, à Orléans (Loiret), et percuté un groupe de jeunes piétons, tuant une personne et blessant grièvement deux autres. Le conducteur a été placé en garde à vue, dimanche soir, au commissariat d’Orléans.

CORRESPONDANCE

Une lecture attentive de votre article révèle sans doute la grande prudence avec laquelle les deux affirmations décisives – celles qui motivent le titre de l’article et lui permettent de produire son effet – se trouvent rapportées. La première, qu’Anne-Catherine serait une « jeune scientologue » ; la seconde que des pièces relatives à la scientologie « auraient disparu entre Verdun et Caen ».

Il y a, par ailleurs, cette incise de la fin du premier paragraphe : « Selon un avocat nancéien, Alain Behr, 110 pièces judiciaires concernaient l’Eglise de scientologie se seraient volatilisées (...) dans une affaire ouverte à la suite d’une plainte d’une jeune scientologue contre sa mère ». Qui dit cela ? M^e Behr ou votre journaliste ? Par quelque bout qu’on la prenne, avec ou sans guillemets, cette phrase dit bien ce qu’elle dit. Elle identifie et qualifie sans détour, bref elle pré-suppse qu’Anne-Catherine est scientologue, avant d’insinuer, au début du paragraphe suivant, que

« son mari Carlos Lobo » ne serait pas totalement étranger à cette secte.

L’article paru le lendemain [*nos éditions du 11 septembre*], corrigeant les déclarations de M^e Behr par celles de l’avocat général de Caen (« rien ne permet aujourd’hui d’affirmer que la scientologie ait quoi que ce soit à voir avec ce dossier »), pourrait laisser croire à un démenti. Or, il reste que l’impression produite est sans équivoque, comme le confirme la réaction et l’émoi de notre entourage.

Nous tenons donc à répéter simplement que *nous ne sommes pas scientologues*, ni membres d’aucune organisation sectaire quelle qu’elle soit. Il n’est pas besoin d’insister sur la perversité psychologique et juridique de ce type d’allégation. Comment apporter la preuve d’une *non-appartenance*, surtout lorsque se trouve invoqué le caractère secret de l’appartenance ? Comment se « défendre » lorsqu’on est partie civile et qu’en tout état de cause, l’appartenance à une secte ne constitue pas juridiquement un crime ni même un délit et que, par conséquent, l’imputation non plus ne relève pas au sens strict de la dif-famation ? Il n’en reste pas moins que nous ressentons cela comme une calomnie.

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale
En concluant, samedi 9 octobre, les Entretiens de Bordeaux sur l’éducation, organisés par son association, France moderne (Le Monde daté 10-11 octobre), Alain Juppé a précisé la méthode et le calendrier du débat engagé : diffusion des actes fin novembre, nouveau débat, puis « mise au clair d’un corps de propositions », sans doute « d’ici à l’été de l’an 2000 ».

Sans être « un spécialiste » des questions d’éducation, M. Juppé a néanmoins « suggéré quelques conclusions provisoires » issues du colloque. Des débats lui sont apparus « complètement dépassés » : celui entre l’unicité et la diversité, qui aurait conduit « il y a quelques années [les participants] à s’étriper sur le collège unique ». « Il faut le collège pour tous, mais en diversifiant l’offre de formation », a-t-il

ROUEN
de notre correspondant
Une femme de vingt-quatre ans a reconnu avoir tué, samedi 9 octobre, à coups de couteau, dans une chambre d’hôtel du Havre (Seine-Maritime), ses deux enfants âgés de deux et huit ans. Aux policiers, à qui elle venait de se rendre, elle a expliqué avoir agi à la suite d’une récente rupture.

Originaire d’Anfrville-la-Nivoie, dans l’agglomération rouennaise, sans profession, la jeune femme était arrivée au Havre, par le train, dans l’après-midi du samedi 9 octobre. Elle avait pris une chambre à l’hôtel d’Yport, un établissement une étoile situé sur le cours de la République. Dans ce

quartier qui borde la gare, la fête foraine annuelle battait son plein. Selon les témoins, la femme semblait calme, les enfants tranquilles.

Vers 19 heures, la jeune femme a averti le patron de l’hôtel qu’elle allait acheter des cigarettes. Puis, quelques minutes plus tard, elle l’a appelé par téléphone. Les enfants, disait-elle, étaient « en danger dans la chambre », il devait aller voir. L’hôtelier est monté dans les étages. Derrière la porte, il a découvert le corps du premier enfant, poignardé, gisant sur le sol, entre deux lits. Il a trouvé le second dans la salle de bains, grièvement blessé, lui aussi, par arme blanche. Les pompiers et les médecins des urgences ont été immédiatement

dépêchés sur place, mais toutes les tentatives de réanimation sont restées vaines.

RÉCENTE RUPTURE

Entre-temps, la mère s’est rendue au poste de police municipale voisin de l’hôtel pour se constituer prisonnière. Vers 21 heures, elle a été amenée sur les lieux du crime, puis remise à la police nationale. Placée en garde à vue au commissariat, elle a expliqué avoir agi à la suite de sa récente rupture avec le père de son plus jeune fils. Celui-ci, a-t-elle affirmé, lui avait récemment annoncé qu’il allait réclamer la garde des enfants. Calme, ne semblant pas bien se rendre compte de la portée de son geste,

DU BEAU VETEMENT A LA SIMPLE RETOUCHE

LEGRAND

Tailleur s/mesure

Depuis 1894

Très grand choix de tissus et de prix

Nouvelle collection Hommes et Dames

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e

TÉL : 01.47.42.70.61

3^e cycle du CNAM

MARKETING INDUSTRIEL

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Cours et séminaire d'études de cas (150 h sur 9 mois : soirs et samedis) coût : **1 100 F/an**

Brochure sur demande écrite au : **Marketing Industriel CNAM : 292, rue Saint-Martin - 75003 PARIS Tél. : 01 40 27 22 24 - 01 40 27 21 30**

Limite d'inscription : **20 OCTOBRE**

Chaque jeudi avec

Le Monde

DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

RÉGIONS

LE MONDE / MARDI 12 OCTOBRE 1999

Les partisans d'un département Pays basque font pression sur le gouvernement

Après le succès de la manifestation de samedi, les défenseurs de cette entité, refusée par Jean-Pierre Chevènement, veulent se faire entendre de Lionel Jospin. Les socio-professionnels et des politiques de toutes étiquettes, du PS aux nationalistes, font front commun

BAYONNE

de notre correspondant

« Sans doute, ce fut la plus importante manifestation à ce jour à Bayonne depuis la Libération ! » : Renaud d'Elissagaray, secrétaire général de l'Association des élus pour un département Pays basque, partageait la joie de la foule, samedi 9 octobre, au terme d'un rassemblement prônant « un département Pays basque maintenant ». Sous un ciel radieux, plusieurs milliers de personnes venaient de défiler dans les rues de la ville, slogans et chansons à l'appui : de 5 000 à 6 000 selon la police, plus de 13 000 selon les organisateurs.

Parmi ces derniers, figuraient notamment la fédération du Pays basque du PS, des Verts, les nationalistes d'Abertzaleen Batasuna et de la branche Nord du Parti nationaliste basque (PNV), la plupart des organisations culturelles, des représentants des artisans, des pêcheurs, des étudiants, la CFDT et la CFTC. En outre,

cent personnalités du Pays basque avaient lancé un appel à manifester.

Des élus RPR ou UDF, une trentaine de maires ceints de leur écharpe tricolore (dont Albert Pery, premier magistrat de Ciboure et époux de la secrétaire d'Etat à la formation professionnelle) se sont retrouvés avec des chefs d'entreprise, de mères de famille ou des retraités. « A l'évidence, il y a là un mouvement social », résume Jean-Daniel Chausier, enseignant de sciences politiques à la faculté de Bayonne. Néanmoins, ni les maires UDF de Bayonne, de Biarritz et d'Anglet, ni les députés basques n'étaient là.

L'attention commise la veille contre les émetteurs de radiotélévision au sommet de la Rhune ne semble pas avoir pesé sur la manifestation. En l'absence de revendications, certains n'excluaient pas une action d'Iparretarrak (organisation indépendantiste clandestine en sommeil depuis l'automne 1998), d'autres évoquaient l'ETA, bien que celle-ci n'ait



jamais perpétré d'attentat sur le sol français, d'autres encore évoquaient une opération de « barbouses espagnoles ». Quoi qu'il en soit « c'était un piège grossier », s'indignait Jacques Saint-Martin, président de l'Association pour un nouveau département.

Lancée par des responsables socio-professionnels, cette organisation mène, avec l'Association des élus pour un département Pays basque née en 1980, un travail de fond pour convaincre les milieux économiques. L'un de ses animateurs, Denis Brillant, lui-même traiteur charcutier et grand défenseur du jambon de Bayonne, affichait sa satisfaction : « En quelques semaines, pas moins de deux cents entreprises nous ont permis d'avoir un budget de 100 000 francs pour médiatiser l'appel à la manifestation. »

La revendication d'une identité administrative pour le Pays basque, qui remonte à la Révolution française, est portée par la chambre de commerce et d'industrie de Bayonne

depuis 1836. Elle a été renforcée par un processus, amorcé en septembre 1992, de création d'un schéma d'aménagement du Pays basque. Cette démarche tient sa force de l'adhésion de nombreux chefs d'entreprise et des principaux acteurs économiques sociaux et culturels : les uns et les autres veulent un pouvoir politique fort de proximité, capable de prendre des décisions rapidement, de stimuler un développement déjà soutenu ; capable aussi d'être un interlocuteur de poids face à Pau, Bordeaux, Bruxelles ou Vitoria, capitale de la communauté autonome basque d'Espagne. Cette approche est partagée par le député RPR Michel Inchauspé, auteur de plusieurs initiatives législatives en ce sens.

« RÉSISTANCE CIVILE »

Si un département Pays basque figurait, dès 1963, parmi les actes fondateurs du mouvement autonomiste Enbata, l'idée a eu longtemps peu d'écho, y compris chez bon nombre de nationalistes : ceux-ci y voyaient un leurre, quand leur objectif est la réunification des sept provinces basques des deux côtés des Pyrénées. De même, des élus UDF tels qu'Alain Lamassoure, président du district Bayonne-Anglet-Biarritz, jugent qu'un département a aujourd'hui trop peu de marge de manœuvre, notamment face aux enjeux européens. De son côté, tout en jugeant le « pays » Pays basque mis en place en 1997 « inadapté car trop lourd avec cent cinquante-huit communes », le sénateur et maire de Biarritz, Didier Borotra (FD), reconnaît « qu'il existe pour le département basque un incontestable mouvement d'opinion ». Selon lui, « le gouvernement ne répond pas favorablement à cette revendication pour

une évidente raison politique : l'Etat français ne veut pas être pris en otage dans les affaires basques espagnoles ».

Recevant son homologue ibérique Jaime Mayor Oreja, Jean-Pierre Chevènement avait indiqué, le 5 mars, que l'hypothèse d'un département Pays basque avait été rejetée « de façon très claire et définitive » par le gouvernement, affirmation nuancée ensuite par l'hôtel Matignon. En ajoutant qu'il n'y a « rien à gagner à créer des réalités ethniques en Europe,

pal de Bayonne, qui envisage, s'il n'obtient pas de réponse, « des actions de résistance civile sans violence et dans le calme ».

« Nous travaillons à une rencontre entre les élus et Matignon, indique, en écho, François Maitia, conseiller régional socialiste, lui-même partisan d'un nouveau département. Mais il ajoute que, dans un programme de la gauche « plurielle » négocié « au millimètre, notamment avec le Mouvement des citoyens » de Jean-Pierre

Les inquiétudes du Béarn

Avec 337 000 des 598 000 habitants des Pyrénées-Atlantiques, le Béarn a vécu son propre développement grâce à l'exploitation du gaz de Lacq à partir de 1960. Son épaissement proche, les turbulences autour de Elf, les hauts et les bas de l'industrie aéronautique l'inquiètent et des dossiers importants d'infrastructure, comme l'autoroute entre Pau et Bordeaux, restent en plan. Un département Béarn a ses partisans qui voient plus que des affinités avec la voisine Tarbes pour former une « métropole » pyrénéenne.

Le sondage CSA-Opinion pour le quotidien *Sud-Ouest* du 28 août 1999, réalisé auprès de 503 personnes des Pyrénées-Atlantiques, apporte une surprise : 39 % des Béarnais disent « oui » à la partition du département. Une hypothèse a laquelle est « farouchement opposé » le maire PS de Pau, André Labarrère, et que juge « catastrophique » le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, François Bayrou, « car on est plus forts à deux que séparés ». — (Corresp.)

sinon à balkaniser l'Europe tout entière », le ministre de l'intérieur avait suscité de multiples critiques, y compris au sein de la gauche « plurielle » locale.

Renaud d'Elissagaray a réaffirmé, samedi, qu'il s'agit d'une « identité territoriale pour tous ceux qui vivent en Pays basque », tout en rappelant : « Lionel Jospin avait dit en avril 1995 : "Je serais favorable au département Pays basque à condition que la majorité de ses élus y soit favorable". Cette condition est aujourd'hui remplie », souligne le conseiller municipi-

pal de Bayonne, qui envisage, s'il n'obtient pas de réponse, « des actions de résistance civile sans violence et dans le calme ».

Michel Garicoïx

Une revendication ancienne

● **12 janvier 1790** : création du département des Basses-Pyrénées par l'Assemblée constituante malgré deux députés, les frères Garat, qui réclament un département pour le Pays basque.

● **1836** : la chambre de commerce de Bayonne demande un nouveau département.

● **Janvier 1981** : parmi les 110 propositions de François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, la cinquante-quatrième prévoit la création d'un département Pays basque.

● **12 octobre 1984** : le président Mitterrand rejette à Bayonne toute idée de structure spécifique pour le Pays basque.

● **30 octobre 1996** : 63,7 % des maires du Pays basque votent à bulletin secret pour un nouveau département.

● **1^{er} juin 1997** : partisane d'un département Pays basque, Nicole Péry est élue députée PS de la 5^e circonscription des Pyrénées-Atlantiques où est située Bayonne. En mars 1998, elle sera nommée secrétaire d'Etat à la formation professionnelle.

● **28 août 1999** : 57 % de la population du Pays basque se prononcent pour un département Pays basque, selon un sondage CSA-Opinion, pour le quotidien *Sud-Ouest*, auprès de 503 personnes résidant dans les Pyrénées-Atlantiques.

DÉPÊCHES

■ **Tarn** : une cinquantaine d'agriculteurs de la Confédération paysanne ainsi que des membres de Solidarité chômage et de l'association ATTAC ont détruit, samedi 9 octobre, une parcelle de maïs transgénique chez un exploitant de la commune de Poudis (Tarn). « Une opération symbolique contre les cultures OGM de la société américaine Monsanto », a déclaré Geneviève Rey, responsable du syndicat agricole.

■ **TGV RHIN-RHÔNE** : le maire PS de Mulhouse, Jean-Marie Bockel, a critiqué, dimanche 10 octobre, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, qui bataille pour faire passer la future ligne de TGV Nord-Sud par Dole (Jura). « L'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts particuliers », a-t-il déclaré aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Il défend le tracé Mulhouse-Dijon qui offre, selon lui, « le meilleur rapport qualité-prix » via Belfort-Montbéliard et Besançon, mais laisse Dole de côté.

LIONEL JOSPIN s'est livré, samedi 9 octobre, devant le conseil national du PS, à une « une explication de texte de ce qu'il avait déjà dit en Corse sur la renonciation à la violence », selon les mots de François Hollande, premier secrétaire du PS, qui a résumé ainsi les propos du premier ministre : « Oui au dialogue statutaire, oui à l'évolution institutionnelle, mais il faut qu'il y ait une renonciation à la violence de la part de ceux qui veulent dialoguer. »

Le gouvernement, a indiqué M. Jospin, « n'exclut pas une évolution statutaire, une évolution politique ». « S'il y avait un mouvement nationaliste représentatif, il pourrait être entendu par le gouvernement », a-t-il souligné, avant d'ajouter que ce dernier était « morcelé, fragmenté, en partie dans la clandestinité ». « Ce que je demande, c'est une condamnation de la violence de la part des élus [nationalistes] », a

martelé le premier ministre, très applaudi. M. Jospin a distingué « des élus qui sont élus et armés » et d'autres élus « qui ont seulement des voix ». « Les nationalistes doivent renoncer à la culture corrompue des armes et à la clandestinité », a conclu le premier ministre : dès lors qu'« on accepte les règles et les méthodes de la démocratie et de la clarté, on peut discuter de tout sans tabous ».

La réponse des élus corses ne s'est pas fait attendre. Jean-Guy Talamoni, président du groupe Corsica nazionale à l'Assemblée de Corse, a répondu, sur RCFM, que, « lorsqu'on veut vraiment dialoguer, on ne pose pas de préalable. D'ailleurs, nous n'en posons aucun », a-t-il ajouté. « Le véritable problème, c'est que Paris n'a pas du tout l'intention de dialoguer et justifie son immobilisme en posant des préalables dont ils savent pertinemment que nous ne pourrions

les satisfaire ». Président de l'assemblée de Corse, le député DL de Corse-du-Sud José Rossi, a expliqué, sur la même radio, que « les nationalistes sont dans une situation politique qui ne leur permet pas de s'engager dans une condamnation de la violence ».

MISES EN EXAMEN

Enfin, le président du rassemblement pour la France (RPF), Charles Pasqua, a indiqué, dans *Le Figaro* du 11 octobre, qu'on ne « réglerait pas les problèmes uniquement par des mesures policières et judiciaires ». Le président du RPF, favorable à une table ronde ouverte à tous les acteurs politiques suivie d'un référendum dans l'île sur un projet de développement économique (*Le Monde* daté 10-11 octobre), souligne : « Il faut dialoguer avec tous les nationalistes, afin de leur faire comprendre que la violence est illégitime et inutile

dans un pays démocratique ». « L'autonomie de la Corse, a ajouté M. Pasqua, ce sont des mots. »

Par ailleurs, deux militants corses ont été écroués vendredi à Paris, pour l'attaque d'un lycée, le 26 avril 1994, revendiquée par le FLNC-canal historique. Stéphane Monti et Benoît Fustier ont été mis en examen par le juge d'instruction parisien Laurence Le Vert, des chefs de « violences avec armes, vol, destructions et dégradations, et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Ils ont reconnu leur participation à l'attaque du lycée Jean-Giono de Nice (Alpes-Maritimes), au cours de laquelle des individus cagoulés et armés avaient interrompu les épreuves de l'agrégation en lançant des fumigènes, bombardant les murs de revendications et en volant des copies.

La police les soupçonne également d'être des hommes de main d'un enseignant nationaliste Jean Castela, mis en examen et écroué le 22 novembre 1998 par le juge Brugière pour « association de malfaiteurs, en relation avec une entreprise terroriste », dans une affaire liée à l'assassinat du préfet Erignac. Stéphane Monti et Benoît Fustier avaient été interpellés, parmi les nombreuses arrestations effectuées, en 1998, dans le cadre des investigations sur les assassins du préfet. Relâchés, faute de preuves, ils restaient néanmoins sous surveillance. La section de recherche des

Renseignements généraux a réuni un certain nombre d'éléments – réunions discrètes, déplacements suspects et propos téléphoniques ambigus – permettant d'affirmer qu'ils appartiendraient à la mouvance Castela. A ce jour, cependant, ni Jean Castela, ni MM. Monti et Fustier n'ont été mis en examen dans l'information judiciaire ouverte sur l'assassinat de Claude Erignac.

Enfin, dans l'affaire des paillotes, l'avocat d'Yves Féraud, dont le restaurant de plage « Chez Francis » a été incendié, dans la nuit du 19 au 20 avril, par des gendarmes, a posté vendredi, de Paris, au tribunal administratif de Bastia, une « requête en sursis à exécution » de l'obligation de démolition de sa paillote, au 31 octobre. M^e Lucien Felli, nous a déclaré, lundi, que cette démarche « n'était en rien dilatoire ». Elle vise, selon lui, à clarifier l'identité du véritable propriétaire du terrain où se situe la paillote. « Des propriétaires revendiquent, depuis la fin septembre, quasiment le même lot », indique M^e Felli. De plus, ajoute-t-il, « le domaine public maritime n'a jamais été délimité sur la plage où se trouve la paillote de mon client. Comment, peut-on, donc, affirmer définitivement qu'il empiète sur le domaine public ? Quelle que soit la décision du tribunal, nous la respecterons. »

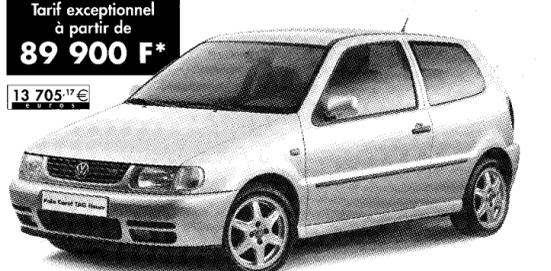
Ariane Chemin et Jacques Follorou



Gamme Polo Carat

Tarif exceptionnel à partir de **89 900 F***

13 705 17 €



Sièges avant sport chauffants, volant et pommeau gainés de cuir, jantes en alliage léger, climatisation, sellerie en cuir, ABS, double Airbag avant... en série.

Polo Carat 

*Tarif exceptionnel de la série limitée Polo Carat 1.6, 3 portes, AM 2000, hors options, dans la limite des stocks disponibles. Version présentée : Polo Carat 1.6V, AM 2000, tarif (hors options) au 17.09.99 : 107 900 F (16 449,25 euros).

40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

plus

L'édition 2000

CODE DE COMMERCE

CODE DE COMMERCE

DALLASIA

Fastes, jurisprudence, annotations

HORIZONS

PORTRAIT

TREIZE heures, un lundi d'automne, dans la salle à manger familiale des Delevoys, à Bapaume (Pas-de-Calais), derrière la pharmacie de Michèle, l'épouse du candidat à la présidence du RPR. La bouteille de bordeaux est à peine entamée. *La vie est un long fleuve tranquille* s'est tourné près d'ici. Elle plaisante : « *Moi, dans le film, je serais plutôt M^{me} Groseille.* » Lui, sur un ton solennel : « *Jamais je n'aurais imaginé, il y a six mois, que je serais un jour candidat à la présidence de la République.* » Jean-Paul Delevoys s'aperçoit de son lapsus. Il rit. « *Regardez ce qu'une amie m'a offert !* » Il se lève et prend sur le bar une boîte de coulommiers qu'il exhibe en souriant. Sur le couvercle, il est écrit « *Président* »... « *Et pour le dessert, demande une voix chantante au fond de la cuisine. Tu veux un mystère ?* » Jean-Paul Delevoys éclate de rire : « *Enfiin, Mich-Mich !* » Un jour, pas dupe, il l'a dit : « *Je suis le con de service qui s'y colle !* »

Le matin même, Jean-Paul Delevoys vient d'apprendre que Patrick Devedjian, le sémillant député des Hauts-de-Seine, brigue lui aussi la tête du RPR. « *Patrick* » n'a pas pris le temps de l'appeler pour le lui dire. Il soupire : « *Il fallait bien que l'establishment présente un candidat. Un type comme moi, qui vient de la campagne, foutre en l'air quinze ans de boulot, c'est inacceptable !* »

Depuis qu'il a annoncé sa candidature, sur RTL le 12 septembre, la presse présente M. Delevoys, cinquante-deux ans, comme l'homme qui s'est trompé de casting. Sa stature de géant - 1,93 mètre, 110 kilos -, ses blazers « Rotary club », son ton déférent, ses travers sémantiques, ses réponses bavardes aux questions posées lui valent les sarcasmes du tout-Paris. Yvette Merveille, sa chef de cabinet à la mairie de Bapaume, l'avait pourtant mis en garde : « *Attention danger ! C'est un cadeau empoisonné.* » Quand, fin juin, il comprend qu'il a la préférence de Jacques Chirac, lui-même flaire d'abord « *le piège* ». « *Ne l'écrivez pas, mais c'est la détermination à l'époque de Nicolas Sarkozy à se présenter qui me décide à y aller. Je voulais que les militants aient une alternative.* » Après avoir accepté d'être le dernier sur la liste aux européennes du même Nicolas Sarkozy, une fois encore, il se dévoue.

Trop bon, trop « *con* » ? « *J'ai bien la sensation d'être une interrogation* », dit-il. Depuis qu'il est né, Jean-Paul Delevoys a toujours été... décalé. Pour comprendre, il faut resituer l'homme dans son adolescence. Son père, négociant en grains, patron d'une PME de douze salariés à Avesnes-lès-Bapaume, le destinait à reprendre le flambeau de l'entreprise familiale. Il l'envoie chez les pères jésuites, en pension à Amiens, à La Providence. Premier décalage avec son milieu : enfant de la petite-bourgeoisie, il fréquente les fils des plus grandes fortunes de France.

Il a dix-sept ans quand ses parents divorcent : « *Je n'entrevois alors que deux solutions : soit me flinguer, soit rebondir.* » Le gaillard se forge « *une carapace* ». Il a déjà connu l'adversité. A trois ans, il a réchappé d'un faux croup, une méchante laryngite avec des signes d'asphyxie. « *Les médecins le pensaient perdu, raconte son père. Ma femme et moi, on l'a veillé nuit et jour pendant trois semaines.* »

Sur la porte du gymnase municipal, M. Delevoys a fait inscrire cette phrase de Saint-Exupéry : « *L'homme se découvre quand il se mesure à l'obstacle.* » Fils de divorcé, dans les années 60, à la campagne, Jean-Paul devient un « *déconneur de chambrée* ». Par réaction : « *Je ne voulais pas qu'on me plaigne...* », dit-il. Allier gauche dans l'équipe de foot de l'athletic-club bapalmois, il « *marque beaucoup de buts* ».

Tous ceux qui l'ont connu se souviennent de son personnage de meneur au grand cœur. Il est bénévole dans des associations humanitaires. Encore aujourd'hui, sa maman porte des parts de tarte aux pauvres de la région. Il baigne dans cette culture : « *Je tire mes forces du bonheur des gens* », dit-il. Au point de passer pour un « *naïf* » ou pour un inconscient : A dix-huit ans, il se jette dans l'in-



OLIVIER ROLLER

Jean-Paul Delevoys, l'anti-establishment RPR

Trop provincial et manquant de panache aux yeux des élites, mal connu des militants de base, le président de l'Association des maires de France compte sur le soutien de Jacques Chirac et sur la mobilisation des élus municipaux pour prendre la tête du mouvement gaulliste

centie de la maternité de Cambrai pour secourir les mères et les enfants. « *On l'a vu revenir au collège noir de fumée* », se souvient Henri Vignolle, surveillant à l'époque.

En terre molletiste, sa famille est à droite. Il est en décalage donc. Son premier mandat, il l'exerce pour... se rendre utile. En mars 1974, PDG de l'entreprise familiale, il est sollicité par le maire de son village, qui lui trouve de « *la trempe* ». Il n'est encore encarté nulle part. Il entre au conseil municipal d'Avesnes-lès-Bapaume (deux cents habitants).

POUR la deuxième fois, il rend service : en 1980, le maire de Bapaume, Henri Guidet, figure de la gauche « laïc-cardé » locale, est en froid avec le PS qui l'a exclu pour s'être opposé au programme commun. Malade, le vieil homme lui propose son siège de conseiller général. Piqué au vif par le mépris du candidat UDF - « *Il était client de mon père. Il lui a dit : "Si ton fils se présente, aujourd'hui tu as 200 000 francs et demain rien !"* » -, il accepte. Puisqu'on le prend pour un « *naïf* », rien que pour ça, il ira. Très vite, il apparaît comme le dauphin de Guidet. Quand celui-ci meurt en 1982, M. Delevoys devient maire de Bapaume, 4 725 habitants. Il sera constamment réélu.

A force de « *sensibilité au malheur des gens* » et d'une dose de paternalisme, il transcende les cliques politiques. Il rallie d'ex-communistes et d'ex-socialistes à sa majorité municipale. Il va jus-

qu'à se lier d'amitié avec son adversaire à chaque élection législative, le radical de gauche Jean-Pierre Defontaine. « *J'ai dit à Jean-Paul récemment, soutient M. Defontaine, actuel député de la circonscription, qu'il serait un jour premier ministre.* » Ses bonnes relations avec les élus de gauche suffisent même à laisser penser qu'il peut être franc-maçon. Cela le sert localement, à l'Association des maires de France (AMF) aussi. Mais il dément. M. Delevoys se veut « *indépendant* ». Et se dit « *déiste* ».

S'il a la fibre sociale, ce n'est, en tout cas, pas celle d'un homme de gauche. Il demeure pétri des valeurs d'une droite philanthrope et catholique. Surtout s'il s'agit de défendre la famille, à ses yeux menacée par le PACS.

Il prend sa carte au RPR après l'élection présidentielle de 1981. Son sens du consensus ne lui est pas précisément un atout pour se frayer un chemin au sein du parti gaulliste. Elu député à la proportionnelle en 1986, il passe inaperçu au Palais-Bourbon. « *Je n'appréciais guère l'ambiance récréative des questions d'actualité du mercredi* », raconte-t-il. Ses camarades du RPR le surnomment « *le grand dépendeur d'andouilles* ». En 1988, il est battu aux législatives. « *Je suis retombé de dix étages* », dit-il. A la même époque, il divorce et vend l'entreprise familiale. Il milite à l'AMF. Dans les couloirs feutrés de cette institution ronronnante, ses rondsurs affables lui valent la confiance de

ses pairs, de droite comme de gauche. Surtout, il sait saisir les opportunités. Président RPR de l'Association, Michel Giraud remarque ce « *garçon concret, charnel, humain* ». En 1989, il le fait entrer au bureau de l'AMF ; il devient vice-président chargé des finances. En 1992, Michel Giraud démissionne de son poste à cause du cumul de ses mandats. Jean-Paul Delevoys est son favori. Les concurrents ne se bousculent pas. En novembre, M. Delevoys est élu à la tête de l'AMF. En septembre de la même année, dans le Pas-de-Calais, il est élu sénateur. « *Un mandat qui me paraissait complémentaire avec mes fonctions de premier maire de France* », réplique-t-il à ceux qui l'accusent de ne « *pas avoir mouillé sa chemise* » pour être réélu député. M. Delevoys est dans une année faste.

A l'AMF, il met à profit ses capacités de « *manager* ». En 1992, l'association « *était une boutique endormie, grabataire* », se souvient son directeur de cabinet, Jean-Philippe Pierre. « *JPD* » se donne un « *business plan* » sur neuf ans, se comporte en chef autoritaire qui délègue et qui contrôle. L'Association renforce son rôle d'expertise au service des élus, améliore son action de lobbying auprès des parlementaires. Les congrès annuels attirent en moyenne six mille élus municipaux. Les premiers ministres s'y bousculent. En 1994,

universitaire qui le connaît bien. Lui dont le seul bagage universitaire est un diplôme de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille, se met en quête de théories pour étayer son expérience de terrain. Sa bibliothèque à Bapaume ressemble à celle d'un étudiant de Sciences-Po consciencieux : des ouvrages de sociologues - Emmanuel Todd, François Dubet -, d'économistes - Alain Minc - ou de philosophes tels que Fukuyama. Mais pas un seul roman.

C'EST alors qu'il met sur pied son propre groupe de réflexion. Une fois par mois, il réunit, au Sénat, François Rachline, économiste, professeur à Sciences-Po, Philippe Valletoux, un des dirigeants du Crédit local de France, Raymond-Max Aubert, corrézo-chiracien et ex-délégué de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), Jean-Loup Dherse, auteur d'un de ses ouvrages préférés - *L'Éthique ou le chaos* - et quelques universitaires. Tous sont invités à plancher sur les rapports entre enjeux locaux et nationaux. M. Delevoys fait la synthèse et se constitue des fiches. Y passent l'économiste Jean-Paul Fitoussi, le journaliste Alexandre Adler ou l'écrivain Denis Tillinac, proche de Jacques Chirac... « *Je l'ai trouvé intelligent, confie M. Tillinac. Mais dites bien que je ne le soutiens pas*

« Delevoys est un type qui ne se prend pas le chou, qui a une capacité à aller aux choses simples. Entre lui et Jacques Chirac s'est nouée une complicité, sinon de rustres, du moins de rustiques »

François Mitterrand s'y rend. Bientôt, la presse embraye et parle de la « *puissante AMF* ».

En retrait de la scène nationale, M. Delevoys devient un interlocuteur privilégié des patrons de la grande distribution, des banquiers des collectivités locales... Loin de Bapaume, où ses administrés se plaignent de ses absences, il fréquente l'Institut de la gestion déléguée, où il côtoie Jean-Marie Messier, patron de Vivendi. Au club Vauban, animé par Antoine et Simone Vél, lui qui a pourtant voté « non » à Maastricht en 1992 se frotte aux pro-européens.

M. Delevoys est « *un autodidacte qui a pris conscience de ses manques intellectuels* », résume un

plus que François Fillon ou que Michèle Alliot-Marie ! »

En octobre 1997, Jean-Paul Delevoys dirige un ouvrage intitulé *Cohésion sociale et territoires* pour le Commissariat au plan. A chaque congrès de l'AMF - à l'occasion desquels il est réélu en 1995 et en 1998 -, il développe une vision « sociale » du métier de maire, qui ressemble, à l'entendre, à un sacrodoce. Face à « *la machine infernale de l'exclusion* », à la « *déchirure des territoires* », ce n'est pas tant l'Etat, « *lointain et pevant* », qui peut contenir les effets de la mondialisation, mais l'échelon local, soutient-il sans relâche. C'est ainsi qu'au congrès de l'AMF, en 1993, il évoque la néces-

Jean-Paul Delevoys au siège du RPR, rue de Lille à Paris, en septembre.

sité, pour les élus, de combattre « *les fractures sociales qui déchirent notre pays* ».

Est-il parmi ceux qui, en 1995, ont inspiré la campagne présidentielle du candidat Chirac ? « *On ne cesse de dire que Chirac a fabriqué Delevoys. Mais on devrait plutôt se demander ce que Delevoys apporte à Chirac* », affirme un membre de son entourage. M. Delevoys évoque la « *fracture territoriale* », la « *fracture civique* », la « *fracture culturelle* ». Il ne faudra pas s'étonner si, un jour, M. Chirac dénonce la « *fracture civique* ». La formule est aussi de M. Delevoys... Quand le 5 juillet dernier, à Bordeaux, le chef de l'Etat lance un de ses appels rituels aux élus locaux pour qu'ils « *libèrent les énergies de nos concitoyens* », pour qu'ils fassent de « *la démocratie locale un puissant moteur de renouveau* », il s'est entretenu longuement avec M. Delevoys quatre jours auparavant. Rien qu'aux expressions présidentielles, cela se laisse deviner !

« *Delevoys est un type qui ne se prend pas le chou, qui a une capacité à aller aux choses simples. Entre lui et Jacques Chirac s'est nouée une complicité sinon de rustres, du moins de rustiques* », analyse un proche de l'Elysée. A force d'être décalé, M. Delevoys a fini, selon ce témoin, par devenir une « *valeur refuge de la chiraquie* ». « *Entre eux, résume le père de M. Delevoys, ça fait tilt !* » Les deux hommes se sont rencontrés pour la première fois, en 1980, à l'inauguration de l'Institut agricole Saint-Eloy, à Bapaume. Le chef de file du RPR s'est pris de sympathie pour ce jeune conseiller général, fêru d'agriculture. Plus tard, M. Chirac se rendra en visite privée chez M. Delevoys. Au retour de ses virées dans le Pas-de-Calais, certains l'ont parfois entendu dire : « *Ce Delevoys, c'est un type bien ! Un jour, il faudra en faire quelque chose.* »

En 1995, Jacques Chirac lui propose de devenir ministre. Mais Jean-Paul Delevoys refuse. Bluffé, le président lui dit qu'il a pensé à lui pour le ministère de l'intérieur. C'est non. « *J'ai toujours préféré l'influence du pouvoir à l'apparence du pouvoir* », dit-il aujourd'hui. Avant de préciser : « *Même pas de cocarde à ma voiture !* » Premier maire de France, il estime avoir plus de poids qu'un ministre parmi d'autres, fût-il premier flic de France.

Manque-t-il d'ambition ? Sans doute rassasse-t-il secrètement sa défaite de 1988 : « *Je suis capable d'attendre dix ans !* », a-t-il laissé échapper un jour.

Les dix ans se sont écoulés. Il était provincial et sans éclat, il peut désormais prétendre à une image de « *rassembleur* », « *fidèle à ses valeurs* ». Mais son élection le 5 décembre à la tête du RPR requiert une condition : inconnu des militants, il doit compter sur la mobilisation des élus RPR pour appuyer sa candidature.

Pendant ses sept ans à la tête de l'AMF, M. Delevoys s'est constitué ses propres réseaux. C'est dans ce terreau municipal qu'il espère puiser ses principaux relais. Malgré sa candidature à la tête du RPR, il poursuit sa tournée des associations départementales de maires. Sur les trente-six mille premiers magistrats de France, deux mille sept cents sont encartés au RPR.

La majorité des sénateurs RPR emmenés par Christian Poncelet, président du Sénat, et Josselin de Rohan, président du groupe, le soutiennent. A l'Assemblée nationale, les amis de Jacques Chirac ont battu le rappel. Enfin, Jean-Paul Delevoys a une bonne fête. Il l'appelle « *M^{me} la Présidente* ». Bernadette Chirac le conviera à déjeuner, le 15 octobre, sur la terre sainte de Corèze.

Il est convaincu que l'image que lui renvoient ses portraits dans la presse ne le dessert pas. « *Je prends l'arrogance et le mépris des élites et je les retourne en ma faveur* », glisse-t-il. Son entourage en a pris son parti : « *Il est le candidat de M^{me} Michu* », avance Jean-Philippe Pierre, son directeur de cabinet à l'AMF. « *Comme vous le savez, ajoute-t-il, 98 % des Français sont des M^{mes} Michu* ». Il y croit.

Béatrice Jérôme

2000 DÉBATS POUR LE SIÈCLE À VENIR

Edward Saïd, professeur à l'université Columbia de New York

« Je souhaite un Etat binational abritant Juifs et Palestiniens »

Pour le plus célèbre des intellectuels palestiniens en exil, la logique de la séparation entre les deux peuples ne peut plus fonctionner. Il faut chercher à les faire vivre ensemble dans un seul Etat

« Vous êtes un adversaire inflexible du processus de paix mis en œuvre à Oslo en 1993. Pourquoi ?

– Parce que les négociateurs n'ont pas été à la hauteur de ce processus. Il y a eu un extraordinaire moment de faiblesse palestinienne à cause des positions prises par Yasser Arafat pendant la guerre du Golfe. Il s'est retrouvé dans le camp des perdants ; il était à Tunis, dépassé par l'Intifada. La conférence de Madrid, en 1991, lui a offert l'occasion de survivre politiquement. A l'époque, des Palestiniens de l'intérieur et des Israéliens négociaient à Washington. On sait maintenant qu'Arafat a torpillé ces discussions pour garder la haute main sur le mouvement palestinien.

» Arafat a agi dans la précipitation. Lors des pourparlers d'Oslo, ses négociateurs n'étaient pas qualifiés. L'équipe ne comptait aucun avocat ; personne n'y parlait bien l'anglais. C'étaient presque des marionnettes face à des Israéliens bien préparés. Arafat a tout accepté. Une seule chose comptait pour lui : rester le chef. Enfin, il aurait dû être honnête avec son peuple et lui expliquer exactement ce qu'on lui avait accordé, c'est-à-dire très peu. Il aurait dû dire à son peuple : si vous acceptez cela, je reste, sinon je démissionne. Il ne l'a pas fait.

» Les résultats d'Oslo sont très clairs : à part le fait qu'Israël a reconnu le peuple palestinien, les accords sont très ambigus. On n'y dit rien de l'occupation, ni des implantations, ni de Jérusalem. Arafat a accepté de se soumettre aux demandes d'Israël, de prendre en charge l'ordre municipal alors que la sécurité et l'économie restaient dans les mains d'Israël. Le reste est une mascarade. Arafat veut devenir le premier chef d'un pseudo-Etat palestinien. C'est son obsession. Pour cela, il a tué l'Intifada, découragé son peuple, installé un régime corrompu, peu efficace, croulant sous la bureaucratie, un régime sans lois, sans Constitution, qui ne respecte pas les droits des citoyens. Arafat fait tout. Il contrôle l'argent, la sécurité, les médias.

– Vous avez été très tôt favorable à une coexistence de deux Etats qui induisait la reconnaissance d'Israël, à une époque où l'OLP la refusait. Aujourd'hui, vous êtes de nouveau à contre-courant en prônant un Etat binational. Pourquoi cette évolution radicale ?

– En 1979, lors d'une conférence à Beyrouth, j'ai dit qu'il n'y avait pas d'option militaire, et que nous devions accepter la partition. A l'époque, il n'y avait pratiquement pas d'implantations dans les territoires. En vingt ans, les colonies se sont multipliées au point que Palestiniens et Israéliens y sont aujourd'hui mêlés. Je souhaite un Etat binational abritant Juifs et

Palestiniens parce que la philosophie de la séparation ne peut plus fonctionner. L'inégalité entre les deux peuples est trop profonde. Elle aboutirait à un apartheid, avec un mini-Etat palestinien pourvu de quelques symboles : un drapeau, une police, une garde d'honneur. Comme on ne peut plus séparer les deux peuples, il faut chercher à les faire vivre ensemble. Comment avoir deux Etats dans ce minuscule territoire, où Juifs et Palestiniens seront à parité démographique dans dix ans ? La vraie question n'est pas d'appartenir à un Etat homogène ou quasi homogène – n'oublions pas qu'en Israël 20 % des citoyens sont arabes –, mais d'aménager une coexistence, d'imaginer un partage des pouvoirs de manière originale.

– Quand avez-vous changé d'avis ?

– Il y a quatre ans, j'ai fait la connaissance, pour la première fois de ma vie, d'un assez grand nombre de Palestiniens d'Israël, ceux qu'on appelle en arabe les « gens de 48 », notamment des intellectuels et des parlementaires comme Azni Bishara et Mohamed Miari. J'ai découvert leur parfait bilinguisme en arabe et en hébreu et comment ils pouvaient vivre en tant que minorité parmi les Juifs. J'ai vu que c'était possible. Et j'ai rencontré des Israéliens qui pensaient la même chose. Tout cela m'a convaincu. Que faire des Palestiniens d'Israël ? Et des Juifs qui vivent dans les colonies de Cisjordanie et de Gaza ? On ne va pas déplacer tous ces gens. Alors, je me dis : nous sommes déjà mêlés ; pourquoi ne pas en profiter pour fonder le premier Etat laïque du Proche-Orient qui serait vraiment l'Etat de tous ses citoyens ?

– Mais la grande majorité des Israéliens et des Palestiniens ne

veulent pas d'un Etat binational. Votre proposition relève donc de l'utopie...

– Je ne pense pas. Depuis deux ou trois ans, j'ai passé beaucoup de temps en Israël et en Palestine. J'ai parlé avec beaucoup de monde. A court terme, mon idée peut paraître utopique. Mais, en fait, beaucoup de Juifs se disent que la situation ne peut pas durer. Ils constatent que le sionisme n'a pas assez évolué pour envisager autre chose qu'un Etat défini uniquement par l'appartenance à une religion. Ils se posent la question de l'avenir de leur Etat en ces termes : faut-il garder une sorte de Sparte solitaire ou au contraire s'intégrer dans la région ? Bien sûr, il faudra trouver des arrangements – que j'ignore – philosophiquement plus acceptables que ceux qui se fondent sur des distinctions purement religieuses. Beaucoup de Palestiniens pensent de même. Plus généralement, les deux peuples sont dans une situation spéciale. Il leur faut donc une solution spéciale.

– Vous dites que l'Etat palestinien indépendant sera petit, faible, dépendant. Vous savez cela depuis longtemps. Pourtant cela ne vous a pas empêché de militer pour l'avènement d'un tel Etat ?

– Nos dirigeants se sont cantonnés à cette vision limitée.

– Mais les intellectuels étaient de leur avis ?

– Non, pas tous. Il y a toujours eu des intellectuels arabes et juifs hostiles à la partition. Car la volonté de créer deux Etats est une régression, pas un progrès. Regardez l'Inde, l'Irlande, Chypre. Y a-t-il eu progrès avec leur partition ?

– Vos attaques contre Arafat sont très violentes. Vous ne lui trouvez aucune circonstance atténuante ?

Un militant pacifiste et intransigeant

DEPUIS bientôt trente ans, Edward Saïd témoigne avec ardeur au nom du peuple palestinien. Militant pacifiste et intransigeant d'une cause dont il ne cesse de raporter qu'elle naquit d'un drame – l'exode forcé de 1948 –, Edward Saïd reste, à soixante-trois ans, le plus célèbre intellectuel palestinien en exil. Citoyen américain, il enseigne la littérature anglaise et comparée à l'Université Columbia de New York. Auteur d'une quinzaine de livres et de nombreux articles, il est aussi journaliste, critique littéraire, pianiste et musicien. La leucémie avec laquelle il vit depuis 1991 – et qu'il appelle « mon épée de Damoclès » – n'a en rien ralenti son rythme de travail. « Il a un cerveau très original », dit de lui son ami Daniel Barenboim.

Né en 1935 à Jérusalem, il partage son enfance entre la Palestine, sa terre natale, le Liban, avec lequel il a des liens familiaux, et l'Egypte où son père s'est installé. En 1969, Golda Meïr, premier ministre d'Israël, affirme : « Il n'y a pas de Palestiniens », suscitant la colère d'Edward Saïd, fermement résolu à démontrer le



EDWARD SAÏD

sélection d'articles écrits entre 1993 et 1998 (*Le Monde* du 1^{er} octobre). On y voit comment cet adversaire acharné des accords d'Oslo s'est converti au projet d'un Etat binational où cohabiteraient Juifs et Palestiniens. Son autobiographie, *Out of Place*, sur laquelle il a travaillé pendant quatre ans, a paru le mois dernier aux Etats-Unis. Elle permet à Edward Saïd de répondre plus longuement que dans l'entretien ci-contre à ceux qui lui reprochent d'avoir menti sur son enfance.



DESSIN DANIEL MAIA

– Non, je ne dis pas ça. Je l'ai souvent décrit comme un personnage tragique. Je le connais très bien, j'ai travaillé avec lui, j'avais confiance en lui. Il a été victime d'une existence extrêmement difficile. Il a eu trop d'ennemis. Il a dû mener une vie clandestine et précaire. Il a eu la faiblesse de vouloir à tout prix être accepté, reconnu par ses ennemis. Malheureusement, il n'est pas Mandela. Il n'a pas pu résister jusqu'à la fin. Il a allié une grande rigidité tactique et une trop grande souplesse stra-

tégique. Il est devenu une créature des circonstances. En outre, il s'identifie à la Palestine. Il a perdu le sens des réalités. Il n'est pas la Palestine. Il n'est qu'un homme qui n'a jamais su être un démocrate, ni consulter son peuple et les experts.

– Vous reprochez à Ehoud Barak son histoire personnelle avec les Palestiniens « faite de haine et de meurtre ». Outre qu'on ne fait la paix qu'avec son ennemi, on vous sent méfiant envers les travaillistes et enclin à faire plus confiance à la droite, qui serait mieux à même d'imposer un règlement aux Israéliens les plus réticents. Le premier ministre vous surprendra peut-être agréablement.

– Peut-être. Mais malheureusement, jusqu'à ce jour, rien ne le prouve.

– N'a-t-il pas commencé par mettre en œuvre les promesses non tenues de son prédécesseur, M. Nétanyahou ?

– Absolument pas. Par exemple, il n'a libéré que 200 prisonniers sur les 750 prévus par l'accord de Wye River. En même temps, il annonce en Cisjordanie et dans le Golan qu'il va développer les colonies. Veut-il vraiment changer les choses ? C'est un homme qui n'a pas de vision. Il n'a fait aucun geste généreux envers les Palestiniens.

– Vous êtes d'origine chrétienne et vous vous dites laïque et fier de votre « héritage arabomusulman » ? Pourquoi les intellectuels chrétiens arabes donnent-ils l'impression d'être plus radicaux que les autres ?

J. - P. L.

Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, au « Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI »

« Ne pas tomber dans l'illusion qu'on va « judiciariser » la vie internationale »

« Saluez-vous comme un progrès des droits de l'homme le fait que la justice britannique ait autorisé l'extradition du général Pinochet à la demande de la justice espagnole ?

– Cela marque très précisément un progrès de la lutte contre l'impunité.

– C'est laconique...

– C'est très précis : c'est un progrès de la lutte contre l'impunité. En outre, je ne crois pas qu'il faille commenter à l'excès les décisions de justice. En bonne règle, il ne faudrait ne pas les commenter du tout.

– Cette décision de justice n'a-t-elle pas d'incidences internationales ?

– Il ne faut pas tomber dans l'illusion qu'on va « judiciariser » la vie internationale, ni régler les problèmes qui se posent en substituant l'action de la justice, surtout rétrospective, à l'action politique et diplomatique, qui est confrontée tous les jours à des dizaines de problèmes dans le monde.

» Cette espèce de zone grise dans

laquelle se logeait l'impunité de certains dirigeants régresse sur tous les plans. C'est évidemment une bonne chose, et l'on ne peut qu'approuver cette évolution, mais cela laisse beaucoup de problèmes entiers.

– Serez-vous prêt à transmettre d'éventuelles demandes d'extradition à la suite des plaintes déposées en France contre le général Pinochet ?

– Il n'y a pas de décision politique sur les transmissions de demandes d'extradition. Ce sont des procédures judiciaires automatiques. Il ne faut pas perdre de vue la distinction de base entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

– En sens inverse, si un mandat d'arrêt était lancé contre un ancien chef d'Etat qui séjournerait en France, y aurait-il un caractère automatique à ce qu'il soit interpellé ?

– Je ne crois pas que la justice le considérerait comme automatique. Cela dépendrait du mandat, de ce sur quoi il serait fondé, des faits, de

l'existence ou non d'une convention internationale qui nous crée ou non des obligations. Bref, de mille choses. Le cas serait examiné en fonction de la situation de droit précise.

– Un magistrat français a décidé d'ouvrir une information contre le colonel Kadhafi dans l'affaire du Boeing d'UTA abattu en 1989. Est-ce gênant pour l'action diplomatique du gouvernement vis-à-vis de la Libye ?

– Le Conseil de sécurité de l'ONU avait voté des sanctions contre la Libye après qu'elle avait été impliquée dans les affaires d'attentats, Lockerbie, UTA et d'autres. Le Conseil de sécurité a décidé que ces sanctions pouvaient être suspendues, pas encore complètement levées, mais suspendues. Donc, tous les pays – pas spécialement la France – ont dit : « Les conditions sont rétablies pour recommencer à avoir des relations plus normales avec la Libye. »

» Sur la décision du juge Brugière, je dis la même chose que sur

les autres décisions de justice : je la respecte, j'en prends acte, point.

– La France ou d'autres pays ont-ils l'intention de lancer une offensive diplomatique pour faire en sorte que les Russes et les Tchécques parlent autrement que par les armes ?

– Ce que vous appelez « offensive diplomatique » a déjà pris la forme d'une expression des Quinze et des Américains, ainsi que d'un communiqué particulier de mon collègue allemand, de mon collègue italien et de moi-même sur les principes fondamentaux. Les Russes auraient souhaité qu'on ne reparte pas de la solution politique et qu'on se borne à dire qu'on soutenait la lutte contre le terrorisme. On peut pas se berner à dire cela, mais on ne peut pas, non plus, s'imposer de force comme médiateur.

» Il faut trouver une autre façon de peser sur les événements. Il faut commencer à réfléchir au type d'accord et au type de règles que nous allons élaborer pour notre politique

russe dans les années à venir. Il faut qu'il soit clair pour tous les candidats à la présidence, en Russie, que la façon dont l'affaire du Caucase du nord sera traitée en fait partie. Il y a aussi la question de l'aide. Voilà les deux grandes questions.

– Les Occidentaux, dont la France, n'ont-ils pas commis un erreur grave en soutenant trop longtemps le régime Eltsine, dont on sait aujourd'hui à quel point il est corrompu ?

– L'URSS s'est effondrée il y a moins de dix ans et, avec l'effondrement du Parti communiste, c'est tout ce qui tenait lieu de structures d'Etat, administratives et autres, qui s'est effondré. Il y a une situation dans laquelle les pouvoirs de fait, malheureusement souvent liés au crime organisé, se sont développés. On a plaqé sur cette situation un certain nombre de recettes économiques ultra-libérales, adaptées aux économies développées, solides, sophistiquées que sont les économies américaines et européennes, alors

Est-ce pour compenser leur statut minoritaire, pour se faire pardonner leur religion ?

– Plus radical ? Je ne pense pas. C'est quelque chose de plus profond. Par exemple, dans la branche libanaise de la famille de ma mère, il y a une espèce de haine et de mépris envers l'islam qui me faisait honte. Certains intellectuels chrétiens ont donc voulu se dégarer de ce courant et s'attacher ouvertement, et peut-être excessivement, à la culture majoritaire.

– Imaginez-vous facilement une Palestine laïque ?

– Oui. Car l'islam, comme solution politique, a échoué. En Egypte, en Jordanie, et même en Palestine, l'idée que l'islam apporterait une solution aux problèmes politiques et sociaux a complètement failli. Mais il y a toute une génération d'intellectuels qui recherchent dans le passé de l'islam d'autres modèles de coexistence et de libération que ceux qui inspirent, par exemple, les régimes saoudien ou soudanais.

– Comment imaginez-vous la solution du problème de Jérusalem ?

– A court terme, je suis pessimiste, car la question de Jérusalem est taboue aux yeux des Américains et des Israéliens. A plus long terme, la solution devra inclure un partage de souveraineté dans le cadre d'un condominium. Je suis contre la redivision de Jérusalem. Elle devra être partagée, et devenir la capitale pour les deux peuples. Comment y arriver ? Je ne sais pas. En tout cas, de manière pacifique.

– Une revue juive conservatrice américaine, *Commentary*, vous a récemment reproché d'avoir menti sur votre enfance, d'avoir longtemps prétendu que votre famille avait été chassée de Palestine en 1947-1948 alors qu'elle s'était installée au Caire bien des années plus tôt. Que lui répondez-vous ?

– C'est une diffamation, dont l'auteur ne m'a même pas contacté. J'ai toujours dit que ma famille immédiate et moi-même n'étions pas des réfugiés dans le sens classique du mot, mais que mon père était le partenaire en affaires de notre famille vivant en Palestine. Nous avons perdu toutes nos propriétés de Palestine en 1948. Tout le reste de notre famille a été chassé. En avril 48, il ne restait plus une seule personne de ma famille – entendue au sens large – en Palestine. Ma mère, d'ailleurs, est vraiment une réfugiée, car elle n'a toujours eu qu'un passeport palestinien. Quant à moi, j'ai passé, par exemple, toute l'année de 1942 en Palestine, où ma sœur était née en 1940. Comme je le dis clairement dans mes *Mémoires*, je partageais ma vie entre trois pays, le Liban en été, la Palestine au printemps et l'Egypte.

Propos recueillis par Jean-Pierre Langellier

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Seguillon

Dans la mêlée de l'intégration

par *Azouz Begag*

HIER, dans un train qui m'emmenait au centre de la France, j'ai entendu un enfant de six ans qui demandait à son papa s'il connaissait les paroles de la chanson *Tomber la chemise*. Et le papa de réciter par cœur les premières phrases de la chanson du désormais célèbre groupe Zebda de Toulouse. J'en fus surpris ; à vrai dire, à moitié, car voilà quelques mois déjà que le succès des beurs de la Garonne déferle sur la France.

Sans doute mes deux voisins de compartiment ignoraient-ils la signification du mot « *Zebda* » (beur, en arabe), l'origine maghrébine des chanteurs, le sens politique de leur engagement, le symbole qu'ils représentent pour les enfants des cités et même d'ailleurs... Et cette ignorance, à mes yeux, constituait l'un des meilleurs signes de l'intégration des enfants d'immigrés dans la société.

Cette banalisation ne montre-t-elle pas que le discours sur l'intégration a cessé d'être présenté comme « *l'énoncé d'un problème identitaire* »? Quel renversement depuis la décennie 70 où les enfants d'immigrés, bien que nés en France, étaient désignés comme « *immigrés* » ! Quel renversement depuis la décennie 80 où les jeunes de banlieue se sentaient obligés de hisser le slogan « *J'y suis, j'y reste !* » pour revendiquer une existence sociale et territoriale !

Incontestablement, la France de l'intégration a fait des avancées régulières, ponctuées par des paliers, souvent des explosions de violences et des manifestations de masse, depuis les trois dernières décennies. Mais il semble que, depuis plusieurs mois, le mouvement soit en train de franchir un nouveau palier, avec une amplitude supérieure aux précédents. Ce passage de cap est corroboré par une accumulation d'indices dans plusieurs champs.

D'abord, le sport. Il n'est plus de compétition internationale qui ne compte, parmi les athlètes tricolores, des Français d'origine maghrébine et africaine. Certes, il faut rappeler que, trop longtemps, l'intégration par le sport, en valorisant les registres esthétiques et les performances musculaires, a fait du stade le lieu naturel, exclusif, de prédilection, de la participation des enfants d'immigrés de couleur dans la société française. Cependant, il est difficile de nier aujourd'hui que les deux coups de tête légendaires de Zinedine Zidane lors de la finale de football contre le Brésil ont déchiré les filets de protection identitaire du pays.

Deuxième terrain, la politique. La scission entre les deux composantes de l'extrême droite pourrait signaler que la source politique qu'alimentait la diabolisation de l'étranger-envahisseur est en voie d'assèchement (pas en Autriche...). Le thème de l'immigration n'est plus une hantise. Il n'est pas surprenant de trouver aujourd'hui dans les propos d'Alain Juppé, maire de Bordeaux, des préoccupations désormais tournées vers les discriminations qui frappent les enfants de l'immigration. L'ancien premier ministre, au contact des réalités de terrain, voit peut-être la France de plus près et notamment les zones d'ombre du modèle républicain qui pénalisent les quartiers sensibles.

Le traditionnel clivage droite-gauche sur l'équation immigration-identité nationale a glissé vers celle qui associe discriminations sociales et valeurs républicaines. C'est ce glissement qui fait que la gauche n'a plus aujourd'hui le monopole du vote des enfants de l'immigration ; il faut considérer cet éparpillement comme un autre indice d'intégration.

Autre fait politique singulier : aux dernières élections européennes, des listes de droite comme de gauche ont fait une place à des candidats issus de l'immigration, un euphémisme pour cacher que des mesures volontaristes visant à intégrer des Français moins égaux que d'autres sont à l'œuvre aujourd'hui dans notre pays, ce que les Américains appellent « *affirmative action* ». Le recrutement de policiers « *issus des quartiers* » est ouvertement encouragé. Si souvent dénoncée comme un handicap pour trouver du travail, l'adresse dans un quartier sensible devient presque un

atout pour les jeunes des quartiers... On est loin de la référence aveugle au sacro-saint modèle français d'intégration.

Autre terrain, l'espace public. Là aussi, des changements notoires sont visibles, chaque jour. Dans les espaces de circulation, gares, stations de métro, RER, dans les bus, la présence de jeunes Français issus de l'immigration (de couleur, faut-il toujours le préciser !) est de plus en plus visible et rassurante. Le développement des intervalles de médiation urbaine a été à l'évidence une manne pour l'embauche de cette catégorie de jeunes. Tant mieux. Leur « visibilisation » sociale, sur-médiatisée, a été si longtemps produite sur le thème du feu, de la peur et du sensationnalisme, qu'il faut se réjouir aujourd'hui du renversement de tendance. « *Avant, mon père était cantonnier à la gare, maintenant moi j'inspecte les bagages des passagers : on avance* », me confiait récemment, en souriant, un jeune d'origine maghrébine à Roissy.

Sur le terrain de l'image. Dans la production imaginaire de la société, il faut prêter attention au rôle essentiel joué par la télévision. Depuis plusieurs mois, au journal de 13 heures de la chaîne publique, le journaliste Rachid Arab participe au mouvement d'élargissement du paysage identitaire français, tandis que Nagui produit le même effet sur d'autres chaînes. Certes, on continue de regretter l'absence remarquée des Africains noirs et des Antillais, mais l'idée fait son chemin. En outre, le petit écran constitue un puissant tremplin pour la promotion de la musique raï et du rap, jusqu'à faire des chanteurs comme Faudel, Taha, Ched Mami et Khaled, McSolar, les groupes Iam, Zebda... des ambassadeurs de la France qui bouge, mélange, innove.

La France de l'intégration a fait des avancées régulières. Mais il semble que, depuis plusieurs mois, le mouvement soit en train de franchir un nouveau palier

A l'étranger, ces Français du monde transforment une image de la France souvent perçue comme poussiéreuse, arrogante et conservatrice. Au registre de la télévision et du théâtre, il faut aussi citer les succès de Smaïn, Djamel Debouze, Fellagh..., dont les popularités débordent largement le cadre communautaire. Certes, on pourra discuter les qualités artistiques et professionnelles des uns et des autres, mais cela fait aussi partie du mouvement d'intégration. Les Français issus de l'immigration gagnent progressivement le droit d'être moyens, voire mauvais. Tant mieux, une nouvelle fois.

D'aucuns ne manqueront pas de rétorquer que cette plaidoirie édulcorée de l'intégration à la française dessert la lutte contre les discriminations, le racisme, bref tout le chantier qui reste en cours. Au contraire. Je suis conscient de la France à deux vitesses et j'ai personnellement mes propres garde-fous sur la théorie de « *l'Arabe qui cache la forêt* », mais il me semble que, parfois, il est juste et de bon ton de valoriser ce qui marche dans notre pays.

Sur les terrains de la lutte contre les discriminations au faciès, de la représentation politique, de l'éducation à la citoyenneté, du logement..., il faut encore retrousser les manches, voire tomber la chemise, mais dire que des choses vont dans le bon sens ne fait pas reculer, au contraire. Une majorité de Français sont prêts à accompagner le mouvement. Il faut leur dire qu'ils peuvent compter sur les épaules d'Abdelatif Benazzi pour pousser la mêlée jusqu'à la victoire.

Azouz Begag est chercheur au CNRS.

Les auteurs parlent aux lecteurs

NOUS, les écrivains, en appelons aujourd'hui à vous, nos lecteurs. D'ordinaire, discrètement, nous nous contentons de penser à vous. Car si nous vous perdions, nous n'aurions plus de raison d'être. Vous légitimez nos idées et notre pratique, le talent qu'on nous reconnaît parfois. C'est à vous que nous dédions le fruit de notre travail, dans l'espoir de vous transmettre des connaissances ou de vous séduire, de vous offrir cette expérience neuve que peut représenter une lecture.

Que nous y réussissions à chaque fois, nous ne le prétendons certes pas. Mais nous prétendons aujourd'hui vous intéresser à une des questions dont dépend notre avenir, et aussi celui de nos premiers interlocuteurs, de nos passeurs : nos éditeurs. C'est donc au nom de ce que nous estimons être une juste cause que nous recourons à vous.

En 1992, une directive européenne faisait obligation aux Etats membres d'harmoniser leur législation concernant le droit de prêt dans les bibliothèques et reconnaissait à l'auteur le droit exclusif d'autoriser ou d'interdire la location ou le prêt de son œuvre et d'en retirer une rémunération équitable.

Oui, c'est bien de droit d'auteur que nous voulons vous

entretenir ! En France, où l'on a depuis longtemps codifié la propriété littéraire et artistique, cette rémunération semblait aller de soi. Il n'en est pourtant rien. La loi prévoit le droit de prêt, mais il n'est pas mis en œuvre.

La lecture publique, c'est-à-dire les bibliothèques de consultation et de prêt, a connu un essor remarquable durant les vingt dernières années : 180 millions de documents imprimés sont empruntés chaque année

Un débat stérile oppose à ce sujet éditeurs et bibliothécaires. Il s'est envenimé avec le temps. C'est pour renouer un dialogue entre les partenaires et pour éviter l'enlèvement définitif du dossier que nous avons décidé de le prendre à notre compte. De vous alerter. De vous prendre à témoin d'une situation qui, si elle perdure, fragilisera plus encore qu'il ne l'est l'équilibre de l'économie du livre.

La lecture publique, c'est-à-dire les bibliothèques de consultation et de prêt, a connu un essor remarquable durant les vingt dernières années. Selon

une évaluation établie d'après

des statistiques datant de l'année 1996, 180 millions de documents imprimés sont empruntés chaque année en bibliothèque.

Entre 1980 et 1996, le nombre de bibliothèques municipales est passé de 980 à 2 486 et les prêts

Il y a vingt-cinq ans, on comptait un livre prêté pour dix livres achetés. Aujourd'hui, il y a un prêt pour deux ventes.

C'est pourquoi nous nous tournons aujourd'hui vers vous, nos lecteurs. Pour vous demander de soutenir le principe du droit à rémunération des auteurs pour l'emprunt de leurs livres. Une part des sommes perçues ira légitimement aux éditeurs des livres empruntés. Les auteurs envisagent que le droit de prêt serve aussi à la création d'un fonds de retraite complémentaire pour les écrivains.

Vous qui acquittez un droit d'inscription annuel en bibliothèque sans rechigner, sachez, car vous l'ignorez sans doute, que l'auteur n'en perçoit aucune part. Le prêt de vidéogrammes, lui, est payant. Faut-il donc considérer le livre comme un objet sans valeur et se ranger à l'opinion des bibliothécaires, qui pensent que, si vous devez payer pour emprunter nos ouvrages, vous cesserez de lire ?

C'est mal vous connaître, et c'est bien peu nous considérer.

Tahar Ben Jelloun, Francoïse Chandernagor, Madeleine Chapsal, Georges-Olivier Châteaureynaud, Noëlle Chatelet, François Coupry, Jacques Duquesne, Michèle Gazier, Nancy Huston, Denis Tillinac, écrivains.

Mortelle schizophrénie autrichienne

Suite de la première page

Il en va de même pour une partie des travailleurs forcés du régime nazi qui, originaires de tous les pays occupés par Hitler, furent aussi déportés dans la « Marche de l’Est » et préférèrent rester ici après la guerre plutôt que de retourner dans leur pays d’origine, principalement pour des raisons politiques, parce qu’ils ne voulaient pas échanger l’esclavage nazi contre un esclavage communiste.

La plupart d’entre eux partirent ensuite pour l’Amérique, le Canada ou l’Australie. Seuls les noms de leurs enfants et petits-enfants témoignent encore de leur décision initiale de rester dans l’Europe dite de l’Ouest.

Pour les nombreux Hongrois qui se sont réfugiés en Autriche en 1956 après l’échec du soulèvement contre la force d’occupation soviétique, notre pays ne fut qu’un tremplin sur le chemin qui les conduisait vers l’Ouest. Lorsqu’ils séjournaient en nombre encore important chez nous, dans l’attente d’un visa pour d’autres pays, un journal hongrois paraissait à Vienne, qui ne les informait pas seulement de la situation politique dans leur patrie, mais aussi des différentes possibilités d’émigration. Ils ne furent bientôt plus très nombreux, de sorte que la publication de ce journal ne fut plus rentable.

Durant cette courte période où, grâce aux circonstances défavo-

rables, Vienne grouillait littéralement de Hongrois, je me sentis projeté en arrière, au temps de mon enfance passée dans le Banat à Veli-ki Beckerek (aujourd’hui Zrenjanin). Sur le corso de cette ville typique de la double monarchie, outre des sons serbes, allemands et roumains, on pouvait aussi entendre des intonations hongroises qui m’étaient très familières. C’était comme un chœur à plusieurs tons qui produisait pourtant une certaine harmonie, celle des voix humaines.

En 1968, la répression brutale du « printemps de Prague » consécutive à l’invasion des troupes du pacte de Varsovie n’amena pas une vague de réfugiés aussi massive en provenance de Tchécoslovaquie que celle venue de Hongrie douze ans auparavant, parce que, cette fois, les frontières étaient fermées. Quiconque voulait fouler le sol autrichien avait besoin d’un visa. Le ministre des affaires étrangères de l’époque, Kurt Waldheim, ordonna la fermeture des bureaux consulaires de Tchécoslovaquie. Son subordonné, Rudolf Kirschschräger, ambassadeur à Prague, ne fut toutefois pas aussi lâche et fit établir des milliers de visas. Le flot des réfugiés resta pourtant modéré.

Je trouve que, dans les deux cas, notre pays s’est magnifiquement conduit là où il s’agissait d’aider nos voisins dans la détresse, avec une humanité et une évidence égales à celles avec lesquelles, aussitôt après la guerre, il accueillit les Allemands

des Sudètes chassés avec une cruauté barbare mêlée de sentiments de vengeance, ainsi que les Souabes du Banat « expatriés » de l’ancienne Yougoslavie d’une manière non moins cruelle.

Toutefois, je déplore jusqu’à aujourd’hui qu’aucune invitation officielle à regagner enfin leur patrie n’ait été adressée aux rares juifs encore vivants qui ont été brutalement et inhumainement expulsés d’Autriche, bien que leurs parents et les membres de leurs familles assassinés aient autrefois apporté une contribution décisive à ce que nous considérons aujourd’hui comme une civilisation mitteleuropéenne cosmopolite. Sans juifs, l’Autriche avait sombré dès les premières années d’après-guerre dans un provincialisme lamentablement nauséabond permettant aux bardes nazis de continuer à faire la pluie et le beau temps dans la vie culturelle.

Lorsqu’on feuillette aujourd’hui l’annuaire téléphonique de Vienne, on tombe sur une multitude de noms étrangers originaires de l’ancienne Yougoslavie ou de Turquie derrière lesquels se cachent des soildisant travailleurs immigrés qui furent attirés vers l’Autriche par de bonnes conditions de travail et des salaires corrects pour relancer notre production industrielle et exécuter des travaux pénibles auxquels nos propres ouvriers ne voulaient plus s’abaisser.

Depuis lors, ils ont énergiquement contribué à la construction du métro viennois, de nos maisons d’habitation ainsi qu’à de nombreuses autres choses, exactement comme les maçons italiens, croates et bohémiens ont autrefois construit nos palais baroques. Ils installent à présent de nouvelles

conduites d’eau et des réseaux téléphoniques, déchargent dans les marchés de gros des cageots de légumes qui arrivent tout frais sur nos tables, réparent et nettoient notre voirie. En font aussi partie de nombreux réfugiés de Bosnie grâce auxquels fut enrichie la palette des dialectes et noms en apparence exotiques.

Pourquoi est-ce que je raconte tout cela ? Parce que nous, Autrichiens, par notre histoire mais aussi notre présent, sommes prédestinés

Derrière tout cela se cache une xénophobie provinciale qui est attisée par les prétendus « libéraux » de Jörg Haider et par une partie de la presse réactionnaire

à jouer un rôle moteur dans l’élargissement à l’est de l’Union européenne, prévue et à vrai dire déjà décidée. Depuis toujours, nous entretenons avec la plupart des six

pays candidats – la Lettonie, la Pologne, la Tchéquie, la Hongrie, la Slovénie et Chypre – de très étroites relations historiques et des liens de parenté.

Qui donc pourrait connaître ces peuples mieux que nous ? Au lieu de nous saisir de cette initiative de rapprochement politique, économique et culturel, nous faisons subitement machine arrière pour des raisons incompréhensibles et mettons en avant des prétextes fallacieux censés justifier un nouveau report de leur adhésion à l’Union européenne, bien que celle-ci ne soit prévue que dans quelques années.

Derrière tout cela se cache une xénophobie provinciale qui est attisée par les prétendus « libéraux » (*Freiheitliche*) de Jörg Haider et par une partie de la presse réactionnaire. Je me souviens de la manchette, après la chute de l’Union soviétique, de la *Kronenzeitung* qui annonçait que quatre millions de Russes avaient choisi Vienne comme lieu de destination. Il s’agissait en fait d’un sondage réalisé à Moscou selon lequel de nombreux Russes aimeraient bien un jour visi-

Derrière tout cela se cache une xénophobie provinciale qui est attisée par les prétendus « libéraux » de Jörg Haider et par une partie de la presse réactionnaire

ter l’une des capitales culturelles de l’Europe comme Vienne. Le gros titre menaçait pourtant d’une invasion.

La secrète aspiration des personnes interrogées à l’époque n’a jusqu’alors pas été satisfaite : quasiment aucun Russe n’a assez d’argent pour entreprendre un tel voyage. Sont en revanche venus les profiteurs du passage, subit et entièrement improvisé, d’une économie planifiée par le pouvoir central à l’économie de marché, ainsi que des maffiosi qui, avec toute leur clique, sont bien vus chez nous parce qu’ils ne demandent pas les prix quand ils font leurs emplettes dans les magasins de luxe de la Kärntnerstrasse.

Je me rappelle aussi très bien avec quels arguments les *Freiheitliche* votèrent contre l’entrée de l’Autriche dans l’Union européenne. Ils effrayèrent nos concitoyens en affirmant qu’après l’ouverture des frontières européennes un flot de travailleurs bon marché venus du Portugal et du sud de l’Italie submergerait notre pays et menacerait les emplois de la population autochtone. Un bon moment s’est écoulé depuis sans qu’un Portugais ou un Italien du Sud ait été repéré sur notre marché du travail.

Et voilà que ces hommes et femmes politiques de l’aile droite brandissent maintenant la menace des Slovènes, Tchèques et Hongrois qui viendraient nous voler nos emplois – pourquoi pas aussi nos femmes ? – après l’élargissement à

AU COURRIER DU « MONDE »

ANTIAMÉRICANISME

Le professeur Ezra Suleiman, auteur du point de vue sur l’anti-américanisme (*Le Monde* du 29 septembre) croit – ou feint de croire – que ce sentiment est bien français et trouve sa source dans des divergences économiques. Et pourtant :

– L’image de marque des Etats-Unis n’est pas fameuse à travers le monde, sauf peut-être au Royaume-Uni et en Israël.

– On ne peut supprimer, d’un trait de plume, tout ce qui a créé, depuis cent ans au moins, une animosité envers les Américains ou, au moins, leurs dirigeants. On peut remonter à la guerre hispano-américaine. Plus près de nous, l’attitude des Etats-Unis en Amérique latine, en Asie (Vietnam, Indonésie), plus récemment en Afrique...

On peut y ajouter le refus persistant des Etats-Unis de verser leur cotisation à l’ONU (et autres organisations internationales) tout en prétendant y imposer leur loi.

La liste n’est nullement exhaustive !

Docteur A. Morel-Maroger
Paris

DÉLIT EUROPÉEN

« *Il faut aller vers une définition du délit européen* », déclare Mireille Delmas-Marty dans *Le Monde* du 21 septembre sous le titre « Débats pour le siècle à venir ».

De prime abord, j’approuverais son idée, mais, réflexion faite, je la trouve actuellement utopique et inutile. Je dis bien : actuellement, car l’avenir nous dira s’il est indispensable de définir à l’échelon international de l’Europe un certain nombre de délits nouveaux, qui viendraient s’ajouter à la multitude grandissante de ceux que toutes les législations européennes ont déjà prévus dans leurs corpus internes.

Avant d’envisager un parquet européen et des juges qui puissent ordonner perquisitions et détentions provisoires afin de réprimer les auteurs de fraudes au préjudice de l’Union européenne, il paraît bien plus urgent et autrement nécessaire d’ouvrir toutes grandes les frontières aux polices et aux juges d’un pays pour enquêter dans un autre, ou y recueillir les informations ou compléments d’informa-

l’Est de l’UE, alors qu’ils devraient savoir, au regard des expériences passées, que devrait se reproduire à peu près la même chose qu’avec les Portugais et les Italiens. Si tous les nouveaux citoyens de l’UE peuvent sans encombre chercher un travail partout en Europe, ils préférèrent rester chez eux.

Mis au pied du mur par cette fausse alerte de la partie de la droite qui se trouve dans l’opposition, notre gouvernement est celui qui, de tous les Etats de l’Union, a adopté la loi la plus restrictive à propos des étrangers. Au cours d’une émission télévisée, le ministre de l’intérieur s’est pourtant vu reprocher par trois valeureux défenseurs de la civilisation occidentale de mener dans ce domaine une politique trop marquée à gauche.

En lien avec l’élargissement à l’Est, on parle aussi de la menace que cela représente pour notre civilisation. Contrairement au point de vue ouvertement tendancieux de certains dilettantes de la politique et de pseudo-scientifiques que le zèle patriotique pousse à débiter des somettes au sujet de la civilisation enracinée dans le sol de chacun de leurs peuples respectifs, je suis d’avis que pas une civilisation n’a poussé sur le terreau d’un seul peuple sans qu’au contraire elle ne se soit développée grâce aux influences variées qu’elle a reçues de multiples autres civilisations. Si bien que l’on peut tranquillement parler d’une civilisation paneuropéenne.

Mais elle non plus n’aurait pas davantage vu le jour sans l’Orient. L’écriture est venue d’Orient, et les origines du christianisme sont en Palestine. Sans Athènes, il n’y aurait pas Rome ; sans les humanistes chrétiens du Moyen Age, pas de redécouverte de l’Antiquité et donc pas non plus de Renaissance ; sans Renaissance, pas les Lumières qui se sont emparées de l’Europe entière. Voltaire était l’hôte de Frédéric II et de l’impératrice Catherine, à qui il a transmis ses écrits.

Pas d’Europe sans peintres et sculpteurs italiens, sans essayistes français, économistes anglais, philosophes allemands et écrivains russes. Nous sommes faits pour vivre ensemble et, pour citer Willy Brandt, « *ce qui est fait pour vivre ensemble doit se souder* », avec ou sans le concours des apologistes d’un isolement maladif et autiste.

Milo Dor

tions dont ils auraient besoin chez eux. Cette ouverture se réaliserait autrement que par l’actuel et bien pesant système de commissions rogatoires ou des communications de parquet à parquet dont l’archaïsme et la lenteur sont rédhibitoires. (...)

Plutôt que d’alourdir encore les codes pénaux de nouveaux délits définis au niveau européen, et dont la nécessité n’est pas absolument démontrée, car, sauf erreur, pratiquement toutes les législations répriment déjà toutes les espèces de fraudes, il est nécessaire de tout mettre en œuvre, ici et maintenant, pour favoriser la célérité des enquêtes et l’échange des informations entre juges et polices de pays différents. Au moins, grâce aux techniques modernes, la justice entrerait-elle de plain-pied dans son siècle, au lieu de traîner après elle des lenteurs d’un autre âge et sans éclat, tout juste bonnes à protéger les délinquants et à désespérer les victimes.

Emmanuel Gueulette
Bruxelles

RACISME RUSSE

L’esprit anticaucasien que vous décrivez (*Le Monde* du 18 septembre) ne se limite pas à Moscou et il n’est pas né avec les attentats récents. Ayant vécu et fait mes études de médecine à Rostov-sur-le-Don puis à Krasnodar, je peux vous dire qu’il est omniprésent sur tout le territoire russe, et ses racines remontent loin dans l’histoire. Le gouvernement russe a un « besoin vital » de coupable(s), il veut pouvoir leur mettre un nom, un visage, une nationalité et une religion. Tant mieux s’il est caucasien à la peau basanée, musulman antirusse de surcroît. C’est simple et facile.

Néanmoins, j’ai été choquée de lire qu’un programme de télévision aussi regardé que *Vremetchko* se fasse aussi l’outil d’une telle propagande (...).

Le monde entier assiste à l’agonie d’un empire mené par un gouvernement désespéré et impuissant et face à une communauté internationale mal à l’aise et déconcertée.

Karima El Karzazi
par courrier électronique

ENTREPRISES

LE MONDE / MARDI 12 OCTOBRE 1999

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le gotha de l'industrie mondiale, réuni pour le salon Telecom 99, qui se tient du 10 au 17 octobre à Genève, a les yeux fixés sur Bernard Schwartz,

le PDG de l'américain Loral Space et Communications. ● M. SCHWARTZ sait que l'avenir des télécommunications par satellites repose sur le succès de son projet Globalstar, lancé

lundi 11 octobre. ● QUELQUES MOIS après l'échec commercial cuisant de son rival Iridium, l'insuccès de Globalstar, dont le coût total s'élève à plus de quatre milliards de dollars,

sonnerait le glas du téléphone céleste, conçu comme un complément aux télécommunications terrestres et sans fil. ● L'ALLIANCE Global One, l'opérateur de services téléphoniques

internationaux pour les grandes entreprises, qui regroupait France Télécom, son rival allemand Deutsche Telekom et l'opérateur américain Sprint, va voler en éclats.

Globalstar lance le deuxième service mondial de téléphone par satellite

Le gotha de l'industrie mondiale, réuni dans le cadre du salon Telecom 99, du 10 au 17 octobre à Genève, scrute avec anxiété ce nouveau lancement. Après l'échec cuisant de son rival Iridium, l'avenir des télécoms par satellite dépend du succès de Globalstar

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Bernard Schwartz, le PDG de l'américain Loral Space et Communications, sait que l'avenir des télécommunications par satellites repose sur ses épaules. Quelques mois après l'échec commercial cuisant de son rival Iridium, il a donné le coup d'envoi, lundi 11 octobre, à un nouveau service de téléphone mondial, baptisé Globalstar, dont le coût total s'élève à plus de quatre milliards de dollars. Un nouvel échec sonnerait définitivement le glas du téléphone céleste, conçu comme un complément aux télécommunications terrestres et sans fil (GSM en Europe et en Asie, CDMA en Amérique du Nord).

Le gotha de l'industrie mondiale, réuni tous les quatre ans dans le cadre du salon Telecom - dont l'édition 1999 se tient du 10 au 17 octobre à Genève -, a assisté avec anxiété à ce nouveau lancement. Plusieurs projets attendent les premiers résultats commerciaux de Globalstar pour boucler leur tour de table.

Globalstar s'efforcera de ne pas répéter les erreurs d'Iridium. Premier atout, la société Loral a fait appel à de nombreux partenaires techniques et financiers pour partager le fardeau et assurer la promotion du service. Six partenaires stratégiques sont entrés dans le projet, en 1994, pour apporter

300 millions de dollars de fonds propres et investir dans leurs propres infrastructures terrestres. Côté français, l'industriel Alcatel et l'opérateur France Télécom, réunis au sein de la société Tesam, ont ainsi investi environ 240 millions de dollars et se sont vu garantir par Loral la desserte de plusieurs marchés comme la France, l'Espagne, toute l'Amérique du Sud (sauf le Brésil), une partie de l'Afrique et du Moyen-Orient, soit au total une population de 500 millions de personnes. « Sur cette population, on ne compte que 35 millions d'abonnés au téléphone cellulaire, fait remarquer Enrique Fernandez, président de Tesam. Ce sont ces populations, davantage que celles déjà desservies par le GSM qui sont la cible de Globalstar. » En France, la société ne table ainsi que sur quelque milliers d'abonnés, dans les zones de montagne ou pour les professionnels qui ne peuvent manquer aucun appel (médecins de campagne, pompiers, etc.).

Le britannique Vodafone, l'américain Airtouch, les coréens Dacon et Hyundai et l'italien Finmeccanica sont les autres associés de Globalstar qui se partagent les régions mondiales. Ils comptent eux aussi sur le fait que 80 % de la surface du globe ne sera jamais couverte par les réseaux sans fil. Dans de nombreuses régions, mal desservies par les réseaux terrestres, Globalstar



installera des cabines téléphoniques desservant un village ou un quartier. Iridium avait au contraire choisi de cibler la clientèle, limitée, de l'homme d'affaires globe-trotter. Ce dernier est largement satisfait par les accords entre opérateurs GSM qui lui permettent d'utiliser son téléphone portable traditionnel dans la plupart des métropoles mondiales.

Les fournisseurs de Globalstar ont été mis à contribution. Les fa-

abricants de satellites, les français Alcatel et Aerospatiale, l'italien Alenia et l'allemand Dasa, sous maîtrise d'ouvrage Loral, ont ainsi dû accepter un crédit fournisseur d'environ 200 millions de dollars, sur un contrat total d'environ un milliard. Enfin, les marchés financiers ont été sollicités à plusieurs reprises, via la société cotée Globalstar Telecommunications Limited, qui a vu son cours tripler en moins d'un an. Au total, Globalstar

a réussi à mobiliser 3,8 milliards de dollars.

Sur le plan technologique, Globalstar a joué la prudence en associant les technologies satellitaires et terrestre. En plus des 48 satellites en orbite basse, dont douze ont dû être relancés par le russo-européen Starsem après l'explosion de la fusée ukrainienne Zenith, les partenaires de Globalstar ont déployé 38 bases terrestres qui prennent en charge les communications sur le réseau filaire traditionnel. Cela permet de réduire considérablement les coûts de télécommunications, puisque les satellites acheminent uniquement la communication entre le téléphone et la base terrestre la plus proche. A l'inverse, Iridium avait choisi d'acheminer les communications entièrement par l'espace, avec un système d'interconnexion entre les satellites, qui lui avait posé de nombreux problèmes techniques et avait renchéri le coût des télécommunications. Globalstar affirme avoir déjà réalisé, depuis quinze mois, des millions d'appels téléphoniques pendant la phase de test. Son centre technique de San Diego effectue actuellement 10 000 appels par jour.

POLITIQUE COMMERCIALE

L'avenir de Globalstar se jouera sur sa politique commerciale. Chacun des partenaires sera responsable du marketing du service Globalstar sur son territoire, Iridium avait choisi une stratégie de communication mondiale. Les partenaires régionaux seront libres de définir leur prix, mais le coût moyen des télécommunications devrait être compris entre 1,20 et 2 dollars (soit entre 7 et 12 francs la minute), contre 2,5 à 3,5 dollars la minute pour Iridium. Pour la France, Tesam a prévu de lancer le service début 2000. Il boucle les négociations avec Itineris (France Télécom) et SFR (Vivendi), principaux revendeurs du service Globalstar. Ils devraient proposer un abonnement purement Globalstar ou un abonnement mixte GSM/ Globalstar avec des téléphones bi-bandes, permettant d'utiliser le réseau GSM lorsqu'il est disponible ou de basculer sur un satellite dans le cas

Global Crossing rachète Racal Telecom

Le groupe britannique d'électronique Racal a créé la surprise, en vendant ses télécommunications à l'américain Global Crossing, au lieu du candidat attendu, le britannique Energis. Global Crossing aurait proposé 1 milliard de livres (1,55 milliard d'euros), la dernière offre d'Energis ne dépassait pas 800 millions de livres. Global Crossing a connu une croissance fulgurante, à coups de rachat d'opérateurs, visant à bâtir un réseau mondial. La branche télécom de Racal, dont le principal actif est un réseau de câbles couvrant le long des voies ferrées britanniques, permettra à l'américain de porter son réseau en Europe à 17 000 kilomètres de câbles. La capitalisation boursière de Global Crossing, créé il y a deux ans, atteint 28,8 milliards de dollars.

contraire. Selon nos informations, deux options seraient offertes aux abonnés : un supplément d'abonnement de 120 francs et des communications à moins de 8 francs ou une formule sans abonnement, avec un coût par minute de plus de 10 francs. Les téléphones bimodes, fabriqués par Ericsson, Qualcomm ou Telite, seraient proposés entre 6 000 et 10 000 francs (contre plus de 25 000 francs pour les terminaux Iridium). Une réplique d'Iridium n'est pas à exclure « à travers une guerre des prix », sinquète M. Fernandez.

Globalstar vise un million d'abonnés fin 2000, ce qui lui permettrait d'atteindre son point d'équilibre, alors qu'Iridium ne totalise qu'environ 15 000 abonnés après un an d'activité. Résolument optimiste, Globalstar estime que le seul frein à son développement pourrait être les fabricants de téléphones portables. A ce niveau déjà, la performance de Globalstar apparaîtrait comme un immense succès et un immense soulagement pour l'industrie aérospatiale.

C. J.

TROIS QUESTIONS À...

BERNARD SCHWARTZ

1 Vous êtes PDG de Loral Space and Communications. Les déboires de votre concurrent Iridium sont-ils de mauvais augures pour votre propre projet Globalstar ?

Globalstar a peu de chose à voir avec Iridium. En premier lieu, notre service de télécommunications par satellite fonctionne, ce qui n'est pas une moindre différence. Ensuite, nous ne visons pas du tout la même clientèle. Iridium recherchait les riches hommes d'affaires ou les VIP internationaux, complètement indifférents aux prix du service. Le développement des réseaux GSM interconnectés a réduit leur intérêt pour un réseau mondial supplémentaire. Nous visons les classes moyennes et les professionnels qui ne bénéficient pas d'une couverture sans fil dans des pays comme la Chine, le Vietnam, la Russie, le Mexique,

etc. En Inde, notre cible est ainsi de 400 millions de personnes ! Ce qui explique aisément nos objectifs commerciaux d'un million d'abonnés d'ici à la fin de l'an 2000. Nous pensons que 85 % à 90 % des communications seront des appels locaux, contrairement à notre concurrent qui tablait sur des communications internationales.

2 Quels seront vos tarifs et craignez-vous la riposte d'Iridium ?

Nous avons choisi d'associer à notre projet des investisseurs locaux, des opérateurs et des distributeurs, qui adapteront le service Globalstar à chaque marché local et décideront de la politique de prix. Le coût des communications devrait être compris entre 1,2 et 2 dollars la minute. Je ne suis pas inquiet de la menace d'Iridium. Nous visons 7,5 millions d'abonnés sur les huit ans de durée de vie de notre constellation, alors que nous estimons la clientèle potentielle à 40 millions d'abonnés. Iridium n'a que 1,5 million de lignes à offrir et

ses satellites n'ont plus que trois ou quatre ans à vivre.

3 L'avenir des télécommunications par satellites est-il menacé ?

Je suis sûr que les doutes dont vous vous faites le relais seront balayés par le succès de Globalstar. Il y aura toujours de la place pour un mode de communication complémentaire des réseaux fixes, en cuivre ou en fibre optique, et des réseaux sans fil. Le prochain développement des projets par satellite sera constitué par la transmission à large bande, qui permettra de transporter des données et Internet. Loral travaille actuellement sur son projet Cyberstar, pour lequel nous avons créé une liaison avec Skybridge d'Alcatel. Il y aura aussi des synergies à trouver avec la constellation Globalstar.

Propos recueillis par
Christophe Jakubyszyn

France Télécom déploie son réseau en Europe et n'exclut aucune hypothèse pour son expansion aux Etats-Unis

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Alors que le salon Telecom de Genève est encore sous le choc de la fusion record entre MCI WorldCom et Sprint, une autre opération est sur le point de se dénouer. L'alliance Global One, l'opérateur de services téléphoniques internationaux pour les grandes entreprises, qui regroupait France Télécom, son rival allemand Deutsche Telekom et l'opérateur américain Sprint, va voler en éclats. « A terme, il n'y aura qu'un seul actionnaire pour Global One », a estimé Michel Bon, président de France Télécom. L'opérateur français espère bien être celui-là. « Mais si nous ne réussissons pas à contrôler Global One, on trouvera rapidement une solution de rechange », a poursuivi M. Bon.

Pour son expansion aux Etats-Unis, France Télécom n'exclut aucune hypothèse : du rachat d'un modeste opérateur local à un partenariat commercial avec un acteur plus important qui s'occuperait du trafic des clients de France Télécom outre-Atlantique.

La question de la maîtrise des réseaux internationaux est un sujet stratégique pour le français. Michel Bon a profité de sa présence à Genève pour dévoiler l'achèvement du premier tronçon du réseau pan-européen (European Backbone Network), reliant Genève, Paris et Londres. Ce réseau est appelé à se développer : d'ici à la fin 2001, il re-

liera trente métropoles à travers onze pays européens et parcourera 20 000 kilomètres.

A l'origine, ce projet était le plus beau fruit de la collaboration entre France Télécom et Deutsche Telekom. C'était le domaine où les deux alliés travaillaient le mieux ensemble, reconnaît Jean-Yves Gouiffès, responsable du réseau

« A terme, il n'y aura qu'un seul actionnaire pour Global One », a estimé Michel Bon. L'opérateur français espère bien être celui-là

chez France Télécom. Depuis la rupture de l'alliance en avril, France Télécom a repris tout le projet à son compte. « La difficulté, c'est qu'il a fallu repartir de zéro en Europe du Nord et de l'Est, zones initialement dévolues à Deutsche Telekom, explique M. Gouiffès. Mais l'avantage, c'est que nous avions la complète maîtrise des opérations, ce qui nous a permis d'utiliser une seule technologie et d'installer un centre de pilotage unique situé à Blagnac, près de Toulouse. »

« L'investissement total s'élèvera à près de 300 millions d'euros sur huit ans, il sera vite rentabilisé : ce réseau nous permettra d'acheminer notre propre trafic sans dépendre des tarifs des opérateurs concurrents. Il

servira aussi à acheminer le trafic de nos nombreuses filiales européennes - qui représentent désormais près de 14 % du chiffre d'affaires total de France Télécom - et de Global One », poursuit M. Gouiffès, qui semble confiant dans l'avenir commun des deux entreprises.

Il reste à équiper le réseau pour transporter de la voix, mais égale-

ment des données. « Si, actuellement, le gros des besoins est encore représenté par la voix, le moteur de la croissance future est la donnée, tirée par le développement d'Internet en Europe », reconnaît M. Gouiffès. Pour faire face au doublement tous les ans du trafic Internet, il faut prévoir des réseaux à très large capacité. La maîtrise d'un tel réseau est considérée comme une véritable source de création de richesse. Pour preuve : les nouveaux venus, comme les opérateurs américains Global Crossing, Level 3 ou Williams, sont très bien valorisés en Bourse alors que leur chiffre d'affaires reste modeste.

Enguérand Renault

La moitié de la constellation a été lancée par la société franco-russe Starsem

GLOBALSTAR triomphe à Genève. Il y a un an, la filiale de Loral Space and Communications faisait grise mine : elle venait de perdre d'un coup les douze satellites confiés à la fusée russo-ukrainienne Zenit-2. Quelques mois plus tard, elle se tourna vers la toute nouvelle société franco-russe Starsem, promoteur du lanceur russe Soyouz, et liait à elle une partie de son avenir alors que cette dernière n'avait pas encore fait ses preuves.

A l'heure des comptes, Globalstar peut se réjouir d'avoir confié en 1999 seize de ses satellites à Starsem, créée en 1996 par Aerospatiale-Matra (35 %), Arianespace (15 %), l'Agence spatiale russe RKA (25 %) et le centre de Samara, constructeur de fusées (25 %). Starsem devrait, d'ici à la fin 1999, porter encore les couleurs de la société américaine : une première fois le 18 octobre et une seconde en novembre. En moins d'un an, elle aura ainsi mis en orbite pour son client vingt-quatre satellites, soit la moitié de sa constellation.

Jean-Yves Le Gall, PDG de Starsem, ne cache pas sa satisfaction : « Il y a un peu plus d'un an, notre société n'avait conclu de contrat que pour trois lancements. Tous avec Globalstar. » La société franco-russe a besoin pour vivre de quatre à cinq tirs par an. La partie n'était donc pas gagnée. Mais la fiabilité légendaire du lanceur russe Soyouz, le prix des services de lancement pratiqués (35 à 40 millions de dollars, soit 33 à 37 millions d'euros), inférieurs à ceux des lanceurs américains, et l'offre faite à la clientèle de les accueillir à la dernière minute ont fait le reste. « C'est bon pour le commerce mais mauvais pour les nerfs », sourit M. Le Gall en soulignant que « Starsem a ainsi signé en un an pour neuf Soyouz. »

« UN REDOUTABLE CONCURRENT »

L'année 2000 s'annonce pour le moment moins riche, mais elle sera l'occasion de tester un tout nouveau modèle du lanceur russe, le Soyouz-Fregat, capable d'emporter 900 kilos de plus. Deux tirs de qualification sont prévus auxquels s'ajouteront les deux lancements des quatre satellites astronomiques Cluster de

l'Agence spatiale européenne. Au-delà, pour 2001, Globalstar a réservé un tir et pris une option pour deux autres.

Reste à gagner de nouveaux contrats alors que la concurrence s'organise, en particulier avec les nouveaux lanceurs américains qui devraient connaître des retards de mise en service, mais aussi avec le très économique lanceur russo-ukrainien Zenit, que Boeing a tiré avec succès, dimanche 10 octobre, depuis la plate-forme off-shore Sea Launch.

« Un redoutable concurrent, souligne M. Le Gall, qui, avec le lanceur russe Proton mis en œuvre par l'américain Lockheed-Martin, chasse sur les terres d'Ariane. Comme Starsem chasse sur celles des lanceurs américains, la bataille sera rude. » D'autant qu'elle pourrait s'enrichir demain d'une nouvelle donne : le lancement possible de Soyouz depuis la base guyanaise de Kourou, pour un coût de 250 millions de dollars.

Jean-François Augereau

Un pôle informatique européen ?
à 1h30 de Paris, vous connaissez ?
www.anjou.org [l'Anjou tisse sa toile]

COMMUNICATION

LE MONDE / MARDI 12 OCTOBRE 1999

Le gouvernement français courtise les patrons de l'audiovisuel mondial

Les politiques profitent de la conférence internationale que le Musée de la télévision et de la radio tient à Paris, les 11 et 12 octobre, pour faire passer des messages sur l'« exception culturelle » auprès des principaux acteurs américains et européens des médias

ILS SONT REÇUS par Jacques Chirac lundi 11 octobre et par Lionel Jospin le lendemain. Le Quai d'Orsay leur prête ses salons pour y tenir leurs débats. La France est aux petits soins pour les membres du Musée de la télévision et de la radio (MTR), une institution d'outre-Atlantique dont le conseil international fait pour la première fois escale à Paris, du 10 au 12 octobre.

L'accueil des plus hautes autorités de l'Etat va au-delà de la simple hospitalité courtoise. Hubert Védrine, leur hôte au ministère des affaires étrangères, devait introduire longuement, lundi matin, la première table ronde consacrée à « La mondialisation de la communication et aux identités culturelles ». Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, en fera autant, mardi au Louvre, pour le débat sur « La

société de l'information : vers un nouveau modèle de croissance économique », tandis que Catherine Trautmann, la ministre de la culture et de la communication, devait présider le déjeuner de travail prévu lundi.

Pourquoi une telle mobilisation gouvernementale, alors que le MTR est surtout connu aux Etats-Unis pour ses activités muséologiques ? Vu de Paris, cet aréopage de décideurs de l'audiovisuel possède quelques avantages. « Tant par le nombre que la qualité des participants, cette conférence est l'occasion idéale pour faire passer des messages », explique-t-on dans l'entourage des ministres concernés.

Le conseil international du MTR est une sorte de club qui rassemble des patrons des médias du monde entier. A l'invitation de Pierre Les-cure, PDG de Canal+, qui a été

chargé d'organiser la conférence de Paris, tous les grands groupes sont représentés : l'Américain Peter Chernin, PDG de la Fox Company (groupe Murdoch) cotoie l'Italien Fedele Confalonieri, président de Mediaset (groupe Berlusconi), l'Allemand Thomas Middlehoff, PDG de Bertelsmann, et le Britannique Michael Green, PDG de Carlton Communications.

Interviendront aussi Frank Bannack, PDG de Hearst Corporation, Bob Wright, PDG de NBC, Tim Koogler, PDG de Yahoo, Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, ainsi que des patrons de télévisions publiques : Greg Dyke (BBC), Roberto Zaccaria (RAI), Marc Tessier (France Télévision). Viviane Redding, la nouvelle commissaire européenne pour l'éducation et la culture, a choisi d'y faire sa première intervention. L'un des consultants les plus chers du

monde, Henry Kissinger, fait fonction de modérateur, mais à titre amical car il est membre du MTR. Le sociologue Pierre Bourdieu a été chargé d'interpeller l'assemblée au début de ses travaux, alors que Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, en fera la synthèse.

« DAVOS AUDIOVISUEL »

Parmi les hôtes de Canal+ figurent aussi quelques autres pointures de la presse comme le Canadien Conrad Black (groupe Hollinger), de l'audiovisuel comme Ian Mojto (groupe Kirch), voire de fonds de pension (Capital Research Company). Au total, ce sont près de quatre-vingts personnalités qui assisteront et participeront aux discussions de ce que certains qualifient de « Davos audiovisuel ».

Lors de leurs précédentes réunions en Europe, les membres du MTR étaient restés entre eux, et rien n'avait filtré de l'habituel huis clos de leurs discussions. Canal+ a souhaité « donner de l'ampleur » à la conférence de Paris, par le choix des sujets abordés et par l'ouver-

ture aux responsables politiques. Les thèmes retenus (la mondialisation et la diversité culturelle ; la prépondérance des contenus sur les nouvelles technologies ; le modèle économique de la société de l'information) sont au cœur des interrogations des industriels et des gouvernants. « Ce sont des débats politiques, des débats économiques, des débats d'actualité », résume-t-on à Canal+.

L'occasion est belle, pour la France, peu avant le début d'un nouveau cycle de négociations sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle, fin novembre, de rappeler la position qui l'avait déjà amenée à se retirer des négociations sur le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en octobre 1998. Chacun selon sa compétence, les ministres s'efforceront d'expliquer, dit-on à Maignon, « une approche, qui peut paraître protectionniste, de ce secteur ». Le gouvernement « montrera son ouverture et ses principes ». En substance : les concentrations sont sans doute nécessaires, mais la télévision n'est ni la banque, ni les assurances, ni

le pétrole ; la société de l'information est une évolution irréversible que la France a la volonté d'accompagner tout en réclamant une « régulation adaptée ».

Face à un auditoire partagé – les positions de la RAI ne sont pas celles de la Fox –, Catherine Trautmann plaidera à nouveau pour la promotion de la diversité culturelle et la préservation d'un secteur non marchand, en matière de biens culturels. La ministre mise sur les professionnels de l'audiovisuel pour prendre en compte la dimension sociale et culturelle d'un défi qui n'est pas qu'économique. Elle a invité les professionnels français à la rencontrer, jeudi 14 octobre, pour un début de concertation en vue de Seattle. Elle compte sur eux pour « convaincre leurs confrères étrangers que cette cause leur est commune » (Le Monde daté 10-11 octobre).

De l'intervention des politiques français, mais aussi de certains chefs d'entreprise comme Pierre Les-cure, devrait s'élever la même petite musique, aux accents très européens. La Commission de Bruxelles ne sera pas en reste : « Nous devons veiller à préserver tous les instruments qui, au niveau national et communautaire, concourent à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle », devait déclarer Viviane Redding, lundi matin. « L'exception culturelle ne signifie ni l'exclusion des autres ni le protectionnisme aveugle », devait ajouter la nouvelle commissaire, en rappelant aux Américains présents que le marché audiovisuel européen est le plus ouvert du monde à leurs produits.

Jean-Jacques Bozonnet

Accord en vue sur les droits d'auteur dans la presse régionale

LES REPRÉSENTANTS du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) et la quasi-totalité des syndicats de journalistes – à l'exception du Syndicat national des journalistes (SNJ) – ont achevé, vendredi 8 octobre, leurs discussions sur le règlement des droits d'auteur. Alors que la signature de l'accord a été reportée au lundi 18 octobre, les délégués des journalistes ont prévu, d'ici là, de consulter leurs sections puis de se retrouver pour une ultime rencontre, le 15 octobre.

S'il était confirmé, l'aboutissement de cette négociation marquerait une étape importante. Seules six entreprises (Les Echos, Le Monde, L'Expansion, les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Est républicain et Radio-France Internationale) reconnaissent la « propriété intellectuelle des journalistes ».

Après accord, elles versent une rémunération complémentaire pour la reproduction des articles sur leurs sites Internet, comme sur les supports dérivés.

A l'inverse, plusieurs procé-

dures judiciaires ont été engagées contre Le Figaro et Le Progrès de Lyon, où un premier jugement favorable aux journalistes a été contesté, le 7 octobre, devant la cour d'appel. Poursuivi à son tour par le SNJ, le SPQR n'a pas attendu le verdict du tribunal, renvoyé au 15 novembre, pour accélérer les négociations avec les autres organisations.

Le gouvernement est décidé à faire évoluer la législation pour combler le vide juridique. Conscients de la nécessité – et de l'urgence – de développer leurs sites Web, les quotidiens régionaux n'ont pas souhaité courir le risque d'affronter des blocages juridiques.

UNE ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE

Dès lors, l'accord de branche, élaboré entre le SPQR et les syndicats de journalistes, est une évolution significative pour la presse. Malgré une divergence d'appréciation sur la notion de « propriété intellectuelle », attachée aux journalistes salariés, le texte fixe les règles d'application et les modalités de la rémunéra-

tion pour toute reproduction ou réutilisation des articles sur les différents types de supports. Un forfait fixe de 400 francs par an serait ainsi alloué à tous les salariés permanents au titre « des nouvelles exploitations sur support papier ». En complément, il est prévu un montant variable, compris entre 5 à 10 %, du chiffre d'affaires réalisé sur le Web et dans l'utilisation des archives.

Pas totalement satisfaisant, cet accord « plancher » est toutefois une base pour les entreprises. Il leur laisse la possibilité d'en affiner les termes. Notamment la prise en compte des correspondants de presse et des salariés ayant quitté l'entreprise. En attendant l'évolution de la jurisprudence et de la réglementation, les partenaires se sont donné un délai de deux ans pour appliquer ce règlement.

Ils ont aussi prévu de se retrouver dans un an pour en vérifier l'application et « régler les éventuelles difficultés d'interprétation » qui ne manqueront pas de survenir.

Michel Delberghe

« Le Monde » lance une édition hebdomadaire Proche-Orient

LE MONDE a publié, vendredi 8 octobre à Beyrouth, le premier numéro de son édition hebdomadaire Proche-Orient. Edité par une société de droit libanaise, les Editions du Moyen-Orient, Le Monde Proche-Orient est dirigé par Lucien Georges, correspondant du Monde à Beyrouth, depuis le début des années 70, où il a couvert, sans interruption, les quinze années de guerre. Tiré à 6 000 exemplaires, il est destiné à tous les francophones du Liban et à l'ambition d'être diffusé ensuite en Syrie et en Egypte.

Lucien Georges et son équipe de vingt salariés sélectionnent dans le quotidien – qu'ils re-

çoivent dès sa parution à Paris, via Internet – les articles susceptibles d'intéresser le public auquel Le Monde Proche-Orient est destiné. Ils insistent particulièrement sur les rubriques économiques et financières, culturelles, scientifiques, sportives et de vie pratique. Ils accordent une place privilégiée à la partie magazine du quotidien, notamment aux enquêtes et reportages de la séquence Horizon.

L'ensemble se présente comme un exemplaire de 36 pages du quotidien, selon le même format berlinois, la même maquette et le même code rédactionnel. Il est complété par un jeu de trois suppléments, Le

Monde Economie, Le Monde Interactif et Le Monde des livres, soit au total, pour la première livraison, une publication de 56 pages au prix de 2 000 livres libanaises (environ 8 francs). Il utilise largement la photographie couleur et diffuse la publicité locale en quadrichromie. Il vise 3 000 abonnés et une diffusion totale de 5 000 exemplaires.

Les Editions du Moyen-Orient assurent l'impression, la régie publicitaire et la distribution de l'hebdomadaire. Elles n'entendent aucunement jouer le rôle d'une publication locale, mais souhaitent plutôt dynamiser un marché de la presse écrite libanaise traditionnellement pluraliste et talentueux. La Constitution libanaise interdit l'impression, sur son territoire, de titres étrangers.

La création d'une société de droit libanaise était seule susceptible de permettre la publication du Monde Proche-Orient. Le Monde est ainsi imprimé hors de Paris pour la première fois de son histoire.

Le choix du Liban pour cette première tient à l'histoire. Elle manifeste une solide confiance dans l'évolution politique d'une région qui chemine vers la stabilité et la paix.

Le Monde Proche-Orient est lancé au moment où les négociations israélo-palestiniennes reprennent vie, où se dessine la perspective de pourparlers israélo-syriens et où des pays comme le Liban, la Syrie et l'Egypte voient leurs marchés chaque jour davantage intégrés à l'économie mondiale.

«L'esprit civique» grande cause nationale 1999

il ne tient qu'à vous de faire avancer les choses

droit d'agir

DROIT D'AGIR : 11 ASSOCIATIONS S'ENGAGENT POUR «L'ESPRIT CIVIQUE». Anima'fac • ATD Quart monde • Comité national olympique et sportif français (CNOSF) • Fédération du scoutisme français • France nature environnement • Ligue des droits de l'homme (LDH) • Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente • Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) • Secours populaire français • Union nationale des associations familiales (UNAF) • Comité français pour l'UNICEF

0 810 10 1999
préfix d'un appel local
www.droitdagir.org

Le Monde ECONOMIE

Professeurs d'économie, associations d'étudiants...

... Mettez Le Monde Economie à la disposition de vos classes.

... Profitez d'un outil pédagogique de référence à des conditions exceptionnelles !

Pour tout renseignement :
Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax : 01.42.17.21.70

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du conglomérat allemand Mannesmann a gagné, vendredi 8 octobre, 2,69 %, à 156,09 euros. Le groupe a annoncé, pendant la séance de Bourse, avoir placé « avec succès » son emprunt convertible de 2 milliards d'euros sur le marché obligataire européen.

perdu 0,41 %, clôturant à 80,95 euros. Le géant allemand a annoncé avoir versé, en un an, environ 5 millions d'euros à d'anciens travailleurs forcés sous le III^e Reich.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like AUTOMOBILE and BANQUES.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like PHARMACIE and ÉNERGIE.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like TÉLÉCOMMUNICATIONS and CONSTRUCTION.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like SERVICES FINANCIERS and CONSOMMATION CYCLIQUE.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like PRODUITS DE BASE and HAUTE TECHNOLOGIE.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like ALIMENTATION ET BOISSON and CHIMIE.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS D'ÉQUIPEMENT and SERVICES COLLECTIFS.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS D'ÉQUIPEMENT and SERVICES COLLECTIFS.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS D'ÉQUIPEMENT and SERVICES COLLECTIFS.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS D'ÉQUIPEMENT and SERVICES COLLECTIFS.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS DE CONSOMMATION and COMMERCE DISTRIBUTION.

Table with 4 columns: Code, Cours en euros, % Var. veille, and % Var. 11/10 09h57. Includes categories like BIENS D'ÉQUIPEMENT and SERVICES COLLECTIFS.



Table of stock prices for STOXX 653 index components, including COURTAULDS TEXT, DI.LUTFHANSA N, ELECTROLUX-B, etc.

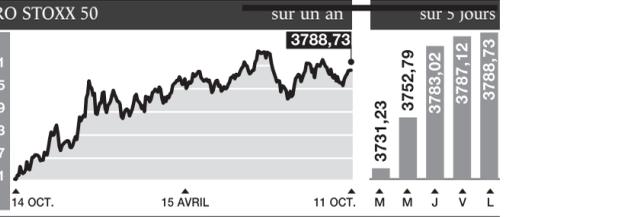


Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, etc.

Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including AGF/RM, ALLIANZ ASS, ALLIANZ AG, etc.

Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including BSKY B GROUP, CANAL PLUS/RM, CARLTON COMMUNI, etc.

Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including AHOLD, ASDA GROUP PLC, ATHENS MEDICAL, etc.

Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

Table of stock prices for EURO STOXX 50 index components, including ARCADIA GRP, BOOTS CO PLC, CARREFOUR/RM, etc.

Advertisement for DJ E STOXX indices, featuring a globe and text: 'Dérivés sur indices sectoriels : banque, énergie et télécom... Retrouvez tous les hits DJ STOXX sur WWW.MONEP.FR'.

Advertisement for PARISBOURSE SA, featuring a globe and text: 'Dérivés sur indices sectoriels : banque, énergie et télécom... Retrouvez tous les hits DJ STOXX sur WWW.MONEP.FR'.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for EURO NOUVEAU MARCHÉ, including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CARDIO CONTROL, etc.

Table of stock prices for EURO NOUVEAU MARCHÉ, including ENVIPO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNO HLD, etc.

Table of stock prices for EURO NOUVEAU MARCHÉ, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

Table of stock prices for EURO NOUVEAU MARCHÉ, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

Table of stock prices for EURO NOUVEAU MARCHÉ, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

Table of stock prices for EURO NOUVEAU MARCHÉ, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

AMSTERDAM

Table of stock prices for AMSTERDAM, including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CARDIO CONTROL, etc.

Table of stock prices for AMSTERDAM, including ENVIPO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNO HLD, etc.

Table of stock prices for AMSTERDAM, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

Table of stock prices for AMSTERDAM, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

Table of stock prices for AMSTERDAM, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

Table of stock prices for AMSTERDAM, including I & I AG & CO/GAA, KINOWELT MEDIEN, KINOWELT MEDIEN, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.
CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 12 OCTOBRE 1999

SPORTS L'équipe de France de football s'est qualifiée pour la phase finale du championnat d'Europe 2000 en s'imposant (3-2), samedi 9 octobre, au Stade de France, face à l'Islande. ● LE

MATCH NUL concédé par la Russie face à l'Ukraine (1-1) en toute fin de match, à la suite d'une incroyable erreur du gardien russe Alexandre Filimonov, permet aux Bleus de terminer en tête

du groupe 4 et d'éviter l'épreuve des barrages face à un deuxième d'une autre poule. ● **LES CHAMPIONS DU MONDE**, qui menaient à la mi-temps grâce à des buts de Rikhardur Dadason

contre son camp (18^e minute) et de Youri Djorkaeff (40^e), n'ont pas convaincu face aux modestes Islandais qui ont profité de la fébrilité de la défense française pour égaliser en sept

minutes. Un but de Trezeguet (70^e) a assuré le succès français. ● **ROGER LEMERRE** exige des assurances de la Fédération sinon il quittera ses fonctions de sélectionneur.

Les Bleus savourent leur qualification dans un climat de morosité

Un match nul inespéré entre la Russie et l'Ukraine (1-1) permet à l'équipe de France, pénible vainqueur de l'Islande (3-2), d'obtenir sa qualification pour le championnat d'Europe 2000. Les relations troublées entre Roger Lemerre et certains joueurs pourraient conduire le sélectionneur à mettre un terme à ses fonctions

IL Y AVAIT Aimé Jacquet et son cahier noir, indéfectible auxiliaire des soirées de stress. Depuis samedi 9 octobre, le masque spartiate de Roger Lemerre a rejoint la galerie des sélectionneurs en souffrance. L'équipe de France venait de s'imposer (3-2) devant l'Islande au terme d'une partie chaotique, symbiose parfaite de son parcours dans ces éliminatoires du championnat d'Europe 2000. Les Bleus, dans l'attente du résultat final de Russie-Ukraine, patientaient sur la pelouse du Stade de France, avant d'exulter à l'annonce du score (1-1) qui les qualifiait pour la phase finale de l'Euro.

interloquée. En fait, la mise en scène aurait été soigneusement préparée et le pénible accouchement de la victoire française n'a pas influé sur ce commentaire aux allures de communiqué. « *Après Aimé Jacquet, Roger a découvert le poids des responsabilités* », a déclaré le capitaine Didier Deschamps. Si les réserves émises par les médias sur son action depuis quinze mois et si les observations ironiques sur sa dialectique alambiquée lui sont apparues comme autant d'injustices, ce sont d'abord les soubresauts de la vie interne de la sélection qui auraient ébranlé l'enthousiasme du

Une qualification qui rapporte gros

La participation des Bleus à la phase finale du championnat d'Europe 2000 va faciliter le travail de Jean-Claude Darmon, qui commercialise l'image de marque de l'équipe de France. Une élimination aurait entraîné un manque à gagner de plusieurs dizaines de millions de francs. La campagne pour l'Euro 2000 devrait rapporter au total 120 millions de francs, soit autant que pour le Mondial 1998. La sélection nationale compte quatre sponsors principaux : Adidas, Canal Plus, Cegetel, Continent. Jean-Claude Darmon espère convaincre un cinquième partenaire et prospecte auprès des banques et des assurances, deux secteurs d'activité qui ont toujours refusé de s'associer avec la Fédération française de football. « *C'est un marché difficile, car les chefs d'entreprise n'ont pas encore saisi tous les bénéfices à en retirer en termes de communication, observe-t-il. Leur tort est de croire que le football est un sport bas de gamme, alors qu'il est populaire dans le sens noble du terme.* »

Roger Lemerre aura tout juste perçu le grondement de plaisir poussé par les 79 000 spectateurs. D'une démarche martiale, indifférent aux regards complices, il a regagné les vestiaires sans escorte. Avant sa sortie théâtrale, Roger Lemerre a accueilli sans ciller les bisous de son adjoint, René Girard, et serré contre lui Laurent Blanc, qui devra donc remettre à plus tard sa retraite internationale. En baisser de rideau de cette soirée de toutes les émotions, l'entraîneur des champions du monde a laissé entendre que, sa mission désormais remplie, il serait tenté par d'autres aventures moins exposées. « *A partir d'aujourd'hui, je suis et je resterai le premier supporteur de l'équipe de France et du football français* », a-t-il martelé devant une assistance

sélectionneur. En inscrivant son action dans la continuité, en réaffirmant la primauté du groupe des champions du monde, en évoquant le pacte qui l'unissait à ses joueurs, Roger Lemerre a arrimé son destin à celui de ses protégés. On ne partage pas le pouvoir sous peine de le diluer. Quinze mois après sa déclaration de politique générale, le successeur d'Aimé Jacquet est gagné par le dépit. « *Nous sommes champions du monde et dirigés par le plus mauvais entraîneur du monde* » : ce jugement péremptoire assené par un joueur après la défaite face à la Russie (2-3), le 5 juin, lui est revenu aux oreilles comme une trahison. Le comportement de plusieurs autres sélectionnés à Kiev entre les deux matches face à l'Ukraine (4 septembre) et l'Armé-



Youri Djorkaeff a marqué contre l'Islande son 22^e but en équipe de France

nie (8 septembre) l'aurait atterré. Dès lors, s'est imposée à l'esprit de Roger Lemerre l'idée de remettre son mandat à la disposition de la direction technique nationale. Spectateur impassible de France-Islande, debout le long de la touche, le successeur d'Aimé Jacquet n'est sorti de sa torpeur qu'un court instant, juste avant la pause, le temps d'un échange verbal musclé avec Didier Deschamps. A la Fédération française de football (FFF), on se veut consensuel et légaliste. « *Roger Lemerre a un contrat jusqu'en juillet 2000, rappelle le président de la FFF, Claude Simonet. Cela ne m'étonnerait pas qu'il me demande de le relever de ses fonctions, mais, dans ce cas-là, je lui demanderais de rester. Il mérite de participer au championnat d'Europe.* »

Tout comme l'avait fait Aimé Jacquet à l'issue de l'Euro 96 en Angleterre, Roger Lemerre va exiger une implication totale de sa fédération et demander les pleins pouvoirs pour préparer l'avenir à travers un plan de cinq ans. Seul un engagement de toutes les parties du football français pourrait le convaincre de rester à la tête des Bleus, car il lui faudra un soutien sans faille pour susciter l'avè-

nement de nouveaux joueurs plus jeunes et son corollaire, l'éviction de quelques anciens. « *J'ai fait bouger les lignes, maintenant il faut pratiquer l'ouverture*, indique Roger Lemerre. *Il s'agit de créer un climat de travail, j'en parlerai avec Claude Simonet. Si tous les ingrédients ne sont pas réunis, j'arrêtera vraisemblablement.* »

PERTE DE REPÈRES

La menace n'est pas de pure forme quand on connaît le personnage, peu suspect de transiger avec les principes. Et ce n'est pas l'inquiet spectacle présenté par les champions du monde devant l'Islande qui l'inclinera à la compromission. Après une première mi-temps bien négociée au cours de laquelle ils surent concrétiser leur ascendant technique avec des buts de Rikhardur Dadason contre son camp (18^e) et de Youri Djorkaeff (40^e), les Français ont subitement perdu tous leurs repères. Un coup franc conclu magistralement par Eyo-flur Sveinsson (48^e) et plus encore l'égalisation de Brynjar Gunnarsson (55^e) ont mis en évidence une somme de dysfonctionnements de la défense centrale (Laurent Blanc, Marcel Desailly)

et de sa sentinelle (Didier Deschamps), mal soutenus, il est vrai, par un Lilian Thuram méconnaissable. « *Nous avons été gagnés par la peur pendant dix minutes, on a perdu les pédales* », a reconnu Marcel Desailly.

Dans aucun autre groupe à six équipes, le premier n'a marqué aussi peu de points ou de buts que la France, qui termine donc devant l'Ukraine, pourtant vaincue, et qui n'aura battu aucun de ses deux principaux rivaux au Stade de France (0-0 contre les Ukrainiens et 2-3 face à la Russie). « *Il faudra montrer autre chose*

GROUPE 4		
09/10	France-Islande	3-2
09/10	Russie-Ukraine	1-1
09/10	Andorre-Arménie	0-3

▼ CLASSEMENT								
	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc	
1	France	21	10	6	3	1	17	10
2	Ukraine	20	10	5	5	0	14	4
3	Russie	19	10	6	1	3	22	12
4	Islande	15	10	4	3	3	12	7
5	Arménie	8	10	2	2	6	8	15
6	Andorre	0	10	0	10	0	3	28

▼ TOUS LES RÉSULTATS

Islande-France 1-1, Ukraine-Russie 3-2, Arménie-Andorre 3-1, Russie-France 2-3, Andorre-Ukraine 0-2, Arménie-Islande 0-0, France-Andorre 2-0, Islande-Russie 1-0, Ukraine-Arménie 2-0, France-Ukraine 0-0, Arménie-Russie 0-3, Andorre-Islande 0-2, France-Arménie 2-0, Ukraine-Islande 1-1, Russie-Andorre 6-1, France-Russie 2-3, Ukraine-Andorre 4-0, Islande-Arménie 2-0, Andorre-France 0-1, Arménie-Ukraine 0-0, Russie-Islande 1-0, Ukraine-France 0-0, Russie-Arménie 2-0, Islande-Andorre 3-0, Arménie-France 2-3, Islande-Ukraine 0-1, Andorre-Russie 1-2.

pour gagner l'Euro, nous maîtrisons moins certaines situations », a observé Didier Deschamps. L'autocritique ne vise pas Zinedine Zidane. Le meneur de jeu a multiplié les ouvertures et mériterait à lui seul ce second souffle tant attendu depuis le 12 juillet 1998.

Elie Barth

■ **L'équipe de France espoirs s'est qualifiée** pour les huitièmes de finale du championnat d'Europe de sa catégorie après sa victoire face à l'Islande (2-0), le 9 octobre à Blois.

Larbi Benboudaoud évite une désillusion au judo français

IL A LES PIEDS SUR TERRE, Larbi Benboudaoud. Il sait bien que le titre mondial des moins de 66 kilos qu'il a conquis samedi 9 octobre à Birmingham (Grande-Bretagne) face au Turc Ozkan ne fera pas de lui une star. « *Je n'ai pas autant d'impact médiatique que mes collègues, dit-il. David (Douillet) et son gabarit, Djamel (Bouras) son look, alors que moi, je n'ai pas de créneau.* »

Si ce judoka de vingt-cinq ans, né en Seine-Saint-Denis dans une famille d'origine kabyle, est sans doute moins à l'aise face aux médias que ses coéquipiers, il n'a plus de leçon à recevoir de ceux-ci sur la façon de se comporter sur un tatami. Vainqueur en janvier de la Coupe Kano, prestigieux tournoi japonais, champion d'Europe pour la deuxième fois consécutive en mai, il n'a connu cette saison qu'un seul échec : au Tournoi de Paris, où il avait été battu par le japonais Nakamura.

Affirmer que ce titre constitue une surprise serait donc erroné. L'arrivée au sommet du judo mondial de Larbi Benboudaoud semble d'ailleurs avoir été prévue et préparée de longue date par les entraîneurs français, qui l'avaient envoyé se frotter aux meilleurs judokas de la planète à l'occasion des Jeux olympiques d'Atlanta, alors qu'il n'avait encore que vingt-deux ans.

Même Jean-Pierre Kammerer, le professeur qui l'initia aux arcanes du judo, se disait persuadé il y a quelques jours que son protégé al-

lait devenir champion du monde. « *Larbi a tout pour lui, assure-t-il. Il est bossueur, modeste, sérieux et ne dévie jamais des objectifs qu'il s'est fixés. Il y a cinq ans, alors qu'il n'était encore que junior, j'avais affirmé à quelques amis qu'il serait un jour champion du monde. Ils avaient bien rigolé et s'étaient empressés d'aller tout lui raconter.* »

Ce succès a évité au judo français de connaître l'une des plus grandes désillusions de son histoire. Après les quatre titres du Mondial 1997, les trois médailles d'or de l'édition 1995 et des Jeux d'Atlanta, il est revenu à Birmingham à son niveau des championnats du monde 1993 : un titre et trois médailles de bronze. Celles-ci ont été emportées par Marie-Claire Restoux – seule « ancienne » de l'équipe de France à n'avoir pas déçu – dans la catégorie de moins de 52 kilos et par deux combattants d'avenir : Sarah Nichilo-Rosso (moins de 48 kilos) et Céline Lebrun (moins de 72 kilos).

« *Quatre médailles ce n'est pas catastrophique, mais compte tenu de notre standing nous sommes dans la fourchette minimum* », reconnaît Fabien Canu, le directeur technique national. A l'occasion de ces championnats du monde marqués par la suprématie retrouvée du Japon (huit médailles d'or), les Français ont obtenu leur qualification pour les Jeux de Sydney dans neuf catégories sur quatorze possibles.

G. v. K.

L'ANGLETERRE BARRAGISTE, LA CROATIE ÉLIMINÉE PAR LA YUGOSLAVIE

L'ultime journée des éliminatoires du championnat d'Europe a été avare en surprises à commencer par le groupe 1 ou l'Italie, qui avait besoin d'un point pour conserver la tête, s'est contentée de cet objectif minimum à Minsk face à la Biélorussie (0-0). Dans le groupe 3, l'Allemagne se retrouvait dans la même situation et a obtenu le résultat idoine (0-0) devant la Turquie qui devra chercher son salut dans l'épreuve des barrages. Le sort de l'Angleterre (groupe 5) était plus inconfortable car il dépendait du résultat de Suède-Pologne. Seule une victoire des Scandinaves, déjà qualifiés avant le coup d'envoi, autorisait la sélection de Kevin Keegan à disputer les barrages. Après une partie serrée, les Suédois se sont imposés dans la dernière demi-heure (2-0). Le choc entre la Croatie et la Yougoslavie, disputé dans un climat tendu à Zagreb, s'est soldé par un résultat nul (2-2) qui élimine le demi-finaliste de la Coupe du monde 1998 au profit de son adversaire. L'Irlande a laissé échapper la première place de ce groupe 8 en concédant à l'ultime minute le nul (1-1) en Macédoine. Dans le groupe 6, survolé par l'Espagne, la sélection israélienne a conservé sa place de barragiste. Enfin, la poule 7 a livré le meilleur deuxième – le Portugal – qui participera donc comme la Roumanie à l'Euro 2000.

● **Les résultats de la dernière journée.**
Groupe 1 : Biélorussie-Italie 0-0
 Galles-Suisse 0-2
 classement : 1. Italie, 15 points (13 buts pour, 5 contre) ; 2. Danemark, 14 pts (11-8) ; 3. Suisse, 14 pts (9-5) ; 4. Galles, 9 pts (7-16) ; 5. Biélorussie, 3 pts (4-10).
Groupe 2 : Lettonie-Norvège 1-2
 Slovaquie-Grèce 0-3
 Albanie-Georgie 2-1
 classement : 1. Norvège, 25 pts (21-9) ; 2. Slovaquie, 17 pts (12-14) ; 3. Grèce, 15 pts (13-8) ; 4. Lettonie, 13 pts (13-12) ; 5. Albanie, 7 pts (8-14) ; 6. Géorgie, 5 pts (8-18).
Groupe 3 : Allemagne-Turquie 0-0
 Finlande-Irlande du Nord 4-1
 classement : 1. Allemagne, 19 pts (20-4) ; 2. Turquie, 17 pts (15-6) ; 3. Finlande, 10 pts (13-13) ; 4. Irlande du Nord, 5 pts (4-19) ; 5. Moldavie, 4 pts (7-17).
Groupe 5 : Suède-Pologne 2-0
 Belgique-Luxembourg 3-0
 classement : 1. Suède, 22 pts (10-1) ; 2. Angleterre, 13 pts (14-4) ; 3. Pologne, 13 pts (12-8) ; 4. Bulgarie, 8 pts (6-8) ; 5. Luxembourg, 0 pt (2-23).
Groupe 6 : Espagne-Israël 3-0

Autriche-Chypre 3-1
 classement : 1. Espagne, 21 pts (42-5) ; 2. Israël, 13 pts (25-9) ; 3. Autriche, 13 pts (19-20) ; 4. Chypre, 12 pts (12-21) ; 5. Saint-Marin, 0 pt (1-44).

Groupe 7 : Liechtenstein-Roumanie 0-3
 Portugal-Hongrie 3-0
 Azerbaïdjan-Slovaquie 0-1
 classement : 1. Roumanie, 24 pts (25-3) ; 2. Portugal, 23 pts (32-4) ; 3. Slovaquie, 17 pts (12-9) ; 4. Hongrie, 12 pts (14-10) ; 5. Azerbaïdjan, 4 pts (6-26) ; 6. Liechtenstein, 4 pts (2-39).

Groupe 8 : Croatie-Yougoslavie 2-2
 Macédoine-Eire 1-1
 classement : 1. Yougoslavie, 17 pts (18-8) ; 2. Eire, 16 pts (14-6) ; 3. Croatie, 15 pts (13-9) ; 4. Macédoine, 8 pts (13-14) ; 5. Malte, 0 pt (6-27).
Groupe 9 : République tchèque-Iles Féroé 2-0
 Ecosse-Lituanie 3-0
 Estonie-Bosnie-Herzégovine 1-4
 classement : 1. République tchèque, 30 pts (26-5) ; 2. Ecosse, 18 pts (15-10) ; 3. Bosnie-Herzégovine, 11 pts (14-17) ; 4. Lituanie, 11 pts (8-16) ; 5. Estonie, 11 pts (15-17) ; 6. Iles Féroé, 3 pts (4-17).

● **Les qualifiés.** La Belgique et les Pays-Bas étaient qualifiés d'office au titre d'organisateur de l'Euro 2000. Les autres qualifiés sont l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Norvège, la République tchèque, la Roumanie, la Suède, la Yougoslavie et le meilleur des deuxièmes, le Portugal.

● **Les barragistes.** L'Angleterre, le Danemark, l'Ecosse, l'Eire, Israël, la Slovaquie, la Turquie et l'Ukraine disputeront les barrages par matches aller-retour, les 13 et 17 novembre pour déterminer les quatre derniers qualifiés. Le tirage au sort des huit rencontres aura lieu, mercredi 13 octobre à Aix-la-Chapelle.

● **Le tournoi final.** L'Euro 2000 organisé pour la première fois par deux pays, la Belgique et les Pays-Bas, se disputera du 10 juin au 2 juillet. Le tirage au sort des quatre groupes de quatre équipes sera effectué le 9 décembre.

● **Le programme des Bleus.** L'équipe de France va disputer quatre matches amicaux avant l'Euro 2000 : France-Croatie ou France-Allemagne au Stade de France, le 13 novembre ; France-Pologne au Stade de France, le 23 février 2000 ; Ecosse-France à Glasgow, le 29 mars 2000 ; Pays-Bas-France à Amsterdam ou Rotterdam, le 26 avril 2000. Deux ou trois autres rencontres seront conclues dans les semaines à venir.

Cyclisme : l'Espagnol Oscar Freire s'empare du titre de champion du monde

DEVANT TOUS LES FAVORIS, l'Espagnol Oscar Freire, classé 388^e coureur mondial avant le début de la course, s'est emparé, dimanche 10 août à Vérone, du titre de champion du monde sur route. Agé de vingt-trois ans, il a joué de l'effet de surprise pour surgir dans la dernière ligne droite et s'imposer devant un groupe de neuf coureurs, composé notamment du Belge Frank Vandebroucke (7^e), de l'Allemand Jan Ullrich (8^e) et du Russe Dimitri Konyshov (9^e). Il a terminé avec quatre secondes d'avance sur le Suisse Markus Zberg et le Français Jean-Cyril Robin. Opéré d'un genou au début de cette année, le nouveau porteur du maillot arc-en-ciel n'a recommencé à courir que deux mois avant le championnat du monde et n'a dû sa sélection qu'aux nombreux forfaits qui ont affecté la sélection ibérique. La veille, la Lituanienne Edita Pucinskaitė s'était imposée devant sa compatriote Diana Ziliute. Jeannie Longo, première Française, a dû se contenter de la neuvième place.

■ **BASKET-BALL :** Villeurbanne, vainqueur à Chalon-sur-Saône (70-78), et Limoges, qui a dominé Antibes (77-67), se partagent la place de leader du championnat de France à l'issue de la 5^e journée, disputée samedi 9 octobre.

■ **GYMNASTIQUE :** L'équipe de France féminine, qui a terminé 8^e des championnats du monde, dimanche 10 octobre en Chine, a obtenu son billet pour les Jeux olympiques de Sydney. Les garçons, à l'issue du concours de qualification, ne sont pas encore assurés d'obtenir leur.

■ **MOTOCYCLISME :** l'Espagnol Alex Criville (Honda) a effectué un grand pas vers le titre mondial (500 cc), en prenant la troisième place du Grand Prix d'Afrique du Sud, derrière l'Italien Max Biaggi (Yamaha) et l'Espagnol Sete Gibernau (Honda), dimanche 10 octobre. A deux manches de la fin de la saison, il manque six points au Catalan pour être couronné. En 250 cc, l'Italien Valentino Rossi (Aprilia) a signé sa 8^e victoire de la saison, devant le Japonais Shinya Nakano (Yamaha) et le Français Olivier Jacque (Yamaha).

■ **TENNIS :** le Français Arnaud Di Pasquale s'est imposé en finale du tournoi de Palerme, en battant en finale l'Espagnol Alberto Berasategui (6-1, 6-3), dimanche 10 octobre. Agé de vingt ans, il a signé la première victoire de sa carrière.

■ **La Suisse Martina Hingis a gagné**, dimanche 10 octobre, le tournoi de Filderstadt (Allemagne), en dominant en finale la Française Mary Pierce 6-4, 6-1.

■ **Loto : Résultats des tirages n°81** effectués samedi 9 octobre.
Premier tirage : 20, 29, 30, 33, 42, 47, numéro complémentaire : 13. Rapports pour 6 numéros : 6 702 020F, 1 021 716€ ; pour 5 numéros et le complémentaire : 70 395F, 10 731€ ; pour 5 numéros : 10 560F, 1 609€ ; pour 4 numéros et le complémentaire : 402F, 61,28€ ; pour 4 numéros : 201F, 30,64€ ; pour 3 numéros et le complémentaire : 36F, 5,48€ ; pour 3 numéros : 18F, 2,74€.
Second tirage : 5, 16, 21, 27, 34, 49, numéro complémentaire : 41. Rapports pour 6 numéros : 2 428 865F, 370 278€ ; pour 5 numéros et le complémentaire : 37 165F, 5 665€ ; pour 5 numéros : 3 435F, 523€ ; pour 4 numéros et le complémentaire : 224F, 34,14€ ; pour 4 numéros : 112F, 17€ ; pour 3 numéros et le complémentaire : 28F, 4,26€ ; pour 3 numéros : 14F, 2,13€.

PRÊT-À-PORTER PRINTEMPS-ÉTÉ 2000

Le retour des années choc

Lors des défilés parisiens, les créateurs se sont livrés à une incantation des années 80, dans une débauche de clous, de strass et d'imprimés

ON ATTENDAIT les fulgurances prophétiques, un saut de l'ange dans le futur... Le prêt-à-porter de l'été 2000, dont les présentations se sont achevées dimanche 10 octobre à Paris, a choisi de ficeler le trousseau du siècle qu'on enterre. Occasion d'en finir avec le minimalisme, ce talisman d'invisibilité pour temps de crise économique, qui avait encroûté le monde entier, sept ans durant, dans des réflexes de paresse.

Quand les femmes aspirent à la couleur et à la fantaisie, c'est vers Paris - et non plus New York ou Milan - que les regards se tournent. Même Armani et Gucci étaient là, l'un parce qu'il rénovait sa boutique, l'autre au prétexte d'un sponsoring d'exposition... Pour exorciser le minimalisme, l'été dernier avait osé le hippie de luxe, avant les forêts écologiquement correctes de l'hiver prochain. Cette fois, les années 80 et leur fantastique optimisme flattent la fantaisie des créateurs et transforment les nonnes grises en fées disco.

Les quelque deux cents défilés qui se sont succédé du 2 au 10 octobre, concurremment aux présentations des show-rooms (Tranoi, espace Carole de Bona...), ont retrouvé la fibre commerciale pour fêter l'énergie froide ou le romantisme éthéré dans un véritable festin de couleurs : marché d'épices chez Dries Van Noten et Christophe Lemaire, tendres et lunaires chez Comme des Garçons ou Tom Van Lingen, chair troublante chez Issey Miyake, Eric Bergère ou Jean Colonna, le plus souvent résolument vives, voire fluo (Yves Saint Laurent Rive Gauche, Lanvin, Ungaro, Jean-Paul Gaultier, etc.).

Quand la couleur ne s'affiche pas en à-plats francs, elle éclate

en imprimés délicats (indiennes à palmettes de Christian Lacroix, Isabel Marant) ou kitsch (bulles, pois, motifs de papier peint) ; explose en clous et en paillettes disco ; mousse en terres de dentelles (Watanabe, Comme des Garçons...), comme un avatar estival des fourrures de l'hiver ; ou s'ordonne en géométries rigoureuses, héritées du constructivisme et des années Courrèges.

LE SKAÏ RÔDE

Malgré quelques amusantes incursions dans « le temps du plastique », une tendance se dégage qui évacue les matières trop techniques au profit de fibres naturelles : mousseline, voile de coton, soies...

Mais le Skaï rôde, car le cuir, une fois de plus, est à la fête : fétichiste chez Dior, perforé chez Givenchy, jet-setter immaculé chez Loewe, en trompe l'œil chez Céline (jean *tie and dye*), il s'assouplit et s'adoucit pour devenir une seconde peau chez Hermès et Isabel Marant (jupe en daim bois de rose), tout en conservant son épaisseur avec un aspect gras (veste de travail d'APC).

« *Le fric, c'est chic* », chantait le groupe Chic. Céline prête à ses clientes la vulgarité surnaturelle des égéries de la Riviera, trônant sur leur yacht, derrière des solaires à verres fumés, les mains crispées sur leur grand sac shopping, harnachées de toutes sortes d'accessoires, des souliers stiletto aux talons cruels, jusqu'aux bottes lacées de Dior, en passant par d'innombrables sacs et ceintures.

Pour toiser le monde aux terrasses de Saint-Trop, Sonia Rykiel habille la sienne d'un pantalon rouge brodé de fraises, avant qu'Ungaro ne l'emporte sous les *light-shows* de Papagayo pour une nuit d'ivresse en Jean Elastiss clouté de strass, porté sous des bottes Las Vegas.

Pour elle, Jean-Paul Gaultier crée le rêve sirupeux d'une croisière sponsorisée par Harlequin, prétexte à montrer des créatures vêtues de baby-dolls et de corsaires à sequins. Et les logos sont



Chez Jean-Paul Gaultier, au Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, une « Croisière s'amuse » de choc.

les bienvenus, qu'ils siglent les tee-shirts (APC), les bagages (Louis Vuitton), les trenches (Jeremy Scott) ou les cuissardes (Dior)...

Les nouvelles icônes s'appellent Farah Fawcett et Cindy Lauper. C'est dire que la parade reste plutôt chaste : si les jambes s'allongent de bloomers et de *hot pants*, le dos est la partie la plus dénudée. D'ailleurs il en est d'autres pour refuser le jeu du kitsch. Les Belges (Thimister, Ann Demeulemeester) cultivent la noirceur, d'autres la poésie (Comme des Garçons). D'autres encore réhabilitent le bel artisanat à grand renfort de broderies, lacérations faites main (Martine Sitbon, Eric Bergère) et de toile à patron (Yohji Yamamoto).

Jean Toutou, le créateur d'APC, tenant la corde avec des robes d'écolière arabe aux tons sables, des hauts en voile de coton imprimés de motifs python, et un trench Belle de jour sans couture. Des vêtements bien conçus mais de prix assez accessibles pour n'avoir pas besoin de chevaucher à cru les tendances.

Jacques Brunel



Photographies de Ling Fei

Ci-dessus, ruissellement de voiles, de Jeremy Scott.

Yohji Yamamoto travaille le volume du vêtement dans une toile d'atelier.

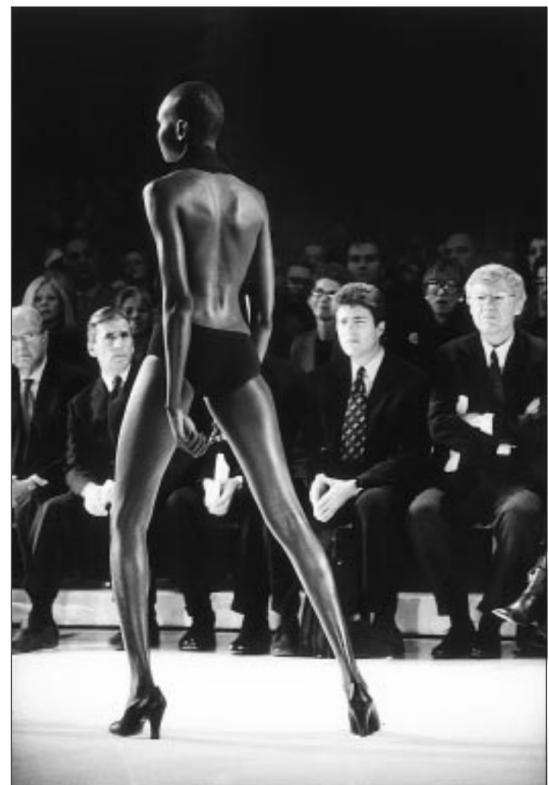
Danseuse, d'Eric Bergère, en jupe de jersey effiloché et cache-cœur.

Boléro de renard blanc et jean en denim de soie délavé, dans la collection Céline.



Le tour du monde de Kenzo

A l'heure où la décennie 80 donne le ton de la mode, Kenzo renoue avec le faste des défilés de ces années de fête où il joua les innovateurs. Jeudi 7 octobre, 4 000 personnes étaient réunies au Zénith pour célébrer le départ et les trente ans de carrière du créateur japonais. Celui dont le style métissé inspire toujours la mode a rendu un hommage panoramique aux cultures du monde, dans un défilé spectacle de deux heures mis en scène par Olivier Massart. Les tableaux se sont enchaînés : kimono et ceintures obi du Japon, folklores de l'Est sur fond de violons tsiganes, Londres psychédélique des années 70, Paris de Doisneau... Pour présenter ces trente années de vêtements, Kenzo a fait appel à 250 personnes qui ont compté dans sa carrière, d'Inès de La Fressange à Jean-Michel Jarre ou Chantal Thomass en passant par son coiffeur. Après ce tour du monde, la fête a continué jusqu'à l'aube dans une oasis reconstituée, où tapis volants et derviches tourneurs étaient suspendus dans les airs, pendant qu'un éléphant et un cheval blanc évoluaient sur la scène.



L'interminable Alek Wek dans un maillot en crêpe de Chine, de la collection Yves Saint Laurent Rive Gauche, dessinée par Alber Elbaz.





Raphia imprimé de palmettes cachemire, maille rayée rebrodée de fruits dans le final de Christian Lacroix. Ci-contre : détail d'un manteau de dentelle de ruban blanc sur un tee-shirt de jersey et une jupe en tweed chiné.



Robe asymétrique à sangles ballantes dans la collection de John Galiano pour Dior, présentée au Musée du Jeu de paume.

Zouaves et bayadères

Inspirateur ou sous-traitant, le Maroc est très lié à la mode française. Il n'est pas pour autant la Mecque des créateurs. A moins d'émigrer (Martine Sitbon, Fayçal Amor...), ceux-ci souffrent de l'apathie du public et de la méfiance des industriels. Seule issue : alimenter en cafetans couture les mariages et les fêtes de Rabat et de Casablanca. Le public admirait ces trésors de l'Orient, dimanche 10 octobre, au Carrousel du Louvre. Le prêt-à-porter qui défilait là, dans le cadre des Temps du Maroc, débordait de soieries richissimes et de brandebourgs patiemment brodés au fil d'or, à la main... Entre la paraphrase de l'Occident (Karim Tassi) et le défilé des tissus (Tami Tazi) soumis à la loi du flottant, Amina Benzekri et Fanou proposaient des Cléopâtres de péplum et des princesses vénitiennes, Zineb Joundi, elle, harmonisait le Maroc à Paris en d'impeccables trouvaillées - une veste-chemise en tulle transparent portée sur une minijupe léopard. L'un des créateurs se fit longuement applaudir pour ses zouaves en gaze chatoyantes... Il s'agissait d'Yves Saint Laurent, natif d'Oran, venu prêter quelques modèles.



Les jeux de maille de Tom Van Lingen pour le troisième volet de sa couture design.

Grands soirs à Paris

LE CORPS MOULÉ de cuir, les beautés lisses et inaccessibles de Narciso Rodriguez défilaient pour Loewe vendredi 8 octobre, au Petit Palais. Le maroquinier espagnol du groupe LVMH a fait parade de son savoir-faire en travaillant la peau comme un tissu, dans des débardeurs en suède velouté, un jean souple en python ou une robe en cuir stretch. Blanc, ciel, sable, soleil : les nuances des vêtements évoquent la vie facile de celle qui les porte. Le soir, la panoplie s'illumine à grand renfort de cristal. Fidèle à lui-même, Christian Lacroix a rendu un éloge gourmand à l'été dans des soies brodées de fruits, damasées de bouquets géants, des imprimés « coups de pinceau » et des motifs « kabuki ». Ce grand coloriste ne s'impose pas de limites et embrase le podium d'orange ardent, de vert pomme et de turquoise. L'explosion des couleurs dans les collections d'été devrait lui profiter. Pour cette saison, où la main reprend ses droits sur l'alibi high-tech, Christian Lacroix travaille les patchworks de maille, le raphia dévoré ou le coton « fils coupés ».

La couleur a aussi triomphé chez Jean-Paul Gaultier. Lui qui avait pâti d'une grève de photographes lors de son défilé de mars, a offert vendredi 8 un beau spectacle pour les télévisions, dans une salle du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, réaména-

gée en plage tahitienne, avec sable, flore tropicale et mini-lagon. Déambulant sur une passerelle de bois, les mannequins affichaient brushing laqué, ongles multicolores et fume-cigarette pour un remake de *La croisière s'amuse*, sculptées dans des fourreaux métallisés ou des robes sérigraphiées façon Warhol. Son voyage se poursuivait sur un hommage à David Hamilton. Caressées dans des blouses vaporeuses en baptiste de coton, enroulées dans des drapés délicats d'organza, les belles à la chevelure négligée se prélassaient sur le fauteuil en osier d'Emmanuelle.

BABY DOLL

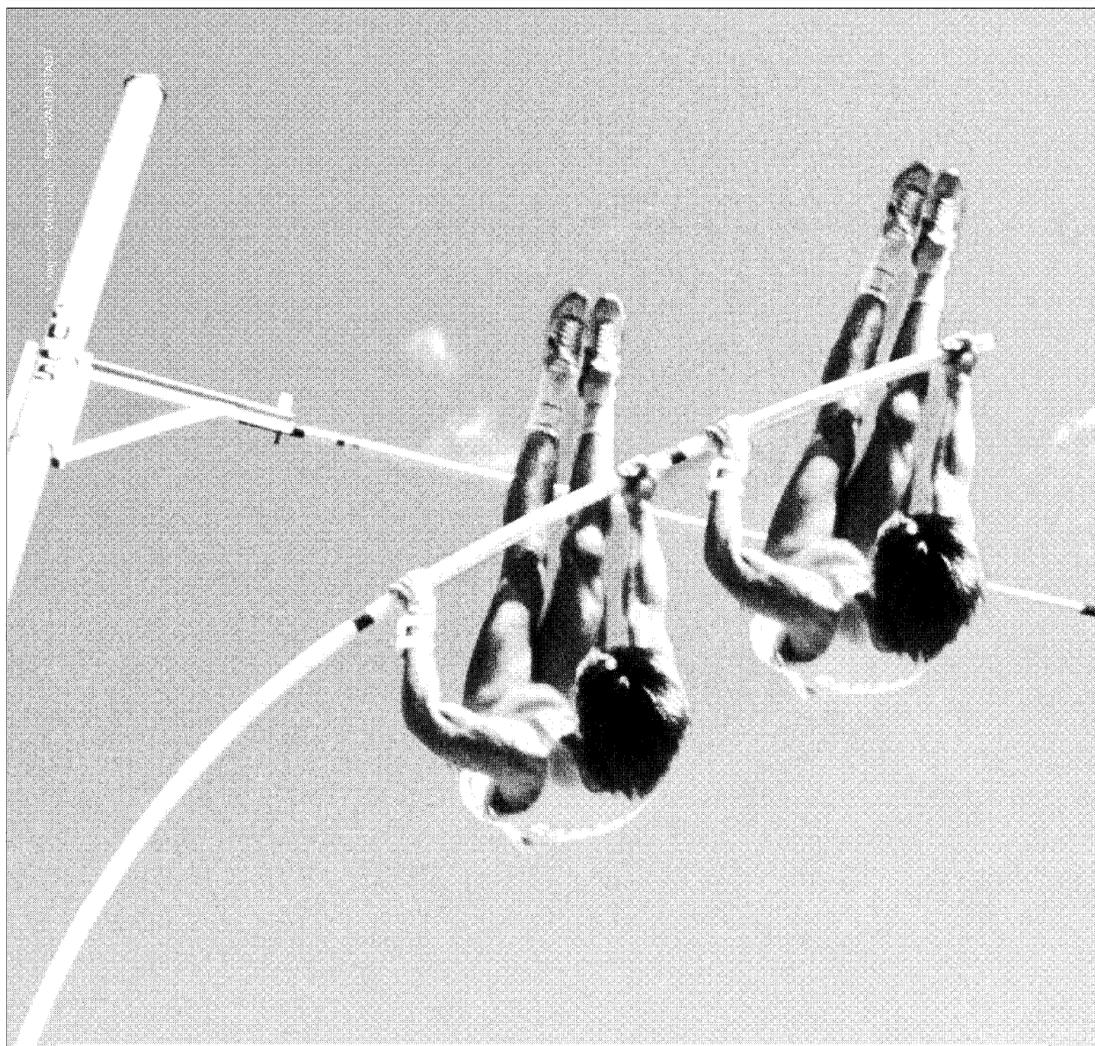
Le défilé le plus applaudi de la fin des collections fut celui de Jeremy Scott, au Musée des arts décoratifs. Installé derrière un pupitre, le créateur de vingt-six ans a présenté lui-même sa collection à la façon d'un speaker américain. Le défilé en trois temps débute sur des ensembles efficaces de bureau (trench « agent double », robe « femme d'affaires » aux épaules aiguës, pochette de toile siglée Jeremy Scott etc.). Sa femme aux ongles rouges se détend en robe-short



Jupe de mousseline et escarpins à pois : les années 80 revisitées par Emanuel Ungaro.

ou en sweat-shirt de coton azur. Pour les grands soirs, il a offert un ballet de voiles émeraude, bleu nuit, carmin, couvrant à peine le corps, comme cette étoile-string ou ces combinaisons de baby doll. Chez ce grand tailleur, la mise en scène et l'humour ne sont pas là pour pallier le manque d'idées sur le vêtement.

Anne-Laure Quilleriet



LA QUALITÉ AU PLUS HAUT NIVEAU POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE DE VOTRE ENTREPRISE, VOUS ÊTES PARTANT ?

GAGNER, C'EST COMMUNICATIF.

Le retour à Versailles de Henry Desmarest, compositeur banni

Un génie contemporain de Lully et Rameau dont la vie fut aussi extraordinaire que la musique

LA MUSIQUE ANCIENNE, en dépit des dangers de sa récupération par les institutions officielles, est encore l'un des rares domaines où l'esprit de découverte est demeuré intact, où le défrichage semble sans fin. Mais pour quelques vraies découvertes, combien n'a-t-on pas entendu de fausses valeurs, dont l'importance valait surtout aux yeux de ceux qui les avaient exhumées ? Cependant, dans cette débauche d'inédits plus ou moins valables (le « coup » Heinenich, monté voici quelques années par Archiv Produktion et le directeur de l'ensemble Musica Antiqua de Cologne, Reinhardt Goebel), on compte encore, de temps à autre, de vraies découvertes.

Le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) a fait beaucoup pour les grands noms de la musique baroque française en leur dédiant des Journées monographiques. Malgré la renommée de Campra, Charpentier, Lully, il y avait encore beaucoup à entendre de leur musique lorsque ces festivals leur furent consacrés, beaucoup à éditer sur partition (ce que fait, avec constance et bonheur, l'Atelier d'études de cette institution) et sur disques (ce que facilitent des coproductions avec les ensembles associés au CMBV). Et ce que Versailles fit pour ces célébrités, il le fit également pour des musiciens moins connus, comme Henry Du Mont ou Sébastien de Brossard, qu'on prenait jusqu'alors pour un simple collectionneur de musique.

Depuis la parution, en 1982, chez Erato, d'un disque de deux extra-ordinaires « grands motets », on

s'impatientait de voir venir un hommage à celui qui peut sans aucun doute être considéré comme le musicien le plus complet de cette période, entre les deux grands que sont Jean-Baptiste Lully et Jean-Philippe Rameau : Henry Desmarest (1661-1741), génie complet parce que possédant toutes les qualités d'écriture que l'on attribue aux Français (sens de la prosodie, du drame et des contrastes rhétoriques), aux Italiens (charme de la mélodie et saveur de l'harmonie) et aux Germaniques (sens de la polyphonie et de la structure).

CARRIÈRE BRISÉE NET

La vie de Desmarest fut aussi extraordinaire que sa musique. Alors que, sous le règne de Louis XIV, il jouit à Paris et à Versailles d'une réputation des plus flatteuses, que le roi le considère hautement, qu'il vient de succéder à Marc-Antoine Charpentier au poste enviable de maître de chapelle de la maison professe des jésuites, rue Saint-Antoine, Desmarest est accusé de rapt et condamné à être « pris au corps et mené en prisons de la conciergerie du palais ». En août 1699, le musicien s'enfuit pour Bruxelles en compagnie de la jeune Marie-Marguerite, celle qu'on l'accuse d'avoir enlevée.

Elle est la fille d'un couple d'amis, les Saint-Gobert. Desmarests lui donne des leçons de musique et fréquente cette famille divisée par les frasques de M^{me} de Saint-Gobert, compromise en 1693 par un scandale d'adultère en compagnie d'un chanoine de Sens. Lorsque le compositeur perd sa femme, en août 1696, il trouve en la jeune fille, fort belle et âgée seu-



Versailles accueille enfin, par la grande porte, le musicien le plus complet de son époque.

lement de dix-huit ans, une immédiate consolation. La demande en mariage est faite. Un an après la mort de sa femme, commémorée par un *Miserere* chez les Pères de la Merci, M^{me} de Saint-Gobert se déclare enceinte de Desmarest. Alors que cette nouvelle ne rompt pas les liens entre le musicien et ses amis, la crise se déclenche quelque temps plus tard quand M^{me} de Saint-Gobert décide de se séparer de son époux. Celui-ci tente de la faire enfermer, la fille attaque son père pour « séquestration, absence de secours matériel et spirituel » tandis que celui-ci riposte en poursuivant Desmarest pour « rapt de violence et rapt de séduction ».

La carrière brillante de Desmarest est brisée net. Pendant sept ans, le compositeur fréquente diverses cours d'Europe sans jamais s'y installer durablement et pouvoir y montrer la mesure de son talent. A Bruxelles, Maximilien-Emmanuel, qui aime la musique et les arts, a des soucis politiques et entre en guerre ; à Madrid, Philippe V est en proie à une cour hostile qui n'a rien à faire d'un musicien français. La guerre, là aussi, le force à fuir. Ce n'est qu'à la fin de 1706 que Desmarest s'installe à la

cour de Lorraine, où il peut enfin, auprès du jeune duc Léopold, retrouver les conditions propices à son développement artistique.

A L'ÉTROIT EN LORRAINE

La cour de Lorraine n'est cependant pas Versailles. Desmarest s'y sent quelque peu à l'étroit et espère un pardon du roi lui permettant de regagner la capitale. Mais Louis XIV meurt en 1715 sans avoir pardonné à son « ancien page ». En 1720, après avoir lancé une procédure de révision de son procès, il reçoit des lettres de rémission qui l'autorisent à retravailler à Paris. Michel-Richard de Lalande meurt ; Desmarest croit pouvoir le remplacer à la Chapelle royale, mais on lui préfère d'autres candidatures. La mort de Léopold, en 1727, marque la fin de sa carrière : le nouveau duc, François III, auquel il avait pourtant enseigné la musique, engage des compositeurs à la mode, écrivant dans le goût italien. Il meurt en 1741 à Lunéville.

Le programme des Journées versaillaises 1999 permettra d'entendre des œuvres de Desmarest, écrites au cours de ses diverses résidences dans les cours d'Europe, où il put rencontrer des compo-

siteurs de nationalités diverses. Les tragédies lyriques *Didon* et *Iphigénie* (qui avait été remontée à Versailles en hommage *post mortem*), la *Messe à deux chœurs*, écrite en Espagne (confrontée à des pièces de ses collègues Sebastian Duron ou José de Torrés), des « grands motets » versaillais ou lorrains, où l'art de Desmarest se fait entendre dans toute sa richesse et son invention. Le musicologue Jean Duron, patron de l'Atelier d'études du CMBV et directeur artistique du centre (et auteur d'un livre à paraître consacré à ce flamboyant compositeur), souligne son inventivité extraordinaire et inouïe dans le domaine de la musique française du temps : un fabuleux mélange de maîtrise technique et d'inspiration exacerbée par la mise en images sonores frappantes des textes. Entre Gluck, au Théâtre du Châtelet, et Tchaïkovski, à l'Opéra-Bastille, il est, à Versailles, un génie à ne pas manquer.

Renaud Machart

★ Journées Desmarest. Centre de musique baroque de Versailles. Tél. : 01-39-20-78-00. De 50 à 220 F. Jusqu'au 19 octobre.

Bruce Cockburn, conscience canadienne du folk-rock

IGNORÉ dans nos contrées, le chanteur et guitariste canadien Bruce Cockburn, qui vient jouer à Paris pour deux soirs à l'Hôtel du Nord, a raflé chez lui dix Juno

PROTRAIT

Depuis 1970, le guitariste a enregistré vingt-cinq albums de qualité constante

Awards – l'équivalent des Victoires de la musique – et collectionne disques d'or et de platine. Ces trophées n'ont pas ébranlé cet artiste, qui enregistre avec régularité depuis 1970 des albums constants dans la qualité. Quoique remarquable guitariste, Bruce Cockburn, cinquante-quatre ans, le cheveu blanc et de fines lunettes rondes, ressemble plus à un professeur d'université qu'à un agité de la six-cordes. Le folk-rocker taciturne résume son credo par cette formule : « De la musique jouée par des hommes et parlant des hommes aux hommes. »

Son vingt-cinquième album, *Breakfast in New Orleans, Dinner in Timbuktu*, parvient brillamment à pimenter les racines américaines (rock, folk, blues) de sons africains ou latinos, glanés au cours de voyages, sans jamais céder au concept marketing de « World Music ». Enregistré à Toronto et à Nashville, le disque bénéficie de deux précieuses collaborations féminines, les voix de Margo Timmins (Cowboy Junkies), originaire comme lui de la grande métropole de l'Ontario, et de la Louisianaise Lucinda Williams.

LES BAYOUS ET LE SABLE

Cette œuvre s'amuse à explorer les possibles. Sur *When You Give It Away*, titre d'ouverture, un phrasé évoquant Lou Reed se pose sur une guitare crasseuse avant de s'emballer dans un suave *rhythm'n'blues*. Plus tard, on trouvera une reprise douloureuse de *Blueberry Hill*, standard du New-Orléanais Fats Domino – « C'était une chanson très simple, émotionnelle. J'en ai fait une chanson sur la perte » –, des arabesques de kora, un instrumental, *Down To The Del-*

ta, bossa-nova percussive convoquant l'âme de Baden Powell... Bruce Cockburn se plaît à imaginer un vol entre les deux villes citées, « une ligne culturelle » entre les bayous et le sable, l'humidité et la sécheresse.

Musicien de rue – à Paris, en 1964 – et folksinger à ses débuts, le chanteur n'a cessé d'élargir ses horizons musicaux : « Le premier rock'n'roll, celui d'Elvis et de Buddy Holly, m'a donné envie de jouer de la guitare, à l'âge de onze ans. Et puis je me suis passionné pour le picking de Mississippi John Hurt et des grandes figures du Delta. Le jazz des années 60, Coltrane surtout, est venu après. Enfin, Dylan m'a montré qu'on pouvait associer rock et paroles élaborées. Mes textes ont été influencés par des écrivains, le mouvement beat, les poètes français, Blaise Cendrars, sans doute parce que, parmi ceux que j'ai lus, sa poésie passe mieux en anglais. »

CHRÉTIEN ENVIRONNEMENTALISTE

Riches en métaphores et sens cachés, ses paroles sont décortiquées par un fan-club attentif, les Humans, du nom d'un de ses albums – celles du nouvel opus sont traduites en français dans le livret. Autre admirateur, U2 a repris en concert l'hymne *If I Had a Rocket Launcher*, souvenir de voyages au Nicaragua : « J'étais intrigué par l'expérience sandiniste, que j'ai soutenue à mon retour. Gamin, je ne comprenais pas comment Castro

DÉPÊCHES

■ THÉÂTRE : Catherine Trautmann, ministre de la culture, vient d'apporter le soutien de l'Etat à hauteur de 200 000 francs (30 487 euros), à partir de 2000, à la Comédie italienne, rue de la Gaîté, à Paris. Cette salle d'une centaine de places, fondée en 1973 par Attilio Maggiali, est menacée de cessation d'activité en raison de dettes accumulées. Par ailleurs, M^{me} Trautmann a demandé la collaboration financière de la Ville de Paris et de la région Ile-de-France sur ce dossier. La commission permanente du conseil régional d'Ile-de-France venait de voter une aide exceptionnelle de 200 000 francs, pour 1999, en faveur de la Comédie italienne.

■ LITTÉRATURE : la troisième sélection du prix Goncourt vient d'être diffusée : *Vive l'enfer*, de Christophe Bataille, et *L'Offrande sauvage*, de Jean-Pierre Milovanoff (Grasset) ; *Stupeur et Tremblements*, d'Amélie Nothomb, et *Une désolation*, de Yasmina Reza (Albin Michel) ; *La Demande*, de Michèle Desbordes (Verdier) ; *Je m'en vais*, de Jean Echenoz (Minuit) ; *Le Merle bleu*, de Michèle Gazier (Seuil), et *Les Causes perdues*, de Jean-Christophe Rufin (Gallimard). Prochaine sélection le 2 novembre.

■ CINÉMA : les professionnels français du cinéma sont parvenus à établir une position commune « en vue de l'harmonisation des relations du cinéma avec les opérateurs des chaînes de péage », indique, vendredi 8 octobre, un communiqué commun du Bureau de liaison des industries cinématographiques (Blic), de la société civile des Auteurs, réalisateurs, producteurs (ARP) – qui avaient conclu un accord avec le bouquet par satellite TPS – et du Bureau de liaison des organisations du cinéma (Bloc) – en accord avec Canal+. Réunis, le 7 octobre, à l'initiative et en présence du directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC), Jean-Pierre Hoss, les trois organismes présenteront un texte à la ministre de la culture, Catherine Trautmann, en attendant une négociation avec les bouquets satellites pour l'instaurant réticents.

Galesha Moravioff présente

Prix du Scénario Festival de Cannes 1998

MOLOCH

Il n'y a pas que le nazisme à vouloir éliminer la peur de la mort en sacrifiant la vie des autres. N'importe quel pouvoir est en ce sens un MOLOCH en puissance.

A. Sokourov

un film de Alexandre Sokourov

13 OCTOBRE

Interdit aux 12 ans

http://www.films-sans-frontieres.fr

Parution du nouvel « Officiel de la musique »

LA TREIZIÈME ÉDITION de *L'Officiel de la musique* vient de paraître. Édité par le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA), cet annuaire rassemble les contacts et adresses de près de 25 000 intervenants et structures des secteurs du rock, de la chanson et du jazz.

Aux entrées sur les organismes institutionnels, les métiers du disque (édition, production, magasins...) et du spectacle (salles, festivals...), les artistes ou les studios (répétitions, enregistrement...), l'équipe de l'IRMA a ajouté des rubriques sur l'évolution des nouvelles technologies (images, Internet...) et a densifié les chapitres sur la formation et les services (avocats, lutherie, conseils...).

★ *L'Officiel de la musique an 2000*, 848 p., 290 F (44,21 €), est vendu en librairie ou à l'IRMA, 21 bis, rue de Paradis, Paris 10^e.

Bruno Lesprit

★ En concert les 13 et 14 octobre à l'Hôtel du Nord, 102, quai de Jemmapes, Paris 10^e. M^{me} Jacques-Bonsergent. Tél. : 01-53-19-98-88. 120 F et 100 F (tarif réduit). *Breakfast in New Orleans, Dinner in Timbuktu*, 1 CD Rykodisc RCD 10407.

La presse belge est saisie par la « mathildomanie »

Deux mois avant le mariage du prince héritier, les journaux du royaume multiplient pages et photos à la gloire de la future épouse. Le public en redemande et rares sont ceux qui se permettent d'ironiser sur l'événement

DEPUIS L'ANNONCE, à la mi-septembre, du prochain mariage du prince héritier Philippe avec Mathilde d'Udekem d'Acoz, la presse belge, flamande comme francophone, se complait dans une couverture très rose de l'événement. On ne compte plus les portraits dithyrambiques de chacun des membres du couple, qui décrivent le prince Philippe comme un futur roi à la hauteur de ses illustres ancêtres, et Mathilde comme une princesse moderne, simple, qui a un métier (orthophoniste) et qui fait ses courses à Bruxelles comme toute ménagère belge.

Le quotidien populaire *Dernière Heure*, qui a interrogé une vendeuse de chaussures ayant eu l'insigne honneur de servir la royale fiancée, s'extasie sur le fait que cette dernière ait choisi une paire de chaussures à 600 francs, « un prix vraiment démocratique », estime le quotidien.

Des journaux qui ne brillaient pas jusque-là par leur zèle monarchiste se mettent à l'unisson de l'émission de télévision « Place Royale » et de sa présentatrice Anne Quevrin qui tresse chaque semaine de nouveaux louanges aux souverains belges et à leur descendance. Ainsi, l'hebdomadaire *Le*

Soir illustré, qui n'hésitait pas quelques mois auparavant à révéler les écarts de conduite automobile du prince Laurent, le cadet de la famille, multiplie pages et photos à la gloire de la future épouse.

Steve Polus, rédacteur en chef du *Soir illustré*, avait donné à cet hebdomadaire, depuis son arrivée, un ton incisif et fait une grande place à l'investigation des multiples scandales qu'a connus la Belgique ces dernières années. « Il a fallu nous souvenir que nous sommes depuis soixante-dix ans des fournisseurs officiels de la cour », ironise-t-il en voyant le tournant pris par la publication qu'il dirige. Un tournant qui



rapporte puisque les couvertures consacrées au couple princier font faire des bonds à la vente : le numéro du 22 septembre, avec la tête en gros plan de Mathilde et l'annonce en couverture « Exclusif :

Philippe nous parle de son amour », s'est vendu à 105 000 exemplaires alors que la diffusion moyenne du *Soir illustré* est de 87 000 exemplaires.

En attendant le grand mariage du 4 décembre, il faut chaque semaine donner à un public qui en redemande du nouveau et de l'inédit sur une jeune femme dont la personnalité d'aristocrate bienpensante des beaux quartiers de Bruxelles ne présente pas beaucoup d'aspérités.

Le Soir, quotidien dont la ligne éditoriale est pourtant fort éloignée de celle de la presse du cœur, consacre, le 7 octobre, une page

entière à la préparation de la grande réception que la famille royale va donner le 13 novembre au palais de Laeken pour la présentation « officielle » des fiancés. Mille invités « belges moyens », choisis plus ou moins au hasard par les gouverneurs des provinces, seront conviés à cette « party » royale. *Le Soir* leur donne les tuyaux nécessaires pour se tenir correctement dans ce monde.

« Que faire si le prince et sa fiancée se présentent à vous ? », écrit ainsi le « courtisan » du *Soir*. « Le protocole précise qu'on ne leur adresse pas la parole en premier, qu'on doit dès lors se laisser interpeller et ne pas les interrompre, mais cela ne doit pas empêcher un réel dialogue. »

Peu de journaux se permettent de prendre un minimum de distance avec cette « mathildomanie » généralisée, et les rares personnes qui tiennent à cette occasion des propos antimonarchistes ou quelque peu ironiques sur la famille royale le font en privé. Ainsi un intellectuel belge réputé faisait remarquer au *Monde*, sous le couvert du plus strict anonymat, que la future princesse Mathilde n'a pas encore été autorisée à s'exprimer en public ou dans les médias. « Elle est parfaite, absolument parfaite : il ne lui manque que la parole », a-t-il tranché, reprenant une phrase brillamment cruelle lancée par Lucie Faure, l'épouse d'Edgar Faure, au sujet de la femme d'un ancien président de la République.

Luc Rosenzweig

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ Le train des privatisations, lancé à grande vitesse dans le monde entier, est sorti des rails mardi dans la banlieue de Londres. (...) Major avait privatifié un peu plus que des rails et des locomotives : une parcelle de l'autorité publique. L'Etat n'est pas forcément le plus apte pour faire tourner industries et services. Mais il reste irremplaçable pour défendre l'intérêt général, voire pour l'imposer aux intérêts particuliers. Pour prendre un exemple simple : si les industriels privés s'y entendent fort bien pour produire des médicaments, ce n'est pas une raison pour leur confier en prime le contrôle sanitaire. Logiquement, le revers grave essuyé par par l'ul-

tralibéralisme britannique devrait avoir autant d'échos internationaux qu'en a eu en son temps la croisade de la Dame de fer.

LA TRIBUNE

Pascal Aubert

■ Sauf miracle, l'avenir du « matricule 6 000 000 000 » ne s'annonce pas très radieux. Maladies endémiques, espérance de vie limitée, accès réduit au savoir et aux technologies, inactivité forcée faute d'emplois en nombre suffisant sont autant d'obstacles dressés sur le chemin de son épanouissement et de la jouissance de ses droits les plus élémentaires. Et il pourra s'estimer passablement verni s'il ne rejoint pas les rangs du quart de l'humanité qui (sur)vit en cette fin de siècle et de millénaire avec l'équivalent d'un euro par jour. Pas grand-chose à célé-

brer pour ceux-là. Pour eux, le cap des 6 milliards vient souligner le fossé béant qui se creuse entre une minorité de nantis de l'hémisphère nord et des masses au sud (...). La polémique sur les *stock-options* de Philippe Jaffré nous offre un raccourci saisissant de la distance qui sépare ces deux univers. Deux cent millions de francs permettraient de faire vivre pendant dix ans un village de 5 000 personnes dans un des pays les plus pauvres du globe.

RFI

Jacques Rozemblum

■ S'il est impératif de stabiliser la population mondiale, c'est bien parce que, dans les pays du Sud, la prolifération démographique est la conséquence mais aussi la cause du sous-développement. Pour rompre le cercle vicieux, les re-

mèdes sont connus. L'arme suprême contre la surpopulation, c'est le féminisme. Sans émancipation des femmes, pas de contrôle des naissances, et donc pas de baisse de la croissance démographique. Mais le planning familial ne se heurte pas seulement au manque de moyens. Il doit également surmonter l'hostilité déclarée d'un certain nombre d'Etats, qu'ils soient catholiques ou musulmans. Il faudra bien pourtant les convaincre que l'éducation sexuelle, la contraception et l'avortement ne sont plus de simples questions de morale. Elles sont devenues des enjeux majeurs pour la planète tout entière.

RFI

Dominique Burg

■ La France s'est émue, il y a quelques semaines, avec les salariés de

Michelin, victimes potentielles et paradoxales de l'efficacité économique et financière ; la France a vibré avec ses paysans mobilisés contre une mondialisation alimentaire despotique. La Grande-Bretagne aujourd'hui pleure les morts de ses chemins de fers privatisés. Il y a, cet automne, comme un coup de froid glacé qui tombe sur le libéralisme et le fonctionnement du secteur privé. (...) L'Etat n'est plus producteur, mais il doit être toujours davantage garant de l'intérêt général, de la bonne relation entre le collectif et l'individuel. Des transports pour tous, et des transports sûrs, font partie de l'intérêt général. Le secteur privé est libre, mais pas dispensé de respecter les règles du jeu. (...) Lionel Jospin ne peut pas se réjouir des morts de Paddington. Mais il a marqué un point sur Tony Blair.

www.club-internet.fr/invites/

PDG, responsables politiques et artistes se prêtent au jeu de l'interactivité pendant une semaine

MOUFFE, DE PARIS : « Pensez-vous que la réduction du temps de travail soit une bonne idée en général, sans parler de cette loi en particulier ? » Jacques Maillot : « Oui, sur le plan de la qualité de vie des travailleurs, pour retrouver un certain nombre de valeurs qui auraient tendance à disparaître, la famille entre autres – mais tout en soulignant que cette réduction ne peut pas se faire avec le même calendrier ni sur les mêmes bases pour chacun des métiers exercés en Europe, et certainement pas en légiférant. » Au fil des questions, on apprend que Jacques Maillot, PDG de Nouvelles Frontières, est résolument opposé au nouveau projet de loi sur les 35 heures, mais qu'il n'adhère pas au Medef, se disant « libéral de gauche », ou « blairiste ». De toute façon, son entreprise applique les 35 heures depuis huit mois : « Les gens sont contents puisqu'ils ont plus de temps libre... Nous n'avons touché à aucun des avantages acquis. Cet accord est favorable aux salariés, ce qui ne me choque pas. » Du 4 au 10 octobre, Jacques Mail-



lot a été l'invité permanent du site-portal du prestataire d'accès Club-Internet. Son intervention s'est faite en deux temps. Il a d'abord accordé aux journalistes de Club-Internet une interview classique, publiée sur le site sous forme de texte et de vidéo. Puis il s'est engagé à ré-

pondre pendant une semaine aux questions envoyées par les internautes. Les trois premiers jours, Françoise Bougenot, responsable de l'opération, lui a transmis une trentaine de messages. Il a trouvé le temps de rédiger une douzaine de réponses.

Club-Internet a ouvert cette rubrique interactive à la mi-septembre. La première invitée fut Christine Boutin, qui reçut près de deux cents questions sur le PACS, et fournit une quarantaine de réponses. Vint ensuite Robert Hossein, qui s'est prêté au jeu une dizaine de minutes par jour, pour répondre aux questions à propos de son nouveau spectacle sur de Gaulle. Tous ceux que Françoise Bougenot a sollicités ne se sont pas montrés aussi arrangeants : « Certains invités pressentis étaient d'accord pour l'interview, mais ils n'ont pas voulu s'engager à répondre aux questions pendant toute la semaine. Nous avons dû renoncer. » Les candidats ne manquent pas : le prochain invité sera l'historien Benjamin Stora pour la sortie de son nouveau livre, suivi de José Bové, de la coordination paysanne. Françoise Bougenot ne veut pas se limiter à la politique : « Il y aura aussi des artistes et des sportifs, s'ils sont dans l'actualité. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

FORMATION

■ L'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) en Ile-de-France a ouvert un site Internet d'information et de documentation. Les demandeurs d'emploi peuvent également y afficher leurs CV et les entreprises leurs offres d'emplois et leurs propositions de stages. – (AFP) www.idf.afpa.fr

PROJET DE LOI

■ Dans le cadre de la préparation du nouveau projet de loi sur Internet, annoncé en août par le premier ministre, le ministère de l'économie et des finances a ouvert un forum en ligne accessible à tous. www.finances.gouv.fr

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

■ Le groupe Infosources a ouvert une nouvelle boutique en ligne de produits informatiques à destination du grand public, dotée d'un catalogue de 3 000 articles. La boutique propose également deux rubriques spécialisées dans les films sur support DVD et les jeux pour PC et consoles. www.topachatmicro.com www.topachatdvd.com www.topachatjeux.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : **LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :
Adresse :
Code postal : Localité :
Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

Autorisation de prélèvements J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> . Je resterais libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : Signature :	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Nom : Prénom : N° : rue : Code postal : Ville :	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) N° : rue : Code postal : Ville :		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER Code Etablissement : Code Guichet : N° de compte : Clé RIB :		

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : **Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.**
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/mn)

Le Monde (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year. "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

La pêche au gros

par Alain Rollat

IL S'APPELLE André Guelfi, mais les pêcheurs en eaux troubles le surnomment Dédé-la-Sardine, en souvenir de l'époque où il pratiquait son commerce au large d'Agadir. Il fréquente désormais les eaux de la finance internationale, où il s'est spécialisé dans la pêche aux commissions occultes. Sa carte de visite fleurit l'aventure : Français d'origine marocaine, gaulliste de la première heure, pilote personnel du roi Hassan II, compagnon de Charles Pasqua, compère de Jacques Foccart, conseiller personnel de Juan Antonio Samaranch, poisson pilote de la nouvelle nomenklatura russe, etc. Il se flatte d'avoir l'oreille d'une douzaine de chefs d'Etat en exercice. Son savoir-faire dans le montage des sociétés écrans lui a déjà valu une trentaine de jours de prison à propos de l'affaire Elf. Son art de l'entretient lui vaut, depuis la mi-septembre, un mandat d'arrêt inter-

national lancé par un juge suisse qui le soupçonne de blanchiment d'argent, escroquerie et faux en écritures.

Quand André Guelfi refait surface sur TF 1, ce dimanche soir, à 19 heures, on se dit donc que Ruth Elkrief ne va pas rater l'occasion d'assaisonner Dédé-la-Sardine. Elle est courageuse, Ruth Elkrief, elle a un côté Petit Chaperon rouge, elle se jette volontiers dans la gueule du loup. Mais le loup de mer est plus vorace encore que celui de terre. Il apparaît très vite que la petite Ruth est mal outillée. On ne ferre pas un vieux crabe de quatre-vingts berges avec du fil de soie. Ses hameçons font sourire Dédé-la-Sardine. Elle l'interviewe façon *people* : « Comment vivez-vous ? » « Etes-vous un fugitif ? » « Quel est votre métier ? » « Achez-vous les gens ? » « N'êtes-vous pas un peu trouble ? » Dédé-la-Sardine surfe sur son ingénuité : « Je traite directement avec les

chefs d'Etat... J'élimine tous les intermédiaires... Je suis moins bête que les autres... » Il l'a appâtée, elle a mordu. Il l'a attirée dans sa nasse, elle s'est piégée.

La pauvre Ruth avoue même qu'elle se fait mener en bateau : « Vous me recevez, mais où sommes-nous ? » Il la reçoit « dans l'appartement d'un ami... » Elle s'est hasardée dans son antre, il lui répond en Prince charmant : « Je suis à la disposition du juge s'il veut m'entendre comme témoin. Je lui donnerai tous les renseignements et même certaines des choses que je n'ai pas encore données à M^{me} Eva Joly parce qu'elles me sont revenues plus tard... » Quels renseignements ? Quelles choses ? Hypnotisée par sa faconne, elle ne lui demande rien. Il s'arrose le mot de la fin : « Je ne veux pas mourir en passant pour un salopard... » Il vient de la croquer, et c'est elle qui passe pour une oie blanche.

LUNDI 11 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 L'Écran témoin. Marc Dutroux, un pervers isolé ? **RTBF 1**
22.00 Enfants obèses, attention danger. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Avec Muriel Robin, Nitin Sawhney, Bernard Tapie, Pam Houston, Stephan Eicher. **Canal +**
18.30 L'Invité de PLS. Invité: Édouard Balladur **LCI**
19.00 Le Grand Journal. **LCI**
21.05 La Route. Invités: Mousse Diouf et Valérie Mairesse. **Canal Jimmy**
21.30 Lundi soir. Invités: Laura Flessel et Michèle Alliot-Marie. **Eurosport**
22.40 Mots croisés. Les 35 heures: erreur économique ou avancée sociale ? Invités: Nicole Notat, Jean-Paul Delevoye, Guillaume Sarkozy, Gaëtan Gorce, François d'Aubert, Alain Bouquet **France 2**
22.55 Ya a pas photo ! Invités: Alexandre Debanne; Virginie Lemoine. **TF 1**
0.25 Musiques au cœur. Vivant Denon. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.00 Nucléaire, les poubelles débordent. **Arte**
19.10 La Bataille de Monte Cassino. **Planète**

Le Monde TELEVISION

FRANCE 3

20.55 La Reine Margot
 L'adaptation de Patrice Chéreau – écrite avec Danièle Thompson – se détourne résolument de *La Reine Margot* de Jean Dréville sur un scénario d'Abel Gance (1954) et reste fidèle à la ligne romanesque des amours de Marguerite de Valois avec le huguenot La Môle, sauveur du massacre de la Saint-Barthélemy. France 3 présente ici la version « télévision », en deux parties.

19.45 URSS, maîtres et élèves. **Histoire**
20.00 Et si les boss devenaient employés [2/6]. **Planète**
20.15 360°, le reportage GEO : A la recherche du bonheur. [1/4]. Les maîtres du bonheur. **Arte**
20.30 Le Fracas des ailes, la 2^e Guerre mondiale vue du ciel. [6/13]. Troisième et dernière chance pour l'Allemagne. **Planète**
20.35 Le Parc national de Port-Cros. **Odyssee**
20.50 La Colo. **Téva**
21.20 Lonely Planet. Montagnes Rocheuses. **Planète**
21.20 Green Islands. **Odyssee**
22.05 Un travail de chien. **Odyssee**
22.35 Avec le sang des autres. **Planète**
23.20 Autopsie d'une enquête. **RTBF 1**
23.25 Che Guevara. **Planète**
23.30 Les Grands Criminels. Monsieur Bill. **Odyssee**
23.50 Base-Ball. [15/18]. **Planète**
0.35 La Case de l'Oncle Doc. Sainte-Hélène, 1821. **France 3**

MUSIQUE

20.30 Nietzsche, pièces pour piano. Avec Walid Akl, piano. **Muzzik**
20.45 La Petite Renarde rusée. Opéra de Janacek. Mise en scène. Nicholas Hytner. Par l'Orchestre de Paris et le Chœur du Châtelet, dir. Sir Charles Mackerras. **Mezzo**

21.00 Roméo et Juliette. Opéra de Gounod. Mise en scène. Dieter Kaegi. Par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Cyril Diederich. **Muzzik**
0.55 Jazz 6. Jazz à Vienne 1999. Charles Lloyd and Friends. **M 6**

TÉLÉFILMS

20.55 Un homme en colère. Dominique Tabuteau. **TF 1**
20.55 Famille de cœur. Gérard Vergez. **France 2**
22.00 Ciné-Roman. Serge Moati. **Festival**
22.25 La Ville. Yousry Nasrallah. **Arte**
23.05 Dans l'enfer de l'alcool. Daniel Petrie. **TMC**

COURTS MÉTRAGES

22.15 Court-circuit. La Leçon du jour. Irène Sohm, 0.10 Il était temps. Kostas Machairas; 0.35 Le Tramway. Mértón Nyitrai. **Arte**

SÉRIES

20.50 Docteur Quinn, femme médecin. Trahisons. **Série Club**
21.50 New York Police Blues. Dans l'attente d'un cœur (v.o.). **Canal Jimmy**
22.20 Buffy contre les vampires. [2/2]. Kendra. **Série Club**
22.30 Earth 2. Un tunnel vers la terre promise. **13^{ème} RUE**
22.50 Aux frontières du réel. Entre chien et loup. **O.**
23.40 NYPD Blue. Cœurs et âmes. **TSR**

FILMS

19.30 La Maîtresse du lieutenant français ■ ■ ■ Karel Reisz (Grande-Bretagne, 1981, 125 min) **O.** **Cinétoile**
20.35 American Graffiti ■ ■ ■ George Lucas (Etats-Unis, 1973, 105 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**
21.00 Nuit d'été en ville ■ ■ ■ Michel Deville (France, 1990, 90 min) **O.** **Paris Première**
22.10 Barfly ■ ■ ■ Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1987, 100 min) **O.** **RTL 9**
22.15 La Petite Allumeuse ■ ■ ■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1987, 85 min) **O.** **TV 5**
22.25 Nos funérailles ■ ■ ■ Abel Ferrara (Etats-Unis, 1996, v.o., 95 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**



22.30 L'Homme blessé ■ ■ ■ Patrice Chéreau. Avec Jean-Hugues Anglade, Vittorio Mezzogiorno (France, 1983, 110 min) **O.** **Paris Première**

22.45 Marie Walewska ■ ■ ■ Clarence Brown (Etats-Unis, 1937, N., 120 min) **O.** **Histoire**

23.00 Août ■ ■ ■ Henri Herré (France, 1991, 90 min) **O.** **Téva**

23.05 A nous la liberté ■ ■ ■ René Clair (France, 1931, b N., 80 min) **O.** **Cinétoile**

23.10 De l'amour à la folie ■ ■ ■ Antonia Bird (Etats-Unis, 1995, 90 min) **O.** **Cinéstar 2**

23.40 THX 1138 ■ ■ ■ George Lucas (EU, 1970, v.o., 85 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

0.50 Les Affranchis ■ ■ ■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1990, 140 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

1.55 L'Antre de la folie ■ ■ ■ John Carpenter (Etats-Unis, 1994, 95 min) **O.** **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TF 1

18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 5 millions pour l'An 2000.
20.55 Un homme en colère. Téléfilm. Dominique Tabuteau. **O.**
22.55 Ya a pas photo !
0.10 Minuit sport.

FRANCE 2

18.15 Hartley, cœurs à vif **O.**
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui.
19.50 Un gars, une fille **O.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 Famille de cœur. Téléfilm. Gérard Vergez. **O.**
22.40 Mots croisés.
0.00 Journal, Météo.
0.25 Musiques au cœur. Vivant Denon.
1.20 Mezzo l'info.
1.35 Envoyé spécial. Les survivants de l'an 2000. Un juge dans la tourmente. Mort sur la route de la soie. P-s: Dakar, l'économie de la débrouille.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 La Reine Margot
 Film. Patrice Chéreau [1 et 2/2]. **O.**
0.05 Météo, Soir 3.
0.35 La Case de l'Oncle Doc. Sainte-Hélène, 1821.

CANAL +

► **En clair jusqu'à 20.40**
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Lautrec. Film. Roger Planchon. **O.**
22.40 Les Tragédies minuscules **O.**
22.50 Quartier libre Agnès Michaux. My Son the Fanatic. Film. Udayan Prasad (v.o.). **O.**
0.15 Boxe hebdo.
1.15 Sous pression ■ ■ ■ Film. Craig R. Baxley. **O.**

PROGRAMMES

TF 1

18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 5 millions pour l'An 2000.
20.55 Un homme en colère. Téléfilm. Dominique Tabuteau. **O.**
22.55 Ya a pas photo !
0.10 Minuit sport.

FRANCE 2

18.15 Hartley, cœurs à vif **O.**
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui.
19.50 Un gars, une fille **O.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 Famille de cœur. Téléfilm. Gérard Vergez. **O.**
22.40 Mots croisés.
0.00 Journal, Météo.
0.25 Musiques au cœur. Vivant Denon.
1.20 Mezzo l'info.
1.35 Envoyé spécial. Les survivants de l'an 2000. Un juge dans la tourmente. Mort sur la route de la soie. P-s: Dakar, l'économie de la débrouille.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.55 La Reine Margot
 Film. Patrice Chéreau [1 et 2/2]. **O.**
0.05 Météo, Soir 3.
0.35 La Case de l'Oncle Doc. Sainte-Hélène, 1821.

CANAL +

► **En clair jusqu'à 20.40**
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Lautrec. Film. Roger Planchon. **O.**
22.40 Les Tragédies minuscules **O.**
22.50 Quartier libre Agnès Michaux. My Son the Fanatic. Film. Udayan Prasad (v.o.). **O.**
0.15 Boxe hebdo.
1.15 Sous pression ■ ■ ■ Film. Craig R. Baxley. **O.**

ARTE

19.00 Nature. Nucléaire, les poubelles débordent.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. A la recherche du bonheur [1/4].
20.45 Un été à La Goulette ■ ■ ■ Film. Fériid Boughedir (v.o.) **O.**
22.15 Court-circuit 1. *La Leçon du jour.* Irène Sohm **O.**
22.25 La Ville. Téléfilm. Yousry Nasrallah **O.**
0.10 Court-circuit 2. *Il était temps.* Kostas Machairas **O.** *Le Tramway.* Mértón Nyitrai **O.**

M 6

18.25 Le Flic de Shanghai **O.**
19.20 Unisexe.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Mode six.
20.10 Une nounou d'enfer **O.**
20.40 Décrochages info, Les Produits stars.
20.55 Le Grand Tournol Film. Jean-Claude Van Damme **O.**
22.35 Hot spot ■ ■ ■ Film. Dennis Hopper. **O.**
0.55 Jazz 6. Charles Lloyd and Friends.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Prima la musica.
21.20 Expresso, Poésie sur parole.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes.
22.30 Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.30 Concert UER. Saison des concerts euroradio : Découvertes. Par les BBC Singers et le Rose Consort of Viols, dir. Stephen Cleobury : Œuvres de Sheppard, Tallis, Parsons, Tye, Mundy.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvre de Tchaïkovski.
20.40 Le Chevalier de Saint-George et Marie-Antoinette. Œuvres de Baur, Gluck, Saint-George, Haydn, Viotti...
22.40 Les Soirées... Œuvres de Hindemith, Mendelssohn, R. Schumann.

MARDI 12 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 La Cagoule, procès d'une société secrète. Avec Philippe Bourdel; Olivier Dard; Frédéric Monier; Jacques Nobecourt; Lucien Sabah; Marie-Thérèse Guichard. **Forum Planète**

22.05 Monastères, à l'ombre de Dieu. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Avec Isabella Rossellini, Beth Orton, Joe Cocker, Michèle Bernier. **Canal +**
19.00 Archimède. Entrée en matière : La feuille de menthe. Pourquoi : Un peu de verdure. Expérience : Torsion. Brève : Record. Sciences animées : Tous égaux. Application : Préparatifs. Comment : Internet. **Arte**
19.00 Le Grand Journal. **LCI**
20.50 De quel droit ? Comment se faire dédommager ? **M 6**
21.00 Le Gal Savoïr. L'amour peut-il nous sauver de l'intégrisme ? Invités : Salman Rushdie, Daniel Picouly, Salima Ghezali, Slimane Benaïssa, Shan Sa, Laurent Seksik. **Paris Première**
21.05 Temps présent. Fièvre boursière. **TV 5**
21.10 LCA. Les livres. **LCI**
21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
22.40 Célébrités. Brigitte Bardot à 65 ans. Albert de Monaco et la Classic Week. Presse et justice. Julia Roberts. Gilbert et Emilie Bécaud ou la complexité d'un père et de sa fille. Le Venitain Hôtel, vivre Venise à Las Vegas. Avec Robin Williams et Clémentine Céliari. **TF 1**

SPORTS EN DIRECT

14.00 et 19.00 Tennis. Tournoi féminin de Zurich. **Eurosport**
16.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne. **Eurosport**
18.30 Football. D1 : Lyon - Nantes. **Canal + vert**
20.00 Hockey sur glace. Amiens - Nuremberg. **Pathé Sport**
20.45 Football. D1 : Paris-SG - Marseille. **Canal +**

DOCUMENTAIRES

17.20 Du rugby et des hommes. [1/5]. Aotearoa, terre des guerriers. **Planète**
18.15 Vietnam, 10 000 jours de guerre. [10/13]. Des paysans au cœur du conflit. **Planète**
19.30 Et Hollywood créa la femme. **Odyssee**
20.00 Play it Again Nam. Un portrait de Nam June Paik. **Planète**
20.15 360°, le reportage GEO : A la recherche du bonheur. [2/4]. Le pouvoir du rire. **Arte**

Le Monde TELEVISION

M 6

20.50 Comment se faire dédommager ?
 Magazine de vulgarisation destiné à mieux informer le grand public des multiples problèmes juridiques, « De quel droit ? » s'intéresse au délicat dossier des dédommagements. Il est illustré par six reportages (des experts automobiles à l'Etat mauvais payeur, en passant par la guerre entre propriétaires et EDF ou les erreurs judiciaires), qui valent le détour.

20.30 Adieu RDA et vive les saucisses ! **Planète**
20.40 Les Filles de Shimun. **Odyssee**
20.45 La Vie en face. Un marchand, des artistes et des collectionneurs. **Arte**
20.45 La Maison Windsor. [1/3]. 1897-1936. **Histoire**
20.45 CoBRA. **Mezzo**
21.55 Thema. Clubland : ces clubs qui font bouger la musique. **Arte**
21.30 La Cagoule. Enquête sur une conspiration d'extrême droite. **Planète**
21.30 Crime et pénitence. **Odyssee**
21.45 Emmanuel Berl. [2/5]. **Histoire**
22.05 Le Père Arsène, peintre d'icônes. **Odyssee**
22.30 Et si les boss devenaient employés. [2/6]. **Planète**
22.45 Origines de l'homme : la Piste d'Abel. **Histoire**
22.55 Green Islands. **Odyssee**
23.00 Le Fracas des ailes, la 2^e guerre mondiale vue du ciel. [6/13]. Troisième et dernière chance pour l'Allemagne. **Planète**
23.30 Décrypter les années 60. Les prémices. **Canal Jimmy**
23.40 Les Secrets de la guerre secrète. Le Reich. **Odyssee**
23.45 Frontières. [1/3]. Ils doivent toujours nous considérer comme des ennemis. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

14.00 et 19.00 Tennis. Tournoi féminin de Zurich. **Eurosport**
16.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne. **Eurosport**
18.30 Football. D1 : Lyon - Nantes. **Canal + vert**
20.00 Hockey sur glace. Amiens - Nuremberg. **Pathé Sport**
20.45 Football. D1 : Paris-SG - Marseille. **Canal +**

MUSIQUE

18.55 Concerto pour bandonéon et « Adios Nonino » d'Astor Piazzolla. Avec l'Orchestre de la Radio de Cologne, dir. Pinchas Steinberg. **Mezzo**
20.30 Stabat Mater, de Dvorak. Yvonne Kenny, soprane; Eva Rondova, alto; Wieslaw Ochman, ténor; Jan Galla, basse. Avec l'Orchestre philharmonique tchèque et les Chœurs de la Philharmonie tchèque, dir. Václav Neumann. **Muzzik**

21.00 Saint-Saëns et Milhaud. Silvia Markovici, violon. Avec l'Orchestre de la Radiotélévision suisse italienne, dir. Piero Bellugi. **Muzzik**
21.40 Symphonie n° 5, de Chostakovitch. Dir. Evgeni Svetlanov. **Mezzo**
21.50 Récital Alexandre Bodak. Alexandre Bodak, piano. Œuvres de Ginastera, Scriabine, Magin, Gottschalk. **Muzzik**
22.45 L'Or du Rhin. Opéra de Wagner. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. **Mezzo**
23.15 Chick Corea and Friends. Stuttgart 1992. **Muzzik**

COURTS MÉTRAGES

0.35 Club 2000. Rome-Paris-Marzahn. Nina Fischer et Marouan el Sani. **Arte**
1.05 Très tard, trop tôt, juste avant la fermeture. Thomas Langhoff. **Arte**
1.20 Libre court. Le Cap blanc. Cécile Neurisse. **France 3**

SÉRIES

18.00 Moesha. Pom-pom girl. **M 6**
18.15 Hartley, cœurs à vif. **France 2**
18.40 Amicalement vôtre. Le lendemain matin. **Série Club**
19.30 Le Prisonnier. Dénoûement. **Série Club**
19.55 Deux flics à Miami. [1/2]. Les souvenirs. **13me RUE**
20.10 Une nounou d'enfer. Les pièges de la bourse. **M 6**
20.15 Friends. Celui qui oublie un bébé dans le bus. **RTL 9**
20.25 Happy Days. Un imprésario peu scrupuleux. **Série Club**
20.50 Code Quantum. Meurtre à Chinatown. Duel aux douze coups de midi. **Série Club**
20.50 La Vie à cinq. Vœux et aveux. **Téva**
21.00 Comment devenir un rock star ? La promo (v.o.). **Canal Jimmy**
21.40 Ally McBeal. Story of Love (v.o.). **Téva**
21.45 That 70's Show. La fête. **Canal Jimmy**
22.10 Friends. Celui qui se souvient (v.o.). **Canal Jimmy**
22.40 Les Soprano. Pax Soprana. **Canal Jimmy**
22.55 C-16. Garde à vue. **Série Club**
23.10 Millennium. Ossements. **TSR**
1.55 Star Trek, Voyager. Le nuage (v.o.). **Canal Jimmy**
2.40 Star Trek, Deep Space Nine. L'orphelin (v.o.). **Canal Jimmy**
3.30 Father Ted. Speed 3 (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

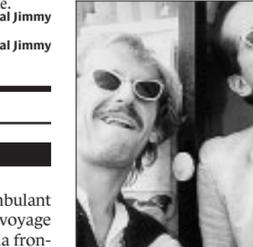
16.35 Los Olvidados ■ ■ ■ Luis Buñuel (Mexique, 1950, N., v.o., 80 min) **O.** **Cinétoile**
16.40 Si je t'aime... prends garde à toi ■ ■ ■ Jeanne Labruno (France, 1998, 110 min) **O.** **Canal + Vert**
17.20 American Graffiti ■ ■ ■ George Lucas (Etats-Unis, 1973, v.o., 110 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**
17.55 Le Messenger ■ ■ ■ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1971, 105 min) **O.** **Cinétoile**
18.15 La Petite Allumeuse ■ ■ ■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1987, 105 min) **O.** **TV 5**
18.45 Marie Walewska ■ ■ ■ Clarence Brown (Etats-Unis, 1937, N., 120 min) **O.** **Histoire**
18.45 Un enfant de Calabre ■ ■ ■ Luigi Comencini (France - Italie, 1987, v.o., 105 min) **O.** **Cinéstar 2**
19.00 Tueur à gages ■ ■ ■ Frank Tuttle (Etats-Unis, 1942, N., 80 min) **O.** **Ciné Classics**
20.30 Nos funérailles ■ ■ ■ Abel Ferrara (Etats-Unis, 1996, 100 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**
20.55 L'Affaire des poissons ■ ■ ■ Henri Decoin (France, 1955, 110 min) **O.** **TMC**
22.15 Whistle Down the Wind ■ ■ ■ Bryan Forbes (GB, 1961, N., v.o., 100 min) **O.** **Ciné Classics**



22.35 True Romance ■ ■ ■ Tony Scott. Avec Christian Slater, Patricia Arquette (Etats-Unis, 1992, v.o., 115 min) **O.** **Cinéfaz**

23.00 Céline et Julie vont en bateau ■ ■ ■ Jacques Rivette (France, 1974, 185 min) **O.** **Cinétoile**

1.05 Full Metal Jacket ■ ■ ■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 115 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**



Un incendie de gibus

par Pierre Georges

PLUS LES PHRASES sont obscures, plus elles font du profit. Ainsi cette métaphore du bon M. Roger Lemerre, sélectionneur national de l'équipe de France de football qui a proposé, dimanche, un magnifique et intense sujet de méditation aux exégètes de la chose sportive.

Avec cet air de mystère qui convient aux magiciens de la rhétorique, - turlututu chapeau pointu ! -, l'homme n'a pas hésité à soumettre aux foules perplexes cet enoui définitif : « Si mon chapeau savait pour qui je vote, je brûlerais mon chapeau ! »

Depuis Eric Cantona et sa fameuse tirade de la sardine, des moutettes de presse et du chahutier qui fit plus pour l'essor de la philosophie de comptoir continentale dans les pubs britanniques que bien des leçons au Collège de France, personne ne s'était osé à inscrire une proposition aussi avancée au chapitre redoutable des dribbles de la pensée.

Si mon chapeau savait... Ah ça, Monsieur Lemerre ? Voilà un homme qui paraît sage. Pas né coiffé certes. Mais sage et humble. Doté de toute sa raison en tout cas. Ne se prenant pas pour l'inventeur du chapeau claqué ou du football gibus et assurant, avec toute l'ingénuité d'un modeste héritier, une succession difficile, celle de la fameuse et forézienne maison Jacquet. Le père fondateur, l'Aimé des foules avant que de devenir le César des lauriers, avait, lui-même, subi le sarcasme, la moquerie, la méchanceté ordinaire de tous ceux qui lui prêtaient plus d'accent forézien et de glaise aux crampons que de savoir-faire.

Aimé Jacquet eut sa revanche. Elle fut saignante, publique, totale et définitive. Et l'adversité dut, elle-même, manger son chapeau.

Ce qui nous ramène évidemment tout droit à la proposition précédente et au mystère inouï du couvre-chef menacé d'incendie de toiture. Mais qu'a voulu dire, en son grand malaise intérieur, le chapelier Lemerre, empêtré dans des considérations pataphysiques et manifestation en pleine interrogation existentielle ? Qu'il n'était pas aimé comme Jacquet ? Que ses joueurs, à la tête un peu surdimensionnée désormais, lui en faisait baver des ronds-de-chapeau ? Qu'il était dans la situation d'un sélectionneur non sélectionné par ceux qu'il a charge de sélectionner, ce qui serait, effectivement, une manière de football à l'envers ?

Allez savoir ! Ce qui se devine aisément, à défaut de se concevoir clairement, c'est que le patron présumé de l'équipe de France a du vague, du bleu à l'âme et le gibus comme de travers. Son équipe s'est qualifiée sûrement. A défaut de s'être grandie vraiment. Elle a échappé d'un rien à l'immense ridicule qui faillit être sien et au préjudice incommensurable qui aurait été ainsi porté à sa gloire passée et à ses sponsors présents et futurs. Elle a gagné, avec ce qu'il fallait de chance pour échapper à sa médiocrité de jeu actuelle.

D'autres que Roger Lemerre en auraient tiré gloire sans modestie excessive, du genre « la mission fut extrême, mais la voici accomplie ! » Lui est perplexe, dououreusement perplexe, la main sur son galurin symbolique ! Etre ou ne pas être ? Rester ou ne pas rester ? C'est le drame absolu, la tempête sous un couvre-chef. « Si mon chapeau savait pour qui je vote, je brûlerais mon chapeau. » Allons, n'en arrivons pas à ces sinistres extrémités ! Il n'y a tout de même pas le feu au stade !

Victoire des chrétiens démocrates dans la capitale allemande

Le parti du chancelier évite le pire aux élections sénatoriales de Berlin

BERLIN

de notre correspondant

Les élections pour le renouvellement du sénat de Berlin, dimanche 10 octobre, ont valu une nouvelle défaite au parti social-démocrate, qui évite cependant le pire. La réinstallation du gouvernement fédéral dans la capitale n'a pu éviter au chancelier Gerhard Schröder de voir son parti y enregistrer son plus mauvais score depuis la guerre, avec 22,4 % des suffrages (contre 23,6 % aux élections déjà catastrophiques de 1995). Contrairement aux oracles de certains instituts de sondage, il réussit cependant à rester au-dessus de la barre des 20 % et à devancer encore les communistes renouveateurs du PDS (17,7 % des voix contre 14,6 % en 1995).

Le parti chrétien-démocrate (CDU), emmené par le maire de la ville Eberhard Diepgen, obtient, avec 40,8 % des voix (37,4 % en 1995), un score lui aussi historique dans cette ville traditionnellement de gauche, mais qui ne lui permet pas d'avoir la majorité absolue au sénat. M. Diepgen a invité dès dimanche le SPD à négocier avec lui un nouveau contrat de coalition pour continuer de diriger ensemble la nouvelle capitale fédérale, qui compte 3,3 millions d'habitants.

Le SPD estime s'en être tiré avec « un œil au beurre noir ». « Nous sommes sortis du plus profond du trou », a déclaré son secrétaire général SPD, Franz Münterfering. Après une série de défaites, le gouvernement Schröder dispose de quelques mois de trêve électorale avant le scrutin du Schleswig-Holstein en février 2000 et surtout celui de Rhénanie du Nord-West-

phalie, en mai 2000. Prudents, les observateurs politiques n'osent pas encore parler de tournant politique et les embûches restent nombreuses. La lutte de pouvoir entre Gerhard Schröder et son ministre de la défense Rudolf Scharping fait la « une » des journaux, tandis que le livre d'Oskar Lafontaine, qui doit être présenté mercredi 13 à la foire de Francfort, suscite plus de remous à gauche qu'attendu.

UNE VILLE TOUJOURS DIVISÉE

Les élections de Berlin ont confirmé de nouveau la disparition progressive du parti libéral (2,2 % des suffrages). Les Verts ne parviennent pas non plus à enrayer leur déclin et perdent dans leur bastion berlinois, ville alternative s'il en est, le quart de leur électorat, n'obtenant que 9,9 % des suffrages. Ces descentes aux enfers, si elles se poursuivaient, priveraient à droite la CDU de son partenaire traditionnel, le FDP, et menaceraient sérieusement à gauche l'alliance entre le SPD et les Verts.

Petit à petit, émerge ainsi en Allemagne un nouveau paysage politique toujours dominé par la CDU et le SPD, mais où les communistes renouveateurs du PDS, à partir de leurs bastions de l'est, confortent, contre toute attente, une position de défenseur de la justice sociale à la gauche de la social-démocratie.

A Berlin-Est, ancien lieu de résidence des privilégiés de la dictature communiste, le PDS atteint près de 40 % des suffrages. Les élections confirment la division politique de la ville dix ans après la chute du mur. L'ouest est dominée par la CDU qui y frise la majorité

absolue. L'est par le PDS, qui a aussi réussi une petite percée dans l'ouest de la ville (4,2 % des suffrages), en particulier à Kreuzberg, fief du Berlin contestataire, à fort taux de population turque.

Le mauvais score des sociaux-démocrates s'explique par la cote déplorable de la politique de M. Schröder, mais aussi par la mauvaise campagne menée par leur tête de liste, Walter Momper, éphémère bourgmestre de Berlin de 1989 à 1991. Contesté dans ses propres rangs, M. Momper a par exemple dû reconnaître pendant la campagne avoir employé sa femme de ménage au noir.

De plus, le SPD soutient une politique d'assainissement des finances de la ville, difficile à faire passer dans l'électorat. C'est la tâche qu'aura à poursuivre l'équipe de M. Diepgen. La ville continue de subir la baisse des subventions fédérales à l'ouest et l'effondrement de l'industrie dans la partie est. Elle perd chaque année quelque 30 000 habitants, surtout vers la région environnante du Brandebourg, une perte démographique et fiscale qui n'est pas compensée par l'arrivée de 10 000 à 20 000 Bonnois.

En dépit de l'excitation créée par le déménagement et l'impression trompeuse d'activité donnée par les innombrables chantiers en cours, Berlin reste une ville de fonctionnaires perdue dans le désert économique de l'ex-RDA. Avec un taux de chômage de 16 % et un recul du produit intérieur brut de 0,3 % en 1998, la ville-Etat a été lanterne rouge de la croissance des seize régions d'Allemagne.

Arnaud Leparmentier

Antinucléaires et Verts attaquent des décrets signés par M^{me} Voynet

LA SIGNATURE, le 30 juillet, d'un décret autorisant l'extension de l'usine Melox de Marcoule vaut à Dominique Voynet le courroux de divers groupes antinucléaires. Le collectif Stop Melox et le Mouvement des écologistes indépendants (qui regroupe des écologistes opposés à l'alliance des Verts avec les socialistes) ont annoncé qu'ils ont déposé un recours au Conseil d'Etat contre ce décret. L'avocat des associations n'est autre que l'ancienne ministre de l'environnement du gouvernement Juppé, Corinne Lepage.

M^{me} Lepage ne se prive pas de critiquer l'aval donné par M^{me} Voynet à Melox. « Quand Alain Juppé voulait redémarrer Superphénix sans passer par la procédure d'enquête publique, en mars 1997, j'ai refusé. De même, je n'aurais pas signé le décret relatif à Melox », affirme l'ancienne ministre. M^{me} Lepage juge que l'emploi de combustible Mox (mélange d'uranium et de plutonium), fabriqué dans l'usine Melox, est dangereux et pérennise l'activité de retraitement de La Hague sans qu'il y ait eu débat public à ce propos. Le décret du 30 juillet vise à rendre l'usine Melox capable de fabriquer les combustibles Mox adaptés à ceux des réacteurs japonais, qui sont d'un type différent des réacteurs français.

MANIFESTATION LE 28 NOVEMBRE

Le Conseil d'Etat ne rendra pas sa décision avant au moins un an, et la Cogema aura avancé dans ses travaux sur Melox, mais la démarche juridique accroît la pression sur les Verts. En août, l'un de leurs porte-parole, Denis Baupin, avait indiqué que le parti de M^{me} Voynet déposerait une plainte contre un autre décret, relatif à la création d'un laboratoire d'enfouissement des déchets dans la Meuse (Le Monde du 20 août). « On n'a rien contre le fait qu'il y ait un recours contre ce décret [sur l'usine Melox], dit M. Baupin. Même si Dominique Voynet a pu en limiter l'ampleur, le texte reste une décision pronucléaire. »

Le parti écologiste, qui prépare une manifestation sur le thème du nucléaire et de l'énergie le 28 novembre, ne veut pas se laisser déborder par plus antinucléaire que lui. Députée européenne, Marie-Anne Isler-Béguin a annoncé avoir déposé un recours au Conseil d'Etat contre le décret autorisant l'installation à Bure, dans la Meuse, du laboratoire souterrain d'étude du stockage des déchets radioactifs. Elle devance ainsi le recours que comptait déposer une association locale opposée au laboratoire, le Cidra. Les Verts avaient porté plainte auprès du tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, en août, contre l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) pour « abus de confiance » dans l'utilisation des fonds publics.

Hervé Kempf

■ **MUNICIPALES** : plus des deux tiers des Verts de Paris se sont prononcés, samedi 9 octobre, pour la constitution de listes autonomes aux élections municipales de mars 2001. Une assemblée générale extraordinaire devrait adopter, au premier semestre 2000, la stratégie définitive des Verts à Paris et valider « les premiers Verts de chaque liste, ainsi qu'une tête de file médiatique, candidat crédible au poste de maire de Paris ». Après trois tours de scrutin et la fusion des motions des amis de Dominique Voynet et de ceux de Noël Mamère (Le Monde daté 10-11 octobre), la majorité nationale des Verts a obtenu 54 % des voix. L'assemblée a été levée avant de nommer un nouveau secrétaire, qui doit être composé de cinq membres de la majorité et de quatre responsables de la gauche des Verts. Invitée de TF 1 dimanche soir, M^{me} Voynet a déclaré que Daniel Cohn-Bendit « pourrait être un formidable candidat » aux élections municipales à Paris.

Le trafic aérien est quasi normal, malgré l'appel à la grève

LE TRAFIC AÉRIEN devait être peu affecté lundi 11 et mardi 12 octobre par la grève des navigants à laquelle n'appellent que des syndicats minoritaires. Air France, la compagnie précise néanmoins qu'« il n'y aura qu'un seul vol au lieu de deux à destination de Chicago, Washington, Los Angeles et Tokyo » et quelques perturbations sont prévues au départ d'Orly. « Cependant, ajoute-t-on, on fera en sorte que toutes les villes de la métropole soient desservies mais avec des fréquences moins élevées. » Air Liberté sera « très peu touchée ». AOM prévoit « 85 % de ses vols long et moyen courrier ». Corsair annonce un trafic « complètement normal ».

Les négociations qui se sont tenues à la veille du week-end entre le patronat et les syndicats n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur l'application de la réduction du temps de travail (Le Monde daté samedi 10-dimanche 11 octobre). Toutefois, les propositions faites par le patronat nécessitent, selon le syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) et l'Union des navigants de l'aviation civile (UNAC), « une étude approfondie ». De plus, en reportant leur mouvement aux 18 et 19 octobre, ces deux syndicats, qui sont parmi les plus puis-

sants du secteur, ont voulu se donner le temps de « vérifier que les mesures envisagées se traduisent par une réelle amélioration du Code de l'aviation civile ». Un autre syndicat important, le SNPNC (hôtesses et stewards), s'est également prononcé pour un report d'une semaine. Les perturbations des 11 et 12 octobre s'expliquent par le maintien du préavis décidé par six syndicats minoritaires (USPNT, CFDT, CGT, UGICT-CGT, SPAF, SNPNC).

UN TEMPS SPÉCIFIQUEMENT CALCULÉ

Les pilotes, hôtesse et stewards appartiennent à une catégorie professionnelle qui ne relève pas du code du travail, mais du code de l'aviation civile (CAC), qui régit leur temps de travail selon des règles spécifiques. Le CAC prévoit qu'aucun pilote ne peut voler plus de 900 heures par an en France. Mais chaque vol implique des temps de préparation et d'immobilisation qui sont aussi comptabilisés. Actuellement, aucune compagnie française n'arrive à ce plafond.

Il y aurait donc des marges pour réduire effectivement le temps de travail. Reste le problème du coût économique pour les compagnies.

François Bostnavaron

Tirage du Monde daté samedi 9-dimanche 10 octobre 1999 : 590 881 exemplaires. 1 - 3

MAREK HALTER

Le judaïsme raconté à mes filleuls

ROBERT LAFFONT

SUR LE CHEMIN D'UN PEUPLE ET D'UNE MÉMOIRE QUI ONT TRAVERSÉ LES SIÈCLES.

À l'occasion de la parution de ce livre, les éditions Robert Laffont rééditent *La mémoire d'Abraham*

CODE PÉNAL

plus

Textes Jurisprudence Annotations

2 codes sur un seul CD-Rom avec des liens hypertextes.

CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

DAIC

Le Monde ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 12 OCTOBRE 1999

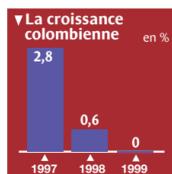
EUROPE



Pour Noëlle Lenoir, présidente du Groupe européen d'éthique pour les sciences et les nouvelles technologies, le développement scientifique doit respecter les droits fondamentaux (page IV)

BOUSOLE

La Colombie connaît une grave crise économique depuis un an. En juillet, pour la première fois de son histoire, le pays a sollicité une aide internationale (page V)



FUTURS

2,3%
C'est la part du PIB consacrée par la France à la recherche et au développement. Mais les entreprises hexagonales n'interviennent que pour 48 % dans ce financement, contre 73 % au Japon ou 62 % aux Etats-Unis (page VI)

À MONTPELLIER, LES JEUNES DIPLÔMÉS RECHERCHENT LES « EMPLOIS CACHÉS »



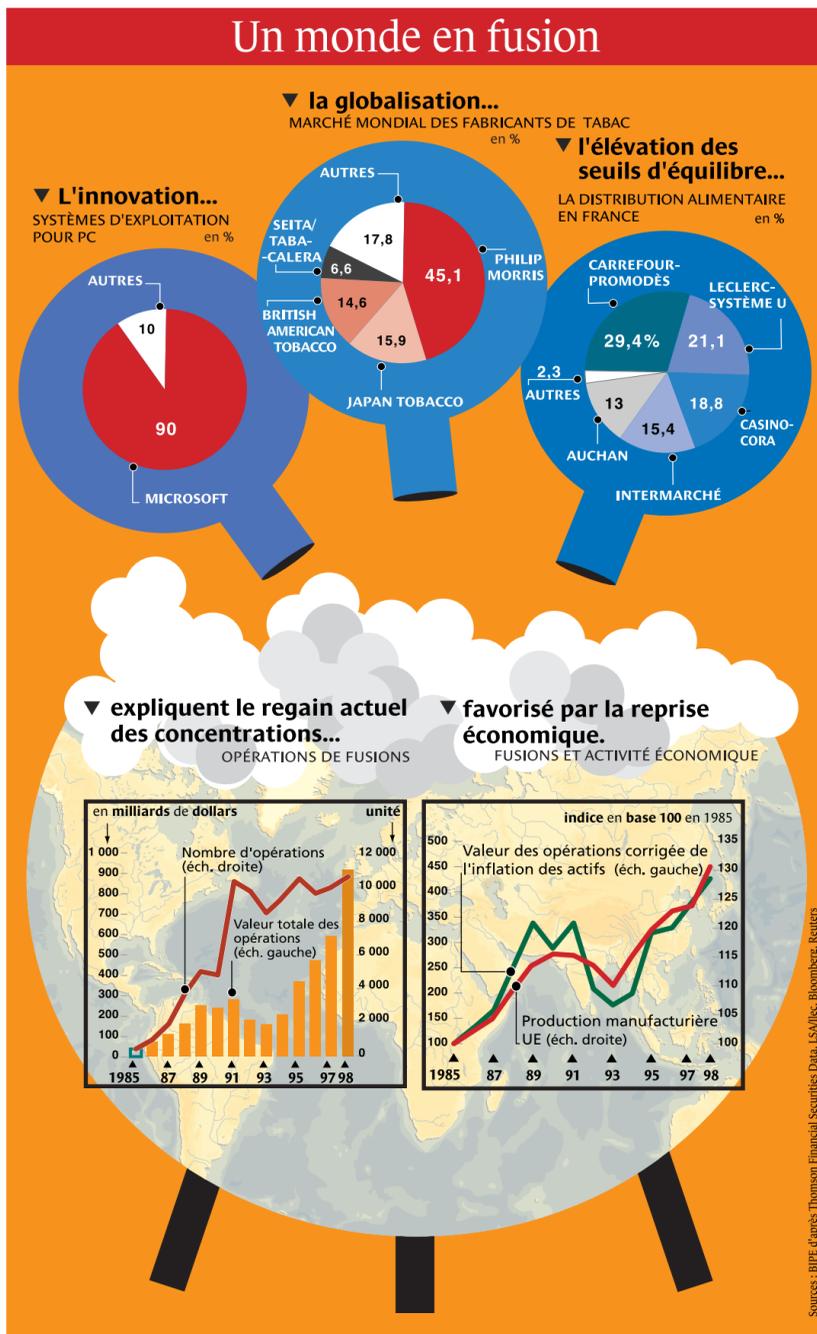
Un dispositif soutenu par l'université, dont Guy Chassagne, ancien professeur de physique, est l'un des initiateurs, permet de développer les « projets dormants » dans les petites et moyennes entreprises (page X)



OFFRES D'EMPLOIS
De la page XII à la page XX

La libre concurrence est en danger. Consommateurs, gouvernements et Bruxelles tentent de préserver les lois du marché

Qui peut encore contrer les monopoles ?



Le feuillet entre Paribas, la BNP et la Société générale nous a tenus en haleine tout l'été. Mais la trêve des mégafusions a été de courte durée : Accord Elf/TotalFina, fusion Carrefour-Promodès, fusion de Seita et du fabricant espagnol de tabac Tabacalera, achat de Sprint par MCI Worldcom dans les télécommunications, feu vert donné par la Commission européenne aux fusions d'Exxon-Mobil et de BP Amoco-Arco. Il ne se passe plus guère de jour sans annonce majeure de concentration. Selon le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), sur les 18 transactions d'un montant supérieur à 3,5 milliards de dollars (3,3 milliards d'euros) que la France a connues dans son histoire, 12 ont été annoncées en 1998. Au niveau européen, le nombre total d'opérations de concentration notifiées à la Commission en 1998 a augmenté de 36 % par rapport à l'année précédente, déjà en hausse de 31 % par rapport à 1997. Enfin, au niveau mondial, les rapprochements entre entreprises ont atteint un total de 2 200 milliards de dollars (2 070 milliards d'euros) sur les neuf premiers mois de l'année, en hausse de 16 % par rapport à la même période de l'an passé, selon Thomson Financial Securities Data.

Face à ce mouvement, les contre-pouvoirs, institutionnels et autres affûtent leurs armes. Le nouveau commissaire à la concurrence, Mario Monti, est décidé à utiliser tous les moyens pour protéger les consommateurs des prises de position dominantes. En France, la régulation de la concurrence est l'un des trois grands volets d'une loi annoncée par le premier ministre, Lionel Jospin, qui doit être présentée au conseil des ministres avant la fin du premier trimestre 2000. Une instance internationale est en cours de discussion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Face aux regroupements des entreprises, les institutions aussi multiplient les accords.

Car ce mouvement n'est pas uniquement conjoncturel. Certes, comme l'analyse le BIPE, les cycles de fusions sont en phase avec les cycles économiques. La reprise que l'on observe actuellement en Europe et la bonne santé de l'économie américaine sont favorables aux opérations de concentration. Certes aussi, la chute du prix du pétrole a favorisé les restructurations dans ce secteur. Certes enfin, les exigences actuelles du marché financier pour l'obtention d'un rapport sur fonds propres de 15 % contraignent les entre-

prises à des opérations de croissance externe. Mais d'autres causes semblent plus durables. Primo : la mondialisation renforce le discours sur la nécessité d'atteindre une taille critique pour effectuer des économies d'échelle. Selon le BIPE, une opération sur deux met en jeu deux partenaires du même pays, l'idée étant de créer des champions nationaux aptes à se battre face à la concurrence internationale. En Europe, l'arrivée de la monnaie unique a dopé ce phénomène en facilitant la constitution des groupes européens.

Secundo : les technologies numériques estompent les frontières dans l'univers de la communication. Pour développer des services et des contenus, les opérateurs de télécommunications acquièrent des firmes aux compétences complémentaires. C'est la logique de Jean-Marie Messier fusionnant la Générale des eaux et Havas pour donner naissance à Vivendi. Sur les six premiers mois de l'année, près de 3 000 accords de fusion/acquisition d'un montant global de 545 mil-

liards de dollars (512 milliards d'euros) ont été négociés entre entreprises du secteur de l'information et de la communication, selon la société d'études Broadview Associates. Ce chiffre est presque deux fois supérieur à celui enregistré durant la même période en 1998. Dans le secteur des services sur Internet, la structure de coût spécifique - avec des coûts fixes très élevés, mais des coûts variables très faibles - contribue aussi à pousser vers le haut ce fameux point d'équilibre à l'origine de concentrations.

Pour le commissaire européen Mario Monti, cette course à la taille n'est plus un péché en soit. « Je souhaite donner encore plus d'importance à l'analyse économique dans les décisions de concurrence », affirme-t-il. Dans le délicat équilibre entre contre-pouvoirs que sont les industriels, les producteurs, les distributeurs, et les consommateurs, ces derniers restent plus que jamais, pour Bruxelles, la priorité.

Annie Kahn

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM FULLY ACCREDITED *

Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :

ieMBA International Executive Master of Business Administration

■ 520 h de formation intensive en management international :

- 10-18 séminaires mensuels à PARIS
- 1-2 mois à NEW YORK et thèse
- diplôme ieMBA accrédité *

◆

MBA Master of Business Administration in International Management

■ Diplômés de l'enseignement supérieur, 27 à 35 ans, avec expérience professionnelle

■ 10 mois dont 6 mois à NEW YORK : MBA accrédité *

◆

DBA Doctorate of Business Administration

■ Pour cadres ou dirigeants, 35 à 45 ans, titulaires d'un MBA ou équivalent

■ Sur une période de deux ans, compatibles avec votre vie professionnelle :

Séminaires intensifs spécialisés et thèse
DBA accrédité *

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 - Fax : 01-45-51-09-08
Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA

Internet : <http://ism-mba.edu> e-mail : info@ism-mba.edu

ISM

CONCENTRATION

Questions-réponses

1 Sur quels critères la Commission européenne se base-t-elle pour autoriser ou s'opposer à une fusion ou à un rachat d'entreprises ?

Une concentration doit être signalée à la Commission si le chiffre d'affaires mondial des entreprises concernées est supérieur à 5 milliards d'euros (33 milliards de francs) et si le chiffre d'affaires total réalisé par au moins deux des firmes dans l'Union est supérieur à 250 millions d'euros, à moins que chacune des firmes ne réalise plus des deux tiers de son chiffre d'affaires européen à l'intérieur d'un seul et même Etat membre.

La Commission examine toutes les concentrations notifiées pour apprécier si elles sont – ou non – susceptibles de créer ou de renforcer une position dominante ayant pour effet d'enlever la concurrence dans le marché commun.

Les entreprises doivent signaler leur accord dans un délai d'une semaine après sa signature. La Commission dispose ensuite d'un délai d'un mois pour procéder à une première appréciation de l'opération notifiée, ou d'un mois et demi si les entreprises proposent des engagements destinés à rendre l'opération compatible.

En cas de doutes sérieux, la Commission dispose d'un délai supplémentaire de quatre mois. Pendant les trois premiers mois de cette deuxième phase, les entreprises peuvent proposer d'autres engagements pour améliorer leur dossier.

2 La Commission s'est-elle souvent opposée à des concentrations ?

Non, depuis l'adoption, le 21 décembre 1989, du « règlement sur les concentrations », la Commission n'a donné que onze avis négatifs, soit environ 1 % des opérations notifiées. Une trentaine ont été autorisées mais moyennant des aménagements, c'est-à-dire la vente de certains secteurs d'activités.

Dans le cas récent de la fusion entre les deux pétroliers Exxon et Mobil, les entreprises se sont engagées, entre autres, à se désinvestir du transport de gaz aux Pays-Bas, et de la distribution d'essence dans six pays de l'Union européenne dont les pompes à essence sur les autoroutes françaises.

Précédemment, la fusion entre les deux opérateurs de télécommunication Worldcom et MCI avaient été autorisée, ce dernier s'étant engagé à céder ses activités Internet.

3 Quel est, en France, le rôle du Conseil national de la concurrence ?

Cet organisme est une institution indépendante créée le 1^{er} dé-

cembre 1986 pour veiller au respect de la liberté des prix, à l'absence d'abus de position dominante consécutive à des concentrations ou à des ententes entre entreprises, au libre accès au marché.

Les membres de ce Conseil sont des membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, de la Cour de cassation ou d'autres juridictions, des personnalités choisies en raison de leurs compétences (professeurs d'économie ou de droit), des personnalités représentatives du monde des entreprises ou de professions libérales. La présidente du Conseil national de la concurrence est actuellement Marie-Dominique Hagelsteen, conseillère d'Etat.

Le Conseil national de la concurrence a un rôle consultatif et un rôle contentieux. Il est consulté pour avis par le gouvernement, le Parlement, les entreprises, les syndicats, les associations de consommateurs... Mais il peut aussi infliger des amendes à des entreprises entravant le bon fonctionnement des marchés.

Si besoin est, il peut effectuer lui-même des enquêtes ou les confier aux services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Industrie, dont la mission est de veiller au respect du libre jeu de la concurrence.

4 Depuis quand existe-t-il des législations antimonopole ?

Si les économistes se sont intéressés depuis longtemps aux conséquences économiques de la concurrence, les textes législatifs et réglementaires et la mise en place d'autorités chargées de les faire respecter sont beaucoup plus récentes.

Dans un article sur « *L'intérêt du consommateur dans l'application du droit de la concurrence* », Alain Bienaymé, professeur à l'université Paris-IX - Dauphine, fait remonter à 1712 les premiers écrits sur les effets bénéfiques de la concurrence : Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714), « *un précurseur de la science économique* », y voyait un utile dérivatif au crime et à la violence !

D'autres auteurs célèbres, comme Adam Smith, Ricardo, Cournot, Marshall et Walras affinaient ensuite le modèle.

De ces réflexions, naquit aux Etats-Unis la loi antimonopole, le Sherman Act, adoptée en 1890, suivi du Clayton Act et de la création, en 1914, de la Federal Trade Commission. Le Sherman Act fut appliqué pour la première fois en 1911 à l'encontre de la Standard Oil of New Jersey, l'empire pétrolier de John Rockefeller, qui dut éclater en trente sociétés.

La difficile recherche de contre-pouvoirs dans la grande distribution

Annoncée fin août, la fusion entre Carrefour et Promodès n'a pas été longue à mettre en émoi les instances antimonopoles. Une carte publiée le 2 septembre par la revue *LSA* devait mettre le feu aux poudres : elle montrait que, si la fusion se faisait, le nouveau groupe serait en situation hégémonique dans plusieurs villes de France. Quelques jours plus tard, le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, déclarait son intention de saisir le Conseil de la concurrence. Mais les autorités bruxelloises n'entendent guère se séparer d'un dossier aussi exemplaire.

Il faut dire que ce secteur de la grande distribution est déjà particulièrement concentré. En France, cinq centrales d'achat se partagent 97,7 % du marché de la distribution alimentaire. Un chiffre éloquent lorsque l'on sait que, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), au cours d'une semaine, 87 % des ménages se rendent en grande surface alimentaire ou dans un maxidis-compte.

Pour tenter de s'opposer aux conséquences fâcheuses de ces concentrations, quatre types de contre-pouvoirs « économiques » cohabitent : les concurrents, les fournisseurs, les salariés et les consommateurs.

Tous, à des degrés divers, peuvent s'opposer, avec plus ou moins de succès et pour des motivations disparates, à une offre publique d'achat (OPA), une fusion, une acquisition, une restructuration. Constitués en groupes de pression, ils sont souvent à l'origine des saisines des autorités et savent faire entendre leur voix pour peser sur les décisions.

Producteurs, consommateurs, distributeurs et salariés luttent contre les conséquences d'univers de plus en plus concentrés

● **Les concurrents.** Lorsque Dominique Strauss-Kahn a refusé le rachat d'Orangina par Coca-Cola, en septembre 1998, c'est au nom de la concurrence, et en suivant l'avis du conseil du même nom. L'agence de communication Euro-RSCG, lobbyiste de Pepsi-Cola, n'avait pas ménagé sa peine, depuis des mois, pour nourrir la réflexion des pouvoirs publics... A tel point que l'argumentaire développé tant par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la

répression des fraudes (DGCCRF) que par le Conseil d'Etat, où le refus fut confirmé en dernier recours en mai 1999, reprenait par pans entiers celui développé dans les documents largement diffusés par Pepsi.

● **Les fournisseurs.** C'est en leur nom, essentiellement, que Dominique Strauss-Kahn a annoncé qu'il allait saisir le Conseil de la concurrence de la fusion Carrefour-Promodès. Et que Lionel Jospin a promis la tenue d'assises de la distribution au printemps prochain et le vote, dans la foulée, d'une loi visant à limiter les pratiques abusives des grandes surfaces vis-à-vis de leurs petits fournisseurs – au premier rang desquels les agriculteurs, prototypes du contre-pouvoir « agissant ».

Les gros fournisseurs, eux, savent se défendre par eux-mêmes, en répliquant à la taille critique par la taille critique, celle de la marque contre celle de l'enseigne. Unilever, L'Oréal, Danone, Nestlé, les multinationales de la grande consommation ont

entrepris de réduire drastiquement le nombre de leurs marques, pour concentrer leur puissance de négociation sur un nombre réduit de labels d'envergure et de notoriété mondiales.

● **Les salariés.** Le contre-pouvoir syndical a perdu, en France, beaucoup de sa puissance. Son rôle est parfois très indirect, comme on l'a vu récemment avec l'affaire Michelin. Les réductions d'emplois annoncées par le fabricant de pneumatiques ont amené le premier ministre, Lionel Jospin, à annoncer un projet de loi sur les régulations économiques dont un volet sera consacré aux pratiques abusives dans la distribution.

● **Les consommateurs.** Il sont le seul vrai contre-pouvoir pour les entreprises. Le consommateur a la possibilité de « voter avec ses pieds » en refusant d'acheter les produits de l'entreprise visée.

C'est sous l'influence de l'« opinion publique consommatrice » – puissamment relayée il est vrai par les lobbies écologistes – que les groupes alimentaires et les grands distributeurs ont dû renoncer à généraliser les OGM, et que Monsanto a dû renoncer à « Terminator », la fameuse semence sans descendance.

C'est aussi au nom de la préservation de la liberté de choix des consommateurs que les autorités de la concurrence obligeront Carrefour-Promodès à céder des hypermarchés et des supermarchés dans certaines villes où le nouveau géant de la distribution sera en position hégémonique. De là à empêcher les deux groupes de fusionner...

Pascal Galinier

La longue marche des associations de consommateurs

Grâce à la mondialisation de l'économie, de nouveaux acteurs peuvent faire partie du jeu. En principe du moins. Les associations de consommateurs pourraient et devraient jouer un rôle de régulation dans le grand jeu des fusions-acquisitions. Mais, dans la réalité, « on ne peut pas faire grand-chose ! ». Marie-José Nicoli, présidente d'UFC-Que Choisir, paraît quelque peu désabusée vis-à-vis de la concentration qui a lieu actuellement, en France, dans le secteur de la distribution : « *Les associations de consommateurs sont présentes dans les commissions départementales d'équipement commercial (CDEC) où se décident les implantations de grandes surfaces. Mais cette possibilité de dire non au plan local est aujourd'hui battue en brèche par les regroupements au sommet.* »

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Même les relevés comparatifs de prix pratiqués par *Que Choisir*, moyen de vérifier que la concurrence s'exerce réellement, montrent que celle-ci touche à ses limites : « *Les marges sont réduites au maximum. Tous les distributeurs se tiennent dans un mouchoir de poche. C'est d'ailleurs pour cela que leur offre commerciale migre vers les activités de services : voyages, épargne, etc.* »

En fait, les associations de consommateurs comptent beaucoup sur les services de l'Etat pour éviter que le consommateur ne soit victime d'un quelconque monopole. « *Mais quand Casino a racheté la Sodim, un distributeur du Sud de la France, personne n'a bougé alors qu'il y avait un véritable monopole sur plusieurs régions* », dit Marie-José Nicoli.

Au plan international, les associations de consommateurs sont regroupées au sein de Consumer International. Créée en 1960, cette organisation fédère aujourd'hui près de 200 associations réparties dans 90 pays. Basée à Londres, Consumer International est aujourd'hui très préoccupée par la sécurité alimentaire (bœuf aux hormones, organismes génétiquement modifiés...), le commerce électronique, et tente de se faire une place au prochain sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra à Seattle. Une campagne est en cours pour tenter d'imposer la présence des représentants des consommateurs dans les instances de l'OMC.

Aujourd'hui, les dirigeants de Consumer International concentrent leur réflexion sur les concentrations. La hausse du prix du thé au Pakistan après fusion des principaux fournisseurs ou les craintes quant à l'envolée

des prix des lames et des rasoirs à main après la fusion de Wilkinson Sword (Grande-Bretagne) et de Gillette (Etats-Unis) ont amené les associations de consommateurs à préconiser la création d'une instance internationale chargée de statuer a priori sur les concentrations.

DÉLAIS

Compte tenu des délais d'examen et du nombre d'administrations chargées de la concurrence (14 dans le cas de Gillette-Wilkinson), les contrôles a posteriori deviennent quasi utopiques. Rien d'étonnant donc si les pressions des associations de consommateurs pour mobiliser les différentes directions nationales de la concurrence et les inciter à coopérer entre elles ont jusqu'à présent échoué.

Les intérêts divergents de chaque administration et les effets dissymétriques qu'une fusion transfrontières peut engendrer sur les différents marchés nationaux ont bloqué jusqu'à présent toute coordination. Le relatif assouplissement des associations de consommateurs américaines ne facilite guère les choses non plus.

Yves Mamou

Bruxelles a recalé onze candidats seulement en dix ans

Le 4 décembre 1991, les sociétés française Aerospatiale et italienne Aeritalia, réunies au sein d'une entité commune produisant la famille des avions régionaux ATR, voyaient leur projet d'acquisition du canadien De Havilland retoqué par la Commission européenne. Ce veto de Bruxelles devait être le premier d'une courte série : depuis 1990, onze projets seulement ont reçu le même verdict. Les conséquences de ces décisions sur les stratégies des firmes ont eu des impacts divers, et il est loin d'être sûr que ces verdicts aient effectivement amélioré la position du consommateur européen.

AVIONS RÉGIONAUX

Pour Aerospatiale, comme pour les suivantes, la Commission justifia sa décision prise sur proposition de son vice-président d'alors chargé de la concurrence, Sir Leon Brittan, par le poids qu'aurait acquis, en termes de parts de marché, la nouvelle entité : 50 % du marché mondial et 67 % du marché communautaire des avions régionaux de trente à cent places.

Les conséquences stratégiques d'un veto de la Commission peuvent être importantes

« *Une position dominante qui, estimait-elle, aurait sans doute conduit à un quasi-monopole et risquait d'affecter gravement la position des concurrents.* »

Par la suite, tandis que De Havilland tombait finalement en 1992 dans l'escarcelle du québécois Bombardier, les partenaires d'ATR cherchèrent, laborieusement, à favoriser une concentration et une intégration du secteur au niveau européen.

En 1993, un projet d'alliance avec l'allemand DASA devait avorter, ce dernier préférant jouer cavalier seul après avoir racheté l'avionneur néerlandais Fokker. Un accord avec British Aerospace déboucha, en janvier 1996, sur la création d'une société commune,

AI (R). Mais cette alliance, qui devait permettre d'offrir une gamme complète tant dans le domaine des avions à hélices que dans celui des avions à réaction, devait deux ans plus tard tourner court. En 1998, British Aerospace décidait en effet de se retirer du métier, emboîtant le pas à l'Allemand DASA, qui venait de liquider en 1997 sa filiale Fokker, et au suédois Saab, qui lui aussi cette année-là devait renoncer à ses avions régionaux.

Aujourd'hui, sur ce segment, ATR se retrouve donc seul face à Bombardier, lequel est devenu, dans l'intervalle, le leader incontesté du marché. La Commission européenne a-t-elle, comme l'affirme un responsable de l'Aerospatiale, tué l'industrie de l'aviation régionale européenne ? Ou cette dernière n'est-elle pas en train de succomber à ses lacunes stratégiques ?

Au nom de la concurrence, le groupe Saint-Gobain s'est vu, lui aussi, contraint de renoncer, fin 1996, à la création d'une entreprise commune dans le secteur du carbu de silicium entre sa filiale Société européenne des produits ré-

fractaires (SEPR), ESK du groupe allemand Wacker-Chemie et l'entreprise publique néerlandaise NOM.

« *Ce projet n'était pas indispensable à notre survie, mais il nous semblait pertinent, face à la concurrence croissante des pays à bas salaire, de constituer une seule force européenne* », avance Philippe Crouzet, directeur de la branche céramiques industrielles du groupe, qui a du coup changé son fusil d'épaule en rachetant une usine au Brésil et en en créant une autre en Chine.

ANALYSE MATHÉMATIQUE

« *Il n'est pas sûr que la situation aujourd'hui soit plus favorable pour les clients, estime Philippe Crouzet. Certes, les concurrents sont encore là, même s'ils vont mal. Mais notre projet initial avait une valeur ajoutée en termes de qualité technologique non prise en compte par la Commission. Celle-ci se fonde sur une analyse très mathématique des parts de marché, prenant peu en compte la stratégie industrielle. Une dimension à laquelle, observe-t-il, la Federal Trade Commission aux*

Etats-Unis est davantage sensible. » Ce reproche, Philippe Crouzet n'est pas le seul à l'exprimer.

« *La Commission applique, c'est un fait, un raisonnement purement juridique*, relève Marc Giget, président d'Euroconsult, cabinet de conseil en stratégie qui a travaillé tant pour la Commission que pour des entreprises appelées à soumettre leur projet à l'examen de Bruxelles. *Cependant, même si cela peut paraître antinomique, son souci n'est pas d'empêcher que les acteurs européens renforcent leur position, mais bien d'éviter qu'il y ait un verrouillage du marché et donc d'en préserver ou d'en favoriser l'ouverture.* »

C'est ce qui l'a conduit à deux reprises, en 1994 et en 1998, à s'opposer à des projets de rapprochement entre les groupes Bertelsmann, Kirch et Deutsche Telekom, dans le domaine de la télévision payante en Allemagne. Si ces décisions de la Commission étaient motivées par le souci d'éviter que les acteurs ne verrouillent ce marché émergent en empêchant l'apparition de nouveaux acteurs, force est de

constater qu'elles n'ont pas, à ce jour du moins, eu l'effet escompté.

TÉLÉVISION PAYANTE

Le groupe Kirch se retrouve aujourd'hui le seul opérateur : Bertelsmann s'est retiré de la télévision payante en lui cédant, cette année, la quasi-totalité de sa participation dans la chaîne à péage Première.

Au siège de Bertelsmann, on reconnaît avoir relativisé l'importance de la télévision payante, les développements très rapides dans le multimédia offrant désormais des perspectives plus intéressantes pour la diffusion de films.

On ne cache pas néanmoins que les vetos de la Commission ont été une raison importante de ce désengagement. « *Si les avis de la Commission ne produisent pas l'effet escompté, relève toutefois Marc Giget, c'est aussi en raison du manque de dynamisme des acteurs européens, qui hésitent à se lancer sur de nouveaux marchés.* »

Laetitia Van Eckhout avec Philippe Ricard (Francfort)

Mario Monti, commissaire européen chargé de la concurrence

« Des pressions concurrentielles en Europe aident les entreprises à faire face au marché international »

« Dès votre entrée en fonctions, vous avez décidé d'interdire la fusion entre Air Tour et First Choice, deux « tour-opérateurs » britanniques. Le président de la Commission, Romano Prodi, a qualifié cette mesure de « révolutionnaire ». La Commission a-t-elle l'intention de durcir sa position ?

« J'ai voulu envoyer trois signaux, trois messages-clés. Nous allons porter une attention accrue, premièrement, aux positions dominantes collectives ; deuxièmement, à l'impact des concentrations sur les prix pour les consommateurs ; troisièmement, aux remèdes proposés par les entreprises pour surmonter les distorsions de concurrence. Nous porterons toute l'attention nécessaire au suivi de ces engagements. La semaine suivant la décision Air Tour/First Choice, nous avons confirmé l'application de ces trois principes en autorisant une concentration de bien plus grande taille, celle d'Exxon-Mobil, sous réserve d'une série de conditions très strictes concernant la distribution de carburants sur les autoroutes françaises.

« La fusion entre Elf et Total-Fina respecte-t-elle les trois points évoqués ?

« Elle nous préoccupe. Il y a encore du travail à faire pour prouver qu'elle ne sera pas nuisible à la concurrence. Je viens de le dire à M. Desmaret [NDLR : le PDG de TotalFina].

« La décision de la Commission de n'autoriser que de manière conditionnelle la création d'une entreprise commune (EDF Trading Ltd.) par EDF et Louis-Dreyfus est fondée sur le retard pris par la France pour ouvrir son marché de l'électricité. Avez-vous l'intention d'utiliser la politique de la concurrence pour hâter la libéralisation des grands services publics ?

« J'ai toujours considéré que marché unique et concurrence étaient les deux bras armés d'une même politique. Œuvrer pour éliminer toute entrave au sein des quinze marchés nationaux n'a pas de sens si des conditions de distor-

sions de concurrence continuent d'y prévaloir.

« Vous avez indiqué votre intention de prêter une attention particulière aux restructurations en cours dans les services financiers. Quelle est la raison d'une telle priorité ?

« Le secteur financier est historiquement l'un des derniers à s'ouvrir aux règles du marché. Des raisons très importantes et légitimes de stabilité justifient une série de réglementations prudentielles. Mais les services financiers, plus encore que d'autres secteurs, doivent bénéficier d'un bon degré de concurrence, car ils ont un effet multiplicateur sur l'efficacité d'ensemble de l'économie. Avec l'euro devrait se créer un véritable marché unique des services financiers. Or on assiste à beaucoup de concentrations intra-muros mais bien moins à des opérations transfrontalières. Il ne faut pas que des considérations d'intérêt national chargent d'éléments non pertinents les évaluations effectuées par les autorités nationales.

« Dans le cas Champalimaud [NDLR : une banque portugaise qui s'est vue interdite par Lisbonne sa fusion envisagée avec la banque espagnole BSCH], la commission de la concurrence a initié une procédure d'infraction pour que les autorités portugaises reviennent sur leur décision. Elles n'en ont rien fait. Nous allons donc envoyer le 13 octobre un avis motivé. Ensuite, nous pourrions décider d'annuler la décision des autorités nationales. Il faut être prêt à utiliser ce type d'instrument.

« Ne vaut-il pas mieux, dans certains cas, un grand européen, en position dominante sur le Vieux Continent mais apte à affronter la concurrence mondiale, que deux poids moyens dominés par un concurrent outre-Atlantique ?

« Des pressions concurrentielles sur le marché européen aident les entreprises à mieux faire face à la concurrence globale. De même que nous sommes très rigoureux quant à la surveillance des aides d'Etats, il nous faut aussi surveiller ce que l'on pourrait appeler des aides de

consommateurs, constituées en extorquant aux consommateurs des rentes dues à une position dominante. Je n'ai aucun préjugé défavorable vis-à-vis des entreprises de grande taille. Mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment des consommateurs.

« La globalisation conduit à des fusions à l'échelle mondiale. Que pensez-vous de l'instauration (actuellement à l'étude à l'Organisation mondiale du commerce - OMC) d'une instance supranationale de contrôle des concentrations ?

« Il faut se mettre d'accord sur des principes de politique de concurrence soit par des accords bilatéraux, ce qui est déjà bien avancé avec les Etats-Unis et le Canada, soit multilatéraux. Il serait très important, dans le cas du Millennium Round de l'OMC, d'identifier certains principes de base. Mais une instance internationale ne pourra voir le jour que dans très longtemps, parce que nous sommes très loin d'avoir une communauté de culture de la concurrence.



Mario Monti

● Né à Varèse, en Italie, en 1943, Mario Monti, diplômé d'économie des universités Bocconi (Italie) et Yale (Etats-Unis), a été professeur d'économie, recteur, puis président de l'université Bocconi. ● Depuis 1995, il était commissaire européen chargé du marché intérieur, des services financiers et de la fiscalité, avant d'être nommé commissaire chargé de la concurrence en septembre.

« Certaines visions sont très différentes, en particulier dans les pays asiatiques. A la fin du mois d'octobre, j'irai au Japon pour examiner avec la Japan Fair Trade Commission les moyens d'intensifier la coopération avec eux. La coopération bilatérale avec les Etats-Unis fonctionne de façon très satisfaisante. Nous étudions les possibilités de l'intensifier. Il est très rare qu'il y ait des divergences avec la commission fédérale du commerce et le ministère américain de la justice. Nous examinons de plus en plus souvent conjointement les cas.

« Certains préconisent l'institution d'une autorité indépendante à l'échelle européenne. Qu'en pensez-vous ?

« L'examen ex-post des décisions prises par la Commission, notamment, durant la dernière période, celle du commissaire Van Miert, auquel je veux rendre hommage, montre que la Commission n'a que très rarement été désavouée par la Cour. Si on devait avoir, en vertu d'un principe d'indépendance, une autorité de la concurrence ailleurs, on perdrait la voix de la concurrence dans le quotidien de la Commission. Je suis convaincu que nous n'aurions pas pour autant une meilleure politique de la concurrence.

« Vous vous situez dans la continuité de votre prédécesseur. Mais peut-on maintenir une continuité politique dans un contexte économique qui conduit à toujours plus de mégafusions ?

« Je vais poursuivre cette ligne, mais en donnant encore plus d'importance à l'analyse économique dans les décisions de concurrence. En dix ans de règlements sur les concentrations, il n'y a eu que onze cas de décision négative de la Commission, non parce que nous étions laxistes, mais parce que les entreprises s'engageaient à trouver des remèdes. Ce chapitre sera considéré particulièrement sérieusement. »

Propos recueillis par Annie Kahn et Philippe Lemaître

L'Allemagne prône un contrôle mondial des fusions

BONN de notre envoyé spécial

En Allemagne, les mentalités ont considérablement évolué en matière de fusions. Voici un peu plus de deux ans, la tentative de prise de contrôle hostile de Thyssen par Krupp avait provoqué une levée de boucliers sans précédent. Des milliers de salariés, inquiets pour leur emploi et soutenus par les hommes politiques de la Ruhr, avaient manifesté à Francfort contre l'établissement-conseil chargé du projet, la Deutsche Bank. Sous la pression, cette démonstration de « capitalisme sauvage », selon les slogans de l'époque, avait dû être abandonnée. Les deux groupes sidérurgiques se sont finalement mis d'accord quelques mois plus tard sur une fusion à l'amiable.

Depuis, les mariages amicaux se sont multipliés. Sans provoquer de mobilisation comparable.

Des grands groupes, à l'instar de Daimler avec Chrysler ou de la Deutsche Bank avec Bankers Trust, choisissent cette voie pour se développer à l'étranger. Pourtant prudents sur le sujet, les syndicats présents au conseil de surveillance de Hoechst ont vite été favorables au mariage avec le français Rhône-Poulenc dans les sciences de la vie. Davantage que certains petits actionnaires !

Signe des temps, l'annonce, lundi 27 septembre, de la plus grande fusion jamais survenue en Allemagne, entre Vebe et Viag, ne déclenche aucune polémique d'envergure, bien que la nouvelle entité prendra, dès l'an prochain, la première place du marché électrique. Ce rapprochement, inimaginable il y a six mois, survient dans un contexte de vive concurrence et de baisse des prix, ce qui désamorce les récriminations éventuelles des associations de consommateurs. L'Office fédéral des cartels a simplement pré-

Mais l'Office fédéral des cartels souhaite aussi que les cas nationaux soient traités au niveau des Etats membres

venu qu'il attendait des engagements en matière de respect de la libéralisation du paysage électrique avant de donner son aval. C'est lui qui, chapeauté par Bruxelles, se retrouve en première ligne. L'opération Vebe-Viag vient surtout alimenter le débat sur les modalités de contrôle des fusions.

Pour le président de l'Office fédéral des cartels, Dieter Wolf, les deux piliers américain et européen qui encadrent actuellement les fusions « ne pourront pas suffire à long terme ». Il plaide pour « un contrôle multilatéral » pour s'adapter à des groupes mondialisés. Selon lui, les procédures existantes permettent encore de faire face aux différents projets, car la plupart sont initiés par des groupes européens ou améri-

Pour en savoir plus

● « L'intérêt du consommateur dans l'application du droit de la concurrence : un point de vue d'économiste », d'Alain Bienaymé (Cahier Ceresa, 1995, n° 5). Disponible sur : www.bu.dauphine.fr/WSDOCS/cahiers/L'INTERE.HTM

● www.antitrust.org Site américain dédié aux législations anti-monopoles. Son comité de rédaction est composé de membres de la Federal Trade Commission, d'économistes, de juristes, d'avocats, etc.

cains. La coopération entre les deux continents « est bonne ». Mais la fusion toute récente des trois banques japonaises, ou le cas Exxon/Mobil, qui vient d'être autorisé sous condition par la Commission européenne, sont des sujets de réflexion, voire d'inquiétude.

« On risque d'assister à des déficits de contrôle si les instances japonaises se prononcent seules alors que cette fusion donne naissance au premier institut financier mondial. Les fusions débouchent sur des ensembles stables, et une organisation multilatérale est incontournable à terme pour leur faire face », explique Dieter Wolf en constatant que les responsables politiques ont du mal à aborder la question. Les Etats-Unis traîneraient les pieds, préférant des accords bilatéraux où ils peuvent imposer plus facilement leur point de vue. Les Européens se convertiraient petit à petit à cette idée. Une approche strictement bilatérale, souligne-t-il, « est impossible à long terme, puisqu'il faudrait déjà plus d'une centaine d'accords entre les quinze principaux pays de l'OCDE ».

L'idée de voir émerger une sorte d'« autorité mondiale de la concurrence » ne fait pas l'unanimité en Allemagne. Certaines personnalités

● www.multimania.com/adeis/sources Répertoire de sites économiques dont un bon nombre concernent le droit de la concurrence.

● www.finances.gouv.fr/conseilconcurrence/missions.htm Site officiel du Conseil de la concurrence.

● europa.eu.int/comm/dg04 Site officiel de la direction générale IV, chargée de la concurrence à la Commission européenne.

jugent « superflue » une telle organisation. Elles craignent de nouvelles pertes de souveraineté de la part des Etats.

Dieter Wolf, qui reste prudent sur les modalités pratiques, ne veut pas d'une « superpolice mondiale » : « Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou ailleurs, il nous faut trouver des règles communes qui seraient appliquées par les Etats eux-mêmes, lance-t-il, nous en sommes au début d'une réflexion qui prendra sûrement beaucoup de temps. »

COMPLEXITÉ

En attendant, le responsable allemand milite pour une redéfinition des rôles au sein de l'Union européenne. « Les cas nationaux doivent être traités au niveau national », explique Dieter Wolf, qui se prononce pour « une restitution d'une partie des compétences aux Etats membres, et un contrôle indépendant à Bruxelles ».

Selon lui, la Commission européenne est souvent débordée par le nombre et la complexité des dossiers qui lui sont soumis : « Les procédures sont trop longues, les grands groupes ont plus de chances de faire aboutir leurs projets », remarque-t-il, en ajoutant que « les pressions politiques ne sont pas absentes du jeu ».

« Favorable » à l'Europe, Dieter Wolf veut faire respecter le principe de subsidiarité cher aux Allemands ; « Une centralisation forte n'est pas souhaitable, l'état d'esprit n'est plus de dire que tout doit atterrir à Bruxelles », note-t-il avec satisfaction. Il imagine d'ailleurs de demander à l'Union de laisser son office trancher sur le dossier Vebe-Viag. Avec un argument : la constitution du numéro trois européen derrière EDF et l'italien Enel, mais premier électricien privé du continent, serait surtout une affaire allemande.

Philippe Ricard

CHRONIQUE

par Serge Marti

Retour sur image

Plus de 6 % de croissance en l'an 2000 pour la Malaisie, près du triple du taux escompté pour cette année (+ 2,4 %) et plus du double des prévisions annoncées pour l'an prochain par la Banque asiatique de développement (+ 2,9 %) ! Il va falloir que mes collègues du FMI m'expliquent pourquoi ils sont maintenant si optimistes sur mon pays », s'exclame Mustapha Mohamed, déclenchant les rires de l'assistance, composée d'analystes et d'investisseurs. Venu présenter les performances économiques de la Malaisie, en marge de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui s'est achevée le 30 septembre à Washington (la prochaine édition aura lieu à Prague, en République tchèque), le second ministre des finances (tel est son titre) de Kuala Lumpur n'a pu dissimuler un sentiment de revanche.

A l'automne 1997, au plus fort de la crise asiatique, qui avait d'abord éclaté en juillet en Thaïlande, avant de contaminer l'ensemble de la région, son pays avait été mis au ban de la communauté financière internationale. D'abord pour les violentes accusations portées par Mohamad Mahathir, le premier ministre de Malaisie, contre la spéculation financière internationale qui était seule responsable, à ses yeux, des déboires subis par les devises asiatiques. Ensuite, pour avoir osé défier l'orthodoxie financière imposée par le FMI aux pays de l'Asie de l'Est pour sortir du marasme, en instaurant notamment un contrôle des changes et des mouvements de capitaux, destiné à protéger la monnaie locale, le ringgit, des vents mauvais venus d'ailleurs. Une décision qui, naturellement, remettait en cause un des principes mêmes de la globalisation : la totale liberté de circulation de l'argent.

Deux ans plus tard, la Malaisie se voit réhabilitée. Non seulement par Michel Camdessus, le directeur général du FMI qui, au cours de l'été, a reconnu que ce pays franc-tireur ne s'en sortait finalement pas si mal ; mais aussi par les experts du Fonds tenus d'évoquer dans les Perspectives économiques mondiales ce que Mustapha Mohamed appelle « une véritable success story ». Un retour à meilleure fortune dû essentiellement à la politique décidée et appliquée par Kuala Lumpur, plutôt qu'aux recettes de Washington.

« A l'exception des contrôles aux mouvements de capitaux - instaurés en septembre 1999 et partiellement assouplis en février 1999 -, les politiques conduites en Malaisie ont été largement identiques à celles pratiquées dans les autres pays en crise de la région », affirme ce document, prenant là une certaine liberté par rapport à la réalité. C'est parce qu'elle a provisoirement fermé ses frontières financières, annulant ainsi l'effet de change - le ringgit n'était plus négocié offshore - que le pays a pu pratiquer une politique autarcique de redressement économique, appuyée sur un accroissement maîtrisé des dépenses publiques, parallèlement à un assainissement du système bancaire et financier. Cette stratégie a permis de relancer la demande domestique, sans pâtir de l'envolée des taux d'intérêt qui, ailleurs, a paralysé l'appareil de production, et sans subir les effets de la « casse sociale » qui a affecté les autres pays de la région puisque, en Malaisie, le taux de chômage est toujours resté cantonné au-dessous de 4 % durant toute cette période.

Le bilan de cette remise à flot par l'effort interne est largement satisfaisant. La Malaisie enregistre une forte reprise de la croissance ; sa balance commerciale s'est, elle aussi, fortement redressée (+ 9 % à la mi-1999) et l'inflation est contenue (+ 2,4 % à la même époque). Dans le même temps, ses réserves de change, au lieu de fondre comme neige au soleil pour défendre la monnaie, se sont gonflées. Elle dépassent actuellement les 32 milliards de dollars (quasiment autant d'euros) contre 20 milliards à la mi-1998, lorsque les économies est-asiatiques continuaient à tanguer.

Ce retour sur image n'est pas inutile. Il démontre que la notion de libéralisation « ordonnée » des mouvements de capitaux à laquelle la communauté financière internationale - et surtout le FMI - s'est finalement rangée est bien la moindre des compromissions que le « tout-marché » doit pouvoir admettre. Il donne aussi des arguments à ceux qui, à l'instar des économistes en vue de la Banque mondiale et de James Wolfensohn, le président de cette institution qui vient d'être reconduit pour un deuxième mandat de cinq ans, jugent nécessaire de revoir le prêt-à-penser économique mondial, érigé en modèle unique après l'effondrement de son challenger collectiviste.

Ainsi, il n'y a pas un mais des marchés émergents qui, pour chacun d'entre eux, exigent une étude spécifique, beaucoup plus fine que par le passé, ce qu'ont bien compris les investisseurs internationaux qui, parfois, raisonnent sur le long terme. Il suffit d'assister à l'une des séances, généralement tenues à huis clos, au cours desquelles les pays désireux de séduire le capital étranger viennent exposer les charmes de leur économie, pour voir combien la grille d'analyse s'est modifiée et la connaissance de ces pays (dont certains sont encore « submergés ») améliorée. Une remise à niveau qui doit beaucoup, il est vrai, aux crises à répétition - et à contagion - asiatique, russe, brésilienne, auxquelles nombre d'entre eux se sont brûlés les doigts.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

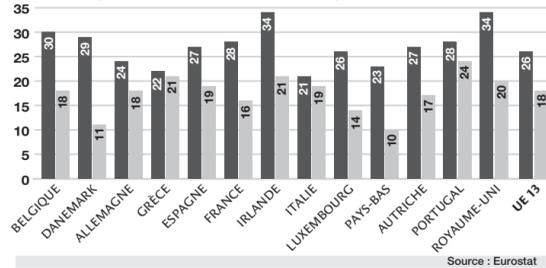
- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
 - Un diplôme accrédité AMBA.

Réunion d'information le jeudi 14 octobre 1999 à 18h30 dans nos locaux
Contact : Secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa
174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 82
Website : http://www.sciences-po.fr - E-Mail : mba@sciences-po.fr

EUROPE

Les transferts sociaux atténuent la pauvreté

Taux de pauvreté - Proportion de personnes situées sous le "seuil de pauvreté" avant et après octroi des transferts sociaux hors pensions

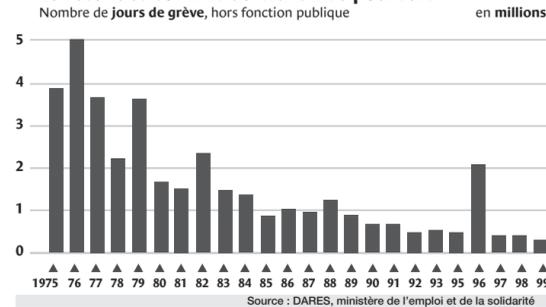


■ **LE TAUX** de pauvreté atteint 26 % au sein de l'Union européenne. Il désigne la part des personnes dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian en Europe. Cette moyenne recouvre de fortes disparités. Le taux de pauvreté atteint ainsi 21 % en Italie, chiffre le plus faible, 28 % en France, et 34 % en Irlande ou au Royaume-Uni qui affichent les plus mauvais résultats.

■ **LA PLUS OU MOINS GRANDE GÉNÉROSITÉ** des transferts sociaux, hors retraites, modifie cependant sensiblement l'étendue de la pauvreté dans chaque pays. En moyenne, les transferts réduisent de près d'un tiers le nombre de pauvres. En France, ils permettent de hisser 40 % des personnes concernées au-dessus du seuil de pauvreté. La moitié des prestations sociales bénéficie aux 20 % de la population disposant des revenus les plus faibles.

FRANCE

Le recul des conflits du travail se poursuit



■ **EN 1998**, dans les entreprises privées et publiques nationalisées, le nombre de jours de grève a diminué par rapport à 1997, pour atteindre 353 176, soit le plus bas niveau observé depuis plus de vingt ans. Cependant, le nombre de conflits dans la fonction publique augmentant fortement, les jours non travaillés, tous secteurs confondus, restent proches du million. En 1998, la part des conflits dans la fonction publique représentait 66 % du total annuel des jours de grève, contre 46 % en 1997.

■ **DANS LE SECTEUR PRIVÉ** (hors transport et agriculture), sur les 1 067 conflits enregistrés en 1998, 30 % sont liés à des revendications salariales, 25 % à l'emploi et 12 % à la réduction du temps de travail.

Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	3,2 (juillet)	0,6 (juillet)	-2,5 (juillet)	-2,7 (juillet)	1,5 (juin)	1,3 (juin)	0,4 (juillet)	1,8 (juillet)	-1,2 (juillet)	-0,1 (juillet)	-0,2 (juillet)
Sur trois mois	1,1 (juillet)	0,3 (juillet)	-0,4 (juillet)	-0,6 (juin)	0,7 (juin)	0,6 (juin)	0,2 (juillet)	1,2 (juillet)	0,2 (juillet)	0,4 (juillet)	0,5 (juillet)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1999	4,3 (juillet)	4,9 (juillet)	9,1 (juillet)	9,0 (juillet)	15,9 (juillet)	11,0 (juillet)	12,0 (mai)	3,2 (juillet)	6,1 (mai)	10,2 (juillet)	9,3 (juillet)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	2,0 (juillet)	-0,4 (mai)	0,7 (août)	0,9 (août)	2,31 (août)	0,5 (août)	1,6 (août)	2,5 (août)	1,3 (août)	1,2 (août)	1,2 (août)
Sur un mois	0,0	0,0	0,0	-0,2	+0,5	+0,2	0,0	+0,7	+0,4	0,1	0,1
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)											
Sur un an	3,9	1,1	0,6	1,7	3,4	2,1	0,2	3,2	1,2	1,5	1,5
Sur trois mois	0,5	0,2	0,0	0,3	0,9	0,6	0,9	0,8	0,5	0,3	0,4
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	-3,3	-2,7	-2,1	-2,6	-3	-2,7	-1,4	-1,9	-2,5	-2,3
1998*	1,4	-5,5	-2,1	-1,3	-1,8	-2,9	-2,7	-0,9	-0,6	-2,1	-1,5
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1998	ND	ND	61	117,3	65,6	58,5	118,7	67,7	49,4	73,8	69,5
BALANCE COURANTE** (en % du PIB annuel)											
3 ^e trimestre	-0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
4 ^e trimestre	-0,90	0,76	-0,03	1,54	-0,61	0,81	0,39	1,17	0,24	0,32	0,26

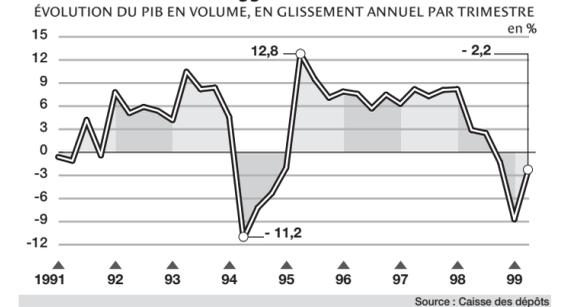
Les chiffres de l'économie française

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	-3,1 % (août)	+3,6 % (août)
TAUX D'ÉPARGNE	16,7 % (1 ^{er} trim. 99)	+0,1 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	+14 % (1 ^{er} trim. 99)	16 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER	+0,4 % (2 ^e trim. 99)	+1,6 %
INVESTISSEMENT	20,3 % (1 ^{er} trim. 99)	+3,5 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs/euros) (solde cumulé sur 12 mois)	+21,3 MdF / + 3,3 milliards d'euros (juillet) +138 MdF / + 21,0 milliards d'euros (98/99)	+67 % -8,6 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES	-6 (sept)	-10**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales	+19 (sept)	15**
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (- de 25 ans)	+21,7 % (juillet)	-3,5 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL	38,7 % (juillet)	-1,1 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND	1 066 500 (juillet)	+1,8 %
EMPLOI AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND	407 560 (juillet)	-6,6 %
INTÉRIM	503 923 (mai)	+11 %

* solde des opinions négatives et positives, données CVS ** solde net douze mois auparavant Source : Insee, Dares, Douanes et Unedic

TURQUIE

Les récents séismes aggravent la récession



■ **LE COÛT** des séismes d'août et de septembre derniers, estimé officiellement entre 1 % et 2 % du PIB, vient aggraver une situation conjoncturelle déjà dégradée. Au total, la récession devrait atteindre -4 % cette année.

■ **CET EFFONDREMENT** de l'activité s'inscrit dans un contexte d'inflation toujours incontrôlée (+65 % en septembre en glissement annuel), de dérapage du déficit budgétaire (12 % prévu en 1999) et de taux d'intérêt toujours très élevés (autour de 30 %). Le pays pourrait toutefois compter sur un débloccage rapide des crédits promis par le Fonds monétaire international (FMI) pour la mise en œuvre de réformes, notamment dans les secteurs bancaire et agricole. (Caisse des dépôts, risques)

UN CHIFFRE
63
milliards de francs

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES « ÉCO-ACTIVITÉS » EN FRANCE EN 1997

En 1997, le chiffre d'affaires des « éco-activités » de l'industrie et des services qui se répartissent dans les métiers de la collecte et de la gestion des déchets et des eaux usées (39 %), la récupération-recyclage (29 %), la fabrication d'équipements (27 %) et la réalisation d'études (5 %) s'est élevé à 63 milliards de francs (9,6 milliards d'euros), selon une enquête que viennent de publier l'Insee et le Sessi, le centre d'études économiques du ministère de l'Industrie. Environ 1 800 entreprises emploient près de 70 000 salariés directement affectés à ces types d'activités. Parmi eux, on compte 1 200 chercheurs. Sur le marché français, les collectivités locales et l'industrie sont les deux principaux clients.

Les entreprises interrogées dans le cadre de cette enquête déclarent que l'évolution trop rapide de la réglementation est souvent un frein à l'extension de leur activité. « Produire plus propre » demande la plupart du temps de lourds investissements aux entreprises, qui n'acceptent de franchir le pas que si elles sont sûres que ces investissements ne seront pas remis en cause à brève échéance. Elles se montrent en particulier perplexes à l'égard des réglementations décidées dans la foulée de crises traumatisantes pour l'opinion, qu'il s'agisse de crises liées à la pollution ou, plus récemment, à celle de la dioxine. Par ailleurs, la mauvaise diffusion de l'information sur les marchés qu'elles pourraient potentiellement exploiter est aussi perçue comme un frein à leur croissance.

La Colombie va mal, son économie aussi

Sur le continent latino-américain, la Colombie avait, en matière économique, toujours fait figure d'exception. Malgré les turbulences politiques incessantes et les problèmes internes insolubles, cet immense pays (deux fois et demie la France), riche en ressources naturelles, connaissait une croissance régulière, une inflation contenue, et payait ses échéances internationales rubis sur l'ongle. L'adage colombien « le pays va mal, mais l'économie se porte bien » avait toujours été vérifié. Et le potentiel énorme du pays attirait de plus en plus les investisseurs étrangers.

Or si depuis un an la Colombie sombre dans le chaos politique, elle est aussi entrée dans une des crises économiques les plus graves de son histoire. Pour mémoire, la dernière récession comparable remonte à 1932. Mais depuis le début de l'année 1999, la croissance du PIB a brutalement chuté, le chômage caracole à 19,8 % - le taux le plus élevé d'Amérique latine - et le sous-emploi à 58 %.

Les entreprises privées colombiennes, qui ont licencié à tour de bras, ont proposé de douloureux marchés à leurs salariés : garder leur poste en échange d'une baisse de salaire pouvant aller jusqu'à 50 %. Dans ces conditions, l'inflation - qui s'apparente de plus en plus à une désinflation - est passée sous la barre des 10 % selon les organismes

colombiens (alors que le Fonds monétaire international - FMI - affiche un taux proche de 12 %) et le peso a été dévalué, en deux fois depuis un an, de plus de 40 %.

A la mi-juillet 1999, pour la première fois de son histoire, le gouvernement colombien a sollicité un programme d'assistance financière du FMI de 3 milliards de dollars (2,8 milliards d'euros). Ce recours, inédit et par là lourd de symbole en Colombie, montre l'ampleur de la crise.

Les réformes structurelles et les ajustements budgétaires, déjà prévus, qui accompagneront le prêt du FMI, n'apaiseront pas le climat social. Réforme du système de retraite - allongement de la durée de travail et baisse des pensions -, poursuite de la privatisation du système de santé, projet de flexibilité du travail et réduction du déficit fiscal sont les principales mesures proposées par le gouvernement. Les syndicats s'y sont opposés et ont organisé une grève générale le 31 août dernier. Du point de vue social, la situation

reste particulièrement tendue. D'une part, l'intensification de la guerre dans les campagnes a multiplié le nombre de Colombiens déplacés (plus d'un million et demi de personnes en dix ans) venus grossir les ceintures pauvres des villes. D'autre part, licenciements, faillites et perte du pouvoir d'achat alimentent le mécontentement dans les villes.

Depuis une dizaine d'années, malgré les inégalités flagrantes existant dans le pays, une nouvelle classe moyenne, au niveau de vie croissant, avait réussi à émerger. Mais la crise touche aujourd'hui tout le monde, classes moyennes et dirigeantes comprises, tandis que la pauvreté augmente.

De fait, le ras-le-bol et le pessimisme sont généraux, à la hauteur de l'espoir qu'avait suscité l'élection d'Andrés Pastrana en juin 1998. Ce conservateur, qui s'était fait élire président en juin 1998 en promettant de ramener la paix au pays, avait la réputation d'être un bon gestionnaire. Surtout, il avait l'aval des Etats-Unis et devait ramener les investisseurs dans un pays mis à mal par quatre ans de scandale narco-politique.

Mais un an après son élection, sa popularité est plus basse que celle de son prédécesseur Ernesto Samper (libéral, 1994-1998) au pire moment du scandale. Car la paix tant attendue par tous les Colombiens devient une espérance de plus en plus lointaine : les négociations avec les différents groupes de guérilla n'avancent pas, tandis que les affrontements militaires et les massacres sont de plus en plus fréquents. D'un côté la « guerre sale », de l'autre la crise économique qui fragilise tous les secteurs.

Les raisons de la crise économique sont plurielles. Bien sûr, les effets des crises brésilienne et asiatique ont eu, à retardement, de graves répercussions sur l'économie colombienne ouverte depuis peu - 1990 - à l'économie mondiale. La chute des prix des matières premières dès 1997 et notamment du pétrole au premier semestre 1999 ont entraîné d'immenses pertes. La

déstabilisation économique a été accentuée par la mauvaise santé des pays partenaires du pacte andin et notamment des voisins immédiats, l'Équateur et surtout le Venezuela qui est le deuxième partenaire commercial de la Colombie après les Etats-Unis.

Le déficit public s'est particulièrement aggravé ces quatre dernières années jusqu'à atteindre 5 % du PIB. Or, longtemps - jusqu'à la nouvelle Constitution de 1991 - la classe dirigeante colombienne gouvernait d'une seule voix selon un accord artificiel dit du Front national. La politique économique était alors menée par des technocrates qui, quelles que soient leurs affiliations politiques, appliquaient le même modèle de développement économique et réajustaient très rapidement les variables économiques au gré des crises.

Aujourd'hui et depuis le début de l'« ouverture économique » en 1990 sous le gouvernement de César Gaviria (libéral, 1990-1994), les opinions divergent, même parmi l'élite, notamment sur les formes à donner à cette ouverture économique.

La lutte contre le trafic de drogue a aussi contribué à la déstabilisation économique. Au départ, le trafic a engendré une économie souterraine et favorisé l'arrivée de produits de contrebande offerts aux consommateurs à des prix bien plus bas que ceux auxquels les producteurs colombiens pouvaient prétendre.

Mais surtout, l'intensification des moyens mis en œuvre durant la lutte s'est faite, financièrement, au détriment de toute politique sociale et de progrès économique. D'autant que les nouvelles lois contre le blanchiment d'argent et sur la confiscation des biens des trafiquants ont incité ceux-ci à ne plus rapatrier le fruit de leur commerce illégal en Colombie, ce qui a entraîné une véritable fuite de capitaux dont beaucoup de secteurs ont pâti. Ainsi si la production de drogue - cocaïne, héroïne et marijuana -

continue d'augmenter en dépit de la politique de répression, les bénéfices du trafic vont de moins en moins à la Colombie.

Dans ce panorama dramatique, le mois d'août 1999 a laissé entrevoir un léger espoir. La dépréciation du peso et la remontée du prix du pétrole ont donné une bouffée d'oxygène aux exportateurs et permis une légère reprise. Plusieurs dispositions pour rendre plus attrayante l'exploitation de l'or noir devraient aussi permettre de relancer la prospection pétrolière qui avait marqué une pause depuis un an. Et si les agences internationales de notation - Moody et Standard & Poor's -, ont « dégradé » la Colombie dans leurs échelles de risques, la plupart des observateurs internationaux restent dans l'expectative.

A long terme, les investisseurs gardent un œil intéressé sur ce pays qui est potentiellement l'un des plus riches de la région même si, pour la première fois depuis les années 30, il devrait connaître en 1999 une croissance nulle.

Anne Proenza

UNIVERSITE RENE DESCARTES

Diplôme d'Université "Gestion et Résolution des conflits"

Diplôme de formation continue Accès : Bac+4 (ou VAP) avec une expérience professionnelle dans le domaine des conflits (juristes, DRH, syndicalistes, trav. sociaux, cons. conjugaux)

150 h sur 10 semaines, le vendredi et le samedi de janvier à juin 2000.

Renseignements et inscriptions avant le 26 novembre 1999

Centre de Formation Continue 45 rue des Saints-Pères 75270 PARIS cedex 06 ☎ 01.42.86.22.48

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Laurent Fléchaire
et Jacques-Marie VaslinVivement
novembre !

Depuis 1929, les boursiers se méfient du mois d'octobre. Certains redoutent aujourd'hui une catastrophe comparable à celle de cette année-là. Il faut dire que l'image des défenestrations des spéculateurs, gravée dans les mémoires, n'a pas de quoi rassurer. Mais que s'est-il passé lors de ce krach historique ?

Le jeudi 24 octobre 1929, la Bourse de New York subit un vent de panique sans précédent. Pas moins de 2,6 millions d'actions sont échangées en une seule séance, soit un montant de 4 milliards de dollars de l'époque. Du jamais vu ! Seule l'intervention des banques, en achetant massivement des actions, permet de limiter la chute des cours à 2,09 % en fin de journée. Les journaux veulent rassurer leurs lecteurs. Le *New York Times* titre en deuxième page que la chute des cours est seulement temporaire ! La semaine suivante, les cours chutent de 23 % en deux jours (lundi 28 et mardi 29). Les spéculateurs sont pris de court en dépit des signes de faiblesse que le marché montre depuis le 3 septembre 1929. A cette date, le Dow Jones atteint un sommet jusqu'alors historique : 381,17 points. Trois ans plus tard, le 8 juillet 1932, cet indice arrive à son niveau le plus bas depuis le 5 juin 1897, à 41,22 points. Les actions auront perdu près de 90 % de leur valeur. L'action de la General Motors, titre déjà star de la cote, tombe de 81 dollars à 8 dollars sur la période.

Mais le krach de 1929 ne doit rien au hasard. Il avait été précédé d'une bulle spéculative. A partir du mois de mai 1924, le cours des actions connaît une hausse moyenne de 28 % par an. Cette hausse subit une brusque accélération en mai 1928, à la suite de la baisse du taux d'intérêt américain (le taux d'escompte) ramené de 4 à 3,5 %. Les cours n'augmentent plus, ils s'envolent. La hausse moyenne s'établit à 53 % par an. La capitalisation boursière, qui était de 27 milliards de dollars en 1925, triple en quatre ans. Le cours de General Motors est multiplié par dix sur cette période.

Ceux qui spéculent à la hausse peuvent gagner une fortune en peu de temps. Les courtiers offrent de nombreuses facilités aux spéculateurs : ils peuvent ne régler que 3 % de leurs achats et bénéficient ainsi d'un important effet de levier. Cela leur offre la possibilité d'acheter des actions pour 1 000 000 de dollars, avec seulement 30 000 dollars d'économies, à condition de vendre avant la fin du mois. C'est ainsi que, quand la Bourse augmente de 15 % en un mois, comme ce fut le cas en novembre 1928, le spéculateur multiplie par cinq sa mise initiale.

La faiblesse du taux d'intérêt et le laxisme du gouvernement facilitent la croissance de cette bulle. Les achats provoquent une hausse des cours, et le bonheur des spéculateurs. Le système fonctionne en vase clos. On achète parce que les cours augmentent, et les cours augmentent parce que l'on achète. C'est ce cercle vicieux, que les financiers appellent les anticipations auto-réalisatrices, qui produit les bulles spéculatives. Ce système est largement soutenu par la presse.

C'est ainsi que le célèbre économiste de l'université Yale, Irving Fisher, affirme avec beaucoup d'aplomb dans le *New York Times* que « *le cours des actions est encore trop bas* ». On est à deux jours du krach...

Quand les cours se mettent à baisser, tous les spéculateurs vendent leurs actions au même moment et la baisse se transforme alors en chute. La bulle éclate : c'est le krach. Mais les causes profondes de la Grande Dépression des années 30 sont étrangères au marché financier. Le mal est structurel.

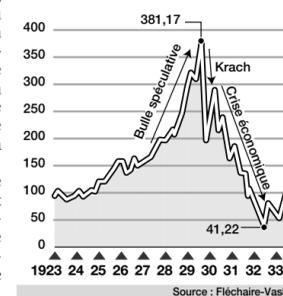
Après la guerre de 14-18, le Vieux Continent s'enlise dans une instabilité économique et monétaire qui marque la fin de sa suprématie, au profit des Etats-Unis. Mais la Grande-Bretagne veut restaurer la grandeur de son Empire. Elle impose un nouveau système monétaire : le Gold Exchange Standard, dans lequel les réserves des banques peuvent être constituées d'or, mais aussi de dollars et de livres. Ces deux devises sont alors considérées aussi bonnes que l'or : « *as good as gold* ». Mais pour que la livre redevienne une monnaie forte et tienne son rôle de valeur de réserve, la Banque d'Angleterre pratique une politique de taux d'intérêt élevé et exige que la Banque centrale américaine conserve, en parallèle, des taux bas. L'argent facile va faciliter la spéculation aux Etats-Unis, tandis que la dévaluation de la livre en 1931 entraînera la généralisation de la crise au monde capitaliste.

Mais l'argent va bientôt manquer au système financier américain et les faillites se font en chaîne. En 1933, la moitié des banques américaines ont déposé leur bilan et un million d'Américains sont ruinés. Les Etats-Unis comptent alors treize millions de chômeurs. En Europe occidentale, leur nombre est multiplié par cinq de 1929 à 1931. Mais les conséquences les plus dramatiques sont politiques, avec l'avènement de Hitler en Allemagne et le renforcement du pouvoir de Mussolini en Italie.

Devant cette crise, le gouvernement américain reste impassible, persuadé que l'économie est en train de s'assainir. Le secrétaire d'Etat au Trésor de 1921 à 1932, Andrew Mellon, partisan d'un ultralibéralisme pur et dur, ira même jusqu'à affirmer que l'effondrement du marché permet de « *purger la pourriture qui infecte le système. Le coût de la vie trop élevé et le niveau de vie excessif baisseront. Les gens travailleront plus dur, ils mèneront une vie plus morale* ». Le président Hoover était aussi persuadé qu'il ne devait rien faire pour combattre le chômage et que « *la prospérité était au coin de la rue* ». La seule concession qu'il était prêt à faire était d'offrir des prêts aux chômeurs ! Il est logiquement battu à l'élection présidentielle de 1932 par Roosevelt, qui propose une politique interventionniste de l'Etat : le New Deal.

Aujourd'hui, la croissance de Wall Street, l'endettement des Américains et leurs investissements colossaux en Bourse sont tels que même Alan Greenspan, le président de la Banque centrale américaine, s'émeut, depuis plus de trois ans, de « *l'exubérance irrationnelle* » des marchés. Reste à croiser les doigts pendant le mois d'octobre. Vivement novembre.

▼ Le krach de 1929



Source : Fléchaire-Vaslin

La recherche est-elle vraiment transférable
vers les entreprises ?

Claude Allègre a porté le 6 octobre à 81,25 millions de francs (12,4 millions d'euros) le financement de douze projets d'incubateurs, qui seront créés d'ici à la fin de l'année ; depuis la promulgation de la loi sur la recherche et l'innovation, le 12 juillet dernier, les chercheurs ont vu s'accroître les possibilités de participer aux activités des entreprises exploitant les résultats de leurs travaux. La politique ministérielle, qui vise à « *transformer la science et la technologie en croissance et en emplois* », perpétue ainsi la conviction, manifeste depuis plus de dix ans en matière de relations recherche-industrie, qu'il suffit de se pencher sur les activités des laboratoires pour y découvrir les pépites qui créeront les produits et les marchés de demain.

Le temps est certes révolu de l'opposition manichéenne entre le monde de la recherche et celui des entreprises : les scientifiques ont intégré la demande socio-économique comme l'un des fondements de leur mission. Il n'est pas sûr, pour autant, que toutes les résistances au « *mélange des genres* » soient levées. Même s'il n'est plus guère, parmi les syndicats de chercheurs, que la CGT pour fustiger « *l'organisation du pillage des laboratoires publics par les entreprises* » et « *la transformation du projet scientifique en une valeur marchande* », le silence observé par la plupart des autres syndicats lors de la discussion de la loi sur l'innovation traduit une forme d'embaras.

L'absence de prise en compte des activités de valorisation dans l'évaluation et la promotion des chercheurs est un autre verrou bien connu. Son élimination, maintes fois proposée (c'est encore le cas dans le rapport des députés socialistes Pierre Cohen et Jean-Yves Le Déaut sur l'organisation de la recherche française), attend une décision politique. C'est donc toujours l'appartenance à telle ou telle discipline qui structure à la fois les carrières des hommes et l'organisation

La relation entre scientifiques et industriels n'a rien de naturel : elle ne peut qu'échouer sans refonte globale des missions des chercheurs

des institutions. Mais la principale limite au transfert des résultats de la recherche vers l'industrie ne tient-elle pas, tout simplement, à la nature même de l'activité scientifique ? « *Je ne crois pas que la perspective des applications soit le moteur essentiel du développement du savoir. Ce qui stimule le chercheur dans son travail, c'est la soif de comprendre, le plaisir intense d'identifier un mécanisme, de voir correspondances entre des phénomènes différents, en un mot de rendre le monde plus intelligible* », affirme Claude Cohen-Tannoudji, Prix Nobel de physique 1997. Non que les chercheurs ne s'intéressent pas aux retombées de leurs travaux. Mais « *le plus souvent, ils sont très loin*

Risique majeur

Le dépôt de brevets, les contrats exclusifs d'exploitation des résultats de la recherche, l'idée même de « *propriété industrielle* », ne sont-ils pas contraires aux principes de transparence et de diffusion des résultats, garants de l'évaluation par l'ensemble de la communauté scientifique ? Cette réserve est en partie à l'origine de la méfiance des chercheurs à l'égard des industriels.

Mais Paul Rabette, responsable des relations industrielles de l'université Pierre-et-Marie-Curie, fait remarquer qu'un brevet a toutes les chances d'obtenir « *une bien plus grande diffusion qu'une obscure publication* », et que les contrats d'exploitation ne font que différer la diffusion pour une courte période. Plus prudent, Rémi Barré, directeur de l'Observatoire des sciences et des techniques, suggère que « *ce risque effectivement majeur soit pris en compte : le droit des brevets doit évoluer de façon à préserver le fonctionnement de la communauté scientifique* ».

Il faut des professionnels de la valorisation

L'Etat est dans la position d'un joueur de poker qui, après avoir misé 60 milliards de francs (le montant du budget de la recherche publique civile), hésiterait à ajouter quelques centaines de millions « *pour voir* » et se « *coucherait* ». Parce qu'il part en retraite dans quelques mois, Paul Rabette, responsable des relations industrielles de l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC, Paris-VI), l'une des plus grosses universités scientifiques de France, peut se permettre d'être irrévérencieux avec la politique publique de valorisation de la recherche.

EMPILEMENT

Après vingt ans de recherche (il est chimiste), il a « *renoncé à sa carrière, comme disaient [ses] collègues estomaqués* », pour se consacrer à la valorisation, d'abord à l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar) pendant neuf ans, puis à l'UPMC. « *Alors qu'elle avait été créée pour cela, l'Anvar a abandonné en 1991 sa mission de valorisation pour devenir une agence de financement de PME dirigée par des hauts fonctionnaires : elle n'a plus de capacité d'expertise et de dialogue avec les laboratoires* ».

A l'occasion de la préparation d'un colloque, Paul Rabette dit avoir recensé, dans une région française, « *pas moins de 162 organismes affichant le transfert comme raison sociale. Avec un tel empile-*

Brevets, contrats, partenariats..., l'expertise est nécessaire, mais n'est pas sans dangers

ment, on peut certes enregistrer une hausse de l'activité de transfert, mais son évaluation devient impossible : le solde est positif, mais le rendement faible ».

Les chercheurs ont en effet tendance à répondre à la pressante invitation au transfert par deux attitudes « *également préjudiciables* », selon Rémi Barré, le directeur de l'Observatoire des sciences et des techniques : « *le mépris* » ou « *l'effervescence brouillonne* ».

Illustrant ce dernier cas, Paul Rabette a découvert un contrat qui, pour 300 000 francs par an, garantissait à un industriel l'exclusivité de l'exploitation de toute l'activité d'un laboratoire... « *Ce sont les mêmes qui protestent contre "la privatisation de la recherche" qui sont prêts à signer n'importe quoi pour payer trois vacataires !* »

« *Pour franchir le gué, et parfois le marécage, qui sépare créativité et innovation, il faut des compétences et du temps : or, ce temps et ces compétences, ni les laboratoires ni la plupart des entreprises ne l'ont aujourd'hui* », écrit Jean-Michel

▼ Des partenariats fructueux

LES RELATIONS CNRS/ENTREPRISES EN 1998	
CONTRATS	2 600 contrats en cours
	1 040 entreprises partenaires
	370 millions de francs de recettes
VALORISATION	3 230 brevets actifs
	470 licences actives
	98,8 millions de francs de redevances
CRÉATION D'ENTREPRISES	220 entreprises issues de laboratoires sur les dix dernières années

Source : CNRS

d'imaginer ces applications ». Il en veut pour exemple les développements inattendus du laser dans les télécommunications, la chirurgie ou l'industrie du disque : « *Au début des années 60, les physiciens se passionnaient pour ces nouvelles sources lumineuses. L'opinion générale était qu'il s'agissait là d'un jouet merveilleux qui allait les occuper pendant de nombreuses années, mais qui ne sortirait jamais de leurs laboratoires !* »

De surcroît, la recherche et l'industrie ont du mal à entretenir des relations équilibrées : « *Trop souvent, les décisions d'orientation de la recherche chez les industriels sont prises à court terme, avec des revirements qui peuvent être catastrophiques pour les laboratoires, constatait un groupe de travail sur la valorisation, en décembre 1998, lors d'une réunion plénière du Comité national de la recherche scientifique. Ce phénomène ne risque-t-il pas de s'intensifier avec les restructurations industrielles à l'échelle européenne et mondiale, au risque de conduire à l'abandon de pans entiers de recherche ?* »

Pourtant, l'évolution de la pratique des chercheurs eux-mêmes devrait, progressivement, faciliter le développement de la mission de transfert et de valorisation. Tout d'abord, observe Rémi Barré, directeur de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST), « *la*

connaissance prenant un poids de plus en plus grand parmi les facteurs de production, la recherche publique et la sphère socio-économique sont amenées à interagir de plus en plus ». Ensuite, poursuit-il, « *les découvertes sont aujourd'hui le fruit de la coopération entre des acteurs nombreux, souvent extérieurs au monde de la recherche* ».

Paul Rabette, responsable des relations industrielles de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), rappelle ainsi que « *Pasteur a découvert les bactéries en étudiant la fermentation du moût de betterave à la demande d'un industriel* ».

POTENTIELS INEXPLOITÉS

Cette évolution majeure n'a pourtant pas encore de traduction institutionnelle. « *Il faut éliminer les obstacles, sur les carrières, on le sait, mais aussi sur l'autonomie des institutions en matière d'affectation des ressources financières et humaines : il doit être possible pour chaque chercheur de consacrer un moment de sa carrière aux relations industrielles, de façon à ce que cette activité soit menée continuellement, à l'échelle d'un labo, sans pénaliser la recherche fondamentale. Nos grands organismes comptent suffisamment de potentiels inexploités pour que cela soit réalisable !* », estime Paul Rabette. Ce changement de perspective placerait les relations avec l'industrie non plus au niveau d'un codicille suspect, mais à celui d'un facteur d'évolution de l'ensemble des missions.

« *La balle est dans le camp des chercheurs eux-mêmes, conclut Rémi Barré. Ils doivent construire collectivement un projet pour la recherche qui permette aux différentes missions de se renforcer mutuellement, tout en restant vigilants sur certains risques. La propriété intellectuelle, par exemple, doit évoluer pour ne pas entraver l'éthique et la transparence de la communauté scientifique.* »

Pierre Le Hir
et Antoine Reverchon

Dalle, directeur général de Science pratique, à Cachan, l'un des projets d'incubateur retenus par le ministère.

« *Entre la recherche et l'industrie, poursuit Jean-Michel Dalle, il y a la place, voire la nécessité, d'un nouveau métier* », qu'il nomme « *intermédiation technologique* ».

Quels sont les atouts et les risques d'une telle professionnalisation ? Pour Rémi Barré, il faut autour des laboratoires « *des bons connaisseurs de la propriété industrielle, des juristes et des commerciaux pour négocier les contrats, des spécialistes de l'éthique pour réguler les objectifs de recherche. Il faut aussi, vis-à-vis de certains partenaires, comme les PME, traduire ou adapter le discours du chercheur : c'est un vrai savoir-faire. Mais ce n'est pas nécessaire avec les*

Repères

- Le nombre de publications scientifiques issues des laboratoires français (universités et grands organismes) représentait 5,1 % de la production mondiale en 1995 (en hausse de 16 % par rapport à 1983) et 15,6 % de la production européenne (en hausse de 8 %).
- En revanche, les brevets déposés par ces mêmes laboratoires ne représentaient que 7 % de ceux déposés en Europe en 1986 et 3,1 % de ceux déposés aux Etats-Unis. Et ces chiffres sont en recul continu depuis dix ans.
- On compte trente à quarante détachements de personnel de recherche dans les entreprises par an en moyenne, sur un vivier de plus de 25 000 agents.
- La France consacre 2,3 % de son PIB au financement de la recherche et développement, un effort comparable à celui des autres grands pays scientifiques.
- Mais les entreprises françaises n'interviennent que pour 48 % dans ce financement, loin derrière leurs concurrentes japonaises (73 %), américaines (62 %) ou allemandes (61 %).

grandes entreprises, où la discussion se déroule alors entre " *colègues* ". »

« *Les cellules de valorisation et de relations industrielles sont là pour éviter que les laboratoires ne se vendent pour une poignée de figures, pour que les recettes profitent à tous et non à quelques-uns, pour que l'on réfléchisse avant de publier et, inversement, pour interdire des exclusivités préjudiciables à la diffusion des connaissances* », ajoute Paul Rabette.

TRANSITION

Cette belle unanimité se fendille cependant si l'on évoque le statut des structures chargées de cette fonction d'interface. Alors que Jean-Michel Dalle préconise la création de sociétés de droit privé – le statut des universités et grands organismes les autorise, depuis 1985, à créer de telle « *filiales* » –, Rémi Barré trouverait « *inquiétant* » que la mission de valorisation soit « *sous-traitée à des spécialistes qui auront tendance à rester extérieurs aux autres missions de recherche et de formation, au lieu de les enrichir. Il faut donc gérer et professionnaliser tout cela au niveau de l'institution, université ou grand organisme* ».

Paul Rabette rejette également la solution de la filiale qui, « *même contrôlée à 100 %, se trouvera dans une logique commerciale, trop éloignée du fonctionnement d'une université. Il faut ménager une transition entre ces deux postures* ».

A cet égard, la création par la loi sur l'innovation de services d'activité industrielle et commerciale (SAIC) dotés d'un budget autonome, mais placés sous les règles de la comptabilité publique, lui paraît un bon premier pas. Mais, ajoute-t-il aussitôt, « *aucune institution n'a la masse critique suffisante pour se payer de bons experts : il faudrait mutualiser* », dit-il, en recevant des Anvar, « *soit au niveau régional, soit au niveau des grands domaines scientifiques* ».

A. Re.

La croissance américaine à l'heure de vérité

par Michel Beaud

Il se peut qu'il y ait récession dans le prix des actions, mais rien qui soit de la nature d'une catastrophe », écrivait en 1929 l'économiste américain Irving Fisher. Soixante-dix ans plus tard, les économistes du Fonds monétaire international (FMI), qui ont prévu, fin septembre, à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI, un taux de croissance de 2,6 % pour les Etats-Unis en 2000 contre 3,7 % en 1999, se veulent prudents. Cette projection « suppose un atterrissage en douceur [...] mais celui-ci ne peut être tenu pour acquis », tiennent-ils à préciser.

A première vue, la croissance américaine donne à rêver : une phase d'expansion exceptionnellement longue ; une croissance sans inflation avec, aujourd'hui, le taux de chômage le plus bas depuis trente ans, des finances publiques en excédent et, depuis deux ans, une nouvelle progression de la productivité. L'économie américaine a bénéficié dans les années 90 d'un « cercle vertueux », qui, comme toujours, a ses limites.

Croissance sans inflation ni chômage aux Etats-Unis ? Les travailleurs américains ont fortement contribué à cette réussite avec l'intensification et l'allongement de la durée du travail, de très bas salaires pour les moins qualifiés, conduisant certains propriétaires d'un job à la soupe populaire ; pour d'autres, au contraire, les conditions de salaire ou d'emploi s'améliorent : de hauts dirigeants se font attribuer des rémunérations mirifiques.

Au total, cette phase d'activité économique aura été caractérisée par une forte accentuation des inégalités. Ont contribué à contenir l'inflation – outre l'action vigilante de la Réserve fédérale – le cours élevé du dollar qui rend moins chers, en billets verts, les produits importés, et les faibles prix en devises des pays exportateurs de marchandises importées aux Etats-Unis (produits de base, produits énergétiques, produits manufacturés, finis ou intermédiaires). Ces faibles prix sont fondés sur les bas salaires pratiqués dans les pays pauvres et intermédiaires qui se traduisent, pour ces derniers, par des termes de l'échange défavorables. Cette croissance est donc indissociable de l'accentuation des inégalités mondiales : en 1997, le revenu moyen d'un Américain était 82 fois supérieur à celui d'un habitant des pays à bas revenus, contre 52 fois en 1976.

Cette accentuation des inégalités qui corrode la société américaine et fragilise de larges zones du monde devrait, selon nous, marquer les limites des croissances marchandes soumises à

la seule loi du plus fort. Mais ce ne sont pas là les seuls écueils sur lesquels la croissance américaine risque d'achopper. Il faut aussi compter avec la possible résurgence de pressions inflationnistes liées au bas niveau du chômage, le gonflement du déficit extérieur des paiements courants, le cours des actions trop généreusement valorisées par la Bourse, la brusque chute de l'épargne des ménages et la forte dépendance du pays à l'égard de l'épargne étrangère... Tels sont en effet quelques-uns des autres vices qui entachent la forte croissance de l'économie américaine.

Voyons ces éléments dans le détail. Une forte chute de l'épargne, devenue négative, a accompagné l'augmentation de la consommation des ménages. Le gonflement des importations a entraîné le creusement du déficit extérieur courant qui, de 1,8 % du produit intérieur brut en 1997 et 2,6 % en 1998, pourrait atteindre 3,5 % aussi bien en 1999 qu'en 2000.

Négative depuis 1987, la position extérieure nette des Etats-Unis a atteint un déficit de 620 milliards de dollars – pratiquement autant d'euros (8 % du PIB) en 1995 et de 1 550 milliards de dollars (17,8 % du PIB) en 1998 ; sur la lancée actuelle, il atteindrait 3 650 milliards de dollars (36 % du PIB) en 2003. Tout autre pays, confronté à ce problème, aurait dû prendre des mesures d'ajustement. Mais les Etats-Unis ont pu laisser leur déficit s'aggraver grâce à l'afflux de capitaux, d'investissements et de placements venus de toutes les parties du monde, de pays à forte épargne comme le Japon, mais aussi d'oligarchies de pays pauvres ou en cours de modernisation ou encore de réseaux de trafics mondiaux.

Ainsi, les pays et les populations des pays pauvres ont contribué à la croissance américaine non seulement du fait des coûts peu élevés de leur travail et de leurs produits, mais aussi à travers les prélèvements qu'ils ont subis et dont les banques et la Bourse américaines ont reçu leur part, cet afflux de capitaux étrangers ayant contribué à l'envolée des cours des Bourses américaines. L'estimation courante est que les cours de Wall Street excèdent en moyenne de 30 % les niveaux dits « raisonnables » ; le ratio entre le cours des actions et leur rendement est à un plus haut historique. Désormais, la motivation principale des acheteurs ne réside plus dans la rentabilité attendue, mais dans l'espoir des gains en valeur des plus-values boursières. Parallèlement, l'endettement des ménages américains pour acheter des valeurs mobilières s'accroît, tandis que les plus-values boursières

réalisées, réinvesties, contribuent à soutenir la consommation.

A première vue, toutes les conditions d'une crise boursière sont donc réunies. Si elle devait se produire, pourrait-elle être conjurée ? Sinon, dans quelle mesure affecterait-elle, à travers l'économie des Etats-Unis, celle du monde entier ? Fondamentalement, l'équation est simple : la puissance hégémonique de la période – les Etats-Unis – mobilise tous les moyens disponibles pour garantir ses propres intérêts, sans assumer ses responsabilités face aux déséquilibres du monde. C'est aux Etats-Unis, c'est-à-dire au cœur de l'économie mondiale, que se situe désormais le principal risque de déclenchement d'une crise. C'est dire combien il serait souhaitable que les autorités américaines aient la clairvoyance et le courage nécessaires pour mener à bien « l'atterrissage en douceur » souhaité par le FMI.

Or, la période ne s'y prête guère : la campagne présidentielle en cours dissuade de prôner l'austérité ; en outre, la propagande libérale laisse croire que les marchés finiront par tout équilibrer au mieux ; enfin, de nouveaux prophètes annoncent l'entrée dans le paradis d'une « nouvelle économie » porteuse d'avenir. Cette formule peut comporter nombre d'illusions quand elle incite à rêver d'un univers ouaté, informationnel, immatériel, ouvrant sur le virtuel. Mais elle peut aussi désigner une réalité essentielle de notre temps : une économie où les entreprises mobilisent de plus en plus la science et les techniques de pointe pour innover, concevoir et produire.

Cette nouvelle économie, à dominante « technoscientifique », s'inscrit entièrement dans la logique capitaliste : en témoignent le foisonnement de marchandises nouvelles, la vague de concentrations et de fusions, la vogue des valeurs de haute technologie et la montée en force de nouveaux produits financiers liés aux nouvelles technologies.

Il en résulte une dynamique renouvelée, renforcée, qui va relancer la compétition entre les pays, aggraver les inégalités et accélérer les changements, dans la croissance comme dans la crise. Car les deux derniers siècles nous l'enseignent : les croissances non maîtrisées débouchent sur des crises qui viennent compromettre les bénéfices issus de ces phases d'expansion.

Michel Beaud est professeur émérite de sciences économiques à l'université Paris-VII-Jussieu. Il est l'auteur d'une « Histoire du capitalisme » (Seuil, 5^e édition à paraître début 2000) et d'un essai, « Le Bas-cullement du monde » (La Découverte, 1997).

LIVRES

par Serge Marti

Panorama d'avenir

RAMSES 2000. L'ENTRÉE DANS LE XXI^e SIÈCLE, sous la direction de Thierry de Montbrial et Pierre Jacques Dunod, 425 p., 179 F, 27,3 €

En cette fin de millénaire, le *Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies (Ramses) 2000* a opté pour une jaquette noire. Signe de deuil ? Plutôt de sobriété, de réserve bienvenue à l'aube d'un basculement qui, à en juger par la teneur des divers thèmes analysés dans cet ouvrage – devenu de référence –, déverse son lot d'incertitudes. Qu'il s'agisse, par exemple, du rapport entre le politique et l'économique ou du rôle de chacun dans la société de l'information, c'est assurément l'avènement d'un monde nouveau où globalisation, société civile et gouvernance (de préférence « bonne gouvernance », selon le vocable à la mode), devront trouver leur équilibre, estime en préambule Thierry de Montbrial, directeur de l'Institut français des relations internationales (IFRI), lequel célèbre cette année le vingtième anniversaire de son existence.

Pour l'heure, le siècle naissant s'annonce « imprévisible », avertit Pierre Hassner en reprenant le thème du choc des identités. Le premier chapitre, consacré aux « constantes de l'interdépendance », comporte d'autres contributions intéressantes, notamment celle de Jean-Claude Chesnais sur l'évolution de la démographie planétaire, et de Daniel Cohen sur l'avenir des inégalités mondiales, liées en partie à la nouvelle révolution industrielle en cours et pour lesquelles seule une nouvelle régulation sociale peut constituer une amorce de remède.

Ce constat posé, le *Ramses 2000* entreprend une prudente analyse prospective des enjeux du nouveau millénaire en insistant longuement, dans son deuxième chapitre, sur les liens qui devraient se nouer entre « science et interdépendance ». A cet égard, l'un des auteurs, Philippe Kourilsky, rappelle dans son article consacré à la révolution biotechnologique le principe de précaution qui devrait prévaloir lorsque la science s'adresse à ceux qui sont aussi des consommateurs et des citoyens. Les troisième et quatrième chapitres, consacrés aux « réponses à la mondialisation » et au « dépassement des Etats-nations », ont partie liée. Les multinationales du XXI^e siècle, objet de l'étude de Frédérique Sachwald, la financiarisation croissante et planétaire des activités économiques, sont des éléments nouveaux avec lesquels les pouvoirs publics doivent composer, analyse Pierre Jacquet. Encore faut-il bâtir un nouveau droit et de nouvelles normes qui restent à inventer, souligne Philippe Moreau Defarges.

Dans la perspective de ce monde de demain, qu'en est-il du fameux « modèle européen », régulièrement confronté à la réussite – économique – d'une Amérique dont Dominique Moïsi s'attache à relever quelques points de faiblesse ?

S'il écarte l'idée d'un « modèle social » européen, Jean-Marie Guéhenno considère que l'ambition demeure légitime. A condition que soit clairement abordée la question de la nature du projet politique européen. Et des institutions qui sont censées l'incarner. Au total, l'édition 2000 du *Ramses* permet d'emprunter des chemins de traverse que les auteurs s'efforcent de baliser pour l'avenir. L'ouvrage comporte un panorama très complet – abondamment illustré et chiffré – de l'actualité écoulée, réalisée sous la responsabilité de Gérard Moatti, l'un des quelque cinquante auteurs qui ont participé à la rédaction de ce vingtième *Ramses*.

PARUTION

● LE CHÔMAGE DES JEUNES EN EUROPE, de Gérard Duthil et Estelle Paquet-Vaultier

Cet ouvrage montre comment les jeunes « semblent servir de population d'ajustement sur le marché du travail » en France : ils sont plus vulnérables lors d'un changement de conjoncture, mais leur mobilité du chômage vers l'emploi est plus grande que celle des adultes. Les auteurs, qui appartiennent au centre d'analyses et de recherches en économie de l'université de Rouen, étudient aussi la manière dont les pays européens ont traité le chômage des jeunes. Ils confirment les différences de niveau de dépenses publiques pour l'emploi et, plus généralement, d'intervention sur le marché du travail et sur la formation. Il existe néanmoins deux axes communs : la réduction du coût salarial et l'amélioration de la qualification (L'Harmattan, 160 p., 95 F).

D. U.

Le Plan propose d'appriivoiser les entreprises sans frontières

C'est un curieux rapport qui a été rendu public, le 5 octobre, par le groupe de travail du Commissariat général du Plan chargé d'étudier « la nouvelle nationalité de l'entreprise » et présidé par Jean-François Bigay, directeur délégué chez Aérospatiale Matra. La subtilité de l'exercice tient aux préjugés qui portent l'opinion en général et la gauche « plurielle » en particulier à se défier de la mondialisation et des entreprises apatrides. Pour être entendu, le groupe a donc choisi de prôner « l'ouverture », mais en soulignant qu'il ne s'agissait pas de faire tomber la France dans une « dépendance ».

Cette réflexion avait été rendue nécessaire par l'émotion qui avait secoué l'Hexagone, en décembre 1997, quand l'allemand Allianz avait pris le contrôle du second groupe français d'assurance, AGF. Face à la multiplication de ces rachats et fusions, la question de la nationalité des entreprises conservait-elle un intérêt ?

Le Commissariat suggère d'étudier la mise en œuvre d'une taxe sur les mouvements de capitaux

Oui, répondent les auteurs du rapport, parce que les fonds de pension américains font chuter de 15 % le cours de Chrysler lorsque l'allemand Daimler s'en empare, au texte que le constructeur cessera d'être américain. Oui, parce qu'un rapport du Congrès américain affirme que « les firmes multinationales devraient être considérées comme américaines si et quand elles agissent dans l'intérêt national et, comme entreprises américaines, elles devraient être l'objet d'une attention particulière ». Il n'existe pas d'entreprises apatrides. Dans ce contexte,

la France est l'un des pays les plus ouverts : 35 % du capital des sociétés françaises cotées sont la propriété de non-résidents, alors que la proportion d'actionnaires étrangers ne dépasse pas 6 % aux Etats-Unis, 9 % en Grande-Bretagne et 11 % au Japon. Cet apport ne serait pas dangereux si le capital des sociétés françaises était solide. Il n'en est rien : ainsi l'actionnariat stable d'Alcatel ne dépasse-t-il pas 7 % quand son tour de table étranger s'élève à 40 %.

La mondialisation se mesure aussi par l'investissement à l'étranger. La France est, là encore, en tête, puisque l'emploi à l'étranger des groupes français représentait, en 1993, 34,8 % de leur emploi total, contre seulement 20,3 % dans les groupes allemands et 27,5 % dans les groupes américains.

Faut-il avoir peur de cette ouverture ? Elle génère des risques tels que celui d'imposer le modèle comptable et culturel anglo-saxon en l'absence d'une vraie société européenne et de reporter totalement sur le travail le risque entrepreneurial. Il n'est pas moins contestable que les entreprises étrangères importent plus et réalisent une valeur ajoutée locale plus faible que les entreprises françaises.

D'un autre côté, les destructions d'emplois ont été le fait de champions nationaux dont le dernier en date est Michelin. Les entreprises contrôlées par l'étranger ont, dans leur ensemble, été plus créatrices d'emplois et d'emplois mieux rémunérés que les entreprises françaises.

Confronté à l'affaiblissement inexorable des outils classiques d'intervention de l'Etat, le groupe de travail estime que « la question de la nationalité de l'entreprise est bien un enjeu politique » et qu'elle demeurera déterminante. Il propose une liste d'orientations et de « leviers d'action publics et privés » pour appriivoiser les entreprises sans frontière. Y coexistent la nécessité de privilégier des politiques de développement régional plutôt que des

politiques de subventions et celle de coordonner – enfin – les efforts d'innovation publics et ceux des entreprises.

L'embarras des rédacteurs est plus sensible lorsqu'ils abordent le sujet stratégique par excellence : comment « mettre la finance au service du développement des activités » ? Il faut, disent-ils, « réguler ou maîtriser les mouvements de capitaux à caractère spéculatif et s'attaquer aux risques excessifs pris par certaines institutions financières ». A côté de la lutte contre le dumping fiscal et du respect des règles prudentielles, ils suggèrent de « réfléchir aux conditions possibles de mise en œuvre d'une taxe sur les mouvements de capitaux », la fameuse taxe Tobin.

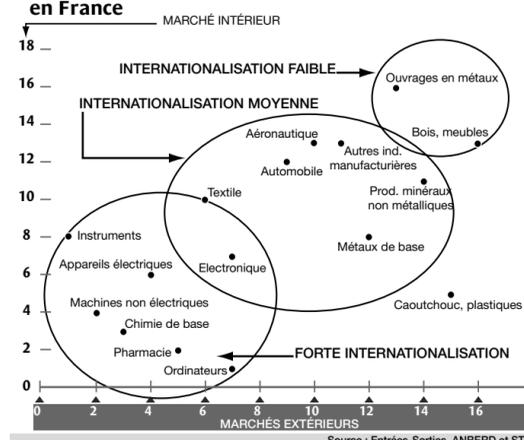
ÉPARGNE

Mais, comme cette mesure ne remédie en rien à la fragilité capitaliste des entreprises françaises, le groupe préconise aussi « la réorientation de l'épargne existante vers le financement des activités productives », ce qui signifie en clair inciter l'épargne à se tourner vers le marché des actions. Le rapport cite en exemple les contrats « DSK » (du nom du ministre de l'économie) que leur vocation à épauler l'innovation et le capital-risque absout du péché spéculatif. Il parle de l'« hypothèse intéressante » des fonds de pension, mais ceux-ci « devraient être incités à avoir un comportement différent de certains fonds de pension anglo-saxons, ce qui pourrait être le cas si les partenaires sociaux étaient invités à participer à la définition de leur orientation stratégique ». L'actionnariat salarié préfigurerait « peut-être » de tels fonds.

La prudence de ces conclusions permet de mesurer l'importance des évolutions nécessaires pour parvenir à ce que Jean-Michel Charpin, commissaire au Plan, appelle « une nouvelle cohérence entre identité et modernité ».

Alain Faujas

▼ L'internationalisation des secteurs manufacturés en France



Source : Entrées-Sorties, ANBERD et STAN

Le Monde



**GARANTIES « RISQUES POLITIQUES »
DES INVESTISSEMENTS À L'ÉTRANGER**

**UNE JOURNÉE DE SÉMINAIRE POUR TOUT SAVOIR
SUR UN MARCHÉ EN PLEINE ÉVOLUTION**

MERCREDI 20 OCTOBRE 1999 À PARIS

Nord Sud Export (Groupe Le Monde) vous convie à une rencontre de haut niveau technique entre les entreprises françaises investissant à l'étranger et les principaux assureurs spécialisés à l'international : COFACE, MIGA, AIG, AXA, UNISTRAT, etc.

- Avec les crises qui ont secoué certains pays émergents depuis 1995, les investisseurs sont confrontés à des risques nouveaux qui élargissent la notion des « risques politiques », pour lesquels les assureurs publics et le marché semblent aujourd'hui déterminés à adapter leurs polices.
- Les discussions porteront, d'une part, sur l'extension des « faits générateurs de sinistres » et de l'assiette des garanties, et, d'autre part, sur l'état du marché de la réassurance, les quotités garanties et le niveau comparé des primes pratiquées en France et à l'étranger.
- Nord Sud-Export, bimensuel d'actualité sur les risques-pays, présentera à cette occasion son classement 1999-2000 de cent pays pour les risques à l'exportation et à l'investissement.

Saisissez cette chance d'acquiescer, en toute connaissance de cause, le réflexe de vous couvrir contre des risques qui ne sont pas du ressort de votre entreprise !

Renseignements et inscriptions auprès de :
Annie BOECE ou Christelle TORRES
NORD SUD EXPORT
Tél. : 01-42-01-12-08 – Fax : 01-42-01-28-76
E-mail : nselm@compuserve.com

L'ampleur du harcèlement moral contraint les politiques à agir

Aucune législation ne sanctionne le harcèlement moral au travail. Mais cela pourrait changer. Le groupe communiste à l'Assemblée nationale prépare une proposition de loi sur le sujet. Interpellant Martine Aubry, ministre de l'emploi, Georges Hage, député (PC) du Nord, l'a annoncé lors d'une séance de questions au gouvernement, le 30 juin. Il a appuyé sa démarche en citant l'exemple de l'entreprise Daewoo, en Lorraine, où les salariés jugés « indésirables », particulièrement à leur retour de congés maladie ou après un accident du travail, devaient subir des humiliations, telles que « ramasser des mégots devant les collègues, rester des jours assis entre quatre murs à ne rien faire... », etc. « Je voulais démontrer qu'une nouvelle violence du capitalisme s'exerce désormais dans les entreprises, sous des formes perverses, et qu'il fallait agir », explique le député.

Les inspecteurs du travail sont de plus en plus sollicités. « Chaque jour, nous recevons au moins un appel ou un courrier à ce propos », constate l'un d'eux, en région parisienne. A l'Association nationale des victimes du harcèlement psychologique au travail (ANVHPT, Maison des associations, 3, boulevard des Lices, 13200 Arles), créée en mars dernier, on est submergé. « Une soixantaine de demandes d'adhésion sont reçues chaque semaine, et 20 à 30 lettres par jour », indique sa présidente, Françoise Pagano, psychologue expert auprès des tribunaux. Une autre association s'est également créée dans l'est de la France ((Mots pour maux au travail, 16, rue des Cailles, 67100 Strasbourg).

Si le harcèlement moral au travail est une histoire ancienne, son développement récent, que confirment différentes études d'organismes internationaux, en fait un phénomène inquiétant. Illustration de cette prise de conscience, la multiplication d'ouvrages sur le sujet. En 1996 paraît *Mobbing - La persécution au travail* (Seuil), de Heinz Leymann, psychologue du travail allemand. En

La ministre de l'emploi a demandé à ses services de réfléchir au sujet, en vue d'un éventuel projet de loi

France, deux psychiatres-psychanalystes publient des ouvrages en 1998 : Christophe Dejours, directeur du laboratoire de psychologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers, auteur de *Souffrance en France* (Seuil), et Marie-France Hirigoyen, qui signe *Le Harcèlement moral - La Violence perverse au quotidien* (Syros). Accessible au grand public, ce dernier livre, vendu à plus de 150 000 exemplaires, sert de détonateur en France.

PRISE DE CONSCIENCE

L'entreprise barbare, d'Albert Durieux et Stéphane Jourdain (Albin Michel), qui vient de sortir, et un téléfilm diffusé sur France 2 en mars dernier intitulé *De gré ou de force*, de Fabrice Cazeneuve, portaient également sur ce thème.

Cette prise de conscience a conduit Martine Aubry à réagir. Répondant à Georges Hage, elle a indiqué accueillir l'annonce d'une proposition de loi « avec grande attention et des a priori favorables ».

Quelques expériences étrangères

Plusieurs pays ont mis en place des dispositifs relatifs à la prévention ou à la répression du harcèlement moral, comme l'Allemagne ou la Suède.

Dans ce pays, une loi sur les conditions de travail, datant de 1977, permet la prise en charge par la Sécurité sociale des personnes rendues malades par un harcèlement sur leur lieu de travail. Mais les critères sont si restrictifs que peu d'affaires aboutissent. Depuis 1993, les critères sont encore plus sévères, mais le harcèlement est devenu un délit, et les inspecteurs du travail peuvent intervenir dans ce domaine dans les entreprises. Les employeurs peuvent être condamnés à une amende, voire à une peine de prison. Mais il semblerait que cette loi soit très rarement appliquée en pratique.

tion de demandeur d'emploi, mais avec la carte de visite du pôle universitaire pour offrir un service ».

L'entreprise, elle, découvre des opportunités de développement, économise le temps et l'argent qui serait consacré à la recherche et à la sélection d'un cadre.

Par rapport à un stage traditionnel, la mission du diplômé est clairement définie : « un cahier des charges » est établi en commun par l'entreprise et le diplômé, encadré par les responsables du dispositif qui s'appuient à la fois sur un réseau d'ingénieurs et de cadres bénévoles ou en retraite, et sur un ingénieur détaché d'Aérospatiale, Jean-Paul Senglat, dans le cadre de l'accord national « ingénieur pour l'école », passé entre l'éducation nationale et de grands industriels.



Guy Chassagne

● Après vingt années de travaux scientifiques, Guy Chassagne, professeur de physique, devient en 1987 responsable de la valorisation de la recherche et des relations avec l'industrie à l'université des sciences et techniques du Languedoc (Montpellier-II). ● Après son départ à la retraite, en 1996, il devient l'animateur, à titre bénévole, d'opérations d'insertion des jeunes diplômés dans le cadre du pôle universitaire européen de Montpellier.

cialisé en droit du travail, estime que le but du harcèlement étant « très souvent de se débarrasser de la personne », il faut utiliser les armes juridiques « en fonction de ce but ». A savoir : si le salarié est amené à démissionner parce qu'il ne supporte plus le harcèlement dont il fait l'objet, il faut « trouver le moyen pour que la rupture du contrat soit imputée à l'employeur et la faire requalifier en licenciement sans cause réelle et sérieuse, avec dommages et intérêts ». En revanche, son confrère Jacques Grinsnir serait favorable à une loi « ciblée » sur le harcèlement moral.

DÉFINITION

Il ne nie pas que se pose alors « un problème de définition du harcèlement ». Mais ce problème n'est, selon lui, « pas insurmontable. Depuis quelques années, le droit pose des principes sans forcément définir de situation précise, car le problème est trop complexe, laissant ainsi l'appréciation au juge ». Le harcèlement sexuel est un exemple.

« Ce sera ensuite à la jurisprudence de définir le harcèlement moral, renchérit Françoise Pagano, qui milite pour une loi insérée dans le code pénal. Lorsqu'un juge veut savoir si la personne maltraitée est crédible, il interroge des experts psychiatriques ou psychologues. » Mais l'exemple de la loi sur le harcèlement sexuel montre aussi que c'est un droit très peu utilisé. Pour quelle raison ? Le ministère de l'emploi n'a pas encore réalisé de bilan de ce texte.

L'application d'une loi posera d'autres problèmes, celui de la preuve à apporter au juge, notamment. « En général, le harcèlement moral se produit entre quatre yeux, et les collègues ne témoignent pas », note une inspectrice du travail, estimant qu'un dispositif de « médiation » serait plus adéquat qu'une loi. Le chantier sera long, mais, au moins, il est ouvert.

Françoise Aizcovic

Une campagne pour sensibiliser les plus démunis à l'euro

La Fondation de France et la Fondation Caisse d'épargne vont financer des projets visant à expliquer l'euro aux populations les plus fragiles, afin d'éviter que la nouvelle monnaie ne soit un facteur supplémentaire d'exclusion. Trois catégories de personnes seront concernées en priorité : les personnes âgées, les illettrés et les personnes les plus marginalisées économiquement et socialement.

Cette opération, parrainée par le ministère de l'économie et intitulée « L'euro, notre monnaie à tous », est dotée d'un budget de 411 000 euros (2,7 millions de francs). Un appel à projets a été lancé pour concevoir des programmes de sensibilisation à l'euro. Les supports pourront aussi bien passer par le multimédia, le livre, des expositions, des jeux, ou encore des spectacles musicaux ou théâtraux. Il s'adresse à tous les professionnels, qu'ils viennent des entreprises, des associations, de l'université, de l'école ou du monde du spectacle. Les dossiers de candidature devront parvenir à la Fondation Caisse d'épargne (27-29, rue de la Tombe-Issoire, 75673 Paris Cedex 14) avant le 30 octobre. La sélection des projets retenus sera annoncée en février 2000. Cette initiative est lancée parallèlement en Espagne et au Portugal.

DÉPÊCHES

● **LIVRES.** Le douzième Prix du meilleur livre d'économie financière, décerné chaque année par les anciens élèves de l'Institut de haute finance, a été attribué à Nicolas Bouleau, pour son ouvrage *Martingales et marchés financiers* (Odile Jacob).

Le Prix spécial du jury a été décerné à François-Xavier Chevallier, pour son livre *Le Bonheur économique* (Albin Michel) qui pronostique une longue période de croissance.

● **CRÉATION D'ENTREPRISES.** Vedior Bis, réseau d'agences de travail temporaire, organise un concours, « Les Intérim d'Or », destiné à soutenir les projets de création d'entreprise portés par des intérimaires. Cinq projets, sélectionnés en janvier 2000, recevront un prix de 50 000 francs et le soutien du réseau Entreprendre en France (conseils juridiques, fiscaux et financiers). Les dossiers sont à retirer et à déposer dans les agences jusqu'au 15 décembre 1999.

AGENDA

● **SCIENCES.** Les relations entre la recherche en sciences du vivant et l'industrie sont au cœur des traumatismes actuels de l'opinion (alimentation, santé). Quelles sont les libertés et, inversement, les limites économiques, éthiques et déontologiques qui conditionnent l'action des différents acteurs, y compris les médias ? Le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), l'Association des journalistes scientifiques (AJSP) et le magazine *Challenges* organisent, le 12 octobre à Paris, un débat intitulé « Sciences du vivant : à qui appartient l'information ? ». Renseignements : 01-43-55-33-60.

● **APPRENTISSAGE.** Les centres de formation d'apprentis d'Ile-de-France disposent encore de centaines de places aux niveaux CAP-BEP, bac pro et BTS. Elles seront proposées le 13 octobre, lors d'un forum au Centre d'information documentation jeunesse à Paris. Renseignements : 01-44-49-12-00.

● **ENVIRONNEMENT.** Sécurité alimentaire, effet de serre, nucléaire... l'intérêt pour l'environnement a une traduction directe dans la production de films et de documentaires. 34 films ont été réunis pour le dix-septième Festival international du film d'environnement, du 13 au 19 octobre à Paris. Renseignements : 01-53-85-61-75 ; <http://www.filmenvir.org>

● « **NOUVELLE ÉCONOMIE** ». La théorisation d'une « nouvelle économie » basée sur la valorisation des savoirs doit être passée au feu critique des instruments de l'analyse de l'économie « traditionnelle ». C'est ce à quoi s'emploieront les chercheurs du Matisse (Paris-I/CNRS) les 14 et 15 octobre à Paris, lors de deux journées d'études intitulées « Transformations de la division du travail et nouvelles régulations ». Renseignements : 01-55-43-41-75.

● **PME.** Afin d'élargir leur champ d'action et leur clientèle, certaines PME recherchent des partenaires internationaux, le plus souvent spécialisés dans des métiers techniques ou commerciaux. Dans cette optique, le forum annuel de l'International Cooperation Networking Association (INCA), qui se tient le 15 octobre, a pour sujet : « Développement international, approches stratégiques pour le prochain millénaire ». Renseignements : 03-89-42-42-20.

● **RETRAITES.** La France n'est pas le seul pays européen à s'interroger aujourd'hui sur le financement des retraites de demain. Le Sénat organise, le 18 octobre, un colloque sur le thème : « Quelles réformes pour nos retraites ? Enseignements européens, réflexions françaises ». Y seront évoqués les cas allemands, italiens, néerlandais et, bien sûr, français, avec la participation des partenaires sociaux, de hauts fonctionnaires et d'experts. Renseignements : 01-41-14-99-00.

● **RISQUE.** La gestion du risque client est, pour les industriels, pour les commerçants, comme pour les professionnels du crédit, une fonction-clé. La neuvième édition du Salon crédit manager, qui se tiendra le 19 et 20 octobre à Paris, associera stands de prestataires (cabinets d'information commerciale, spécialistes du recouvrement et de l'affacturage, éditeurs de logiciels...) et conférences. Renseignements : 01-41-18-86-18.

A Montpellier, les jeunes diplômés recherchent les « emplois cachés »

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial
Un beau jour, ma porte s'est ouverte, et deux étudiantes sont entrées, se souvient Jean-Gabriel Blanc, patron d'Adéquat, une agence de conseil aux collectivités locales en gestion de l'environnement. Elles m'ont proposé de développer de nouvelles activités. J'avais bien des projets, mais pas de trésorerie pour embaucher qui que ce soit ! » Jean-Gabriel Blanc a donc accepté la proposition de Bénédicte, titulaire d'un DEA d'hydrogéologie, d'étudier gratuitement le marché de « la définition des périmètres de gestion de l'eau » pendant deux mois.

« J'ai envoyé 1 700 lettres... et obtenu trois réponses », rapporte Bénédicte. Découragée, elle est plutôt surprise lorsque son patron lui propose, à l'issue de l'étude, un contrat à durée indéterminée (CDI) ! « En deux mois, explique celui-ci, Bénédicte avait mis au point une organisation de réponse aux appels d'offres qui nous a permis d'en remporter sur d'autres marchés, pour lesquels il nous fallait... un hydrogéologue ».

CARTE DE VISITE

Bénédicte participait au dispositif « 100 jeunes diplômés-100 entreprises », mis en place depuis 1993 par le pôle universitaire européen de Montpellier (qui réunit les quatre universités de la région Languedoc-Roussillon) pour aider les étudiants à trouver un emploi à l'issue de leurs études.

« Les petites annonces ne représentent que 20 % du marché de l'emploi », explique Christian Bouillé, l'un de ses initiateurs, professeur de neurobiologie, alors directeur du service d'information et d'orientation de l'université (SCUIO). Le reste, l'« emploi caché », se trouve dans les projets que les PME n'ont pas le temps ou l'idée de développer. »

Un dispositif permet, avec le soutien de l'université, de développer les « projets dormants » des PME

L'autre initiateur, Guy Chassagne, professeur de physique, était à l'époque responsable de la cellule de valorisation de la recherche et des relations avec l'industrie : un excellent poste d'observation pour repérer les petites et moyennes entreprises (PME) prometteuses.

L'idée est d'envoyer des jeunes diplômés (JD) rencontrer des patrons de PME en leur proposant, gratuitement, sans engagement d'embauche et pour une durée de deux mois, une étude de « pré-faisabilité » d'un projet. Si les conclusions sont positives, la probabilité que la PME embauche l'auteur de l'étude est assez forte : sur 270 JD passés par le dispositif, 83 % avaient obtenu un emploi (46 % en CDI, 37 % en contrat à durée déterminée - CDD - de plus de six mois et 17 % en CDD de moins de six mois), 7 % étaient repartis en formation et 10 % restaient sur le carreau.

Les jeunes suivent d'abord une préparation au démarchage de l'entreprise (trois semaines à temps plein). Commence ensuite la recherche d'emploi qui est collective : « Tous les mercredis, témoigne Hervé, titulaire d'une licence de documentation, nous nous réunissons (chaque groupe comprend 15 JD) pour échanger les opportunités que chacun a trouvées dans la semaine. » Surtout, ajoute Sylvie, titulaire d'un DESS de gestion de l'aménagement touristique, « nous ne venons pas en posi-

<p>Le Monde</p> <h1>ECONOMIE</h1>	
<p>Professeurs, associations</p>	<p>d'économie, d'étudiants...</p>
<p>... Mettez Le Monde Economie à la disposition de vos classes.</p>	<p>... Profitez d'un outil pédagogique de référence à des conditions exceptionnelles !</p>
<p>Pour tout renseignement : Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax : 01.42.17.21.70</p>	